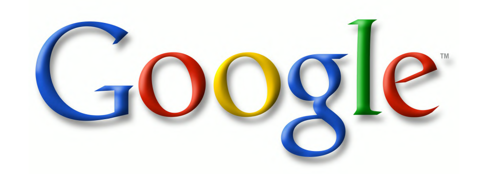
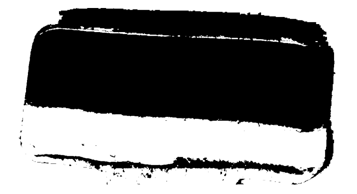






HISTOIRE

DE LA

LUTTE DES PAPES

ET DES

EMPEREURS DE LA MAISON DE SOUABE.

Imprimerie de Madame DE LACOMBE,
Rue d'Enghien, 12.

HISTOIRE

DE LA

LUTTE DES PAPES

ET DES

EMPEREURS DE LA MAISON DE SOUABE,

DE SES CAUSES ET DE SES EFFETS ;

OU

TABLEAU DE LA DOMINATION DES PRINCES DE HOHENSTAUFFEN
DANS LE ROYAUME DES DEUX-SICILES,
JUSQU'A LA MORT DE CONRADIN.

PAR

C. DE CHERRIER.

TOME PREMIER.

PARIS.

H. L. DELLOYE, ÉDITEUR,
PLACE DE LA BOURSE, 13.

1841.


BIBLIOTHECA · BODLEIANA ·

AVERTISSEMENT.

L'objet propre de cette histoire n'est pas de peindre, dans toute son étendue, la lutte des papes avec le pouvoir militaire qui pendant long-temps domina, ou du moins menaça l'Italie, lutte dont l'origine remonte à l'établissement des races germaniques dans la Péninsule. C'est seulement depuis le point où elle s'agrandit par les vastes entreprises de Frédéric Barberousse, jusqu'à celui où elle expire par la mort tragique du dernier rejeton de ce prince, que nous nous proposons d'en offrir une peinture détaillée; nous ferons précéder ce tableau d'une esquisse rapide des préludes de cette lutte mémorable, à partir des invasions des Goths et des Longobards.

Mais avant de dérouler aux yeux du lecteur une époque aussi digne d'attention, il semble nécessaire de lui présenter quelques observations propres à le placer tout d'abord au point de vue d'où l'auteur a cru pouvoir mieux apprécier cette grande querelle qu'il entreprend de décrire.

S'il n'eût été question pour les peuples qui s'y laissèrent engager, que d'établir la suprématie politique du chef de l'Eglise sur le chef de l'Empire, ou celle de l'empereur sur le pape; il est assez vraisemblable que ces mêmes peuples se seraient promptement retirés d'une telle lutte et que l'Europe n'en aurait pas été ensanglantée durant plusieurs siècles. Il est donc raisonnable de chercher un autre mobile des événemens qui vont passer sous nos yeux; et pour mieux le saisir, il nous semble qu'on doit commencer par étudier avec soin la position respective des papes et des empereurs en Italie.

Dès l'origine des monarchies barbares, le roi, ou chef des conquérans, s'offre à nos regards comme le représentant du droit de la conquête, que les vainqueurs appesantissaient sans mesure sur les vaincus. Ceux-ci, réduits à la condition la plus déplorable, ne trouvaient d'appui que dans les ecclésiastiques Italiens comme eux, mais plus respectés de leurs nouveaux

maîtres dont ils travaillaient sans cesse à adoucir les mœurs, et auxquels ils arrachaient souvent, soit par leurs prières, soit par la menace de châtimens éternels dans une autre vie, le redressement de grandes injustices.

Ce peu de mots explique déjà pourquoi les papes, depuis long-temps révérés comme chefs visibles de l'Eglise chrétienne, sont bientôt l'expression de la nationalité italienne enchaînée par les barbares. Leur lutte avec le pouvoir militaire paraît long-temps faible comme leurs ressources ; elle devient plus énergique à mesure que leur puissance morale s'agrandit et qu'ils trouvent des alliés au nord des Alpes. Ils veulent alors assurer l'indépendance complète du saint-siége, ce qui, dans un siècle où la force remplaçait le droit, ne pouvait réussir sans une domination temporelle. Ils poursuivent cette entreprise aux dépens des anciens maîtres de l'Italie, et l'épée victorieuse des Carlovingiens dote l'Eglise romaine de ce que nous appelons l'état ecclésiastique.

Mais comme il est impossible de concilier cette indépendance nécessaire au saint-siége, avec l'existence d'un roi militaire, il faut donc faire passer l'Italie sous la domination ou la suzeraineté de l'Eglise elle-même. C'est en effet pour marcher vers ce but qu'au dixième siècle les papes invoquent le secours des Allemands, à l'aide desquels ils chassent les princes qui se disputaient le pouvoir depuis la chute des Carlovingiens.

Les rois de Germanie appelés comme des libérateurs, deviennent à leur tour de redoutables adversaires des papes, parce que leurs efforts tendent à s'établir solidement au sud des Alpes. Après s'être fait donner la couronne impériale, ils réunissent nominalement, à leurs anciens états, Rome et le nord de la Péninsule; mais comme ils doivent toute leur puissance à l'Allemagne, c'est à elle qu'ils attribuent tous les droits politiques, et l'Italie lui est annexée à-peu-près comme une colonie l'est de nos jours à sa métropole.

Il est aisé de pressentir que des intérêts distincts sépareront ces deux grandes divisions de l'empire; et en effet, tandis que d'un côté des montagnes on redouble d'efforts pour

consolider la conquête, de l'autre il y a résistance et désir d'un complet affranchissement. Deux factions se forment en Italie ; l'une soutient l'ordre établi, l'autre veut le détruire; la première, dans les rangs de laquelle on voit figurer les seigneurs féodaux, la plupart d'origine allemande, ne pouvait choisir d'autre chef que l'empereur ; la seconde, formée des grandes communes lombardes, devait naturellement s'appuyer sur le pape, qui était en quelque sorte le fondateur du parti national, et qui d'ailleurs lui portait une force immense, l'autorité de l'Eglise.

Mais les empereurs ne pouvaient réussir dans leurs projets s'ils ne possédaient le royaume de Sicile, par lequel ils auraient cerné et bientôt assujéti l'Italie centrale, l'Eglise romaine et la Lombardie. C'était pour les papes une question capitale; aussi prennent-ils chaudement l'alarme, lorsqu'après trente ans de guerre avec les Lombards, Frédéric Barberousse, adoptant une marche plus sûre, demande pour son fils la main de l'héritière de la Sicile. Une étroite alliance unissait ce royaume au saint-siége. Les papes s'en étaient de bonne heure assuré la suzeraineté; c'était la première pierre de la monarchie ecclésiastique qu'ils voulaient fonder. Ils résolvent donc de ne jamais permettre d'incorporer les provinces siciliennes à l'empire. Cette pensée devient la règle fondamentale de leurs actions, et si la puissance pontificale par t quelquefois ou s'endormir dans la lutte ou s'y laisser égarer par ces passions humaines qui compromettent les causes les plus justes; si d'autres fois elle se voit forcée par des circonstances plus fortes qu'elle à s'écarter momentanément de cette politique, elle y revient dès que sa situation le lui permet. Ajoutons qu'en agissant ainsi, elle croit servir la nationalité italienne, et qu'à ses yeux, cette nationalité n'est possible qu'à une seule condition, la domination ou la suzeraineté de l'Eglise romaine sur toute la Péninsule.

Ainsi, le lecteur a déjà compris, non seulement le sujet et les limites de cette histoire, mais la pensée qui y respire, et qui, nous osons le croire, après des études longues et consciencieuses n'est pas autre que l'explication vraie et impar-

tiale des graves événemens qu'elle renferme. Il ne nous reste qu'à lui indiquer brièvement la division de cet ouvrage.

La lutte des papes et des empereurs de la race de Souabe, se divise naturellement en trois périodes bien distinctes. L'une s'étend depuis l'avènement de Frédéric Barberousse jusqu'au mariage de son fils et à l'occupation de la Sicile par la dynastie allemande (1152 à 1197); c'est le premier acte ou l'exposition du grand drame qui nous occupe.

La seconde période offre le développement de l'action, depuis la mort de Henri VI jusqu'à celle de son fils Frédéric II, en 1250. Les papes qui jusqu'alors ne se sont montrés que sur le deuxième plan du tableau, se placent au premier. Ils engagent un combat à outrance avec la maison de Souabe, dont ils ont juré la perte; et lorsque Frédéric II meurt après un règne rempli de troubles, le saint-siége triomphant croit le moment venu de réaliser ses projets sur l'Italie.

La dernière période nous conduit jusqu'à la ruine complète de la maison de Souabe, vaincue par le principe italien et l'Eglise romaine (1250-1268). Cette race, qui s'est établie à Palerme par la cruauté et la violence, semble frappée par la main vengeresse du Tout-Puissant. Les descendans de Henri VI luttent en vain contre leur destinée, ils perdent et l'empire et le royaume de Sicile; le dernier prince Suéve périt à Naples sur un échafaud. Mais de leur côté, les papes blessés grièvement dans une lutte où ils se sont laissé emporter à de blâmables excès, ne doivent pas atteindre le but qu'ils ont cru toucher. L'Italie leur échappe comme elle vient d'échapper aux empereurs ; et pour rendre du moins impossible à l'avenir la réunion de la Sicile à l'empire allemand, ils y appellent les Français.

Sans doute, on trouvera dans les détails du récit, d'autres traits moins considérables qui sembleront peu en harmonie avec ceux que nous venons d'indiquer. Mais outre que ces faits hors ligne porteront toujours avec eux d'utiles leçons, nous espérons qu'ils ne troubleront pas ce vaste ensemble d'actes et de résultats que nous devions signaler d'avance à l'attention des lecteurs.

INTRODUCTION.

PREMIÈRE PARTIE.

Durant les premiers siècles de l'ère chrétienne, long-temps avant la grande invasion des contrées fertiles du Midi par les hordes du Nord, le monde des anciens s'offre à nos regards partagé en deux régions, *l'empire romain, et le pays des Barbares*. D'une part, toutes les nations policées obéissent au gouvernement des empereurs; d'immenses richesses accumulées par une longue prospérité leur appartiennent; une armée permanente, habituée à vaincre, les défend; des lois écrites les protègent. De l'autre côté sont des tribus nomades campées

sur un territoire dont les limites s'étendent jusqu'aux glaces du pôle; des peuples presque tous pauvres autant que belliqueux, sans lois, sans arts, sans industrie, qui ne trouvent chez eux qu'une existence laborieuse et de continuelles privations. Les Barbares, souvent en contact avec les Romains, ayant appris à connaître les bienfaits de la civilisation, se lassèrent de leur pauvreté. Ils brûlaient de franchir la frontière impériale qu'ils attaquèrent long-temps sans succès, parce que leur valeur désordonnée ne pouvait tenir devant la puissante organisation des légions. Non seulement Rome parvint à les contenir, mais elle les refoula vers le Nord; elle fit sur eux la conquête de vastes contrées, tant que son gouvernement conserva quelque vigueur, que ses armées se recrutèrent avec facilité.

Mais il vint un temps de décadence où les Barbares, trouvant les frontières dégarnies, les aigles confiées à des mercenaires sans discipline, ne craignirent plus d'attaquer un empire près de succomber. Débordant alors de tous côtés sur l'Europe ouverte à leurs dévastations, ils prirent possession des meilleures provinces, fondèrent partout des établissemens permanens, et anéantirent cette vieille puissance romaine qui avait brillé d'un si vif éclat.

Les annales des peuples modernes datent de cette époque, la plus remarquable de l'histoire. Non seulement l'ancien ordre social disparut entièrement à la suite des invasions, mais tout ce que l'on avait appris durant cette longue période que nous nom-

mons *l'antiquité* fut oublié : le monde entier devint le pays des Barbares. On n'y reconnaissait d'autres droits que ceux de la guerre, d'autres distinctions sociales que celles de forts et de faibles, de vainqueurs et de vaincus.

La chute de l'empire romain doit, au reste, causer moins de surprise que son existence de cinq siècles ; car les bases de ce gouvernement étaient mauvaises, et jamais il ne put s'appuyer que sur la force militaire, c'est-à-dire sur un moyen également menaçant pour la sûreté du prince et la liberté des peuples. César avait creusé d'une main hardie les fondemens de la monarchie ; son successeur acheva d'élever l'édifice, mais ce fut en hésitant, parce qu'il voulut combiner la pratique du despotisme avec les apparences de la liberté. Monarque absolu aux dehors républicains, il se réserve tous les pouvoirs politiques, militaires et religieux ; il crée une garde impériale, en même temps qu'il affecte de faire légitimer son autorité par le sénat, et qu'il repousse loin de lui les ornemens de la royauté. Son gouvernement n'eut ainsi aucun principe avoué ; il laissa indécise la grande question d'hérédité. Tibère, décidé à en finir avec les restes d'une république désormais impossible, attaque vigoureusement l'opposition nombreuse dans la ville. Vers la fin de sa vie, il se retire à Caprée, moins pour se livrer à de sales débauches que la vieillesse ne permet plus que pour cacher aux Romains sa hideuse décrépitude. Tyran invisible et redoutable, derrière les rochers de cette île inaccessible, il

brave les poignards, et ne cesse ses proscriptions que lorsque les derniers débris du parti démocratique sont abattus. Après lui, il ne resta dans tout l'empire qu'un despote, des soldats et des esclaves; on avait oublié jusqu'au mot de liberté. Un tel système, dont toute la force reposait sur un pouvoir viager, sans passé comme sans avenir, et sur le dévouement intéressé des prétoriens, devait dégénérer rapidement. Bientôt, en effet, il se transforma en une anarchie militaire que rien ne put réprimer. L'avilissement du sénat, la licence des gens de guerre n'eurent plus de bornes sous les règnes suivans. La pourpre, vendue à l'encan, échut trop souvent à des ambitieux sortis des derniers rangs du peuple ou de l'armée; on couronna des mercenaires, des Barbares, dont l'élection semblait convier les hordes ennemies à l'invasion des provinces. A la vérité, les Titus et les Antonins soutinrent avec gloire l'État qu'ils avaient trouvé chancelant; mais s'ils lui rendirent momentanément quelque vigueur, ils ne purent opérer une réforme durable, parce qu'il faut une longue suite d'années pour retremper une nation abâtardie, et faire passer de bonnes lois dans ses mœurs, tandis qu'il a suffi de quelques mauvais princes pour la corrompre et l'avilir. L'esprit militaire, long-temps conservé par les légions, s'affaiblit dès que les richesses du monde appartinrent aux Romains. Situation étrange! depuis que l'armée disposait à son gré du pouvoir suprême, le recrutement devenait de plus en plus difficile : il fallut remplir les cadres de Germains,

de Goths et d'autres Barbares, ennemis naturels de Rome, auxquels on confia le soin de défendre l'État.

Au milieu de tant de désordres, présages infaillibles d'une grande catastrophe, la religion chrétienne, nouvellement enseignée aux hommes par une bouche divine, jetait des racines profondes. Aux riches, elle recommandait la charité, aux malheureux, la patience; elle promettait aux justes une vie meilleure, car celle-ci n'était pour eux qu'un court passage aux récompenses célestes. Les classes populaires et les esclaves, étonnés d'un langage si nouveau, désertaient les temples des idoles, et allaient en foule adorer le vrai Dieu, celui qui ne veut ni premier ni dernier dans sa maison, parce qu'à ses yeux tous les hommes sont égaux. Le nombre des prosélytes s'accrut en peu d'années; et comme l'Évangile était la charte d'affranchissement du genre humain, que sa doctrine, destructive de l'ordre établi (1), devait placer la société sur des bases nouvelles, l'opposition passa bientôt dans les rangs des chrétiens. De son côté, le gouvernement avait parfaitement compris l'étendue du danger qui le menaçait. On l'avait vu jusqu'alors permettre, protéger

(1) Sous le règne de Trajan (ann. 98-117), les chrétiens étaient déjà nombreux. Pline-le-Jeune, gouverneur de Bithynie, annonce à l'empereur que, dans cette province, une foule de gens de tout état ont abandonné la religion de leurs ancêtres. « Multi enim omnis ætatis, omnis ordinis, utriusque sexus, et jam vocantur in periculum et vocabuntur. » (Lettre 97 du livre X.)



même le culte des dieux étrangers ; il voulut anéantir celui de Jésus-Christ. Hâtons-nous d'ajouter que la religion ne fut jamais que le prétexte de persécutions dont la cause était toute politique. Le pouvoir ne frappait pas dans les martyrs les ennemis de Jupiter, qu'il eût tolérés, mais ceux des idées anciennes et de l'empereur en qui elles s'étaient personnifiées. Le sang coula, les arènes regorgèrent de victimes, et toutes ces rigueurs impuissantes contre des croyances, loin de comprimer la révolution qui s'accomplissait, ne firent que hâter sa marche. Dès la fin du troisième siècle, les chrétiens cessèrent d'être en minorité dans les provinces, à Rome, et jusque dans le palais du prince. Constantin, plus sage que ses prédécesseurs, ne pouvant maîtriser ce mouvement des esprits, entreprit de le diriger et se fit chrétien. Déjà les Barbares étaient aux portes, l'empire s'écroulait, et Dieu, dans sa miséricorde, choisissait cet instant pour faire triompher la religion du Christ, parce qu'elle devait bientôt sauver la société et former un lien inespéré entre la barbarie et la civilisation.

L'époque marquée pour la chute de Rome approchait. Constantin hâta ce grand désastre en transportant le siége de l'empire sur les rives du Bosphore (1); il sauva l'Orient, mais il perdit l'Italie. Le Capitole fut dépouillé à la fois de son éclat, de ses faux dieux et de sa puissance. De-

(1) La nouvelle capitale fut dédiée solennellement le 11 mai 330.



puis long-temps à Rome les mœurs étaient changées, l'antique vertu militaire avait disparu ; bientôt il n'y eut plus d'amour de la patrie, de gloire, d'institutions, rien enfin de ce qui conserve la vie à une nation. Ce fut alors que des peuples inconnus, poussés les uns sur les autres, par une impulsion irrésistible, des frontières de la Chine au Danube, se précipitèrent sur l'Europe. Ils franchirent les Alpes et s'avancèrent jusqu'au détroit de Messine, dévastant sur leur passage tout ce qu'ils rencontraient, comme ces torrens de lave brûlante qu'aucun obstacle ne peut arrêter. Les malheureux Italiens, sans appui et sans espérance, abandonnèrent leurs cités en cendres pour chercher un asile sur les rochers les plus escarpés de l'Apennin ou parmi les lagunes de l'Adriatique. Rome elle-même fut prise et saccagée par Alaric (1), tandis qu'Honorius, son faible empereur, enfermé dans Ravenne, n'osait quitter cette forteresse, d'où il pouvait contempler sans péril les ravages des Goths. Le gouvernement, habitué à acheter à tout prix le repos d'un moment, ne sut obtenir de courtes trèves qu'en se soumettant à des traités honteux, en faisant de lâches concessions. De son côté le peuple ne pouvait acquitter les impôts dont il était accablé, et les dernières ressources de l'empire servirent à payer les Barbares de plus en plus exigeans et redoutables. On vit alors

(1) 24 août 410. Les esclaves ouvrirent pendant la nuit la porte Salarienne, et les habitans se réveillèrent au bruit des chants de victoire des Goths.



Alaric imposer un empereur aux Romains, traîner à sa suite cet esclave couronné, puis le dépouiller publiquement de la pourpre dont il l'avait revêtu (1). Les légions, presque toujours vaincues, tremblaient à la vue des hordes ennemies; un chef goth disait avec un mépris insultant qu'il était las d'immoler des guerriers aussi timides : il ne concevait pas comment ceux qui fuyaient devant lui comme de vils troupeaux, prétendaient disputer plus long-temps la possession des provinces et de leurs trésors.

Après la mort d'Honorius (ann. 423), l'agonie de l'empire se prolongea encore pendant cinquante-trois ans. Alors les soldats mercenaires d'origine barbare, qui composaient la presque totalité de l'armée, ne voulant plus se contenter d'une paie mal assurée, se firent céder le tiers de toutes les terres des Alpes jusqu'au phare. Ils s'étaient donné pour chef un officier de la garde impériale, Hérule d'origine, nommé Odoacre. Celui-ci, maître du palais, ayant facilement détrôné Augustule (2), auquel il accorda avec la vie une pension de 6,000 sols d'or, prit le titre de roi d'Italie, et acheva de détruire ce fantôme de monarchie qu'on appelait pompeusement l'*empire d'Occident*.

Quatre-vingt-sept années s'étaient écoulées depuis la première invasion d'Alaric, Rome n'était plus qu'un monceau de décombres, la péninsule se dépeuplait et

(1) Attale créé empereur en 409, sous le règne d'Honorius, dégradé en 410, avant la prise de Rome.

(2) 23 août 476. — L'empire avait duré cinq cent sept ans depuis la bataille d'Actium.

restait presque inculte, lorsque les Ostrogoths d'Illyrie, sous la conduite de Théodoric leur roi, envahirent cette contrée devenue la proie des mercenaires (ann. 489). Zénon, empereur d'Orient, voulant à tout prix éloigner de sa capitale une tribu vaillante et pauvre qu'il redoutait, avait autorisé le chef de ces Barbares à prendre possession de l'Italie. Il lui recommandait de respecter le sénat, d'avoir de grands égards pour le peuple romain, et surtout de gouverner son nouveau royaume comme une province dépendante de l'empire d'Orient (1).

Suivant un ancien historien, l'armée de Théodoric comptait deux cent mille soldats, ce qui veut dire qu'il y avait dans la tribu des Ostrogoths deux cent mille hommes en âge de porter les armes. C'était l'émigration de tout un peuple. En moins de quatre ans ces Barbares eurent achevé la conquête de l'Italie; les Vandales leur cédèrent la Sicile; Rome elle-même, qui avait refusé d'ouvrir ses portes aux mercenaires, reçut le roi des Ostrogoths comme un libérateur. Odoacre, assiégé dans Ravenne, après la perte de trois grandes batailles, se rendit. On avait promis de le traiter en roi, de partager avec lui l'autorité suprême, mais bientôt Théodoric, oubliant ses sermens, poignarda dans un festin ce collègue importun qu'il ne craignait plus (ann. 493). La mort du chef des mercenaires fut suivie du massacre

(1) Procopii Caesariens. hist. temporis sui, de Bello gothico, lib. I, cap. I; apud Murat., t. I, p. 247. — Jornandes, de Rebus geticis, cap. LVII, apud Murat., t. I, p. 219.

général de ses soldats dans toute la Péninsule, où leur domination avait duré dix-sept ans.

Il y eut un nouveau partage des terres. Les anciens possesseurs, toujours appelés *Romains*, conservèrent les deux tiers de leurs propriétés; le reste fut cédé aux *Barbares*. Remarquons ici que ce nom n'avait rien d'injurieux, et que les Ostrogoths le prenaient officiellement dans les actes publics (1). Les vainqueurs, divisés en deux classes, les nobles et les plébéiens (2), reçurent des lots proportionnés au nombre de serviteurs ou d'esclaves que chacun possédait. Ils furent répartis dans les provinces sous le commandement de leurs officiers; mais au premier signal de guerre, tout homme libre devenait soldat et se tenait prêt à suivre l'étendard du chef de la nation.

Jusqu'alors, chaque invasion des peuples du Nord avait accéléré la marche de cette œuvre immense de destruction qui frappait le monde romain. Théodoric commença son règne sous d'autres auspices. Jeune encore, on le vit avec surprise renoncer aux exploits militaires et s'attacher à cicatriser les plaies de son royaume. « Je veux, avait-il dit, que mes nou- » veaux sujets regrettent de ne m'avoir pas eu plus tôt

(1) Jussimus ut salva juris publici reverentia, et legibus omnibus cunctorum devotione servandis, quæ *Barbaris Romanique* sequi debeant super expressis articulis, edictis præsentibus evidenter cognoscant. (Edict. Theodorici, art. 1.)

(2) Procop., de Bello vandal., lib. I, parle d'une garde de mille nobles de race gothique, dont chacun était suivi de cinq hommes armés.

» pour roi. » Belles paroles dignes de Marc-Aurèle, et qui furent long-temps le programme d'une administration ferme et équitable. Elevé à la cour de Bysance, où il s'était habitué aux formes du gouvernement impérial, le roi d'Italie ne les voulut pas changer. Sous lui, il y eut des consuls qui se faisaient précéder par des licteurs, et donnaient leur nom à l'année (1). On maintint les anciennes magistratures, les distributions de vivres au peuple et jusqu'aux jeux du cirque. C'était encore la société romaine toute entière, mais dominée par quelques Barbares (Châteaubriant). Elle se maintint constituée de la sorte jusqu'au temps de l'invasion longobarde, dont nous parlerons bientôt.

De toutes les tribus qui partagèrent entre elles l'empire romain, celle des Ostrogoths parut la mieux préparée à se civiliser. En peu d'années, les guerriers de Théodoric se seraient probablement incorporés à la nation italienne, qu'ils pouvaient régénérer, si la politique ombrageuse de leurs rois ne se fût constamment appliquée à maintenir une séparation complète entre les deux peuples. Chacun conserva donc ses anciennes lois, ses mœurs à part, ses croyances religieuses et jusqu'à son langage. Des magistrats étaient chargés de rendre la justice aux Romains d'après le code de Théodose II ; des juges goths prononçaient, suivant les coutumes de leurs ancêtres, dans les procès entre les Barbares. Ces derniers méprisaient les lettres latines que peu d'en-

(1) Théodoric lui-même avait été consul en 484.

tre eux cultivèrent. Théodoric lui-même ne savait ni lire ni écrire (1), et ne condamnait pas l'éloignement de ses officiers pour les études. On lui avait entendu dire qu'un enfant habitué à trembler devant une verge ne pouvait jamais devenir un vaillant soldat (2). Ajoutons qu'il tenait un langage bien différent aux Italiens réservés aux occupations pacifiques. Non seulement il ouvrit pour eux de nouvelles écoles, mais il appela près de sa personne les hommes les plus savans de son temps pour leur conférer les premières magistratures civiles. Nous citerons ici Cassiodore son secrétaire, dont les écrits sont restés; le sénateur Symmaque, et enfin Boëce qu'il fit consul (ann. 522). Le livre de *la Consolation de la philosophie* de Boëce rappelle encore les beaux temps de Rome, mais il fut la dernière et brillante lueur d'un flambeau près de s'éteindre. Bientôt les lettres tombèrent dans l'oubli, et six siècles entiers devaient s'écouler avant que l'aurore d'une nouvelle civilisation vînt dissiper les épaisses ténèbres répandues sur le monde romain.

Les Barbares, convertis depuis plus d'un siècle au christianisme, étaient ariens (3), les Romains

(1) Theodoricus illiteratus erat, et sic obruto sensu, ut in decem annos regni sui quatuor litteras subscriptionis edicti sui discere nullatenus potuisset. (Anon. Valesianus, cité par Murat. *Antich. Ital. Dissert.*, 23, p. 305, tome II.)

(2) Procop., de Bello gothico, lib. I, cap. II.

(3) Les ariens soutenaient que la deuxième personne de la Trinité était une créature tirée du néant et produite par Dieu avant tous les siècles; que, conséquemment, le Fils était d'une

orthodoxes. Théodoric et ses successeurs restèrent fidèles à la doctrine d'Arius, mais ils n'essayèrent point de contraindre les peuples d'Italie à se séparer du concile de Nicée. Sous leur domination, chacun put donc professer librement son culte, à l'exception des païens toujours nombreux dans les campagnes, où ils pratiquaient en secret leurs superstitions. Non seulement ceux-ci n'obtinrent aucune protection, mais on leur défendit sous peine de la vie de sacrifier aux idoles (1). La tolérance religieuse des rois ostrogoths pour leurs sujets chrétiens d'une autre communion ne pouvait être comprise dans ce siècle trop voisin des persécutions de l'Eglise; aussi les Romains ne pardonnèrent-ils jamais au gouvernement de soutenir une doctrine détestée. Nul dans Rome n'eût osé élever la voix, mais on se vengeait des Barbares en les appelant hérétiques; on s'indignait en secret de voir les saintes églises profanées par des prêtres ariens.

Il y eut donc en Italie pendant la période gothique deux nations bien distinctes, que jamais le lien d'un intérêt commun ne put réunir : l'une, militaire et protectrice, supportait impatiemment le joug de la discipline; l'autre, sans armes et protégée, se lassait quelquefois de son asservissement. La première

nature et d'une dignité très inférieure au Père. L'hérésie d'Arius avait pris naissance en 319, et dura jusque vers l'an 660.

(1) Si quis pagano ritu sacrificare fuerit deprehensus, arioli etiam atque umbrarii, si reperti fuerint, sub justa æstimatione convicti, capite puniantur. (Edict. Theodorici, cap. CVIII.)

eut en partage les emplois de la guerre, celle-ci les magistratures et l'administration. Toutes deux furent assujéties aux charges publiques; mais les Goths, irrités d'une répartition qui les assimilait aux vaincus, firent entendre des plaintes amères. Ils prétendaient jouir d'une franchise absolue pour les terres conquises, hormis le service militaire et quelques contributions extraordinaires qu'ils consentaient à payer au roi dans certains cas. Théodoric, opposant une volonté énergique aux réclamations, fit exécuter la loi; mais il ne put convaincre les siens de l'équité de cette mesure, nouvelle pour eux. Il résulta de l'organisation politique du royaume d'Italie, qu'au jour du danger, lorsqu'un ennemi puissant vint attaquer la péninsule, les Barbares, ne trouvant pas d'auxiliaires dans un pays qu'ils tenaient en paix depuis quarante-six ans, eurent à supporter tout le poids de la guerre. Ils ne purent réparer leurs pertes, et encore moins empêcher de continuelles défections.

Le règne de Théodoric occupe une large place dans l'histoire, parce que le monarque ostrogoth fut un de ces hommes rares à l'existence desquels la Providence a attaché la destinée d'un peuple entier. Il avait trouvé sa nation pauvre, sans organisation, il la laissa puissante et redoutée. Son autorité était reconnue des bouches du Danube à l'Océan: l'Italie, la Sicile, Marseille, le royaume d'Arles, Bordeaux, l'Illyrie, la Dacie, lui obéissaient. Non seulement il pouvait, en se faisant Romain, épargner à ses sujets une longue suite de révolutions, mais il

eût ainsi ouvert à l'Italie une nouvelle carrière de prospérités. Il vint trop tôt ; les idées de son siècle, plus fortes que son génie, empêchèrent une fusion de laquelle dépendait l'avenir de la Péninsule. L'empire des Ostrogoths, aussi vaste que le fut depuis celui de Charlemagne, ne devait pas durer davantage, parce qu'il reposa comme celui-ci sur le droit de la victoire, et que la distinction injurieuse de vainqueurs et de vaincus ne put s'effacer. Comme Théodoric était fort, il sut se faire obéir ; mais après lui le sceptre tomba en des mains inhabiles ; sa mort devint le signal de la décadence des Ostrogoths (ann. 525).

Dans les dernières années de sa vie, l'esprit de Théodoric s'affaiblit ; il écoutait trop facilement de perfides rapports ; il crut à des complots, et souilla sa vieillesse de sang. D'illustres victimes avaient été frappées, la terreur régna dans Rome, on oublia les bienfaits du grand roi pour ne se souvenir que du chef barbare, de l'assassin d'Odoacre. Cette époque marque le commencement d'une terrible réaction contre la conquête, réaction qui ne fit que s'accroître sous les règnes suivans. Athalaric, enfant de dix ans, fut proclamé roi d'Italie sous la régence de sa mère, Amalasonte, fille de Théodoric. Ce jeune monarque, indocile aux leçons, entouré de soldats dont il partagea de bonne heure les passions grossières, se livrait à des excès qui le conduisirent rapidement au tombeau (534). Amalasonte, exclue du trône par son sexe, ne pouvait se résoudre à en descendre ; elle y fit asseoir à côté d'elle son cou-

sin Théodat, ambitieux sans énergie, méprisé des guerriers goths, parce qu'il cultivait les lettres et passait pour savant. En lui offrant sa main, elle avait exigé de lui la promesse de rester entièrement soumis à ses volontés. Théodat souscrivit à cette condition, mais jura tout bas la perte de sa bienfaitrice (1). Bientôt en effet cette malheureuse reine, envoyée en exil dans une petite île du lac de Bolsena en Toscane, fut étranglée dans un bain par les satellites de son époux.

Pendant que les peuples d'Italie, fatigués de la domination des Ostrogoths, voyaient avec joie le trône des successeurs de Théodoric pencher rapidement vers sa ruine, le gouvernement impérial en Orient reprenait un peu d'énergie. Justinien régnait (2); ses généraux, avec de faibles armées, avaient battu les Barbares en Europe et en Afrique, et telle était la jactance des Grecs, qu'on se vantait à la cour de rétablir bientôt avec ses anciennes limites l'empire des Antonins. Dès que la mort d'Amalasonte fut connue à Constantinople, et qu'on ne put mettre en doute l'incapacité de Théodat, la haine des Romains pour leurs maîtres et le peu d'union de ces derniers, Justinien résolut de chasser les Goths de la Péninsule. Bélisaire, soldat thrace élevé parmi des paysans, déjà célèbre par

(1) Procop., de Bello gothico, lib. I, cap. IV.—Jornandes, de Reb. getic., cap. LIX.

(2) Justinien succéda à son père Justin en 527. Il mourut le 14 novembre 565.

ses victoires, commandait alors les troupes impériales. Chargé de cette guerre, il aborde en Sicile, suivi de quelques cohortes grecques et de mercenaires étrangers; il passe le Phare, traverse rapidement le Brutium, le pays des Lucaniens, et pénètre jusque dans la Campanie sans qu'on lui oppose de résistance sérieuse. Après avoir forcé Naples (1), défendue par huit cents Ostrogoths, auxquels s'étaient joints les Juifs, nombreux dans la ville, il est reçu en triomphe par les Romains (20 décembre 536). Le temps n'était plus où les hordes de Théodoric faisaient trembler l'empire d'Orient. Quarante-sept ans se sont à peine écoulés depuis leur arrivée en Italie, et on retrouve leurs descendans tellement affaiblis qu'ils tremblent à leur tour devant une poignée de Grecs auxquels ils ne peuvent tenir tête. La réaction des Italiens fut complète; les villes ouvrirent leurs portes et se donnèrent avec enthousiasme aux officiers de Justinien. Chacun courait au-devant des enseignes impériales qui, en réveillant d'anciennes sympathies, rappelaient la vieille gloire de la ville éternelle. C'est ainsi que les peuples, toujours prompts à oublier les malheurs les plus récens, ne perdent pas le souvenir des grands faits d'armes. Ils aiment les drapeaux victorieux et se passionnent pour la gloire militaire, sans penser à ce qu'elle leur coûte d'argent et de liberté.

Cependant des succès si rapides devaient bientôt éveiller l'envie. A la cour de Constantinople on com-

(1) Procop., de Bello gothico, lib. I, cap. VIII.

mença à craindre Bélisaire ; on mit en doute sa fidélité, dès que les Barbares, fuyant devant lui, cessèrent de paraître redoutables. Non seulement les renforts demandés n'arrivaient jamais à temps, mais l'empereur laissait son général sans argent, et lui reprochait d'épuiser le trésor pour la solde des troupes. La guerre, privée de subsides, se ralentit ; pendant plusieurs années les Grecs et les Ostrogoths eurent tour à tour des succès et des revers, tandis que les malheureux Romains, ruinés par les armées ennemies, commençaient à regretter le gouvernement pacifique de Théodoric. Les Barbares, refoulés dans le nord de l'Italie, ne pouvant obtenir une paix devenue nécessaire, s'en prirent à Théodat qu'ils mirent à mort (1). Son successeur (2), pris par les Grecs, et conduit à Constantinople, orna le triomphe de Bélisaire. Ce grand général, rappelé

(1) Jornandes, de Reb. get., cap. LX.

(2) TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES ROIS OSTROGOTHS.

489. 1. THÉODORIC.
526. 2. ATHALARIC, son petit-fils.
534. 3. THÉODAT, tué par les Ostrogoths après un règne de deux ans.
536. 4. VITIGÈS, prisonnier des Grecs dans Ravenne en décembre 539.
540. 5. ILDEBALD, gouverneur de Vérone, tué par les soldats après quelques mois de règne.
541. 6. ERARIC, massacré par les Ostrogoths.
541. 7. TOTILA, tué près de Rome en 552 dans une bataille qu'il livre aux Grecs.
552. 8. TÉJA, dernier roi des Ostrogoths, tué à la bataille de Sarno, mars 553.

par l'empereur, fut alors envoyé en Asie pour défendre de ce côté les frontières de l'empire. Il reparut encore une fois dans la Péninsule où il resta peu de temps, et remit enfin le commandement de l'armée impériale à l'eunuque Narsès, son rival de gloire et d'habileté.

Deux rois successivement élus furent presque aussitôt massacrés; puis Totila, durant un règne de dix ans, rentra deux fois dans Rome, s'avança même au-delà de Naples, et parvint à rallier tous les guerriers ostrogoths autour de sa bannière victorieuse. Mais la fortune long-temps favorable lui devint contraire : Narsès avait enrôlé à la solde de l'empire un grand nombre de mercenaires Hérules, Huns et Longobards, avec lesquels il reprit l'offensive. Totila périt les armes à la main, et moins d'un an après sa mort, les Grecs obtinrent une dernière victoire près de Sarno, au pied du Vésuve (553). Dans cette journée décisive la monarchie gothique succomba sans retour. Les débris de l'armée vaincue obtinrent la permission de se retirer au-delà des Alpes (1), dans le pays des Francs. Ceux des Barbares qui préférèrent demeurer en Italie, perdirent en peu de temps le souvenir de leur origine et devinrent Romains. Le nom d'Ostrogoths cesse dès lors de se représenter dans l'histoire de la Péninsule.

(1) Narses pacto convenit, ut qui supererant Barbari, cum rebus suis omni Italia confestim excederent, neque ullâ ratione cum Romanis bellum amplius gererent. (Procop., de Bello goth., lib. IV, cap. xxxv.)

Depuis long-temps Rome n'était plus le siége du gouvernement. Les derniers empereurs se montrèrent rarement dans cette ville; Théodoric et ses successeurs y laissèrent le sénat avec quelques magistratures civiles, mais ils fixèrent leur résidence à Ravenne, place maritime, plus rapprochée de la frontière germanique et d'une défense facile, au milieu des marais qui la couvraient. Narsès s'établit dans cette nouvelle capitale, d'où il gouverna durant quinze ans le royaume d'Italie avec le titre d'*Exarque* ou de lieutenant (553-568). Des officiers appelés Ducs, *duces*, furent envoyés à Rome, à Naples, à Gaëte, et dans quelques grandes villes; il y eut pour les lieux moins importans des magistrats chargés de rendre la justice au nom de l'empereur. Déjà, depuis douze ans, Justinien avait supprimé le consulat avec les autres anciennes magistratures (ann. 541). On compta l'année du règne des souverains de Constantinople, et les derniers vestiges de l'empire d'Occident se trouvèrent ainsi totalement effacés. L'*ère des Barbares*, que nous verrons se prolonger jusqu'au XIe siècle sous les Longobards et les Francs, doit être comptée de cette époque seulement.

La possession de l'Italie fut de tout temps convoitée par les tribus établies dans les contrées moins riches de la Germanie ou du nord de la Gaule. Vers le milieu du VIe siècle, les Germains ayant franchi les montagnes de la Rhétie, s'avancèrent au sud et furent bientôt repoussés par les troupes impériales. En 554, moins de deux ans après la victoire de Sarno, les Francs Austrasiens passèrent

pour la première fois le mont Cenis sous la conduite de Bucelin, et parurent dans la Campanie. Cette tentative d'invasion ne réussit pas; Narsès défit près de Capoue le général franc et le rejeta de l'autre côté des Alpes. Dès lors, les Barbares découragés cessèrent leurs courses, et l'Italie goûta quelques années de paix. Malheureusement les grandes qualités de Narsès étaient ternies par une insatiable cupidité. Les peuples opprimés, accablés de taxes, se plaignirent; la cour espéra trop facilement pouvoir se passer du vainqueur des Ostrogoths, et l'impératrice Sophie, son ennemie, qui régnait sous le nom du faible Justin II, le fit révoquer. Non seulement les longs services de Narsès ne purent lui épargner cette disgrâce; mais on prit plaisir à blesser son orgueil, à rabaisser une gloire importune aux courtisans. La lettre de rappel, conçue en termes injurieux, était, suivant d'anciens historiens, accompagnée d'une quenouille et d'un fuseau. « Reprends, lui disait-on, ces armes à ton usage que tu n'aurais jamais dû quitter (1). » Narsès indigné licencia ses troupes, se retira à Naples, puis à Rome où il mourut dans un âge très-avancé. Comme l'invasion des Longobards suivit de près sa chute, on l'accusa d'avoir appelé en Italie cette nation barbare pour se venger de l'empereur (2). Les

(1) Accipe hæc quæ tibi conveniunt : nere enim te æquius judicamus, quam armis uti. (Constant. Porphyr., de Administ. imp., cap. XXVII.)

(2) Pauli Warnefridi langobardi diaconit., de Gestis Langobardorum, lib. II, cap. v, in collect. Murat., t. I, p. 427.

preuves historiques manquent ici pour condamner ou absoudre ; mais ne sait-on pas que sous la domination tyrannique des successeurs de Constantin, l'exil, la calomnie, la mort même payèrent presque toujours les plus illustres services ? Quoi qu'il en soit, l'incurie du gouvernement rendit facile la conquête de la Péninsule. Longin, le nouvel exarque, manquait d'énergie et de capacité. Il se tenait renfermé dans le palais de Ravenne, sans visiter les provinces confiées à ses soins. Durant ce temps, la famine et la peste faisaient de grands ravages ; les peuples, appauvris et désolés, se lassaient d'un joug pesant. La frontière était dégarnie ; l'armée, peu nombreuse et désorganisée, ne pouvait suffire à la défense du pays.

A l'époque de la grande dislocation de l'empire romain, la tribu des Longobards, que nous appelons Lombards (1), s'établit dans la Pannonie. C'était un peuple pauvre, belliqueux, et avide d'argent comme tous les Barbares. Plus d'une fois

(1) Les historiens donnent le nom de Lombards aux conquérans de l'Italie, mais c'est une inexactitude qu'il importe de rectifier. Les soldats d'Alboin se nommaient *Longobards* ou *Langobards*. Leurs descendans conservèrent cette dénomination jusqu'à l'époque où les principautés du Midi tombèrent au pouvoir des Normands, c'est-à-dire, tant que dura le gouvernement de la conquête, sous lequel les vainqueurs restèrent séparés des vaincus. Les *Lombards* furent le résultat de la fusion des races germaniques avec les Romains dans la province d'Insubrie, après le règne d'Othon-le-Grand. Il y a entre les Longobards et les Lombards la même différence qu'entre les *Francs* et les *Français*.

les guerriers longobards servirent avec distinction dans les armées impériales. Récemment encore ils avaient aidé Narsès à achever la conquête de l'Italie, et beaucoup d'entre eux se trouvèrent sans solde lorsque le grand capitaine licencia ses troupes. Les récits qu'ils firent, à leur retour en Pannonie, de la fertilité des belles contrées du Midi, de l'imprévoyance des Grecs et du découragement des Romains, durent enhardir cette vaillante tribu à franchir les Alpes. Aussi vers le printemps de l'année 568, la nation tout entière, hommes, femmes, vieillards, enfans, abandonna-t-elle pour toujours les bords du Danube, sous la conduite d'Alboin qu'on avait élu roi. Plusieurs peuplades de Saxons, de Gépides, de Bulgares et de Suèves, d'autres dont les noms sont restés inconnus, suivirent les Longobards (1), et cette multitude se répandit comme un torrent dans les plaines du Pô et du Tésin. Milan succomba, Pavie devint la capitale du nouveau royaume; en moins de trois ans, Alboin se rendit maître de toute l'Italie centrale jusqu'à Spoleto. Son successeur, Cléphon, campa sur les bords du Tibre, mais, au-delà de ce fleuve, les Grecs opposèrent une résistance plus énergique. L'anarchie régna parmi les conquérans, et ce ne fut qu'en 589, vingt-un ans après l'arrivée de ces Barbares en Italie, qu'Autaris, le troisième de leurs rois, pénétra jusqu'au détroit de Sicile sur les bords duquel il dut s'arrêter.

(1) Paul. Diacon., lib. II, cap VI.

Les Longobards n'eurent jamais de marine ; ils ignoraient l'art d'assiéger les places, et leurs efforts échouèrent devant les cités maritimes de la Pouille, que la flotte grecque pouvait facilement ravitailler. Rome, Naples, avec toute la Romagne, qu'on appelait l'*exarchat de Ravenne*, demeurèrent également au pouvoir des troupes impériales. Mais les autres villes, moins fortifiées ou mal défendues par de petites garnisons, se rendirent aux Barbares qui les firent démanteler. Sous la domination longobarde, personne n'avait le droit d'élever de nouvelles forteresses sans l'expresse permission du roi.

L'établissement des fiefs en Italie remonte à l'invasion d'Alboin. Ce système remplaça l'ancienne organisation romaine, et en fit perdre jusqu'au souvenir. Dès que l'armée victorieuse des Longobards avait pris possession d'une cité, le roi en conférait le gouvernement à quelque officier dont il voulait récompenser les services. Ces fonctions, conférées à titre d'emplois révocables, devinrent en peu de temps inamovibles et presque indépendantes du chef de l'Etat, qui ne conserva d'autres droits sur le territoire conquis que celui de haute suzeraineté. A la mort de Cléphon, en 574, les Longobards essayèrent de se gouverner en république aristocratique. Il y eut un interrègne de dix ans, à la faveur duquel la puissance des nouveaux seigneurs put se consolider. Les deux principaux capitaines ou chefs de tribus (1) avaient été créés par Alboin, ducs

(1) On les appelait *heri-zoghe* ou conducteurs d'hommes libres, en latin, *duces*.

de Frioul et de Spoleto; Autharis, une fois maître du midi de la Péninsule, établit un duc ou lieutenant à Bénévent. Le premier de ces trois grands dignitaires gardait les frontières du côté de la Germanie et de l'Illyrie; le second protégeait l'Italie centrale contre les incursions des exarques de Ravenne; enfin le duc de Bénévent fut opposé aux Grecs de la Calabre, et les Longobards portèrent leurs principales forces de ce côté, afin d'empêcher les troupes impériales, qui débarquaient presque toujours à Brindes ou à Otrante, de s'avancer dans l'intérieur du pays. On créa pour d'autres officiers trente-six duchés moins considérables, dont les titulaires, grands feudataires du royaume (1), payaient à l'Etat la moitié des impôts levés sur les terres de leur domination : le surplus était employé à la solde des troupes qu'ils commandaient. Au dessous d'eux, des comtes, chargés de rendre la justice, étaient assistés de juges inférieurs versés dans l'étude des lois ou des coutumes, qui devaient servir de conseils à ces seigneurs ignorans. Enfin, d'autres magistrats nommés *scabini* ou échevins, élus par le peuple, terminaient les affaires civiles de peu d'importance. Remarquons ici que le nom de peuple désignait alors les hommes libres, c'est-à-dire les nobles et les guerriers longobards. Longtemps après, quand les affranchissemens eurent élevé au rang d'hommes libres un grand nombre

(1) *Feh-od*, d'où vient *féodal* et *feudataire*, signifiait propriété-solde.



d'artisans ou de serfs romains, et que les communes commencèrent à s'établir, les échevins, sous le nom de *consuls*, furent chargés de l'administration des nouvelles municipalités.

Il y avait eu, sous les deux premiers rois, beaucoup de sang répandu ; on en versa bien plus encore sous les ducs ; et lorsqu'après dix années d'anarchie, la nation longobarde, menacée à la fois par les Grecs et les Francs, revint aux formes du gouvernement monarchique, le sort des Romains n'en fut point amélioré. L'Italie ne s'est jamais relevée des désastres que les Longobards lui firent éprouver. Le royaume actuel de Naples, dont la majeure partie appartenait aux ducs de Bénévent, eut à souffrir plus qu'aucune autre province de la Péninsule : là les églises furent pillées, les saints autels (1) souillés du sang des prêtres, la plupart des villes réduites en cendres et dépeuplées ; des plaines fertiles se couvrirent de ronces et de marais. Cette contrée opulente, où le luxe et la civilisation des anciens avaient entassé tant de merveilles dont nous admirons encore les débris, changea entièrement d'aspect. Le temps n'a pu effacer les traces de cette terrible invasion.

Comme le trône des Longobards n'était point héréditaire, chaque élection excitait puissamment l'ambition des principaux chefs, et causait de grands

(1) Spoliatis ecclesiis, sacerdotibus interfectis, civitatibus subrutis, populisque qui more segetum excreverant, extinctis, exceptis his regionibus, quas Albuin ceperat, Italia ex maxima parte, capta est. (Paul. Diacon., lib. II, cap. XXXII.)

troubles dans l'Etat. L'hérédité du pouvoir royal n'était alors reconnue nulle part, et les tentatives de quelques familles pour faire admettre ce principe en Italie n'eurent aucun succès. Sur vingt-cinq rois proclamés dans une période de deux cent cinq ans, seize périrent de mort violente ou furent détrônés (1). Les Longobards, comme les Francs sous les deux premières races, restèrent sur le pied de guerre, campés militairement au milieu des terres conquises, toujours prêts à défendre une possession

(1) TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES ROIS D'ITALIE DE RACE LONGOBARDE.

569. 1. ALBOIN, proclamé roi vers la fin de cette année; assassiné par la reine Rosmunde le 28 juin 573.

573. 2. CLÉPHON, élu par les Longobards; assassiné par un de ses domestiques après un règne de quinze mois.

575 à 584. *Interrègne* de dix ans, durant lequel les Longobards sont gouvernés par leurs ducs.

584. 3. AUTHARIS, fils de Cléphon, élu roi pour faire cesser l'anarchie et repousser les Francs alliés des Grecs, meurt empoisonné le 5 septembre 590.

591. 4. AGILULPHE, duc de Turin, élu en 591, associe son fils au trône et meurt en 615.

615. 5. ADALOALD, fils du précédent, est chassé du trône en 625, et empoisonné en 626.

625. 6. ARIOALD, duc de Turin, élu par la faction ennemie d'Adaloald, meurt sans enfans en 636.

636. 7. ROTHARIS, duc de Brescia, meurt à Pavie en 652.

652. 8. RODOALD, fils du précédent, assassiné après avoir régné moins d'un an.

mal assurée, que d'autres Barbares pouvaient convoiter. Le voisinage des Grecs entretenait des hostilités continuelles entre les deux peuples ; mais, soit lassitude, soit impuissance, les rois longobards ne parvinrent jamais à subjuguer l'Italie entière. Cette situation, à la fois violente et précaire, eut pour eux de funestes conséquences, et les papes, dont il n'a point été question jusqu'ici, parce qu'ils ne comptaient pour rien dans l'ordre politique, en surent tirer de grands avantages.

Dès le temps de Constantin, les évêques ou papes de la ville éternelle tenaient le premier rang dans la hiérarchie de l'Eglise et avaient droit aux hommages de tout le clergé. Veut-on connaître leurs

653. 9. Aribert Ier, élu par les Longobards, meurt en 661.

661. 10. Pertharit, 11. Gondebert, fils du précédent. Pertharit, attaqué par Grimoald, parvient à quitter l'Italie. Gondebert est tué. Il laissait un fils en bas âge appelé Rambert.

662. 12. Grimoald, duc de Bénévent, s'empare du trône et se fait proclamer vers la fin de l'année 662, meurt en 671.

671. 13. Garibald, fils du précédent, encore en bas âge. Son règne dure à peine trois mois. Il est chassé du trône par Pertharit, revenu après la mort de Grimoald.

— 14. Pertharit remonte sur le trône ; meurt en 690.

690. 15. Cunibert, fils du précédent, associé au trône dès l'an 677, meurt en 700.

700. 16. Luitpert, fils du précédent, enfant en bas âge, est chassé du trône par Rambert duc de Turin.

rapports avec les autres évêques durant les premiers siècles du christianisme ? il suffit d'ouvrir les actes officiels de cette époque. En 314, les prélats de l'Occident, assemblés à Arles, envoient au pontife romain le procès-verbal de leurs sessions. *Nous saluons*, disent-ils, *le vénérable pape Sylvestre, avec tout le respect que nous lui devons* (1). Au premier concile

701. 17. Ragumpert ou Rambert, fils du roi Gondebert, duc de Turin, s'empare du trône ; son règne dure moins d'un an.

701. 18. Aripert II, fils du précédent, détrôné et tué par Aliprand en 712.

712. 19. Aliprand s'empare du trône, et meurt après trois mois de règne.

712. 20. Luitprand, son fils, meurt dans la trente-deuxième année de son règne.

744. 21. Hildeprand, neveu du précédent, associé au trône dès l'an 736, est détrôné par le peuple après avoir régné seul pendant sept mois.

744. 22. Ratchis, duc de Frioul, élu en 744, abdique en 749, et se fait moine au Mont-Cassin.

749. 23. Aistulphe, frère du précédent, élu par les Longobards, meurt dans une chasse en 756. Il ne laissait pas d'enfans.

757. 24. Didier, duc de Toscane, élu par les Longobards.

769. 25. Adelchis, son fils aîné, associé au trône.

774. — Didier et Adelchis, derniers rois des Longobards, sont détrônés par Charlemagne. Le premier finit ses jours dans un monastère à Liége, Adelchis à Constantinople où il avait été créé patrice par l'empereur d'Orient.

(1) De Sylvestri gloriosissime papa, commerita reverentia salutamus. Collect. Concil. Labbæi, 1671, t. I, p. 1425.

général tenu à Nicée en 325, en présence de Constantin, Osius, évêque de Cordoue, préside l'assemblée au nom du même pape saint Sylvestre. Ce dernier avait envoyé deux prêtres chargés de consentir en son nom à ce qui s'y déclarerait. Ils signèrent le procès-verbal avant les patriarches, archevêques et évêques du concile, qui étaient au nombre de trois cent dix-huit (1). Osius, dit saint Athanase, n'étant que simple évêque, n'aurait jamais obtenu la présidence de cette auguste réunion sans sa qualité de légat, et s'il n'eût occupé la place du pape (2). Dès lors cette suprématie était donc une prérogative incontestable des pontifes romains. Ils l'exercèrent quelquefois en personne, et la déléguèrent lorsqu'ils ne jugèrent pas à propos de l'exercer. Dans le v[e] siècle de l'Eglise, les décrets impériaux prescrivirent aux évêques d'obéir aux décisions des papes et de ne rien entreprendre sans leur approbation (3). Ces faits prouvent assez que l'autorité spirituelle de Rome sur les autres siéges épiscopaux était généralement reconnue et fondée en droit dès le temps des empereurs. Mais jusqu'à l'époque où nous sommes parvenus, on n'avait accordé aux successeurs des apôtres nul pouvoir temporel. Les papes, subordonnés au chef de l'empire, puis aux rois ostrogoths qui approu-

(1) Collect. concil. Labbæi, t. II, p. 50.

(2) Ibid., t. II, p. 50, C.

(3) Decernimus ne quid tam episcopis gallicanis quam aliarum provinciarum, liceat sine viri venerabilis papæ urbis æternæ auctoritate tentare, sed illis pro lege sit quidquid sanxit vel sanxerit (Cod. Theodos., ann. 445.)

vaient ou annulaient les élections, n'avaient pas encore songé à se rendre indépendans de l'autorité civile. Ce fut durant la domination longobarde, tandis que les Grecs et les Barbares se disputaient l'Italie, que d'habiles pontifes commencèrent à entrevoir pour le saint-siége un meilleur avenir. Opposant avec beaucoup d'adresse l'artifice des uns aux passions des autres (1), ils restèrent, en apparence plutôt qu'en réalité, soumis aux empereurs grecs dont le gouvernement faible et éloigné de Rome leur paraissait moins à redouter que celui des Longobards. Vers le milieu du VIIIe siècle, l'hérésie des *Iconoclastes*, ou destructeurs d'images, soutenue par Léon l'*Isaurien* et le concile de Constantinople (754), malgré la résistance énergique des peuples de la Gaule et de l'Italie, prépara une scission religieuse entre l'Orient et l'Occident. Mais lorsque les Longobards, commandés par leur roi Aistulphe, furent sur le point de s'emparer de Rome, on vit les papes abandonner entièrement la cause des Grecs, et chercher ailleurs de plus puissans protecteurs. Ils opposèrent les Francs aux Longobards, et à compter de ce jour une monarchie italienne devint impossible. L'église romaine, trop faible pour subjuguer la Péninsule, fut assez forte pour empêcher la réunion sous un sceptre national de toutes les parties de cette belle contrée. Onze siècles se sont écoulés durant lesquels la puissance pontificale a éprouvé

(1) E così seguitando i papi, ora ad essere amici dei Longobardi, ora dei Greci, la loro dignità accrescevano. (Machiavel. Istor., lib. I, p. 21.)

d'étranges alternatives de grandeur et de décadence ; de son côté, l'Italie a enduré onze siècles de révolutions, et subi sans relâche le joug pesant des étrangers.

En 751, cent quatre-vingt-trois ans après l'invasion d'Alboin, le roi Aistulphe, l'un des plus grands princes de sa nation, s'étant rendu maître de Ravenne d'où il chassa les exarques, vint établir son camp sur les deux rives du Tibre, et exigea pour chaque habitant libre de Rome le tribut annuel d'une pièce d'or. L'antique capitale du monde, dépouillée de ses richesses, avait successivement perdu toutes ses conquêtes, et, comme au temps de Romulus, son territoire ne s'étendait pas au-delà des plaines volcaniques du Latium. L'empereur de Constantinople était toujours le souverain *de droit* des Romains, qui dataient les actes publics de son avènement, et gravaient son image sur leurs monnaies. Mais comme les troupes impériales, peu nombreuses et sans discipline, ne pouvaient suffire pour défendre contre les Barbares un empire croulant, que des Bélisaire ou des Narsès ne protégeaient plus, aucune armée grecque ne fut envoyée au secours de Rome près de succomber. Zacharie était alors assis sur le trône de saint Pierre, et nous avons dit que depuis plusieurs siècles les peuples de l'Occident voyaient dans la personne du pape le chef de l'Eglise universelle (1), le protecteur des Romains. Ces derniers,

(1) Les Longobards eux-mêmes ne contestaient pas aux papes leur autorité sur l'Eglise universelle. On lit ce qui suit dans une loi du roi Luitprand : « Quia Deo teste papa urbis

continuellement menacés par les Longobards, ne cessaient de réclamer à Constantinople des secours souvent promis et toujours différés. Abandonnés à leurs propres ressources, ils s'adressèrent dans leur détresse au suprême pontife, qui leur prodigua les consolations de la religion et de la charité. Telle fut l'origine de la puissance papale dans Rome, autorité toute morale, toute populaire dans son principe, parce qu'elle avait pour base des bienfaits continuels et la reconnaissance des peuples.

Etienne II, successeur de Zacharie, serré de près par les troupes victorieuses d'Aistulphe, prit la résolution hardie de traverser l'armée longobarde et d'aller au-delà des Alpes invoquer la protection du roi des Francs. A cette époque, Pépin-le-Bref, chef de la dynastie austrasienne, que nous nommons *carlovingienne* ou *carolingienne*, venait d'être élu à l'exclusion du dernier descendant de Clovis (ann. 751). Les soldats l'avaient élevé sur un pavois ou grand bouclier, suivant l'ancienne coutume des nations barbares, puis il s'était fait solennellement couronner par un archevêque de Mayence. Mais dès que Pépin eut appris l'arrivée prochaine d'Etienne II, il résolut de recevoir une seconde fois l'onction sainte des mains du suprême pontife, dans l'espoir que cette cérémonie religieuse, plus auguste que la première, affermirait son autorité et rendrait sa race

Romæ, qui in omni mundo caput Ecclesiarum Dei et sacerdotum est, etc. » (Leges Luitprand., lib. v, § 4, ap. Murator., t. II, part. I, p. 59.)

plus respectable à ses nouveaux sujets (1). Le roi et le pape contractèrent à cette occasion une alliance dont Etienne, pressé par la nécessité, se garda bien de contester les conditions. Non seulement ce dernier consentit à délier les Francs du serment qui les attachait aux *Mérovingiens*, mais les conjurant de prendre désormais leurs rois parmi les descendans de Pépin, il déclara excommuniés et maudits

(1) TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES ROIS FRANCS ET DES PAPES, DEPUIS ZACHARIE JUSQU'A LA MORT DE CHARLEMAGNE.

Ans.	Rois des Francs.	Papes.	Événemens.
751.	PÉPIN, élu roi des Francs.	ZACHARIE (Grec), régnait depuis 741.	Zacharie meurt le 14 mars 752.
752.	——	ETIENNE II (Romain).	Mort d'Etienne le 25 avril 757.
757.	——	Saint PAUL I[er] (Romain).	Mort de Paul le 29 juin 767.
767.	——	Interrègne d'un an.	Une faction veut élire un laïque appelé Constantin; le peuple chasse celui-ci de la ville et choisit Etienne III.
768.	——	ETIENNE III (Sicilien).	Mort d'Etienne le 1[er] février 772.
—	CHARLEMAGNE et CARLOMAN.	——	Succèdent à Pépin. Carloman meurt en 771.
771.	Charlemagne seul roi.	——	——
772.	——	ADRIEN I[er] (Romain).	Mort d'Adrien le 25 décembre 795.
795.	——	LÉON III (Romain).	Mort de Léon le 11 juin 816.
800.	Rétablissement de l'empire d'Occident.	——	Charlemagne meurt le 28 janvier 814.

ceux qui voudraient faire passer le pouvoir royal dans une autre famille. Le monarque franc, prosterné aux pieds du pape dans l'église de Saint-Denis, fut ensuite sacré avec ses deux fils en présence des grands et du peuple (ann. 754). Il accepta le *titre* d'avocat, de défenseur du siége apostolique, et les deux jeunes princes devinrent patrices romains (1).

Pépin fit en moins de trois ans deux expéditions en Italie (ann. 754 et 757). Après avoir dégagé Rome et chassé Aistulphe de l'exarchat, il concéda cette province au saint-siége. Jusqu'alors l'Eglise romaine n'avait possédé que de riches métairies dont elle tirait les revenus. Le fondateur de la dynastie carlovingienne lui fit présent de Ravenne avec vingt autres cités (2), et cette donation, dont le titre n'existe pas, mais qui, en réalité, devait comprendre le domaine utile, sous la réserve du droit de souveraineté pour la couronne; cette donation, disons-nous, fut le fondement de la puissance temporelle des papes (3). La monarchie longobarde, frappée

(1) De Pippini in regem consecratione, etc., apud Script. Rer. Franc., t. V, p. 9.

(2) Ravennam et viginti alias civitates supradicto Aistulpho abstulit, et sub jure apostolicæ sedis redigit. (Leo Ostiens., lib. I, cap. VIII. Ce chroniqueur, moine au Mont-Cassin, vivait au commencement du XII[e] siècle.)

(3) Voici les noms des villes ou châteaux donnés à l'Église : Ravenne, Rimini, Pesaro, Césène, Sinigaglia, Jesi, Forlimpopoli, Forli, Castel-Sussubio, Montefeltro, Accerragio, Monte di Luccaro, Cerra, Castel-S.-Mariano, Bobbio, Urbino, Cagli, Luceolo, Gubbio et Comacchio.

au cœur dans cette lutte inégale, tomba bientôt pour ne plus se relever. Didier, le dernier roi de sa nation, essaya vainement de reprendre les anciennes conquêtes de son prédécesseur. Il eut à soutenir contre la puissance supérieure des Francs une guerre dans laquelle il succomba. Karl-le-Grand ou Charlemagne, fils et successeur de Pépin, qui avait épousé puis répudié une fille de Didier, dépouilla ce dernier de ses Etats, le fit tondre, et enfermer dans un monastère à Liége, où il finit ses jours (1).

Avant de terminer l'histoire de la domination longobarde, indiquons rapidement ici les changemens opérés, durant cette longue période de plus de deux siècles, dans les mœurs, les lois et la civilisation de la Péninsule.

. Les Longobards ne s'allièrent jamais aux Romains qu'ils méprisaient, et la haine profonde qui sépara les deux peuples subsista après la chute du trône fondé par Alboin. « Nous autres Longobards, Saxons, » Francs, Lorrains, Bavarois, ou Bourguignons, » écrivait l'évêque Luitprand vers le milieu du » xe siècle (2), nous ne connaissons pas de plus » grande injure à dire à nos ennemis que de les appeler Romains ; car ce nom exprime à la fois » l'avarice, la luxure, le mensonge, tous les vices

(1) Chron. Leodiens., apud Labbeum, t. I, p. 335.

(2) Luitprand, l'historien des Longobards, évêque de Crémone, et ambassadeur d'Othon-le-Grand, parlait ainsi à Nicéphore Phocas, qui avait reproché à Othon d'être Barbare et non Romain. (Luitprand. in legat., Coll. de Muratori, t. II, p. 481.)

» enfin. » Malgré cette séparation absolue, la domination de ces Barbares, plus dure que celle des Visigoths, le fut moins que celle des autres nations germaniques. Le peuple des campagnes, les hommes libres de race romaine et les serfs, étaient protégés par des lois écrites ; les esclaves eux-mêmes cessèrent d'être assimilés au bétail de leurs maîtres : on ne put impunément les mutiler ou les priver de la vie. « L'homme libre qui tue un esclave, dit la loi lombarde, doit payer vingt sous ; l'esclave qui attente aux jours de son maître sera lui-même mis » à mort (1). » Ce nouveau code tarifait à prix d'argent tous les crimes commis par les hommes libres, d'après le rang de celui qui avait succombé. On y trouve de curieux détails sur l'organisation sociale de ce temps, sur les usages des Barbares et l'état d'oppression des Romains. La vie d'un noble, c'est-à-dire d'un guerrier longobard, est évaluée à trois cents sous d'or ; mais celle d'un paysan libre ou d'un Romain possesseur de terres, ne vaut que cent cinquante sous. Une blessure avec fracture d'un os coûte douze sous pour un Barbare, six sous pour un Romain, quatre sous pour un esclave. Dans tous les cas, l'amende, appelée en dialecte longobard *wergheld*, prix de l'homme, est fixée pour le Barbare au double de ce qu'on exige pour le Romain : on assimile celui-ci à la dernière classe du peuple ; sa

(1) Si quis servum alienum bubulcum de sala occiderit, componet solidos viginti (Leges Rothar., 133, apud Murator., t. II, part. II, p. 24) ; si quis dominum suum occiderit, ipse occidetur (*Ibid.*, XIII, p. 19).



condition est à peu près semblable à celle des Grecs de nos jours sous le gouvernement des Turcs (Augustin Thierry). Dans les causes criminelles, le paiement du prix de composition devait mettre fin à tout litige. Il n'y avait point d'appel; mais celui qui tuait son adversaire après avoir reçu son argent, était lui-même taxé au double de la somme, et si l'une des parties refusait le *wergheld*, la querelle continuait (1). Dans les cas douteux, lorsque les juges ne parvenaient pas à découvrir la vérité, on admettait les épreuves par le fer chaud, l'eau bouillante ou glacée; enfin le combat judiciaire ou *jugement de Dieu* décidait en dernier ressort la plupart des affaires. Cette coutume barbare était tellement enracinée dans les mœurs du temps, que les rois eux-mêmes n'osaient s'en affranchir et encore moins en interdire l'usage.

Parmi les duels judiciaires de l'époque longobarde, l'un des plus mémorables eut lieu à Pavie en 632, sous le règne d'Ariovald; voici à quelle occasion. La reine Gundeberte, arrière-petite-fille de Clovis, était célèbre par sa grande beauté. Un seigneur longobard nommé Adalulphe en devint éperdûment amoureux; mais après de longs et inutiles efforts pour se faire écouter, sa passion fit place à une haine aveugle; il jura la perte de celle dont il n'avait pu triompher. Aussitôt il va trouver Ariovald, auquel il dévoile une prétendue trame ourdie

(1) Ces querelles fréquentes parmi les Barbares étaient appelées *fehde* en longobard, d'où vient *faida*, guerre de famille.



par Gundeberte avec le duc de Toscane pour placer ce dernier sur le trône, après avoir assassiné le roi. Cette calomnie produisit l'effet attendu : l'époux se croyant outragé, refusa d'écouter la justification de sa femme, et la fit enfermer dans une étroite prison où elle subit de durs traitemens. Vainement Dagobert, roi des Francs, proche parent de Gundeberte, fit demander la fin de cette injuste captivité ; ses envoyés, ne pouvant fléchir la colère d'Ariovald, réclamèrent le *jugement de Dieu*. Caribert, l'un d'eux, descendit dans la lice au nom de la reine ; l'accusateur lui-même était le champion du roi. Mais comme Adalulphe vaincu périt dans ce combat à outrance, l'innocence de Gundeberte triompha. Elle fut rétablie dans tous ses droits et honorablement replacée sur le trône (1). Dans la suite, quelques bons esprits essayèrent inutilement de protester contre les duels judiciaires ; l'antique usage prévalut. Luitprand, dans un édit publié en 724, déclare qu'il ne croit point au jugement de Dieu, parce que trop souvent, dans ces sortes d'affaires, *la victoire et la justice ne sont pas du même côté* ; mais il se hâte d'ajouter que cette loi impie est trop chère à sa nation pour qu'on puisse songer à l'abolir (2).

On a peine à comprendre comment les Longobards purent concilier leur mépris pour les hommes

(1) Fredegarii Scholast. Chron., apud Scriptores Rer. Francor., t. II, p. 433.

(2) Sed propter consuetudinem gentis nostræ Longobardorum, legem impiam vetare non possumus. (Leges Luitprand., nº LXV.)

de race italienne avec la haute protection accordée par la loi aux ecclésiastiques presque tous Romains d'origine. Il en coûtait quatre cents sous d'or pour tuer un diacre, six cents pour un prêtre, sept cents pour un moine, et jusqu'à neuf cents pour un évêque. C'était alors une très-grosse somme que peu d'hommes pouvaient payer. C'est qu'en moins de cent ans un grand changement s'était opéré dans les idées religieuses des tribus germaniques établies en Italie. Les compagnons d'Alboin pillaient les églises sans épargner les prêtres orthodoxes, parce que beaucoup de ces Barbares étaient encore païens, et que ceux qui avaient reçu le baptême pratiquaient l'hérésie d'Arius. Mais avant la fin du VIIe siècle, les Longobards adoptèrent généralement la communion romaine. Leurs rois reconnurent dans le pape le chef de l'Eglise universelle (1), et avec le zèle de nouveaux convertis, ils élevèrent partout des couvens richement dotés ; ils firent de pieuses fondations pour racheter leurs âmes de la damnation éternelle. Voici comment s'expriment la plupart des chartes de ce temps : « Avant de paraître devant le » tribunal de Jésus-Christ, voulant mériter le par- » don de ma coupable conduite et des crimes que » j'ai commis dans ce monde périssable et transi- » toire, j'ai résolu de fonder un monastère (2). » Cette ferveur religieuse ouvrit aux vaincus une carrière inespérée de repos et de fortune. Le Romain,

(1) Leges Luitprand., lib. v, § 4.

(2) On peut voir plusieurs de ces chartes dans Muratori, Antich. Ital., t. V, p. 970 et 1007.

libre ou possesseur vexé, pillé par le Longobard, se jetait dans un cloître, où il trouvait aussitôt une aisance et une sécurité que la vie civile ne pouvait lui offrir. Supérieur au Barbare lui-même, la loi mettait sa vie au prix le plus élevé ; il pouvait parvenir aux premières dignités ecclésiastiques. Remarquons ici, qu'à côté de la constitution longobarde dans laquelle l'élément aristocratique dominait, le gouvernement de l'Eglise, basé sur le droit électoral le plus absolu, grandissait avec rapidité. Il reposait sur un principe tellement vivace, que lorsque les rois eux-mêmes descendaient du trône pour se retirer dans un couvent, ils devenaient de simples moines entièrement subordonnés à l'autorité de leurs supérieurs. Dans le VIIIe siècle, Ratchis, roi des Longobards, et Carloman, frère de Pépin (1), ayant pris tous deux l'habit des solitaires du Mont-Cassin, obéirent à la règle commune, comme le dernier profès, et ne furent pas même élus abbés de leur monastère.

On sait déjà que vers l'époque de la mort de Théodoric, l'étude des lettres était généralement négligée, et que l'ignorance faisait de rapides progrès en Occident. Les bibliothèques, qui avaient été respectées par les Ostrogoths, ne le furent pas dans les guerres de Bélisaire et de Narsès, bien moins encore durant l'invasion des Longobards. Alors on en perdit un grand nombre, et les anciens manuscrits

(1) Ratchis abdique et se fait moine en 749. — Carloman, oncle de Charlemagne, en 746.



auraient peut-être totalement disparu, si quelques couvens n'eussent conservé avec des soins dignes d'éloges les livres qu'ils possédaient. Mais bientôt les ténèbres s'étendant jusque sur les cloîtres, les moines eux-mêmes cessèrent d'estimer des auteurs généralement oubliés. Comme on ignorait encore l'art de fabriquer le papier, que le parchemin était rare et cher, on se mit à gratter les textes de Térence et de Cicéron pour y substituer des *missels* et des *glossaires*, seuls livres dont l'utilité fût alors bien appréciée ; on composa des légendes avec quelques chroniques dignes de ces temps de barbarie. Le pape saint Grégoire-le-Grand (1), que plusieurs historiens accusent d'avoir détruit les monumens de Rome et particulièrement la bibliothèque palatine, a laissé une curieuse correspondance dans laquelle il manifeste une grande aversion pour les lettres anciennes. Selon lui, tout ce qui est étranger à la religion doit être soigneusement écarté des études, parce que les louanges du Christ et celles de Jupiter ne peuvent être prononcées par la même bouche (2). Il défend aux évêques d'enseigner la grammaire et d'expliquer les beautés des auteurs latins. Cette injonction si précise sert du moins à prouver que, vers la fin du VIe siècle, quelques ecclésiastiques essayaient encore de lire les chefs-

(1) Saint Grégoire Ier fut pape de 590 à 604.

(2) Quia in uno se ore cum Jovis laudibus, Christi laudes non capiunt, et quam grave nefandumque sit, episcopis canere, quod nec laico religioso conveniat ipse considera. (Epist., lib. IX, ep. 4.)

d'œuvre de l'ancienne Rome ; mais les écoles étaient rares, il n'en existait guère que dans la capitale du royaume et dans un petit nombre de villes, telles que Pise, Bologne ou Milan (1). Les Longobards, et après eux les Francs, firent de grands efforts pour généraliser en Italie l'usage de la langue allemande qui y était parlée dès le temps des Ostrogoths ; mais ils n'étaient pas assez nombreux, et ne purent anéantir l'idiome national qui prévalut. C'était un latin corrompu, à l'usage du peuple, dont on retrouve quelques traces dans les actes publics de cette époque. On s'aperçoit aisément, en lisant les titres des IXe et Xe siècles, que les notaires, ne sachant plus assez la langue latine pour exprimer toutes leurs idées, empruntaient des mots au dialecte populaire. Les noms de lieux, les surnoms des individus, ont souvent une physionomie italienne facile à reconnaître ; mais rien encore ne fait pressentir la belle langue de Dante et de Pétrarque. Pendant toute la durée de l'*ère des Barbares*, le langage vulgaire est une sorte de *patois informe et grossier*, livré aux caprices du peuple, sans lois fixes, sans modèles à imiter (2).

Charlemagne, doué d'une haute intelligence, était ignorant et illétré comme tous les guerriers austrasiens. Comme à aucune époque de sa vie il ne put parvenir à écrire avec facilité (3), il mettait au bas

(1) On peut consulter Muratori, Antich. Ital., t. III, dissert. 43.

(2) Ginguené, Hist. de la littér. italienne, t. I, p. 183.

(3) Vita Karol. Magn., Eginhard., apud Script. Rer. Francor., t. V, p. 99 B.

des édits un signe ou monogramme tracé de sa propre main, avec une empreinte de son anneau (1). Mais ce monarque, supérieur en tout à son siècle, eut le mérite de deviner le parti qu'on pouvait tirer des études pour humaniser un peuple barbare. La Péninsule, si souvent dévastée depuis près de quatre siècles, devait pourtant être moins reculée dans la civilisation que la Gaule ou la Germanie, puisqu'il y trouva encore des maîtres de grammaire, de théologie et de rhétorique dont il écouta les leçons. Non content d'attirer près de lui à Pavie et d'honorer les hommes instruits qu'on put découvrir audelà des Alpes, Charlemagne décida les plus illustres de ces savans à le suivre en France, où il institua une académie dont il voulut être le chef et le protecteur. Malheureusement le siècle ne partagea pas les convictions du grand roi. Les doctes ultramontains étaient des religieux remplis de zèle et de piété ; mais comme la plupart avaient été élevés dans les principes de saint Grégoire Ier, ils cherchèrent moins à former d'habiles littérateurs que de bons ecclésiastiques. Les efforts du monarque mal secondés n'obtinrent donc qu'un succès faible et passager ; après cette renaissance avortée, on cessa d'étudier, tout retomba plus bas qu'auparavant.

Les Longobards vaincus ne furent point opprimés par Charlemagne. Non seulement ce monarque leur laissa les terres qu'ils possédaient, mais ils gardè-

(1) Quas *manu propria* signaculis firmavamus, et *de annulo* nostro sigillari jussimus, ann. 774. (Diplom. Carol. Magni, ap. Script. Rer. Franc., t. V.)

rent leurs anciennes lois, et jouirent sous la domination carlovingienne des mêmes priviléges que les vainqueurs. Il y eut alors en Italie jusqu'à cinq législations diverses : la *loi salienne*, la *ripuaire*, la *bavaroise*, introduites par les Francs, le code longobard et le droit romain. En se présentant devant la cour des plaids, chacun était tenu de déclarer sous quelle coutume il prétendait vivre (1) ; les notaires ne manquaient pas de l'énoncer en tête de toutes les chartes (2). Il en résulta bientôt une extrême confusion ; les choses en vinrent au point que le mari et la femme, le père et le fils, ne reconnaissaient pas toujours la même loi (3). Néanmoins, comme les fiefs s'étaient multipliés dans les provinces, les codes barbares prévalurent ; on croyait prouver sa noblesse en les invoquant, et le droit romain, abandonné au peuple, tomba dans le mépris.

La victoire avait livré aux Carlovingiens le trône fondé par Alboin. Charles, proclamé roi des Longobards, se rendit à Rome dont il prit possession en sa qualité de patrice (4). Lorsqu'il entra pour la

(1) Volumus, ut cunctus populus romanus interrogatur, quali lege vult vivere, ut tali lege, quali vivere professi sunt, vivant. (Leges Lotharii, I, § 37, ap. Murator., t. II, p. 140.)

(2) Ego A et N qui sensimus lege vivere salica.

(3) Voici un exemple : *Marta* quæ professa sum vivere lege romana, sed nunc pro ipso viro meo lege Longobardorum vivere videor, qui professus est ex natione sua lege vivere Longobardorum.

(4) Voici les titres que prend Charlemagne en cette même année 774 : Carolus, gratia Dei rex Francorum et Lon-

première fois dans l'antique ville des Césars, on lui décerna tous les honneurs dus au souverain. Le clergé, les nobles, les juges allèrent à sa rencontre avec la grande bannière, et dès que le roi franc aperçut ce cortége, il descendit de cheval, conduisit lui-même la procession jusqu'à l'église des saints apôtres, où il baisa respectueusement chaque marche du sanctuaire. Il prit la place d'honneur (1), et s'attribua dès lors le droit de confirmer l'élection des papes (2). Le peuple lui prêta serment de fidélité ; on frappa les monnaies à son effigie ; enfin des magistrats ou comtes du palais furent établis dans la ville pour rendre en son nom la justice aux Romains. Avant de quitter l'Italie (3), Charlemagne

gobardorum, ac patricius Romanorum. (Script. Rer. Francor., t. V, p. 724.)

(1) Tenuit isdem christianissimus Carolus rex dexteram manum antedicti pontificis. (Anastas., bibliot., vita Adriani, ap. Muratori, t. III, p. 186.) — Quoique les historiens aient interprété ce passage de plusieurs manières, il est certain que le pape et les Romains reconnurent à Charlemagne tout ce qu'on peut reconnaître d'autorité dans un souverain, et que jusqu'alors aucun pape n'avait songé à prendre le pas sur les rois d'Italie ou les empereurs.

(2) Voici comment les choses se passèrent après l'élection de Léon III en 996 : Hadrianus papa obiit, et Leo mox ut in locum ejus successit, misit legatos *cum muneribus* ad regem, claves etiam confessionis sancti Petri, et vexillum romanæ urbis eidem direxit. (Annal. Francor., apud Script. Rer. Francor., t. V, p. 53.)

(3) Le passage suivant fera comprendre l'étendue de l'autorité que Charlemagne s'attribuait. Ordinatis deinde romanæ urbis et apostolici, totiusque Italiæ, non tantum publicis, sed

eut soin d'envoyer des gouverneurs royaux dans les cités de la Romagne comprises dans la donation de Pépin, et ce fait remarquable atteste que les premiers Carlovingiens avaient réellement retenu le droit de souveraineté sur l'exarchat, si souvent réclamé dans la suite par les papes et long-temps conservé par les empereurs. Le roi ayant mis dans Pavie une forte garnison de soldats francs, laissa les autres villes du royaume sous l'autorité de leurs comtes. Il confirma les ducs longobards et notamment celui de Bénévent, dans la possession de leurs duchés, puis il conduisit son armée vers les bords de l'Elbe et de l'Oder, où ses lieutenans faisaient sans résultats décisifs la guerre aux Saxons.

A la mort d'Adrien I[er], en 796, le clergé et le peuple de Rome élevèrent au pontificat un prêtre de saint Jean-de-Latran auquel on donna le nom de Léon III. Ce nouveau chef de l'Eglise avait pour lui la majorité des citoyens; mais au bout de quatre ans, des parens du dernier pape, qui conspiraient sourdement, ayant attaqué une procession conduite par Léon, mirent en fuite la foule désarmée et portèrent au pontife plusieurs coups dangereux. Ils le traînèrent dans la fange, ils essayèrent de lui crever les yeux, de lui couper la langue (1). Le malheureux Léon était resté sur la place baigné dans son sang;

etiam ecclesiasticis et privatis rebus, etc., Roma profectus, Spoletum venit ann. 800. (Annal. Francor., apud Script. Rer. Francor., t. V, p. 53.)

(1) Anastas., biblioth., p. 197. *Ce chroniqueur écrivait vers l'ann.* 880.



néanmoins, comme il ne mourut pas de ses blessures, on crut qu'un miracle l'avait soustrait au fer de ses assassins. A la première nouvelle de cet attentat, Charlemagne indigné vole en Italie, convoque un concile, rétablit le pape, et punit ses ennemis. La famille de Pépin avait comblé de biens le saint-siége; Léon III voulut à son tour devenir le bienfaiteur de Charlemagne, et sachant à propos réveiller d'anciens souvenirs de l'empire d'Occident, qui flattaient encore la vanité romaine, il releva de terre la couronne de Théodose pour la donner au vainqueur des Longobards. Le jour de Noël de l'an 800 (1), le pape, après avoir célébré dans l'église de saint Pierre l'office divin en présence du roi, posa un riche diadême sur le front de ce dernier, et le proclama empereur des Romains aux acclamations bruyantes de la multitude. Les voûtes de la basilique retentirent jusqu'à trois reprises des cris de *Vive Charles-Auguste*, *gloire et longue vie au pieux empereur* (2). On ne sait si cette cérémonie était concertée entre le souverain pontife et le roi des Francs, mais, quoi qu'il en soit, Charlemagne, qui assistait à la messe en costume de patrice romain, parut surpris, témoigna quelques regrets, puis se laissa couronner. Agenouillé devant l'autel, il jura à haute voix de maintenir la foi chrétienne et de garder soigneusement les priviléges du saint-siége. De là ce droit exclusif de consacrer les empereurs,

(1) Trois cent vingt-quatre ans s'étaient écoulés depuis la chute de l'empire d'Occident sous Augustule.

(2) Anastas., biblioth , p. 199.

que les successeurs de Léon III s'attribuèrent bientôt, droit immense à l'aide duquel nous verrons la papauté obtenir la préséance sur tous les pouvoirs politiques, s'élever au-dessus des rois, et ne laisser au chef de l'empire lui-même que le second rang dans la chrétienté. Le nouvel empereur, ébloui par trente-deux années d'un règne glorieux, croit recevoir un hommage, et ne peut prévoir les malheurs qu'il va léguer à ses successeurs. Mais, dès la mort de ce prince, les conséquences de ce grand fait commencèrent à se faire jour : le mouvement réactionnaire qui ne tarda pas à se manifester contre les Carlovingiens, ayant été favorable aux entreprises de l'Eglise, elle osa faire le premier essai de ses forces sur la propre famille de son bienfaiteur. L'histoire atteste que Louis-le-Pieux ou le Débonnaire, déposé dans un synode d'évêques francs, dépouillé des ornemens impériaux, qu'il devait reprendre un an plus tard (1), fut condamné par le clergé à une pénitence publique, trente-quatre ans seulement après le couronnement de Charlemagne (ann. 834).

Mais reprenons l'ordre des événemens dans l'Italie méridionale. Depuis la chute de la monarchie longobarde, en 774, jusqu'au rétablissement de l'empire d'Occident, ce pays avait fait de continuels efforts pour se soustraire à la domination des Francs. Aréchis, gendre de Didier et duc de Bénévent à l'époque

(1) Synode de Compiègne en 834, présidé par Ebbon, archevêque de Rheims, frère-de-lait de Louis.

de la conquête, possédait les provinces du royaume actuel de Naples, à l'exception de quelques villes maritimes restées sous le patronage des empereurs de Constantinople. Trop faible pour lutter ouvertement, Aréchis feignit de prêter obéissance au vainqueur, mais dès que le roi des Francs, rappelé en Germanie, eut retiré ses forces de la Péninsule, le duc longobard se déclara indépendant de toute autorité, prit le titre de prince (1), et se fit sacrer, à l'imitation des rois de sa nation et des Carlovingiens (2). Charlemagne apprend cette révolte, quitte aussitôt les bords de l'Elbe, fait marcher des troupes sur l'Italie, et s'y rend lui-même. Mais à l'approche de l'orage qui grondait sur lui, le prince de Bénévent avait abandonné sa capitale pour s'enfermer dans Salerne, prêt à acheter son pardon au prix des plus grands sacrifices. Les conditions du traité furent onéreuses pour Aréchis, qui livra ses trésors, fit démanteler les principales villes de ses Etats, et se soumit à un tribut annuel de sept mille écus d'or, pour garantie duquel il donna en otage ses deux enfans.

Sous les premiers Carlovingiens, on voit les princes de Bénévent opposer aux Francs la ruse et la tromperie, armes dangereuses, ressource ordinaire des faibles contre leurs oppresseurs. Charle-

(1) Arichis primus Benevent. principem se appellari jussit. (Heremperti Hist. Longob. ap. Script. Rer. Francor., t. V, p. 53.)

(2) Ab episcopis ungi se fecit, et coronam sibi imposuit. (Leo Ostiens., lib. I, cap. IX.)

magne avait investi du royaume d'Italie son second fils appelé Pépin, enfant âgé de sept ou huit ans. Il y eut dans la suite entre ce jeune prince et Grimoald, successeur d'Aréchis (1), une rivalité qui occasionna des guerres fréquentes. Les Longobards, quelquefois vainqueurs, souvent vaincus, demandèrent et obtinrent une paix durable, dont voici les principales stipulations : La nation, sans aucune distinction de classes, devait renoncer pour toujours à l'antique usage de porter de longues barbes. Le prince s'obligeait à payer exactement le tribut promis; il donnait à l'empereur, en signe d'hommage, le titre de père et de seigneur, et plaçait son nom sur les monnaies de Bénévent (2).

Mais à peine Charlemagne eut-il cessé de vivre, qu'une réaction contre l'empire militaire des Carlo-

(1) TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES PRINCES DE BÉNÉVENT.

786. ARÉCHIS, duc de Bénévent, prince en 786, meurt en 787.
787. GRIMOALD, fils du précédent, meurt sans enfans en 806.
806. GRIMOALD II, trésorier de Grimoald Ier, élu par le peuple, assassiné en 817.
817. SICON, castalde d'Acerenza, élu par les Bénéventains, meurt en 832.
832. SICARD, fils du précédent, assassiné en 839.
839. { RADELCHISE, trésorier de Sicard, élu à Bénévent. SICONULPHE, frère de Sicard, élu à Salerne en 840.
840. Démembrement de la principauté de Bénévent; établissement de celle de Salerne.

(2) On voit sur des monnaies de Bénévent le nom de Charles, DOMS, CARLVS, R. et l'effigie du prince Grimoald sans barbe.



vingiens se fit remarquer des Pyrénées aux bords du Weser et du Danube jusqu'à la mer de Sicile. Tous ces peuples étrangers les uns aux autres, que le grand empereur avait réunis sous sa domination (1), et à l'aide desquels il avait arrêté le mouvement d'invasion qui durait depuis quatre siècles, ces peuples, disons-nous, tendent à se séparer dès que le pouvoir est tombé dans les mains débiles de Louis-le-Débonnaire. De là résultent

(1) TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES ROIS D'ITALIE ET DES PAPES *durant la période carlovingienne.*

Ann.	Rois Francs.	Papes.	Événemens.
774.	CHARLEMAGNE est couronné à Milan.		Meurt d'une pleurésie le 28 janvier 814, à l'âge de 72 ans.
781.	PÉPIN, son fils, âgé de 7 à 8 ans.		Meurt en 810 à l'âge de 36 ans.
812.	BERNARD, fils naturel de Pépin, âgé de 12 à 13 ans.	LÉON III, pape, régnait depuis 18 ans.	Mort de Léon III, le 11 juin 816.
816.	—	ÉTIENNE IV (Romain).	Mort d'Etienne IV, le 24 janvier 817.
817.	—	SAINT PASCHAL Ier (Romain).	Mort de Paschal Ier, le 11 mai 824.
818.	LOUIS-LE-DÉBONNAIRE ou le PIEUX, empereur depuis 814, roi d'Italie.	—	Bernard, roi d'Italie, déposé par son oncle, Louis-le-Pieux, qui lui fait crever les yeux.
820	LOTHAIRE, fils de Louis-le-Pieux, associé à l'empire, et déclaré roi d'Italie.	—	—

ces guerres, ces partages de territoires, ces traités entre les petits-fils de Charlemagne, qui remplissent les annales de la plus grande partie du IXᵉ siècle. En 888, la déposition de Charles-le-Gros devient le signal d'une dislocation générale; les impériaux, quoique nombreux, ne peuvent résister au mouvement national qui s'opère partout à la fois. En France, les Gallo-Francs de la Neustrie, fatigués de la prépondérance qu'ils ont laissé prendre aux Aus-

Ann.	Rois Francs.	Papes.	Événemens.
824.	—	EUGÈNE II (Romain).	Mort d'Eugène II, le 27 août 827.
827.	—	VALENTIN Iᵉʳ (Romain).	Mort de Valentin Iᵉʳ, le 10 octobre 827, après un règne de 40 jours.
»	—	GRÉGOIRE IV (Romain).	Mort de Grégoire IV, le 11 janvier 844.
840.	Seul empereur.	—	—
844.	—	SERGIUS II (Romain).	Mort de Sergius II, le 27 janvier 847.
847.	—	SAINT LÉON IV (Romain).	Ce pape est installé sans l'approbation de l'empereur, pendant que les Sarrasins menaçaient Rome.
849.	Associe à l'empire son fils Louis II.		—
855.	LOUIS II, seul empereur et roi d'Italie.	—	Lothaire abdique en 855, et se retire à l'abbaye de Prum où il meurt six mois après, à l'âge d'environ 60 ans.
»		—	Léon IV, après un glorieux pontificat, meurt le 17 juillet 855; troubles dans Rome.

trasiens, depuis l'élection de Pépin, placent sur le trône Eudes ou Ode, un des leurs, entièrement étranger à la maison régnante. Néanmoins la lutte entre les deux partis se prolonge encore jusqu'en 987, époque de l'avènement des Capétiens. En Souabe, les seigneurs, par une sorte de transac-

Ann.	Rois Francs.	Papes.	Événemens.
855.	—	BENOIT III (Romain).	Les légats impériaux voulaient sur le trône pontifical un cardinal nommé Anastase, excommunié par Léon. Le peuple se révolte et fait triompher Benoît.
»			Mort de Benoît III, le 8 avril 858.
858.	—	NICOLAS Ier (Romain).	Meurt le 13 novembre 867.
867.	—	ADRIEN II (Romain).	Mort d'Adrien II, le 30 novembre 872.
872.	—	JEAN VIII (Romain).	—
875.	CHARLES-LE-CHAUVE, roi des Francs, oncle de Louis II, empereur et roi d'Italie.	—	L'empereur Louis meurt sans laisser de fils, le 12 août 875.
877.	—	—	Mort de Charles-le-Chauve, empoisonné à l'âge de 54 ans.
878.	CARLOMAN, fils de Louis-le-Germanique, empereur et roi d'Italie.	—	Carloman meurt le 22 mars 880. —

tion, élisent roi de Germanie Arnolphe ou Arnould, bâtard d'un fils de Louis-le-Débonnaire; mais, vingt-cinq ans plus tard, l'élection de Conrad, duc de Franconie, exclut à jamais du trône la race de Charlemagne. Bozon s'empare de la Provence, Rodolphe de la Bourgogne. L'Italie devient un

Ann.	Rois Francs.	Papes.	Événemens.
879.	—	—	Le pape Jean VIII, chassé de Rome par le duc de Spolette, se réfugie en France, où il consacre empereur Louis-le-Bègue, roi des Francs, fils de Charles-le-Chauve. Louis, qui ne passa jamais les Alpes, meurt le 10 avril 879.
880.	Charles-le-Gros, frère de Carloman, empereur et roi d'Italie, réunit presque autant d'Etats que Charlemagne.	—	— Mort de Jean VIII, 15 décembre 882.
882.	—	Martin ou Marin, de la Grande Grèce.	Mort de Martin, le 18 mai 884. —
884.	—	Adrien III (Romain).	Mort d'Adrien, en septembre 855.
885.	--	Etienne V, noble Romain.	Meurt le 7 août 891.

887. Charles-le-Gros, après un traité honteux avec les Normands qui assiégeaient Paris, est abandonné par son armée et ses sujets. Il meurt le 12 janvier 888 dans une extrême misère, sans laisser d'enfans. Cet événement décide la chute de l'empire fondé par Charlemagne.

royaume à part que se disputent des prétendans d'origine germanique, naturalisés Italiens depuis plusieurs générations (Aug. Thierry). Cette malheureuse contrée est livrée à la plus violente anarchie, et ne peut s'organiser définitivement (1). Chaque faction veut avoir son pape et son empereur;

(1) TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES ROIS D'ITALIE

qui se disputent le trône depuis la chute de l'empire des Carlovingiens, jusqu'à Othon-le-Grand.

888.	Les Carlovingiens perdent l'Italie; des prétendans italiens se disputent le trône : anarchie dans la Péninsule.		
»	BÉRENGER, duc de Frioul, roi d'Italie, sacré par l'archevêque de Milan.	—	—
889.	Battu par Guido se retire dans le Véronnais.	GUIDO, duc de Spoleto, élu roi d'Italie par une faction opposée à Bérenger.	—
891.	—	Sacré empereur par le pape Etienne V.	—
892.	—	LAMBERT, fils de Guido, est associé à l'empire.	—
894.	Recouvre une grande partie de ses états.	Guido meurt d'un vomissement de sang.	
896.	—	—	ARNOLPHE, roi de Germanie, prend le titre
»	—	LAMBERT, seul empereur, est sacré par Étienne VI après la mort de Formose.	d'empereur et se fait sacrer par le pape Formose. Il quitte l'Italie avant la fin de l'année.

mais il n'est plus question au sud des Alpes d'un parti carlovingien. On voit presqu'en même temps Guido, duc de Spolette, avec son fils Lambert, Arnolphe, roi de Germanie, et Bérenger, duc de Frioul, prendre les ornemens impériaux, puis se faire sacrer dès qu'ils peuvent entrer dans Rome. De leur

898.	—	Est tué à la chasse, à Marengo.	—
899.	Son armée est taillée en pièces par les Hongrois.	—	Arnolphe meurt en Bavière.
		—	—
900.	Chassé une seconde fois par Louis III, se retire en Bavière.	Louis III, roi de Provence, appelé en Italie par le parti de Lambert, se fait sacrer par l'archevêque de Milan.	
901.	—	Reçoit la couronne impériale des mains du pape Benoît IV.	—
902.	Recouvre ses états.	—	—
905.	—	Vaincu et fait prisonnier par Bérenger, qui lui fait crever les yeux.	—
915.	Couronné empereur par le pape Jean X.	—	—
921.	—	Rodolphe, roi de Bourgogne, appelé par le parti opposé à Bérenger, est proclamé roi d'Italie.	—
922.	Appelle les Hongrois à son secours.	—	—
924.	Assassiné à Vérone par le parti de Rodolphe.	—	—

côté, deux cardinaux, Sergius et Formose, luttent pour un trône sanglant; la papauté devient la proie des factions, et pendant un siècle et demi, le siége des apôtres est souillé de débauches, de crimes et d'infamies, dont nous nous hâterons de détourner

926.	HUGUES, comte de Provence, appelé par la faction de Bérenger, qui l'oppose à Rodolphe; roi d'Italie, sacré à Milan, meurt en 947.	Chassé par Hugues, ne reparaît plus en Italie.	—
931.	Lothaire, son fils, est associé au trône.		—
950.	Meurt empoisonné.	Meurt en 937.	
»	—	Bérenger II, marquis d'Ivrée, appelé en 945 par les Italiens, en haine de Hugues qu'ils ne pouvaient souffrir à cause de sa tyrannie, est couronné en 950.	—
»	—	Adalbert, son fils, associé au trône.	—
961.	—	Tous deux sont chassés par Othon-le-Grand. Bérenger meurt dans l'exil à Bamberg.	—
»		Adalbert, long-temps errant, ne peut rétablir sa fortune.	
962.	Othon-le-Grand, roi d'Italie, sacré à Milan en 961, va à Rome, et reçoit la couronne impériale en 962. Ici commence la série des empereurs allemands.		

les yeux (1). Le pieux cardinal Baronius lui-même, dans ses *Annales ecclésiastiques*, déclare que, durant cette longue période d'iniquités, l'Eglise chrétienne fut réellement sans pape, mais non sans chef,

(1) TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES PAPES

depuis la chute de l'empire des Carlovingiens jusqu'à Othon-le-Grand.

888.	Les Carlovingiens perdent le royaume d'Italie. Étienne V était pape depuis trois ans. Il meurt le 7 août 891.	
891.	Anarchie dans l'empire et dans l'Eglise. Une femme nommée Théodora, célèbre par sa beauté et par ses débauches, obtient dans Rome un grand crédit qu'elle partage avec ses filles Marozie et Théodora.	
»	Formose (évêque de Porto), élu par la faction opposée à l'empereur Guido, meurt le 19 avril 896.	Sergius III, élu par la faction de Guido, est chassé de Rome par Arnolphe, roi de Germanie.
896.	Anarchie dans Rome.	—
»	Boniface VI (Romain), élu par le parti de Formose, avait été déposé deux fois de la prêtrise; meurt vers la fin d'avril 896.	—
»	Étienne VI (Romain), élu par la faction de Sergius et de Lambert. Il donne à ce dernier la couronne impériale, et fait déterrer le corps de Formose qu'on jette dans le Tibre, après lui avoir fait son procès. Etienne est mis en prison, puis étranglé par ordre du marquis de Toscane, tout puissant à Rome depuis son mariage avec Théodora.	— —
897.	Romain (né à Rome), élu par la faction du marquis de Toscane, meurt le 29 novembre 897.	—
898.	Théodore II (Romain), élu par la même faction, meurt le 3 mars 898.	-

parce que Jésus-Christ lui-même continua à la gouverner.

Pour surcroît de malheurs, deux peuples nouveaux, les Sarrasins au Midi, et les Hongrois au Nord, plus barbares que les Huns d'Atila et que toutes les tribus germaniques, viennent alors désoler l'Italie. Les Arabes paraissent en Sicile en 820, commencent en 827 la conquête de cette île, qu'ils ne devaient finir qu'en 851, et descendent pour la première fois sur les côtes de la Calabre en 839.

898. **Jean IX** (de Tivoli). Il casse les actes d'Etienne VI, réhabilite la mémoire de Formose, et dégrade les cardinaux qui ont pris part au jugement de ce pape. Meurt le 3 novembre 900. —

900. **Benoit IV** (Romain), pontife zélé et charitable, meurt en 903. —

903. **Léon V** (d'Ardea). Après un pontificat de trente-trois jours, il est mis en prison par la faction contraire, qui a repris quelque crédit dans la ville, et déposé le 30 novembre 903. Cette même faction élit : —

» **Christophe** (Romain), qui, à son tour, est emprisonné par la faction du marquis de Toscane. On le contraint à se faire moine (juin 904). —

904. **Sergius III** (Romain), élu treize ans auparavant par la faction de Guido, et chassé par la faction contraire, est replacé sur le trône pontifical par le marquis de Toscane. Meurt en août 911. —

911. **Anastase III** (Romain), meurt le 15 octobre 913. —

913. **Landus** (de la Sabine), meurt le 26 avril 914. —

914. **Jean X** (de Ravenne), élu par l'influence de Théodora, dont il avait été l'amant, est déposé par le marquis de Toscane, époux de Marozie. Meurt étouffé sous un oreiller en mai 928. —

928. **Léon VI** (Romain). Après un pontificat de six mois et quinze jours, il tombe au pouvoir de la faction de Théodora, et meurt en prison le 3 février 929. —

Vingt ans plus tôt leurs bandes peu nombreuses auraient été facilement détruites par les Longobards unis sous une même bannière ; mais les troubles qui éclatent, précisément en 839, dans la principauté de Bénévent, facilitent les progrès des Musulmans. Sicard venait d'être assassiné par les Bénéventains, qui lui donnèrent pour successeur Radelchise, son trésorier. Bientôt après, Siconulphe, frère de Sicard, fut élu à Salerne. Comme aucun de ces concurrens n'était assez fort pour chasser son

929. ÉTIENNE VII (Romain), meurt en mars 931. —

» JEAN XI (Romain), à peine âgé de vingt-quatre ans, était fils de Marozie et du marquis Albéric ; mais la voix populaire lui donnait pour père Sergius III ; se range avec sa mère dans la faction de Hugues de Provence, roi d'Italie. Albéric, son frère, fils du marquis de Toscane, excite les Romains contre lui. Jean est mis en prison en 936, et y meurt. —

936. LÉON VII (Romain), meurt en juillet 939. —

939. ÉTIENNE VIII (Allemand). Les troubles continuent à Rome : le pape, blessé dans une émeute, est défiguré, et n'ose plus paraître en public. Il meurt dans le mois de novembre 942. —

942. MARIN II ou Martin III (Romain). Ce pape veut en vain rétablir la paix dans l'Eglise. Il meurt le 25 janvier 946. —

946. AGAPET II (Romain), écrit à Othon-le-Grand pour le prier de mettre un terme à la tyrannie de Bérenger et d'Adalbert. Meurt vers la fin de 955.

956. JEAN XII (Romain), patrice de Rome et fils d'Albéric II, marquis de Toscane. A peine âgé de dix-huit ans, la faction dominante dans la ville le place sur le trône pontifical. La crainte de voir Bérenger et Adalbert maîtres de l'Italie, le jette dans le parti d'Othon-le-Grand. Il presse ce dernier de venir délivrer l'Eglise, et le couronne empereur en 962. —

adversaire, tous deux cherchèrent partout des alliés ; ils allèrent même dans leur délire jusqu'à appeler des Sarrasins d'Espagne ou d'Afrique qu'ils opposèrent les uns aux autres (1). Cette guerre civile dura long-temps, sans autre résultat que le malheur des peuples et la ruine totale du pays. Il fallut, pour apaiser les factions, en venir à un partage de territoire entre les principaux chefs longobards (2). L'ancien duché de Bénévent fut morcelé en plusieurs petits Etats ; il y eut à Salerne, et à Capoue, des princes indépendans, jaloux les uns des autres, rivaux sans puissance, toujours prêts à se faire la guerre. Les Arabes eux-mêmes n'auraient pu conseiller un ordre de choses plus fatal à l'Italie méridionale et plus favorable à leurs déprédations. Aussi profitèrent-ils de la lutte des partis pour parcourir impunément cette contrée sans défense, livrant aux flammes les villes démantelées par les Longobards, et mettant à la chaîne les populations qu'ils n'égorgeaient pas. Un historien napolitain nomme jusqu'à trente-deux cités maritimes et vingt-cinq villes de l'intérieur du pays, réduites en cendres par les Sarrasins (3). Ces Barbares menacèrent Rome, dont ils brûlèrent un faubourg ; leurs courses s'étendirent même au-delà du Tibre. Ils eurent des établissemens

(1) Anonym. Salernit., ad ann. 885.

(2) La charte qui règle le partage de la principauté de Bénévent entre Radelchise et Syconulphe est rapportée en entier par Trojlo, Istor. Napolit., t. III, p. 282.

(3) Placido Trojlo, Istoria generale del regno di Napoli, t. III, p. 370.

fortifiés dans la Pouille, en Calabre, sur le Garigliano. Pendant près de deux siècles, l'Italie méridionale resta ouverte aux incursions des Musulmans.

En l'an 900, les Hongrois ayant passé l'Isonzo se répandirent dans les plaines fertiles du Milanais. L'origine de ces nouveaux venus était inconnue; ils ressemblaient aux Huns, mais leur indomptable férocité surpassait tellement celle des autres Barbares, qu'on crut ce peuple vomi par l'enfer pour exterminer la race humaine. Des chroniqueurs font naître les Hongrois de l'union d'une louve avec un démon. Ils reparurent à diverses reprises durant la première moitié du xe siècle, sans pénétrer toutefois jusque dans l'Italie méridionale, alors ravagée par les Sarrasins. Les victoires d'Othon-le-Grand rejetèrent ces Barbares dans la Pannonie, dont ils ne sortirent plus.

Vers la fin du IXe siècle, mais bien plus encore dans le siècle suivant, l'anarchie sociale devient si complète dans la Péninsule, que l'obscurité de ces temps malheureux ne se peut aisément percer. Au nord du Tibre, les seigneurs, en élevant d'une main un monarque lui suscitaient de l'autre quelque concurrent, dans la crainte de ne pouvoir lui résister. Ils entretiennent ainsi le feu de la guerre civile, et réduisent au rôle de simples chefs de faction les deux Bérenger, et les autres rois ou empereurs de race italienne. De leur côté, les papes, effrayés de voir que, de toutes ces luttes, pouvait sortir un homme assez habile pour réunir sous un même sceptre l'Italie entière, appellent les Allemands,

croyant ainsi s'affranchir de ce péril. Ils donnent à Othon-le-Grand la couronne impériale (1), et ouvrent pour la seconde fois l'Italie aux étrangers. Rome est en proie à une inexprimable confusion. Dans les principautés du Midi, les Longobards de Bénévent, ceux de Salerne et de Capoue, se font continuellement la guerre, et, lorsqu'ils sont las de combattre, les Sarrasins, profitant de leur épuisement, viennent les accabler. Les Grecs, à la faveur de ces discordes, reprennent la Pouille, l'Abbruze, la Calabre, envoient des ducs à Naples et dans la Campanie. Ils convoitent une seconde fois l'Italie entière, qu'ils ne cessent de considérer comme une province de l'empire d'Orient. Les peuples, opprimés par tant de maîtres, ne savent plus à qui ils appartiennent, ni à quelles enseignes ils doivent se rallier.

Cette époque sanglante, ces révolutions dont nous venons de tracer un tableau raccourci, eurent une grande influence sur la destinée des nations et sur leur caractère moral. Au milieu du désordre qui régnait en Europe dans le xe siècle, à l'aspect des malheurs sans cesse renaissans qui accablaient l'humanité, un profond découragement s'empara des esprits; on crut que les temps étaient accomplis et que le monde allait finir.

Mais le peuple avait alors une foi sincère, qui l'aidait à supporter sa déplorable condition. N'espérant aucun appui sur la terre, il en chercha un dans le

(1) Legati ab apostolica sede venerunt, vocantes regem ad defendendam Italiam et romanam rempublicam à tyrannide Belingarii. (Annalist. Saxo, in Coll. Menekin., ann. 960.)

ciel, et la religion ne lui refusa pas les sublimes consolations qu'elle sait répandre sur toutes les misères humaines. Aussi, lorsque le premier jour du siècle suivant parut inattendu, que les hommes virent un avenir nouveau s'ouvrir devant eux, au lieu de s'étonner de leur crédulité, ou d'insulter, comme on le ferait de nos jours, à l'impuissance du créateur, ils éprouvèrent de la reconnaissance pour Dieu qui les avait épargnés : ils se livrèrent à l'espérance, et ce ne fut pas en vain, car leur sort ne tarda pas à s'améliorer. Vers cette époque, plus d'un siècle avant l'affranchissement de nos plus anciennes communes du nord de la France, les principales villes du royaume des Longobards, si souvent dévastées par les Hongrois et les Sarrasins, obtinrent des premiers empereurs allemands l'autorisation de relever leurs murailles et d'organiser des milices pour repousser les Barbares. On vit se développer dans la haute Italie le germe du régime municipal. Il y jeta de profondes racines, et le pays, moins malheureux, prit bientôt un aspect nouveau, tandis qu'au sud du Tibre, quelques aventuriers normands réunissaient sous une même domination des provinces depuis long-temps ennemies, fondaient un Etat puissant, et mettaient cette contrée à l'abri de nouvelles invasions.

Ce fut aussi vers ce même temps (1) que les épaisses ténèbres répandues sur le monde commencè-

(1) Post annum Christi millesimum, assurgere in Italia cœperunt litteræ meliorique sedere, et præsertim post annum ML. (Muratori, Antich. Ital., Dissert. XLIII, t. III, p. 871.)

rent à se dissiper. Le XIe siècle est l'époque de la renaissance des études, le point de départ des connaissances modernes. L'impulsion partit du sein des cloîtres; et si les progrès de l'esprit humain paraissent d'abord lents et peu marqués, ce siècle, appelé par les Italiens *le mille*, n'en fut pas moins le premier âge d'une civilisation et d'un ordre social qui exercèrent une influence salutaire sur le développement intérieur de l'homme (Guizot) et qui ne manquèrent d'ailleurs ni de force, ni de durée, ni de grandeur.

DEUXIÈME PARTIE.

Dans la première partie de cet aperçu historique, nous avons vu la décadence de la puissance de Rome et assisté à sa longue agonie. Les Barbares, après avoir accompli l'œuvre de destruction à laquelle ils semblaient prédestinés, ont substitué à l'ordre social des anciens une organisation toute militaire, qui a fait disparaître jusqu'aux derniers vestiges de la civilisation romaine. Cinq siècles se sont écoulés depuis la chute de l'empire; et cette longue période de transition, que nous avons appelée l'*ère des Barbares*, nous a conduits à une époque où les gouvernemens nés de la conquête tombent de vétusté et deviennent impossibles, où tout en Europe semble appeler une grande transformation de la société. Cette seconde partie sera consacrée à étudier le premier âge de la nouvelle nation italienne. Ici, la démarcation établie entre les vainqueurs et les vaincus ne tarde pas à s'effacer; la condition misérable de ces derniers

devient meilleure, l'esclavage disparaît, le peuple des villes commence à sentir ses forces ; nous le verrons bientôt en faire l'essai.

Si nous lisons avec attention les chroniques du xe siècle, rien ne nous paraîtra à sa place dans les monarchies nées des débris de l'empire carlovingien. Personne n'est content de sa condition ; une révolution semble inévitable, parce qu'elle est dans tous les esprits.

Les Barbares, campés militairement au milieu des terres conquises, ont laissé grandir les anciennes races, dont ils se tiennent soigneusement séparés, tandis qu'eux-mêmes s'affaiblissent de jour en jour par l'effet nécessaire de cette séparation. Leur nombre est désormais trop restreint pour maintenir une domination appuyée uniquement sur la force. Il ne faudrait qu'une occasion pour armer les nationaux, qu'une lutte à main armée pour les émanciper.

En France, l'avènement de la troisième race, à la suite d'un siècle entier de guerres civiles, et l'exclusion du dernier carlovingien, qui représentait le principe de la force militaire ou de la conquête, fixent la date précise de cette grande émancipation (ann. 987). Les Francs des diverses tribus se réunirent aux Gallo-Romains, et de leur fusion sortit la nation française.

En Italie, le mouvement comprimé durant soixante-treize ans (888-961), par une anarchie complète, sous les rois ou empereurs franco-italiens, ne put se développer avant le règne

d'Othon-le-Grand. Vainement dans la première moitié du xe siècle on chercherait une nation italienne : il n'en existait encore aucune trace, parce que, jusqu'alors, le mélange des peuples de race barbare avec les Romains n'avait pu s'opérer. De Rome jusqu'aux Alpes, chaque ville appartenait, sauf quelques exceptions, au comte ou à l'évêque qui y résidait, quelquefois à tous deux. Les artisans, sans armes, opprimés, pillés par tous les partis, ne jouissaient d'aucune liberté, et se voyaient continuellement exposés aux courses des Hongrois ou des Sarrasins, qui achevaient de les réduire à l'état le plus déplorable.

On sait qu'Othon-le-Grand fut appelé en Germanie pour en expulser les rois de race franco-italienne, dont la domination était également redoutée des papes et des seigneurs. Après avoir renversé le trône fragile de Bérenger II et d'Adalbert, le monarque allemand reçut des mains de Jean XII la couronne d'or de Charlemagne, et posséda en réalité la souveraineté de la Germanie avec le nord et le centre de la Péninsule jusqu'aux frontières actuelles du royaume de Naples. C'était là ce qu'on appelait dans le moyen âge l'*Empire romain*. A partir de cette époque, les destinées de l'Italie se trouvèrent étroitement liées à celles de la Germanie ; et, dans cette union politique de deux peuples si différens de mœurs, de langage et d'intérêts, les Allemands s'attribuèrent toujours une supériorité sur les Ultramontains, supériorité qui exista de fait jusqu'à la dislocation de l'empire. Ils désignaient les

empereurs sans la participation des seigneurs italiens, et ces derniers se trouvèrent ainsi privés des droits politiques dans un gouvernement électif. Les couronnemens à Monza ou à Milan, pour le royaume d'Italie, et à Rome, pour l'empire, ne furent d'abord considérés que comme de simples cérémonies où les feudataires venaient prêter serment de fidélité et s'acquitter des prestations et redevances établies sur les fiefs. Mais il n'en fut pas toujours ainsi. Dès que les papes se crurent assez puissans pour se passer de la confirmation impériale, ils résolurent d'établir à leur profit un droit de contrôle sur le choix des empereurs eux-mêmes. Ils donnèrent une plus grande importance au sacre, qui devint le complément indispensable de l'élection. Dès lors, il ne fut pas permis à l'élu des princes allemands de prendre, avant la consécration pontificale, d'autre titre que celui de roi des Romains ou de *futur empereur* (1). L'Église voulut même faire admettre comme règle de droit public que le chef de l'empire auquel le pape refusait la couronne n'était pas empereur.

Othon-le-Grand, rappelé au nord des Alpes par des intérêts germaniques, ne pouvait songer à établir dans la Péninsule un gouvernement militaire semblable à celui des conquérans, tant longobards que carlovingiens. Son armée était féodale, c'est-à-dire formée de contingens entretenus par les posses-

(1) Le serment prêté par l'empereur à son sacre vient à l'appui de cette assertion. *Ego..... rex Romanorum, et annuente Deo futurus imperator*, etc.



seurs de fiefs impériaux pendant un temps déterminé. Ce temps expiré, les seigneurs étaient libres de retourner chez eux. Pour les retenir en Italie, il eût fallu, à leur profit, dépouiller de leurs domaines les anciens propriétaires de cette contrée. Mais dans un siècle où le système né des invasions s'écroulait de toutes parts, Othon n'eût ainsi fondé qu'une domination odieuse et de peu de durée. D'un autre côté, s'il se fiait aux feudataires italiens, habitués depuis tant d'années à une complète insubordination, ne devait-il pas craindre de perdre son nouveau royaume dès qu'il aurait repassé les monts? Pour éviter ce danger et rester toujours maître des chemins de l'Italie, l'empereur mit certains nobles allemands en possession des grands fiefs qui commandaient les défilés des Alpes. Il prit aussi la sage détermination d'améliorer le sort du peuple et de lui créer de nouveaux intérêts pour s'en faire un appui : idée politique qui put germer dans les esprits après la chute des Carlovingiens, mais que le malheur des temps ne permit pas aux rois italiens de développer. Othon, suivi dans cette voie par ses successeurs, octroya aux habitans libres, barbares ou romains, des principales cités, plusieurs priviléges importans, entre autres, l'autorisation de nommer des magistrats municipaux, de relever leurs murailles abattues par les rois Longobards, et même de s'armer pour la défense commune sous des chefs de leur choix (1). Les pre-

(1) Sigonius, de Reg. Ital., lib. VII, p. 178, dit ce qui suit :

miers empereurs allemands multiplièrent ces concessions, qui eurent pour résultat d'affaiblir les seigneurs et de donner au gouvernement un auxiliaire puissant, le peuple des villes. Ce fut ainsi que la bourgeoisie lombarde commença à se former. Elle apprit bientôt à se protéger elle-même ; et comme elle devait ses premières franchises aux princes de la maison de Saxe, pendant assez long-temps elle conserva pour cette race beaucoup d'affection.

De leur côté, les Grecs, dans leurs possessions du royaume actuel de Naples, accordaient volontairement ou se laissaient arracher de nouvelles libertés. C'est ainsi que Naples, Gaëte, Amalphi, qui d'ailleurs s'enrichirent rapidement par le commerce maritime, jouirent d'une grande indépendance sous le plus despotique des gouvernemens.

Ainsi la nation italienne dut, comme toutes les autres nations modernes, son origine à la fusion des Barbares avec les Romains. Mais cette assimilation, qui au nord des Alpes forma bientôt un lien puissant de nationalité entre les races diverses qu'elle réunissait, n'eut pas un aussi grand résultat dans la Péninsule. Les descendans des Longobards et des Francs, vaincus à leur tour, ceux des Teutons qui

Cœterum omnium citerioris Italiæ, sed maxime Lombardiæ civitatum, eadem ferme reipublicæ ratio fuit. Magistratus crearunt, etc. —Muratori, Antich. Ital., t. IV, dissert. XLVI, p. 49. — Rubeum, Hist. Ravennat., lib. V, ann. 963, dit qu'au concile de Modène il y eut une multitude de ducs, de comtes, de juges, de *consuls*, etc. — Ghirardini Stor. di Bologna, lib. II, p. 45.

suivirent les premiers empereurs et fixèrent leur demeure dans l'Italie citérieure, adoptèrent les mœurs et le langage de cette nouvelle patrie : ils devinrent Italiens. Mais comme le siége de l'empire était établi dans la Germanie ; que le souverain, tout en accordant des libertés municipales à quelques villes, loin de chercher à organiser une nation italienne puissante et unie, la voulait bien plutôt faible et obéissante ; comme, d'un autre côté, les provinces du sud restèrent séparées de celles du nord, il résulta de toutes ces causes que l'Italie, dès le temps des Othons, tendit naturellement à se grouper en petites fractions, à former comme de nos jours plusieurs Etats. La Lombardie, soumise à l'autorité féodale des empereurs, entendit la première retentir le mot de liberté. Mais il est à remarquer qu'entre l'Apennin et les Alpes, aucun Italien ne porta jamais ses vues politiques au-delà de l'émancipation de sa ville, d'abord sous la suzeraineté impériale, au même titre que les princes allemands, puis affranchie de toute autorité. Personne, dans cette contrée, ne parut songer à obtenir une constitution italienne, à unir la Péninsule entière par le lien d'une royauté nationale indépendante de l'étranger. Il en fut de même à Rome, où les papes voulaient à tout prix établir leur domination sur les ruines de la puissance impériale. Le midi de l'Italie n'ayant point été incorporé à l'empire germanique, qui en convoitait la possession, était un vaste champ de bataille où les trois grandes races qui se disputèrent le monde au moyen âge, les

Grecs, les peuples teutoniques et les Arabes, devaient souvent se rencontrer. Dans les principautés longobardes, le gouvernement arbitraire des conquérans, réduit à une excessive faiblesse, quoique toujours debout, prolongeait la durée de l'anarchie sociale. Les Grecs remportèrent de grands avantages sur les princes de Bénévent, de Salerne et de Capoue, sans parvenir toutefois à subjuguer entièrement leurs Etats, derniers débris des invasions. Le mouvement national, comprimé dans le sud jusque vers la fin du XI[e] siècle, ne put donc se réaliser que quand des aventuriers normands, maîtres de cette partie de l'Italie, renoncèrent à opprimer un pays trop vaste pour leur petit nombre, et qu'ils ne pouvaient retenir davantage sous le régime de la conquête. Nous allons voir ces guerriers, guidés par d'habiles chefs, comprendre la grande nécessité de leur temps, s'allier aux vaincus, et former ainsi un peuple nouveau, qui aurait pu grandir et prospérer, si la Providence eût accordé à la puissance normande une plus longue durée.

Les Normands tiraient leur origine du Danemarck et des montagnes glacées de la Scandinavie, où leurs ancêtres, presque tous nomades, vécurent long-temps de la chasse, de leurs troupeaux, et surtout de la piraterie à laquelle ils se livraient avec ardeur. Chez eux, il n'y avait de gloire ou de fortune que dans le métier d'écumeur de mer. Leurs chefs ou rois, appelés *hers-konung*, conducteurs d'hommes, devaient être de vaillans pirates, et s'ils négligeaient de les conduire chaque année à de nouvelles expé-

ditions, la patrie était aussitôt ensanglantée par la guerre civile (1). Dès le IIIe siècle du christianisme, avant les grandes invasions, les Normands se montrent sur les côtes de la Grande-Bretagne et de la Gaule, dont ils épouvantent les peuples par leur courage et leurs excès (2). Sous la dynastie mérovingienne, époque durant laquelle les Barbares continuent par la voie de terre leur mouvement du Nord vers le Sud, les courses maritimes des Normands deviennent moins fréquentes, mais elles recommencent vers la fin du VIIIe siècle, précisément lorsque le roi des Francs faisait une guerre cruelle aux Saxons et aux Danois, afin d'opposer une forte barrière à de nouvelles invasions du côté des terres. Les pirates du Nord s'avancent alors jusqu'aux embouchures de la Meuse, de la Seine, et même de la Loire. Comme ils étaient peu nombreux, ils débarquaient en silence pendant la nuit et attaquaient à l'improviste les bourgs voisins de la mer : mais à l'approche des soldats de Charlemagne, on les voyait remonter sur des chaloupes légères amarrées au rivage, et s'éloigner à la hâte chargés de butin, avec les esclaves qu'ils pouvaient enlever.

Quarante-cinq ans plus tard (845), les Normands mettaient sur pied de grandes armées, aussi vaillantes et mieux commandées que celles des Francs; ils ravageaient l'intérieur de la Gaule et assiégeaient Paris.

(1) Capefigue, Invasions maritimes des Normands, p. 64.

(2) Sidonius Appollinaris, lib. VIII, epist. VI. Les pirates paraissent pour la première fois sur les côtes de la Gaule vers l'an 286.

Ils se procurèrent enfin un établissement permanent à la faveur de la guerre civile qui éclata après la déposition de Charles-le-Gros (888) entre les seigneurs Gallo-Francs du parti national et ceux du parti impérial. Les premiers venaient de proclamer roi Eudes, comte de Paris, les impérialistes défendaient les droits légitimes de Charles *le Simple*, arrière petit-fils de Louis-le-Débonnaire. Après la mort d'Eudes, en 897, Charles, soutenu par les puissances teutoniques, fut momentanément reconnu dans toute la Gaule; mais cette restauration n'avait pas d'avenir, parce que les provinces situées entre la Seine et les Pyrénées ne voulaient plus obéir à la race toute germanique des Carlovingiens, et qu'elles n'attendaient qu'une occasion favorable pour se soulever. Charles *le Simple* ne mérita point ce surnom lorsqu'il contracta une étroite alliance avec Rolf ou Rollon, chef des Normands; qu'il lui donna l'investiture de la Neustrie depuis l'embouchure de la rivière d'Epte dans la Seine jusqu'à la mer (912). Ce traité fut un acte de haute politique qui rendit de nouvelles forces au parti impérial et contribua à prolonger dans la Gaule, durant soixante-quinze ans le règne des descendans de Charlemagne.

Rollon, premier duc de Normandie, ayant obtenu en mariage une fille de Charles-le-Simple, sous la condition de se faire baptiser, jura, ses mains dans celles du roi carlovingien, d'être désormais son fidèle vassal pour les fiefs dont il prenait possession. Les principaux officiers normands eurent en par-

tage les meilleures terres du duché dont on dépouilla les anciens possesseurs. Ce fut d'abord une colonie armée, plutôt qu'un paisible établissement (Capefigue), mais l'ordre se rétablit presque immédiatement sous le gouvernement énergique de Rollon. En peu de temps, les descendans des pirates ne se distinguèrent plus des Français dont ils avaient adopté les mœurs, le langage et la religion. Toutefois, cent années de combats n'avaient point fatigué leur ardeur belliqueuse, et la possession d'une des plus belles provinces de la Gaule ne put satisfaire leur ambition. Bientôt, en effet, les chevaliers normands, se trouvant à l'étroit dans les limites de la Neustrie, allèrent porter dans des contrées lointaines leur turbulente activité. Vêtus en pélerins, ils visitaient par troupes nombreuses les saints lieux, et préparaient l'esprit des peuples à ces grandes entreprises des croisades, qui ébranlèrent l'Europe pendant près de deux siècles, et entraînèrent sept générations à la délivrance de Jérusalem. L'histoire de la première apparition des Normands en Italie mérite d'être rapportée ici.

Vers l'an 1016, quarante pélerins de cette nation abordent à Salerne, au retour d'un pieux voyage en Palestine (1). Guaymar, prince des Longobards, leur offre dans sa capitale une généreuse hospitalité et veut qu'ils trouvent auprès de lui le repos et

(1) Ystoire de li Normant, chap. XVII, p. 15. Cette curieuse chronique, écrite dans le XIe siècle par *Amatus*, moine du Mont-Cassin, vient d'être publiée en un volume in-8° par M. Champollion.



l'abondance dont ils ont été long-temps privés. Mais bientôt ces étrangers remarquent autour d'eux une grande agitation ; la crainte se peignait sur tous les visages, on tenait les portes de la ville soigneusement fermées. Inquiets d'un changement si subit, ils en demandent la cause : on leur montre le long du rivage, à peu de distance des vieilles murailles de Salerne, des tentes nouvellement dressées ; ils entendent des chants de victoire, des clameurs tumultueuses. C'étaient des Sarrasins qui se livraient à la débauche et attendaient une rançon promise par le prince Guaymar pour sauver sa capitale menacée du pillage. Comme personne dans la ville ne parlait de s'armer, les pirates, dans une entière sécurité, ne prenaient pas même la peine de garder leur camp. A cette vue, les braves pélerins s'indignent également de l'insolence des Musulmans et de la lâcheté des habitans. Demandant à grands cris des armes et des chevaux, ils parlent d'honneur, de courage ; le peuple, surpris d'un langage nouveau pour lui, garde un silence de crainte et d'abattement. Quelques Longobards, excités par les discours des Normands, consentent enfin à partager leurs périls ; cette poignée de vaillans guerriers sort en silence par la porte qui conduit au rivage, et surprend l'ennemi dans le plus étrange désordre. Les Sarrasins, étonnés d'une attaque aussi brusque, tombent sous les coups des chrétiens avant de pouvoir se mettre en défense. Une terreur panique s'empare d'eux ; ils fuient, poursuivis l'épée dans les reins par ces hommes inconnus dont la valeur

tient du prodige ; ils se jettent à la nage pour rejoindre leurs vaisseaux ; la plupart périssent dans les flots. Salerne est délivrée, et les pélerins rentrent en triomphe dans la ville, aux acclamations des habitans.

Après cet éclatant service, le prince des Longobards comble de présens ses vaillans défenseurs. Non seulement il les presse de se fixer pour toujours à Salerne, où leur mérite sera dignement récompensé, mais il veut qu'on appelle d'autres Normands, avec lesquels il se croira désormais invincible. Les pélerins répondent *qu'ils ont combattu, non pour prendre mérite de deniers, mais por lo amor de Dieu, et pour ce qu'ils ne pooient soutenir tant de superbe de li Sarrasins* (1). Impatiens de revoir leur patrie après l'accomplissement de leur vœu, ils partent sur des navires de Salerne chargés de fruits inconnus au-delà des Alpes et d'étoffes précieuses destinées au duc de Normandie (2). Les récits merveilleux de cette expédition, la vue de tant de richesses si promptement acquises, les instances des officiers longobards, produisent une grande sensation dans les manoirs de la Neustrie. Chaque Normand se croyant assuré d'une rapide fortune, veut passer en Italie. Les chevaliers qui entreprennent ce long voyage sont accueillis avec faveur, et trouvent bientôt à se signaler dans les combats (3).

Voici quelle était alors la situation politique de

(1) Ystoire de li Normant, liv. I, chap. XIII.

(2) Ibid., liv. I, chap. XIX.

(3) Ibid., chap. XIX.

l'Italie méridionale. Dans la Campanie, la principauté longobarde de Capoue se trouvait resserrée entre les terres du monastère de Mont-Cassin, et les duchés de Naples, de Gaëte et d'Amalphi, auxquels on donnait aussi le nom de républiques, peut-être à cause de l'indépendance presque absolue dont jouissaient ces petits Etats. Les principautés de Bénévent et de Salerne ne dépassaient pas les limites actuelles des deux provinces de *Principato citrà et ultrà*. A l'exception de quelques points fortifiés qui restaient au pouvoir des Sarrasins, les Grecs possédaient le reste du royaume de Naples. Bari était leur capitale ; le lieutenant de l'empereur d'Orient, appelé *Catapan*, résidait dans cette ville, d'où il exerçait une autorité illimitée sur la province impériale. Du Tibre au Phare, les courses fréquentes et les déprédations des Arabes, maîtres de la Sicile, avaient réduit le peuple à un état insupportable de misère et d'épuisement. Les exactions de quelques catapans achevèrent d'exciter de graves mécontentemens. Il y eut dans la Pouille quelques tentatives d'insurrection. Un habitant de Bari, Longobard d'origine, appelé Mélo, était l'âme de tous les complots ; et prêt à braver les plus grands périls pour délivrer sa patrie du joug des Grecs, il parlait de liberté à ses concitoyens, et ne cessait de les appeler aux armes et à la vengeance. Un jour, à la suite d'une émeute populaire, le catapan fut chassé de Bari avec sa garnison ; mais cette lutte était trop inégale, et dès que les impériaux reparurent avec de nouvelles forces, les insurgés achetèrent leur pardon en livrant

la famille de Mélo (1). Ce dernier s'était éloigné, et parcourait l'Italie, sollicitant partout des secours que nul prince ne se montrait disposé à accorder. Dans un voyage au mont Gargano, où était l'église de l'archange saint Michel, l'un des plus célèbres sanctuaires de la Péninsule, il rencontra cent chevaliers normands qui y étaient venus en pélerinage. Mélo, à leur vue, forme aussitôt le projet de les attirer dans sa cause. Il s'approche de ces étrangers, leur fait le récit des malheurs qui accablent la Pouille, exagère, suivant la coutume de tous les proscrits, les ressources de son parti, les intelligences qu'il conserve dans Bari, puis il promet, avec un riche butin, une victoire facile sur des ennemis sans courage. Les Normands acceptent avec joie les offres de Mélo. Secourus par leurs compatriotes déjà nombreux dans l'Italie méridionale, ils pénètrent jusque dans le cœur de la Pouille et remportent de grands avantages. Mais la fuite honteuse des Italiens fait perdre une bataille décisive dans les plaines de *Cannes*, au lieu jadis illustré par la victoire d'Annibal (1019). Les aventuriers normands, de trois mille qu'ils étaient dans ce combat, revinrent à peine au nombre de cinq cents (2), et cette perte irréparable les mit hors d'état de rien entreprendre de long-temps pour leur propre compte. Ils durent rentrer au service des princes longobards ou de l'abbé de Mont-Cassin,

(1) Leo Ostiensis, lib. II, cap. XXXVII, p. 363.

(2) Et li Normant liquel avoient été troiz mille, non remanainstrent se non cinc cént. (Ystoire de li Normant, liv. I, cap. XXII.)

combattre à prix d'argent pour tous les partis, et attendre souvent en vain la récompense due à tant de travaux. Onze années s'écoulèrent ainsi, jusqu'à ce qu'un de leurs chefs appelé Raynolfe, à la solde de Sergius, duc de Naples, qui était alors en guerre avec le prince de Capoue, en eut obtenu la cession d'un territoire contesté, situé sur les limites des deux États. Les Normands bâtirent en ce lieu la ville d'Aversa (1030) qu'ils environnèrent de bonnes murailles (1) : elle devint leur place de sûreté et le rendez-vous des soldats de fortune de la Neustrie. Raynolfe, élu comte par ses compagnons, fit hommage et prêta serment de fidélité au prince de Salerne, qui lui donna l'investiture d'Aversa suivant la coutume italienne, en plaçant dans sa main droite un étendard (2).

Il y avait alors à quelques lieues de Coutances, en basse Normandie, un gentilhomme banneret appelé Tancrède, fort renommé dans toute la province par d'anciens exploits chevaleresques. Après avoir combattu à la tête de douze hommes d'armes dans les guerres du duc Robert-le-Diable, père de Guillaume-le-Conquérant, il passait en paix sa vieillesse, entouré d'une nombreuse famille, dans son château de Hauteville. Tancrède, marié deux

(1) Ystoire de li Normant, liv. I, chap. XL.—Leo Ostiens., lib. II, cap. LIX.

(2) Et incontinent qu'il fut clamé, il vint et sub sacrement se mit sous la seignorie de lo prince, et ensi fu investus de la main de lo prince o confanon et moult domps. (Ystoire de li Normant, liv. II, chap. XXXVIII.)

fois, avait cinq fils du premier lit, sept du second, avec plusieurs filles en bas-âge. Trop pauvre pour léguer à chacun de ses enfans un patrimoine digne de leur rang, le vieux guerrier vit avec joie trois de ses fils, Guillaume, surnommé *Bras-de-Fer*, Drogon et Humphroi, demander à quitter le manoir paternel pour aller chercher fortune au-delà des Alpes. Ils partirent en effet, suivis de quelques compagnons d'armes aussi pauvres qu'eux, vêtus en pélerins, la besace sur l'épaule, le bourdon à la main. Guaymar-le-Jeune, prince de Salerne, les prit aussitôt à sa solde ; mais, dans la suite, l'espoir d'un riche butin fit passer les chevaliers sous les étendards de l'empereur d'Orient : voici à quelle occasion.

Georges Maniacès, catapan des Grecs en Italie, préparait une grande expédition contre les Arabes maîtres de la Sicile depuis près de deux siècles. Comme il avait entendu vanter la valeur des Normands, que l'empire était alors en paix avec les Longobards, il fit prier le prince de Salerne de lui envoyer plusieurs escadrons de ces braves étrangers. Guaymar, auquel l'ambition des Normands commençait à donner de l'ombrage, pressa leurs chefs d'accepter les offres avantageuses du catapan. Bientôt, en effet, les fils de Tancrède avec trois cents aventuriers, se rendirent dans la Pouille où ils entrèrent dans les rangs des impériaux. Là, non seulement ils virent de près la mauvaise organisation et l'indiscipline des troupes grecques, mais ils furent frappés de l'imprévoyance avec laquelle le général dégarnissait presque entièrement cette province

remplie de mécontens, qui appelaient à haute voix un libérateur. Pendant toute la guerre, on plaça les Normands au poste le plus périlleux. Les Grecs leur durent plusieurs victoires et les comblèrent de présens tant qu'ils eurent besoin de leurs services. Mais après la prise de Messine et celle de Syracuse, où Guillaume Bras-de-Fer tua de sa main l'émir des Sarrasins, lorsque l'armée impériale eut conquis une grande partie de l'île, les chevaliers ayant fait demander leur part du butin pris à l'ennemi, le catapan refusa d'écouter cette juste réclamation. Un Longobard nommé Ardouin, leur interprète, fut honteusement dépouillé de ses vêtemens, rasé, puis battu de verges autour du camp. La vengeance suivit de près l'injure : les Normands, justement irrités, surprirent dès la nuit suivante plusieurs barques de pêcheurs, et y étant montés, ils traversèrent le phare, et abordèrent en Italie avant d'être atteints par les troupes envoyées à leur poursuite (1). On était au cœur de l'hiver; déjà la neige couvrait les montagnes, et les torrens grossis par des pluies continuelles inondaient les vallées. Mais le moindre retard pouvant avoir des suites funestes, les chevaliers résolurent, malgré la rigueur de la saison, de commencer sur le champ la guerre et d'attaquer la Pouille, où ils comptaient sur de nombreux auxi-

(1) Chronique de Robert Viscart, lib. I, cap. v. Cette chronique contemporaine, écrite par Amatus, moine de Mont-Cassin, et traduite en vieux français dans le siècle suivant, a été publiée à la suite de l'Ystoire de li Normant, par M. de Champollion.

liaires. A cet effet, Ardouin, qu'ils venaient de proclamer général de leur petite armée, appela près de lui à Aversa les soldats d'Aventure de Salerne et de Mont-Cassin, avec les Longobards disposés à partager sa fortune et ses périls. Raynolfe lui donna trois cents hommes d'armes, et aussitôt que les troupes confédérées furent réunies, les soldats élurent douze capitaines ou comtes pour les commander sous l'autorité suprême du Longobard Ardouin. Ce dernier, habitué aux intrigues des Grecs, entretenait des intelligences dans la plupart des villes, et se faisait annoncer partout comme le sauveur des Italiens. Sa première expédition fut dirigée contre Melfi, alors une des plus considérables cités de la Pouille. Les Normands, entrés de nuit dans le faubourg, trouvèrent les habitans sur les remparts, disposés à se bien défendre ; mais Ardouin voulant empêcher ce combat, accourut aussitôt et dit à haute voix à ceux de Melfi : « Ceste est » la liberté laquelle vous avez cherciée, cestui non » sont anemis, mais grant amis, et je ai fait ce que » je vous avoie promis, et vous faciez ce que vous » m'avez promis. Cestui viennent pour desjoindre » le jog dont vous étiez loiez, de liquel, si tenez mon » conseil, joingniez auvec ces. Dieu est avec vous ; » Dieu a miséricorde de la servitude et vergoigne » que vous souffrez tous les jours, et pour ce a » mandé ces chevaliers pour vous délivrer (1). » Dès que les citoyens eurent entendu ces paroles,

(1) Ystoire de li Normant, liv. II, chap. XVIII.

ils jetèrent leurs armes, et reçurent à bras ouverts les étrangers qu'ils appelaient des libérateurs. Venosa, Ascoli, Lavello, suivirent l'exemple de Melfi, et ce fut ainsi qu'en deux campagnes les Grecs, vaincus dans plusieurs batailles, perdirent la plus grande partie de la province impériale.

Mais les Normands peu nombreux eussent inévitablement succombé dans cette guerre, sans l'appui des Italiens. On vient de voir que pour remuer le peuple, ils lui parlèrent de liberté et offrirent de l'aider à secouer le joug de ses oppresseurs. Ce moyen, nouveau dans le XIe siècle, devait réussir, puisque l'étrange abus qu'on en a si souvent fait depuis n'a point encore détrompé la crédulité populaire. Ajoutons que les choses se passèrent comme de nos jours. Les prétendus libérateurs, devenus les maîtres, jetèrent le masque et opprimèrent le peuple dont ils n'avaient plus besoin. Non seulement leurs plus solennelles promesses furent promptement mises en oubli, mais les aventuriers, ne voulant d'autre loi que leur volonté, traitèrent la Pouille en pays conquis, et firent regretter le despotisme des Grecs. Il y eut entre eux un partage général des terres : chaque comte devint seigneur d'une ville ; les officiers inférieurs obtinrent en fief des maisons ou des châteaux ; Raynolfe prit possession de Siponte et du mont Gargano. On résolut ensuite de confier le commandement supérieur à un guerrier de race normande, et Guillaume Bras-de-Fer fut élu à cette dignité par les chefs de l'armée, aux acclamations des soldats (1043). Remar-

quons ici que les seules prérogatives attachées au titre de chef militaire ou comte des Normands dans la Pouille, *comes Normanorum*, étaient de commander les troupes à la guerre et de présider les assemblées générales de la nation.

Comme la coutume féodale n'admettait pas de *possession sans prince*, les nouveaux conquérans, forcés de se soumettre à un suzerain pour légitimer leurs droits, suivirent l'exemple de Raynolfe, et prêtèrent serment de fidélité au prince de Salerne, de qui chaque comte reçut une investiture (1). Il était d'ailleurs avantageux pour ces seigneurs mal affermis de s'appuyer sur le plus puissant des Etats longobards, lorsqu'ils avaient contre eux les troupes grecques et les peuples mécontens. Ce fut par un motif semblable que trois ans plus tard (1047), Drogon, élu comte des Normands après la mort de son frère Guillaume Bras-de-Fer, se joignit à Raynolfe, comte d'Aversa, pour faire hommage et offrir une grosse somme d'argent à l'empereur Henri II (2), qui leur accorda l'investiture de toutes leurs terres. On ne considéra pas cette faveur impériale comme une concession nouvelle, mais elle donna plus de force à la concession préalable de Guaymar, dont elle était une confirmation. A compter de ce jour, Drogon prit le titre d'*homme*

(1) Et que non vaut la possession sans prince, suivant la loi que fist Guaymère, prince de Salerne, il en vestit chacun. (Ystoire de li Normant, liv. II, chap. XXX.)

(2) Drogon et Raynolfe furent glorifiés de l'empereur et mis en possession de leurs comtés. (*Id.*, liv. III, chap. III.)

de l'empereur et de *duc italien*, mais il resta pour ceux de sa nation comte des Normands dans la Pouille, c'est-à-dire leur général (1). Les seigneurs ne perdirent pas le droit d'élire son successeur; l'occasion d'en faire usage se présenta bientôt.

Nous avons dit plus haut que chaque comte, à peine fortifié dans sa ville, s'était affranchi de toute espèce de devoirs envers les peuples. Une réaction était inévitable; elle se manifesta dans la Pouille par des conspirations. Drogon fut assassiné dans une église (1051); quelques comtes tombèrent sous des poignards italiens. Mais comme les mécontens manquaient d'armes, de chefs et de drapeau, que les Normands, avertis à temps, se tinrent sur leurs gardes, ces derniers purent aisément arrêter le mouvement insurrectionnel près d'éclater.

Vers cette époque, de nouveaux aventuriers vinrent chercher fortune en Italie : Robert *Guiscard* ou *Viscart*, l'aîné des enfans du second lit de Tancrède de Hauteville, et le plus célèbre de tous les guerriers normands, arriva à Melfi en 1047. Ce renfort ayant mis le comte de la Pouille en état de faire quelques conquêtes aux dépens des Grecs, il porta ses armes en Calabre et jusque sur les terres du prince de

(1) Voici les titres que prend Drogon dans une charte de 1050 : « Ego Drogo, divinæ Providentiæ gratia dux et magister » Italiæ, comesque Normanorum, totius Apuliæ et Calabriæ. » Au bas de l'acte est un monogramme en forme de croix, avec ces mots écrits par le notaire : Crux Drogonis supra nominati imperialis viri.

Bénévent. Alors les peuples voisins, le pape lui-même, commencèrent à prendre sérieusement l'alarme : les habitans de la Pouille, de plus en plus opprimés, se décidèrent à invoquer à la fois la protection de l'empereur et celle du saint-siége. Léon IX (1), que l'Eglise a mis au rang des saints, occupait depuis près de deux ans le trône des apôtres, et dès son arrivée à Rome, il avait juré la perte des Normands, dont il redoutait l'ambition. Léon excitait les peuples à se liguer et ne cessait de demander

(1) TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES PAPES,

depuis l'arrivée des Allemands en Italie jusqu'à l'avènement du pape Léon IX.

963. JEAN XII régnait depuis sept ans et en comptait à peine vingt-cinq ; déposé en 963 par Othon-le-Grand dont il avait abandonné le parti.

» LÉON VIII (Romain), homme renommé par ses vertus, était laïque lorsque l'empereur le fit élire. Jean XII revient soutenu par les Romains et chasse Léon VIII qui meurt avant d'avoir été sacré, le 17 mars 965. Jean lui-même est tué dans une partie de débauche, le 14 mai 964.

964. BENOIT V (Romain), élu par le peuple. L'empereur vient à Rome avant la mort de Léon qu'il rétablit, puis il se fait livrer Benoît qu'il exile à Bamberg. Benoît y meurt le 5 juillet 965. Il n'avait pas reçu la consécration pontificale.

965. JEAN XIII (Romain), élu à la mort de Léon VIII, chassé par les Romains, rétabli en 966 par l'empereur, qui fait pendre les tribuns et fouetter le préfet de la ville, meurt le 6 septembre 972.

972. BENOIT VI (Romain), mis en prison en 974, et étranglé par ordre de Boniface qui avait usurpé la papauté.

974. DOMNUS ou DONO (Romain) ; son pontificat dure moins d'un an. Meurt le 20 décembre 974.

BONIFACE VII, antipape, est chassé à la mort de Benoît. Il emporte à Constantinople les trésors de l'Église.

des troupes aux empereurs d'Orient et d'Allemagne afin de les conduire lui-même contre l'ennemi commun. Ce pape, proche parent de Henri III, était

974.	Benoit VII (Romain), élu par la faction du marquis de Toscane, meurt le 10 juillet 983. Sous ce pape Rome est tenue en paix.	—
983.	Jean XIV (de Pavie), chancelier de l'empire, tombe au pouvoir de Boniface qui le retient en prison, où il meurt de faim ou de poison, le 20 août 984.	Revient à Rome après la mort de l'empereur Othon II, se rend maître de la ville en 984.
985.	Jean XV (Romain), meurt avant son ordination en juin 985.	Meurt subitement en mars 985.
»	Jean XVI (Romain), meurt en 996.	—
996.	Grégoire V (Allemand), âgé de vingt-quatre ans, était neveu de l'empereur. Les Romains, conduits par Crescentius, le chassent de la ville en 997; il est rétabli par l'empereur Othon III, et meurt le 4 février 999.	Jean XVII (Calabrais), antipape, élu par les Romains à la place de Grégoire V, en mai 997. Il tombe au pouvoir de l'empereur qui lui fait couper le nez et les oreilles, et arracher les yeux en février 998.
999.	Sylvestre II (Français), savant pour son temps, introduisit les chiffres arabes. On l'accusa d'un commerce habituel avec le diable. Il est le premier de sa nation qui ait occupé le saint-siége. Mourut le 11 mars 1003.	—
1003.	Jean XVII, dit XVIII à cause de l'antipape Jean en 997 (Italien), élu par le peuple de Rome, meurt le 31 octobre 1003.	—
»	Jean XVIII, dit XIX (Romain), abdique le pontificat et meurt deux mois après, le 18 juillet 1009.	—
1009.	Sergius IV (Romain), meurt en juillet 1012. Nouveau schisme.	—

très éclairé pour son temps, et joignait à une grande piété des mœurs austères qui durent frapper d'étonnement les Romains habitués depuis deux siè-

1012.	BENOIT VIII, fils du comte de Tusculum, est chassé par les Romains, puis rétabli par l'empereur; meurt le 27 juillet 1024.	GRÉGOIRE VI, antipape, élu par les Romains, ne peut se maintenir; chassé par les Allemands.
1024.	JEAN XIX ou XX, frère de Benoît VIII, était laïque et consul de Rome; meurt en mai 1033.	—
1033.	BENOIT IX, des comtes de Tusculum, neveu de Jean XIX, enfant âgé d'environ douze ans.	—

1044. GRAND SCHISME. Les Romains accusent Benoît des plus grands excès, le chassent, se divisent et élisent à la fois SYLVESTRE III et JEAN XXI, antipapes. Ces trois pontifes demeuraient tous dans Rome : Benoît à Latran, soutenu par les Allemands, les deux autres, appuyés par des factions populaires, à Sainte-Marie-Majeure et Saint-Pierre.

» Les Romains croient remédier à ces désordres en élisant un quatrième pape qui obtint pour de l'argent l'abdication des trois autres. Ce pape fut:

1045. GRÉGOIRE VI ou VII à cause du schisme de l'an 1012 (Romain), règne seul pendant un an.

1046. L'empereur revient en Italie, assemble un synode à Sutri, où les quatre papes sont déclarés déchus. Grégoire abdique volontairement pour éviter un nouveau schisme.

» CLÉMENT II (Saxon), désigné par l'empereur, au choix duquel les Romains s'en remettent. Il n'ose demeurer seul dans la ville et s'éloigne avec l'armée impériale (1047). Benoît IX reparaît une troisième fois, se maintient durant huit mois et abdique enfin la papauté le 17 juillet 1048.

1048. DAMASE II (de Brixen), meurt après avoir régné vingt-trois jours seulement. Les factions ne peuvent s'accorder. Le trône pontifical reste vacant pendant un an.

1049. SAINT LÉON IX (Alsacien). Pour la seconde fois les Romains, ne pouvant s'accorder, avaient prié l'empereur de faire lui-même le choix d'un pape. Il désigne Léon son parent. Saint Léon IX meurt le 19 avril 1054.

cles à d'étranges scandales. Léon fit publier la guerre par ses légats, comme on prêcha depuis les croisades contre les infidèles. « Non seulement, » disait le pontife, « les cruels Normands massacrent » impitoyablement les habitans qui leur résistent, » et n'épargnent ni les femmes ni les enfans, mais » ils brûlent et pillent les sanctuaires, sans s'effrayer » des menaces spirituelles et des excommunications (1). » Non content d'appeler aux armes les peuples de l'Italie, l'infatigable pontife se rendit à diverses reprises à la cour impériale, où il obtint, après de longues sollicitations, un corps de sept cents hommes d'armes souabes et lorrains qu'il conduisit à Rome. Alors le peuple romain, les nobles de la campagne de Rome, ceux de la terre de Labour et de la Marche d'Ancône, vinrent en foule se ranger autour de la bannière de saint Pierre. L'armée confédérée, forte de plus de douze mille hommes, sous le commandement de Léon IX lui-même, quitta les bords du Tibre et franchit l'Apennin.

De leur côté les Normands avaient réuni près de *Civitella*, dans la Capitanate, toutes les troupes disponibles. Leur armée ne se montait pas à plus de trois mille cavaliers avec quelque infanterie, et cependant il n'était resté dans les places que de faibles garnisons à peine suffisantes pour les garder. Effrayés de leur petit nombre, ils demandè-

(1) Wibertus in vita Leonis IX, lib. II, cap. X, apud Murator., t. III, p. 297.

rent la paix (1) et offrirent même de se reconnaître vassaux du saint-siége, auquel ils promettaient de payer un tribut annuel (2). Mais on ne consentit à aucune composition; il leur fut enjoint de déposer les armes et de quitter l'Italie, sous peine d'être tous passés au fil de l'épée (3).

Les Normands aimèrent mieux combattre, et leur victoire fut complète (18 juin 1053). Dès le premier choc les troupes italiennes se débandèrent et ne reparurent plus. Les Allemands, au contraire, combattirent avec une rare valeur et se firent presque tous tuer. Le pape ayant fui des premiers, s'était présenté à Civitella, bourgade mal fortifiée, où les habitans, épouvantés du péril qui les menaçait, ne voulurent pas le recevoir. Le malheureux pontife, abandonné des siens, ne sachant où se réfugier, fut aperçu par des soldats qui le firent prisonnier.

Alors une scène remarquable se passa près des tentes normandes : Léon IX, à la merci des aventuriers qu'il avait traités avec une excessive rigueur, devait craindre de terribles représailles. Il s'avançait vers eux, tremblant, mais résigné à son sort, lorsque tout à coup ces guerriers l'ayant reconnu,

(1) Leo Ostiens., lib. II, cap. LXXXVII.

(2) Ils demandoient paiz et concorde, ils promettoient de donner incense et tribut à la Sainte-Eglise, et celles terres qu'ils ont vaincues par armes, voloient recevoir les par la main de lo vicaire de l'Eglise. (Ystoire de li Norm., liv. III, chap. XXXVI.)

(3) Le pape non parla, ainz parla lo chancelier, et les menasa de mort. (*Ibid.*)

se rassemblent à l'entrée du camp. Ils se jettent aux genoux du pape, pleurent, se couvrent de poussière, et demandent à grands cris un pardon qu'il eût été dangereux de refuser. Léon s'empressa de bénir ses ennemis sur le lieu même où ils venaient de consommer sa ruine. On le conduisit à Bénévent, où pendant près de neuf mois le comte de la Pouille le fit garder étroitement, tout en lui prodiguant des honneurs et des marques de respect. Le chagrin avait altéré la santé du pontife, qui, se voyant près de succomber, consentit à se détacher de ses alliés italiens. Il confirma ensuite aux Normands la possession de leurs terres dans la Pouille et en Calabre, et les autorisa au nom de l'Eglise à envahir toutes celles des Grecs (1). Ce traité signé, on lui permit de retourner à Rome, où il mourut peu de temps après.

Robert Guiscard, avec un petit nombre d'aventuriers sans possessions, fut envoyé en Calabre pour y chercher un établissement. Il eut à San-Marco un camp retranché, d'où il tenait en échec les places du Val de Crati. Ses succès ne purent être rapides, parce que le comte de la Pouille, jaloux de son frère, l'avait abandonné sans lui envoyer de renforts, dans un pays où il ne pouvait se procurer de vivres qu'en le dévastant. Souvent Guiscard se trouvait réduit à la plus grande détresse, sans pain,

(1) Malaterra, chroniqueur normand du siècle suivant, dit que le pape donna en fief aux Normands les Etats qu'ils possédaient avec ceux qu'ils pouvaient conquérir. (Malaterra, liv. I, cap. XV, ap. Murator., t. V, p. 553.)

sans fourrages et sans argent. Venait-on lui annoncer qu'il ne restait aucune provision pour le repas de ses chevaliers, il sortait avec eux, allait au loin piller quelque village, surprendre un château, ou mettre à rançon les riches propriétaires, assez crédules pour se fier à la parole du héros normand (1): puis après ces exploits, moins dignes d'un vaillant homme de guerre que d'un chef de brigands, il rentrait à San-Marco chargé de butin. Il fallait que les troupes impériales fussent entièrement désorganisées, sans discipline et sans courage, pour laisser subsister sous leurs yeux ce repaire, défendu par une garnison peu nombreuse et dénuée de toutes ressources. Non seulement les Grecs n'attaquèrent point San-Marco, mais se tenant eux-mêmes soigneusement renfermés dans les places fortes, ils abandonnèrent les campagnes aux déprédations des aventuriers.

Guiscard fut un guerrier d'une rare valeur et d'une adresse incomparable. Il s'était couvert de gloire à la bataille de Civitella, où il commanda la réserve. Toujours le premier à l'heure du danger, il ne se retirait que le dernier d'une entreprise difficile; aussi les soldats, dont il partageait toutes les fatigues, le suivaient-ils avec enthousiasme. La fortune long-temps contraire se plut à le tirer tout à coup d'une situation misérable, pour l'élever au

(1) Il prit voie de larron, chevalier sont petit, poureté est de la cose de vivre; li faillirent les deniers à la bourse, et lo boire d'estui Robert estoit l'aigue de la pure fontaine. (Ystoire de li Normant, chap. VIII, p. 74.)

rang suprême. Humphroy mourut (1057), et Guiscard fut proclamé comte de la Pouille, malgré les efforts d'une opposition nombreuse qu'il sut déjouer. Cette élection sauva les Normands d'une ruine probable : car, tandis qu'ils se divisaient en deux partis, dont l'un voulait établir le gouvernement féodal, et l'autre conserver leur république aristocratique avec un chef sans pouvoir, une ligue de tous les peuples italiens, grecs, longobards, était prête à se former dans le midi de la Péninsule. Le prince de Salerne lui-même, le plus ancien protecteur des aventuriers, celui dont ils avaient reçu des investitures pour leurs possessions, n'aspirait qu'à se délivrer du voisinage dangereux de ces étrangers. L'empire d'Allemagne menaçait, celui d'Orient armait, le pape Nicolas II venait d'excommunier les Normands. Robert Guiscard, dont le génie sembla grandir avec sa fortune, entreprit de faire face à tant d'ennemis, d'abattre l'opposition des seigneurs, de placer son autorité sur une base plus large, et d'achever en même temps la conquête de l'Italie méridionale et de la Sicile. Il ne lui fallut pas moins de vingt-cinq années pour surmonter tous les obstacles : enfin il réussit, parce qu'il comprit son siècle, et sut créer autour de lui des intérêts nouveaux. Le lendemain d'une victoire, Guiscard récompensait généreusement ses troupes et leur prodiguait le butin dont il s'était montré avide sur le champ de bataille : mais en même temps, on le voyait appeler à lui les nationaux, leur ouvrir les rangs de son armée, et effacer ainsi l'ancienne et

injurieuse distinction établie depuis cinq cents ans entre les vainqueurs et les vaincus. Cette politique habile eut d'heureux résultats : avant la fin de sa vie, un lien de nationalité réunissait déjà par un intérêt commun les Normands avec les peuples de races diverses subjugués par Guiscard. L'Italie méridionale prenait rang parmi les plus puissans Etats et s'élevait à un degré de prospérité et de civilisation très avancé pour le siècle.

Les longues querelles du sacerdoce et de l'empire sur la question des investitures ecclésiastiques, que les empereurs avaient jusqu'alors conférées par la crosse et l'anneau, mais que les papes revendiquaient comme un droit exclusif du saint-siége, favorisèrent les entreprises de Guiscard. Cette lutte commença à troubler l'Italie vers le milieu du XIe siècle, durant la minorité de l'empereur Henri IV. Nous avons dit plus haut que l'Eglise romaine, sans puissance temporelle sous le gouvernement impérial, sous les Goths, les Longobards et les Grecs, fut comblée de biens par les Carlovingiens, mais que bientôt après, déchirée par des schismes, puis livrée aux factions, elle ne fut plus jusqu'au pontificat de Léon IX qu'une riche proie disputée par d'indignes successeurs des apôtres (1). Une religion moins pure eût probablement succombé dans cette terrible épreuve; celle du Christ n'en fut pas même ébranlée, parce qu'elle n'est pas l'ouvrage des hommes et que

(1) Ecclesiarum rectores, non paucos luporum quam pastorum appellatione dignores. (Murator., Antich. Ital., Dissert. LX, t. V, p. 82.)

la parole de Dieu doit éclairer le monde en dépit de ses passions et des graves désordres qu'elles entraînent. Après cette longue anarchie, lorsque la société, poussée jusqu'aux bords de l'abîme, tendait à se constituer plus régulièrement, on vit un homme supérieur paraître sur la scène politique : c'était Hildebrand, fils d'un charpentier de Soano en Toscane, d'abord moine à Cluny, puis cardinal, enfin pape sous le nom de Grégoire VII.

Hildebrand n'était encore que simple religieux lorsque Léon IX le vit à Cluny en 1049. Ce pape, nouvellement nommé par l'empereur, traversait la France revêtu de ses habits pontificaux, et allait à Rome prendre possession du gouvernement de l'Eglise. Hildebrand osa lui proposer de rejeter cette pompe inutile, d'aller se présenter aux Romains, seul, vêtu en pélerin, puis après s'être fait élire par eux, de s'installer lui-même sur le trône de saint Pierre, sans se soumettre à recevoir le pouvoir sacerdotal des mains d'un laïque. Ce hardi conseil ne fut pas suivi, mais il frappa vivement l'esprit de Léon IX et fit la fortune du moine de Cluny. Appelé à la cour romaine, ce dernier sut obtenir en peu de temps une grande influence dans les conseils. Il dirigea pendant vingt ans les affaires du saint-siége, et prépara sous quatre papes la grande révolution qu'il voulut accomplir lui-même après son élévation à la papauté en 1073. Il se proposait, dit un savant historien, de soumettre le monde civil à l'Eglise et l'Eglise à la papauté, dans un but de réforme et de progrès, non dans un but station-

naire ou rétrograde, comme nous sommes habitués à le répéter (1).

C'est à dater du pontificat de Grégoire qu'une lutte terrible s'établit entre la force morale de l'Eglise et l'autorité temporelle des souverains; mais pendant qu'Hildebrand contestait les anciennes prérogatives des empereurs, une puissance encore inconnue dans la société nouvelle, celle du peuple, commençait à se montrer. Faible à son origine, environnée d'ennemis, harcelée par les feudataires, elle ne devait inspirer aucune crainte aux papes ni aux rois. Hildebrand, lui-même, quoique sorti des rangs du peuple, ne put prévoir ce que deviendrait un jour cette puissance populaire, foyer toujours brûlant de désordres et de révolutions. Ses successeurs, aveuglés par l'ambition, livrés à de chimériques projets de domination temporelle, se liguèrent d'abord avec le peuple contre les rois, et ce fut seulement long-temps après que rois et papes, également effrayés des progrès de la révolution populaire, voyant les trônes et la tiare menacés par les idées démocratiques, voulurent s'unir contre l'ennemi commun. Il n'en était plus temps; les digues étaient rompues, et les deux grands pouvoirs sociaux, affaiblis par les coups qu'ils s'étaient portés, ne parvinrent point alors à se relever (2).

(1) Guizot, Hist. de la civilisation en Europe, VIe leçon, p. 193.

(2) Jusque vers le XVIe siècle, les papes avaient contracté une sorte d'alliance avec les peuples contre les rois, mais quand les idées révolutionnaires, qu'on appelait *la réforme*,



Hildebrand a bientôt compris que la corruption du clergé devait lui ôter toute sa force morale, et il fait établir au concile de Latran, puis à celui de Melfi, sous Nicolas II (1059), de sévères règlemens pour la réforme des mœurs. Comme il comprend à la fois que l'étendue des lumières donne plus d'autorité à l'enseignement de la religion, et que le pouvoir revient de droit à la classe la plus éclairée, il veut placer les ecclésiastiques à la tête de l'instruction (1). Dès le temps des apôtres, l'Eglise avait défendu aux prêtres de contracter mariage après leur ordination ; néanmoins, comme elle admettait à la prêtrise des hommes mariés, et qu'elle ne permettait pas le divorce, elle autorisa ces derniers à conserver leurs femmes, ce qui se tolérait encore au XIe siècle dans un grand nombre de diocèses, et principalement en Orient (2). Mais les prêtres mariés, dominés par des affections de famille, n'étaient

menacèrent le saint-siége lui-même d'une ruine totale, les papes comprirent qu'ils avaient eu tort de fortifier autant cette puissance populaire prête à tout envahir. Ils s'allièrent étroitement aux rois et retardèrent ainsi les principes de la révolution, que nous voyons depuis 1789 reprendre sa course plus rapidement que jamais. (Voir à ce sujet Sismondi, Hist. des républ. italiennes, t. XVI, p. 411.)

(1) Ut omnes episcopi artes litterarum in suis ecclesiis doceri faciant. (Concil. Roman., 1078, Collect. Regia, t. XXVI, p. 583.)

(2) Un grand nombre d'écrivains, soit à dessein, soit plutôt parce qu'ils n'avaient pas étudié cette importante question, ont confondu l'autorisation de conserver leurs femmes accordée aux *prêtres mariés dès avant leur ordination*, avec le

pas assez exclusivement dévoués aux intérêts de l'Eglise; aussi Hildebrand lui-même, au concile de Rome, en 1074, déclare-t-il le mariage incompatible avec la prêtrise. Enfin le moine de Cluny, avant de commencer la guerre des investitures, sent la nécessité de s'appuyer sur l'Italie méridionale pour faire face à l'empereur. Il juge d'un coup-d'œil Robert Guiscard, et veut qu'on contracte avec lui une étroite alliance, afin de pouvoir, dans la lutte qui se prépare, opposer les Normands aux impériaux.

De son côté, Guiscard avait besoin d'Hildebrand pour cimenter ses usurpations. A peine élu comte de la Pouille, il s'était fait proclamer duc afin de n'avoir plus d'égaux. Chef viager d'une aristocratie turbulente, il prétendait, avec l'appui des soldats ou du peuple, rendre héréditaire le pouvoir électif et contraindre les seigneurs à lui prêter serment de

mariage des prêtres *admis dans les ordres*, qui fut toujours expressément interdit dès le temps des apôtres. — Le canon XXV des apôtres porte ce qui suit : *Ex iis qui non ducta uxore ad clerum promoti sunt, jubemus, si velint uxorem ducere lectores et cantores solos*. (Concil. omn., Collect. Regia, t. I, p. 14.) — Cette défense fut renouvelée en Orient comme en Occident. Le canon 1er du concile de Néocésarée, en 314, s'exprime ainsi : *Presbyter si uxorem duxerit ordine moveatur*. (Concil. omn., Collect. Reg., t. I, p. 72.) — Elle est reproduite dans les mêmes termes au concile de Paris en 829, canon XXXV. (Concil. omnium, t. XXI, p. 197.) — Nous ne multiplierons pas davantage ces citations qui prouvent assez que, dans aucun temps, *les prêtres admis dans les ordres ne purent se marier*. Grégoire VII n'eut donc rien à innover à cet égard.

fidélité, comme à leur souverain direct (1). Déjà l'ambitieux Robert convoitait la Sicile avec les principautés Longobardes. Ses troupes victorieuses achevaient de chasser les Grecs de la Pouille. Mais une nombreuse opposition aristocratique fomentait des troubles sans cesse renaissans; ne pouvait-elle pas, sous prétexte de l'excommunication de Guiscard, se donner au saint-siége, et devenir formidable avec un tel appui? Le nouveau duc prit les devans, et fit au pape des avances qu'Hildebrand se garda bien de repousser. Dans un concile indiqué à Melfi, on régla, après de longues discussions, les conditions de la paix. Comme ce traité remarquable devint la base du code politique sicilien, nous croyons devoir en indiquer ici les principales stipulations. Pour bien reconnaître, parmi tant de révolutions que

—Quant aux prêtres *mariés dès avant leur consécration*, le canon XXIII du concile d'Orient, dit *in Trullo*, tenu en 692, atteste qu'on autorisait dans les évêchés dépendans du siége de Constantinople, *non les évêques*, mais seulement les sous-diacres et prêtres, à demeurer avec leurs femmes, en exigeant d'eux, toutefois, une parfaite continence dans les temps qu'ils touchaient aux choses saintes. (Concil. quinsextum, Collect. Labbæi, t. X, p. 947.) — Cette tolérance avait pénétré en Occident et fut interdite par Grégoire VII en 1074, au concile de Rome. (Concil. Rom. pro reformando Ecclesiæ statu, cap. XIII, Collect. Reg., t. XXVI, p. 541.) — Il y eut une forte opposition dans le clergé, et durant un siècle, il fallut renouveler la défense prononcée pour la première fois en 1074.

(1) Et puis Robert va cerchant tuit li Normant di entor, et nul n'en laissa qu'il non mist en sa poeste, fors seulement li comte Richart. (Yst. de li Norm., liv. VI, chap. VII.)

nous verrons se succéder, de quel côté se trouvent la raison et la justice, on ne doit jamais perdre de vue l'acte fondamental qui légitima la conquête et servit à régler, du consentement propre des souverains de l'Italie méridionale, leurs droits et leurs devoirs.

Le pape Nicolas II donnait aux Normands une absolution pleine et entière des sentences ecclésiastiques et excommunications prononcées contre eux, tant par lui-même que par ses prédécesseurs. Non seulement il accordait, au nom de la Sainte-Eglise, le titre de duc de la Pouille et de la Calabre à Robert Guiscard, avec l'investiture pontificale pour toutes les terres normandes dans ces provinces; mais il l'autorisait à s'emparer de toutes les possessions des Grecs ou des Sarrasins dans l'Italie méridionale ou dans la Sicile. Richard, comte d'Aversa, proclamé prince, eut en même temps l'autorisation de garder la principauté de Capoue, dont le souverain légitime de race longobarde venait d'être chassé par les Normands, en punition de son alliance avec le saint-siége. Pour prix de ces concessions, qui ne coûtaient rien au pape, le duc Guiscard et le nouveau prince de Capoue se déclaraient, eux et leurs héritiers ou successeurs (1), hommes liges de la sainte Eglise romaine; ils s'obligeaient, en conséquence, à lui fournir des troupes contre ses ennemis, et à payer à titre de pension un cens

(1) Sub hac conditione, obligo me et meos, sive heredes, sive successores, etc. (Annal. Eccles. Baronii, ann. 1059, t. XI, p. 272.)



annuel de douze deniers, monnaie de Pavie, pour chaque attelage de charrue (1).

Après la signature du traité, le pape donna l'investiture, d'après la coutume des rois d'Italie, en mettant son étendard dans la main droite des nouveaux feudataires, puis ceux-ci prêtèrent en ces termes leur serment de fidélité :

« Moi, Robert, par la grâce de Dieu et de saint » Pierre, duc de la Pouille, de la Calabre, et, avec » leur protection, *duc futur* de la Sicile,

» Je jure d'être désormais fidèle à la sainte Eglise, » au saint-siége apostolique, et à vous, Monseigneur » Nicolas, pape universel ;

» De ne prendre part à aucun conseil ni à aucune » action qui tendrait à vous faire perdre la vie, à » vous priver d'un membre, ou à vous retenir mé» chamment en prison ;

» De ne jamais révéler sciemment ce que vous » m'aurez confié sous le sceau du secret ; d'aider » de tout mon pouvoir et en tous lieux la sainte » Eglise, afin qu'elle puisse défendre les droits de » saint Pierre et ses possessions ; de vous secourir » au besoin pour que vous gardiez sûrement et ho» norablement la papauté ;

» De ne point envahir sans votre permission, ou » celle de vos successeurs légitimes, les terres du » domaine de saint Pierre ;

» De payer exactement et fidèlement la rente

(1) Promitto me annualiter, pro unuquoque jugo boum pensionem, scilicet duodecim denarios papiensis monetæ, etc. (Annal. Eccles. Baronii, ann. 1059, t. XI, p. 272.)

» annuelle stipulée pour les terres que je possède,
» et pour celles *que je posséderai* ;

» De laisser sous votre autorité et de maintenir » fidèles à l'Eglise romaine toutes les Eglises qui » existent dans les lieux soumis à ma domination ;

» En cas de décès d'un pape, d'aider, autant que » je le pourrai, à faire élire celui qui sera indiqué » par la majorité des cardinaux, des clercs et des » laïques romains ;

» Je m'oblige à exécuter fidèlement les engage- » mens que je viens de contracter envers l'Eglise » romaine, vous et vos successeurs légitimes, moyen- » nant que l'investiture me sera confirmée.

» Que Dieu et les saints Evangiles me soient en » aide (1). »

Après Robert Guiscard, le comte d'Aversa, prince de Capoue, prêta le même serment, et telle fut l'origine des droits temporels du saint-siége sur l'Italie méridionale, droits incontestables sur lesquels on voudrait vainement élever des doutes. Il ne s'agissait plus, comme à l'époque de la bataille de Civitella, d'un simple hommage, ou même du tribut appelé denier de saint Pierre, au prix duquel certains princes obtenaient la protection de l'Eglise. Ces sortes d'actes, fréquens dès le XI[e] siècle, étaient dictés, moins encore par l'esprit religieux de cette époque, que par la crainte des excommunications, alors destructives de toute popularité. Mais Robert et Richard firent plus, ils devinrent en réalité et de

(1) Lunig. Codex. Diplom. Ital., t. II, p. 843.

leur plein gré feudataires du saint-siége ; ils se soumirent volontairement aux devoirs féodaux du vassal envers son suzerain ; en un mot, ils se placèrent, à l'égard du pape, dans une position assez semblable à celle des ducs contemporains de Bourgogne ou de Normandie, grands vassaux du roi des Français.

Nous avons dit que le besoin de donner à ses usurpations l'appui de l'autorité morale de l'Eglise, avait décidé Guiscard à une paix solide avec le saint-siége ; la crainte de ne pouvoir dompter avec ses propres ressources une opposition hostile et turbulente motiva ses concessions. Au XI[e] siècle, le principe d'élection des dépositaires de la puissance souveraine, était encore dans les habitudes de toutes les nations. On élisait les papes et les empereurs ; en France même, où la royauté se maintenait depuis trois générations dans la famille de Hugues Capet, chaque roi prenait la précaution de faire de son vivant sacrer le fils qui devait lui succéder, afin d'assurer la couronne à ce dernier (1). En 1059, précisément à l'époque du concile de Melfi, Henri I[er] négociait avec les seigneurs français pour obtenir d'eux qu'ils consentissent à couronner son fils à peine âgé de sept ans, et qu'ils lui prêtassent serment de fidélité. On peut, sans invraisemblance, conjecturer que l'ambitieux Guiscard avait conçu, dès l'époque de son avènement, le projet de fonder une monarchie héréditaire et indépendante ; mais,

(1) Procès-verbal du sacre de Philippe I[er] dans la Collect. des Mém. relat. à l'Histoire de France de Guizot, t. VII, p. 89-92.

de son temps, rien n'était prêt en Italie pour une telle innovation, qui eût rencontré des obstacles insurmontables. Comme il en était tout autrement à l'égard des grands fiefs, dont l'hérédité, établie depuis long-temps, venait d'être consacrée en droit par une loi de l'empereur Conrad II (1), Guiscard fit un grand fief des terres conquises par les Normands, afin d'en assurer la transmission à sa famille. Dès lors l'autorité suprême ne dépendit plus d'une élection soumise au caprice des seigneurs; elle reposa sur le droit que l'investiture pontificale donnait à Guiscard de choisir lui-même son successeur parmi ses enfans. Ceux-ci régnèrent après lui, et l'Italie méridionale resta soumise à cette branche de la maison de Hauteville, jusqu'à son extinction totale en 1188.

Le traité de Melfi, conçu avec habileté par Hildebrand, était un premier pas vers la suzeraineté universelle de la chrétienté, qu'il prétendit assurer au saint-siége. Cet acte attentatoire aux droits de l'empereur fut bientôt suivi d'hostilités nouvelles contre le pouvoir temporel. Aux yeux des peuples, l'empereur, chef des feudataires, représentait toujours le principe militaire, ou le droit de la conquête; tandis que l'Eglise, alors toute plébéienne, toute nationale, devenait l'expression de l'élément démocratique, bientôt puissant dans les cités italiennes au nord du Tibre. Aussi, durant cette lon-

(1) Les fiefs passent du père au fils et au petit-fils, et à défaut de ceux-ci, au frère consanguin. (Lex Conradi, ann. 1036, apud Murator., t. I, part. II, p. 177.)



gue querelle des investitures, comme dans la guerre de l'indépendance des villes lombardes, qui en fut la continuation, voit-on le peuple se ranger de préférence du côté des papes ; la cause de l'Eglise était la sienne, il ne s'en séparait pas. Les nobles italiens, au contraire, favorisèrent l'empereur, et la plupart d'entre eux marchèrent avec lui contre Grégoire VII.

Hildebrand, à peine élu pape, tient à Rome, vers la fin de l'année 1075, un synode de cinquante évêques, dans lequel il défend, sous peine d'excommunication, aux ecclésiastiques de recevoir l'investiture de la main d'un laïque ; puis il termine son décret par ces paroles remarquables : « Cette sen-
» tence est applicable à tous ceux qui auraient la
» présomption de conférer des investitures aux
» évêques ou aux prêtres, quel que soit d'ailleurs
» leur rang ou leur dignité, comtes, marquis, ducs,
» et même empereurs (1). » C'était une grande nouveauté, disons le mot, une grande usurpation, car, sous le régime de la féodalité, tout fief vacant faisant retour au suzerain qui le conférait à un nouveau titulaire, il était juste que l'empereur pût approuver l'élection d'un feudataire ecclésiastique, avant de le mettre en possession d'un domaine re-

(1) Si quis imperatorem, ducum, marchionum, comitum, vel quilibet secularium potestatum, aut personarum, investituram episcopatus vel alicujus ecclesiasticæ dignitatis dare præsumpserit, ejusdem sententiæ anathemati vinculo se astrictum sciat. (Hugo Flaviniacensis, Chron. Verdun., part. II, ann. 1074, Collect. Labbæi.)

levant de l'empire. Henri IV indigné veut résister, et opposant un synode d'évêques allemands à celui de Rome, il fait prononcer la déposition du souverain pontife (1). Dès lors la violence prend partout la place du droit; l'empereur fait élire un autre pape, mais Grégoire le déclare lui-même déchu de l'empire, et délie ses sujets de leur serment de fidélité. L'opposition allemande seconde les projets de l'Eglise, un vaste complot se forme contre Henri, et dans la diète d'Oppenheim, tenue dans le mois d'octobre 1076, on lui accorde pour se faire absoudre un délai de trois mois, passé lequel on le menace de lui donner un successeur. Accablé par ce revers de fortune, le monarque traverse les Alpes au cœur d'un hiver rigoureux (2); il se présente à la porte de la forteresse de Canossa (3), qui s'ouvre devant lui seul, et pénètre dans la première enceinte de ce château habité par Grégoire. Mais là un indigne traitement lui était réservé : on l'oblige à échanger ses riches vêtemens contre un cilice; puis on le laisse trois jours entiers sans abri, presque sans

(1) Synode de Worms en 1076. Chaque évêque du parti impérial fut tenu d'écrire de sa propre main la déclaration suivante : « Ego, N. civitatis.... episc., Hildebrando subjec- » tionem et obedientiam ex hac hora, et deinceps, interdico, et » eum post hæc apostolicum nec habebo, nec vocabo. » (Bruno, Hist. bell. saxonis, ap. Struvio, p. 197.)

(2) Vers la fin de janvier 1077.

(3) Le château de Canossa est situé à l'entrée des gorges de l'Apennin, près des sources de la Calpe, et à quelques milles de Reggio.

nourriture, invoquant vainement la croix de Jésus-Christ et la pitié de son vicaire (1). Après avoir ainsi humilié son ennemi, le fier pontife consent enfin à l'admettre à la sainte table et à lever l'anathème prononcé contre lui.

Grégoire VII s'était oublié dans la joie de son triomphe, et cette faute pensa le perdre, car les nobles italiens, indignés de ce qui venait de se passer à Canossa, se rangèrent presque tous du côté de l'empereur, et allèrent grossir les rangs de son armée. En peu d'années le parti impérial put reprendre l'offensive, et le pape, serré de près jusque dans Rome, aurait succombé sans la protection de Robert Guiscard.

A cette époque (1076), la comtesse Mathilde, fille du marquis de Toscane, et cousine de l'empereur, venait d'hériter de vastes possessions dans la Péninsule. Son autorité s'étendait sur la Toscane, Parme, Plaisance, Modène, Reggio, le Mantouan, Vérone, une partie de la Romagne, et ce qu'on a appelé depuis le patrimoine de saint Pierre, depuis Orvieto jusqu'à Viterbe, c'est-à-dire, sur près du tiers de l'Italie. Mathilde, toute dévouée à l'Eglise romaine, dont elle prit chaudement les intérêts, lui fit présent de ces riches domaines. Mais comme elle

(1) Ante suam faciem concessit papa venire
Regem, cum plantis nudis, a frigore captis,
In cruce se jactans papæ, sœpissime clamans,
Parce, beate Pater, pie parce mihi peto plane.

(Vita comitiss. Mathildis, lib. II, cap. I, ap. Murator., t. V, p. 366.)

les tenait à titre de fief impérial, cette donation fut toujours l'objet de grandes contestations entre les papes qui prétendaient exercer une souveraineté absolue sur ces terres, et les empereurs qui opposaient avec justice leur droit inaliénable de suzeraineté. Ceux-ci, après la mort de Mathilde (1115), firent gouverner par leurs officiers les villes de son domaine, et ne s'en dessaisirent que lorsque la puissance impériale eut perdu toute sa force dans la Péninsule.

Dans les provinces du midi, Robert Guiscard, autorisé par le souverain pontife à s'emparer de toutes les terres des Grecs et des Sarrasins, ne mettait plus de bornes à son ambition. Toutefois ses progrès furent lents, parce que les seigneurs le secondèrent faiblement. Les Grecs, toujours vaincus en rase campagne, s'entendaient très bien à défendre les places, que les Normands ne savaient point attaquer; le seul siége de Bari dura quatre ans. Il fallut des efforts inouis de constance et de courage pour dompter tant d'ennemis avec de si faibles ressources, et Guiscard eût échoué dans cette difficile entreprise sans l'appui des nationaux. Après une longue lutte, l'empereur d'Orient perdit ce qui lui restait en Pouille et en Calabre; la Sicile fut soumise; les Sarrasins, autorisés à demeurer dans l'île, servirent avec les chrétiens dans les armées normandes, et purent pratiquer librement leur religion sous la protection d'un prince vassal du saint-siége. Salerne (1075) et Bénévent (1077) succombèrent à leur tour. Les derniers débris de cette vieille puissance

longobarde, qui comptait 507 ans de durée depuis l'invasion d'Alboin, disparurent ainsi pour toujours; dès lors, le nom des Longobards ne doit plus se représenter dans l'histoire ; ce peuple conquérant perd sa nationalité.

La seconde moitié du XIe siècle fut l'époque de la plus grande prospérité des Normands. La fortune favorisait toutes les entreprises de cette vaillante race, et pendant que Guillaume, duc de Normandie, achevait avec une nombreuse armée la conquête de l'Angleterre (1066), le fils de l'un de ses plus pauvres feudataires, maître de l'Italie méridionale, réunissait sous un même sceptre la plupart des provinces qui forment aujourd'hui le royaume des Deux-Siciles. Robert Guiscard, ce gentilhomme sans terres et sans argent, obligé de se déguiser en pélerin pour pénétrer dans le pays où il doit régner un jour ; long-temps réduit à voler des bestiaux, à dévaliser des paysans pour faire vivre ses compagnons, épouse une sœur du prince de Salerne. Roger, le plus jeune de ses frères, auquel il a donné le grand fief de la Sicile (1), obtient la main d'une fille du comte de Flandres, et devient par cette alliance neveu de Philippe Ier, roi des Français. Enfin, la propre fille de Guiscard est mariée avec Constantin, fils de l'empereur grec Michel Ducas. Mais, par une de ces révolutions si fréquentes en Orient, un usurpateur monte sur le trône dont il précipite la

(1) Sicque fratrem Rogerium de tota investiens insula, et medietatem Panormi et Demenæ ac Messanæ, sibimet retinens, etc. (Leo Ostiens., lib. III, cap. XVI, p. 426.)

famille impériale. Le duc de la Pouille, poussé par l'ambition plutôt que par l'esprit de vengeance, conduit une armée sur les côtes de l'Epire; il s'empare de l'île de Corfou et de Durazzo, envahit une partie de la Bulgarie, et menace même la capitale de l'empire (1). Mais, au milieu de ses victoires, il apprend que le pape Grégoire VII, assiégé dans le château de Crescentius par Henri IV, réclame l'exécution du traité de Melfi, d'après lequel les Normands doivent défendre le saint-siége et garantir les possessions de l'Eglise; on l'informe en même temps qu'une insurrection vient d'éclater dans ses Etats d'Italie (2). Prompt à se décider, Robert Guiscard laisse l'armée d'Orient sous les ordres de Bohémond son fils aîné; il passe la mer presque seul, lève de nouvelles troupes et punit les révoltés. Marchant ensuite sur Rome, où l'empereur d'Allemagne n'ose l'attendre, il escalade les murailles de la ville, brûle les quartiers qui s'étendent du Colysée à Saint-Jean-de-Latran, et réduit en esclavage un grand nombre de citoyens, pour punir cette capitale de son alliance avec les impériaux (3). Il délivre le pape, le met en sûreté à Salerne, loin de ses ennemis, puis retourne lui-même en Orient.

(1) Timor autem totum imperium usque ad ipsam regiam urbem tremere faciebat. (Gauf. Malaterra, lib. III, cap. XXIX, p. 585.)

(2) Gauf. Malaterra, lib. III, cap. XXIX, p. 586.

(3) Depuis ce siége, les quartiers de Rome brûlés par les Normands ne se sont plus repeuplés. La *Mal' aria* rend aujourd'hui toute cette partie de la ville inhabitable.

Il est difficile de dire jusqu'où la fortune aurait conduit le héros normand, si la mort ne l'eût enlevé (17 juillet 1085) lorsqu'il se préparait à attaquer Constantinople.

On ne peut lire cette grande page de l'histoire d'Italie, *la conquête de Naples et de la Sicile par les aventuriers*, sans être frappé de la valeur romanesque des fils de Tancrède de Hauteville, de l'audace avec laquelle ils osent attaquer une vaste contrée, où leur petite troupe occupe si peu de place. Mais, lorsqu'après des prouesses dignes des héros de la Table Ronde, on voit que les guerriers de la Normandie parviennent à fonder un trône solide parmi des écueils, qu'ils comprennent leur siècle, et savent se faire adopter par les vaincus, dont ils ont amélioré la condition, on admire leur rare habileté, on place leurs chefs bien au-dessus de la plupart des conquérans.

A aucune époque du moyen âge, les croyances et les sentimens chrétiens ne furent plus profondément gravés dans les esprits que vers la fin du XIe siècle. Ce qui dut favoriser puissamment cet élan religieux, c'est que les ecclésiastiques, toujours en lutte avec les gouvernemens auxquels ils disputaient le pouvoir, parlaient de liberté aux classes populaires, dont ils étaient sortis, qu'ils exploitaient les idées nouvelles, en un mot, qu'ils étaient les *libéraux* de leur temps. Alors la puissance pontificale, relevée aux yeux des peuples par le grand caractère de Grégoire VII et par la réforme opérée dans l'Eglise, parvenait à son apogée. Le moment était arrivé

d'exécuter les vastes projets d'Hildebrand. Une circonstance inattendue vint tout à coup donner une impulsion irrésistible à la chrétienté et mettre à la disposition des papes de puissans moyens d'exécution (1). Urbain II prêcha la croisade contre les Musulmans, maîtres depuis quatre cent soixante ans

(1) **TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES PAPES**

depuis Léon IX jusqu'à la première croisade.

1054. SAINT LÉON meurt à Rome. Bientôt après le parti impérial perd de sa force, et celui des Romains, soutenu par Hildebrand, obtient dans la ville une plus grande importance.

Le saint-siége reste vacant pendant un an. Benoît IX, antipape, vivait encore, et continuait à troubler l'Etat ecclésiastique. On député Hildebrand vers l'empereur Henri III, pour le prier de choisir lui-même un pontife. Il désigne :

1055. VICTOR II (Allemand). Meurt le 28 juillet 1057.

1057. ÉTIENNE IX (fils du duc de la Basse-Lorraine), meurt à Florence le 29 mars 1058.

1058.	—	BENOIT X, antipape, élu par le parti du comte de Tusculum, et placé de force sur le trône, le 30 mars 1058, résigne la papauté le 18 janvier 1059.
	NICOLAS II (né en Savoie), évêque de Florence, élu par l'influence d'Hildebrand et du parti italien, le 28 décembre, excommunie l'antipape, qui se soumet. Meurt au mois de juillet 1061.	
1061.	ALEXANDRE II (Milanais), élu le 30 septembre par le parti italien, est chassé de Rome par le parti allemand; rentre dans la ville après la mort d'Honorius. Meurt le 21 avril 1073.	HONORIUS II (Cadolo, évêque de Parme), antipape, élu le 28 octobre par la faction du comte de Tusculum, rejeté par les Romains, condamné par le synode de Mantoue en 1064, meurt en 1064.
1073.	GRÉGOIRE VII (Hildebrand, Toscan), âgé de soixante ans, excommunie et dépose l'empereur en 1076.	CLÉMENT III (Guibert, arche-

du tombeau de Jésus-Christ (1). A la voix du souverain pontife les nations se levèrent en masse, sans même demander l'autorisation de leurs rois. Laboureurs, artisans, serfs ou esclaves, se précipitèrent avec une égale ardeur sous la bannière de la croix, n'attendant qu'un guide pour aller exterminer les ennemis de Dieu. On voit déjà que cette première expédition, bien différente des autres croisades, prit dès le principe une couleur toute populaire. Le peuple, poussé par une impulsion irrésistible, se mit d'abord en marche ; les gentilshommes le suivirent de loin, et comme à regret ; les rois restèrent immobiles.

Un pauvre ermite picard, nommé Pierre, excita le premier cet enthousiasme. Après avoir passé du métier des armes au mariage, et du mariage à la prêtrise, il vivait loin du monde, dans une profonde

1073. Grégoire décide que le nom de *Pape* appartiendra désormais au seul évêque de Rome.

Meurt à Salerne le 25 mai 1085. Le saint-siége, livré à l'antipape, reste vacant un an entier.

vêque de Ravenne), antipape, élu par la faction impériale après l'excommunication de l'empereur en 1076.

En 1085, Clément est reçu dans Rome, dont Grégoire est obligé de fuir.

Meurt en 1100.

1086. VICTOR III (Didier, abbé de Mont-Cassin), élu par le parti italien, était un des hommes les plus éminens de son temps. Meurt au Mont-Cassin le 17 septembre 1087.

1088. URBAIN II (Français), élu à Terracine par le parti italien ou de Grégoire VII, ne jouit d'aucun repos. Il était exclu de Rome lorsqu'il prêcha la croisade en 1095. — Prise de Jérusalem le 3 juillet 1099. — Meurt vers la fin de juillet 1099.

(1) Jérusalem était tombée au pouvoir du calife Omar en 637.

solitude, cachant sous un extérieur ignoble une âme ardente, un esprit inquiet. Depuis long-temps les chrétiens allaient par troupes nombreuses visiter le Saint-Sépulcre : le bruit de ces pieux voyages vint jusqu'à lui ; il suivit les pélerins. Un jour, dans une église à Jérusalem, Pierre crut entendre une voix céleste qui lui disait : *Lève-toi, vas annoncer les tribulations de mon peuple ; il est temps que les saints lieux soient délivrés* (1). Aussitôt il retourne en Europe, il parcourt l'Italie, puis la France, monté sur une mule, vêtu d'une bure grossière, les pieds nus, le crucifix à la main. Sa parole puissante révèle la mission divine dont il se dit chargé, communique à tous les chrétiens l'ardeur qui l'enflamme, et leur persuade de voler aux armes. Une foule immense suivait ses pas ; chacun voulait entendre l'envoyé du ciel, toucher ses habits, arracher quelques crins à sa mule pour les conserver précieusement. Les souverains ne comprirent pas la portée de ce grand mouvement et, comme nous l'avons dit, firent la faute d'y rester étrangers : le pape, mieux conseillé, s'en empara aussitôt pour le diriger. Deux conciles furent successivement convoqués, le premier à Plaisance, l'autre à Clermont en Auvergne. Dans celui-ci, Urbain II, après avoir excommunié le roi des Français, Philippe Ier, dans un pays relevant de sa couronne, prêcha la croisade au milieu d'une immense multitude qui répondit à sa voix par les cris : *Dieu le veut! la croix!*

Cet événement, si diversement jugé, tant par les

(1) Michaud, Hist. des Croisades, t. I, p. 90.

philosophes que par les historiens, amena une organisation nouvelle de la société. C'était le complément du premier mouvement réactionnaire contre la conquête, devant lequel la dynastie des Carlovingiens disparut en 987. Mais, alors les nobles, c'est-à-dire le *peuple libre*, pouvaient seuls prendre une part active à cette révolution, parce que le *peuple serf* ou *esclave* ne comptait encore pour rien. La première croisade fut au contraire un mouvement des basses classes vers la liberté : elle brisa la chaîne des hommes de servitude qui s'enrôlèrent sous la sainte bannière et leur mit les armes à la main. Ils partirent commandés par des chefs de leur choix ; la croix, attachée sur leurs vêtemens, devint pour eux un signe ineffaçable d'affranchissement.

A la place du pape Urbain, un autre Grégoire VII, après avoir donné l'impulsion à cette masse plébéienne jusqu'alors inerte, aurait bien su la tourner contre le pouvoir royal, et la société européenne, facilement modifiée par une main habile, serait restée soumise à la suzeraineté temporelle du saint-siége. Non seulement Urbain II, chassé de Rome par l'antipape Guibert, ne put ou n'osa tenter une telle entreprise ; mais, dans la suite, ses successeurs voulurent vainement reprendre les projets de Grégoire : le moment favorable ne se représenta plus. Le torrent qui pouvait tout détruire en Occident avait été jeté sur l'Asie, et comme il avait péri près d'un million d'hommes dans cette première expédition, que, d'ailleurs, les communes, dès-lors

nombreuses en Italie, procurèrent facilement la liberté aux classes populaires, leur enthousiasme pour les guerres saintes ne tarda pas à se refroidir. Nous verrons dans le siècle qui va suivre prêcher d'autres croisades ; mais déjà les papes ne pourront plus se passer des rois ; ils auront besoin de leur influence sur les nobles et leur offriront le commandement des armées. Le danger que nous venons de signaler était donc passé pour les trônes, aussi la puissance pontificale ne tarda-t-elle pas à décliner elle-même. Sans parler des schismes qui divisèrent de nouveau l'Eglise, des hérésies qui pénétrèrent jusque parmi le clergé, et dont plusieurs grandes villes furent infectées (1), on commença vers le milieu du XIIe siècle à contester le pouvoir temporel du souverain pontife, à publier dans Rome que les honneurs terrestres ne devaient point être le partage du vicaire d'un Dieu mort dans la pauvreté (2). Les premiers novateurs succombèrent, mais leurs principes, écoutés avec faveur par les Romains, ne restèrent pas dans l'oubli. Ils servirent à faire germer dans les esprits des idées politiques nouvelles, qui aidèrent à consolider le régime municipal dans une partie de la Péninsule.

Une autre question non moins importante, celle de

(1) Seculo undecimo, præcipue in Insubres atque in Mediolani urbem, Manichæorum semina penetravit.—Seculo duodecimo hæresis hujus morbus obscuros progressus in Lombardiam fecit. (Murator., Antich. Ital. Dissert. LX, t. V, p. 85.)

(2) Arnaud de Brescia contesta le premier en 1140 le pouvoir temporel des papes.

la transmission du pouvoir souverain, agitait l'Europe depuis plus d'un siècle. La famille de Henri l'Oiseleur (1) avait eu quatre empereurs dans la ligne

(1) TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DES EMPEREURS
des maisons de Saxe et de Franconie, de 962 *à* 1125.

HENRI L'OISELEUR, roi de Germanie, meurt en 936, laissant trois enfans :

OTHON-LE-GRAND, roi d'Allemagne en 936, Ier empereur Saxon en 962, meurt le 7 mai 973.	HENRI, duc de Bavière.	LUITGARDE épouse Conrad, duc de Franconie.
OTHON II, meurt à Rome en 983.	HENRI, dit le Jeune Duc.	HENRI, duc de Franconie.
OTHON III règne de 983 à 1002. Meurt sans laisser d'enfans.	HENRI II, élu empereur après la mort d'Othon III, son cousin, en 1002, meurt sans enfans le 10 juillet 1024.	CONRAD, LE SALIQUE, chef de la maison impériale de Franconie, élu empereur en 1024. Meurt le 4 juin 1039.

HENRI III, fils de Conrad, empereur ; règne de 1039 à 1056.

HENRI IV monte sur le trône impérial à l'âge de six ans ; règne de 1056 à 1105 ; meurt à Liége dans une situation misérable, le 7 août 1106.

HENRI V, né en 1081, sacré en 1099 du vivant de son père, s'empare du trône impérial en 1105, à l'instigation du pape et de l'opposition ; meurt sans enfans, le 22 mai 1125.	AGNÈS, mariée à Frédéric, baron d'Hohenstauffen, créé duc de Souabe.

masculine, et quatre dans la féminine, dont le dernier mourut sans postérité en 1125. On pouvait croire que l'hérédité établie de fait depuis si longtemps, ne devait plus être contestée, mais les choses n'allèrent point ainsi. Deux partis politiques s'étaient formés en Allemagne; celui du gouvernement, qui prit le nom de *Ghibeling* ou de *Gibelins* (1), et l'opposition, appelée la faction *Guelfe* ou *Welf*, du nom de l'un de ses chefs. A la mort de Henri V sans héritiers directs (1125), les Guelfes se trouvèrent assez forts pour faire élire un des leurs à l'exclusion de la maison gibeline. Le premier empereur sorti des rangs de l'opposition fut Lothaire, duc de Saxe.

Dès le temps du grand Othon, la politique impériale s'était montrée à découvert; depuis elle ne varia plus. Elle embrassait deux choses bien distinctes, l'hérédité de l'empire et la possession des provinces italiennes toujours considérées comme

(1) Les noms de Guelfes et de Gibelins sont prononcés pour la première fois en 1140, au siége du château de Winsberg, où Welf, duc de Bavière, et Henri-le-Superbe, chefs de l'opposition, furent défaits par l'armée de Conrad III, commandée par son frère Frédéric-le-Borgne, duc de Souabe. Le cri de guerre des opposans était *Hye Welf!* Frédéric fit crier par les siens *Hye Gieblingen!* C'était le nom d'un château au milieu des montagnes de *Hertzfeld* où il avait été élevé. Les Italiens crurent qu'on voulait désigner par ces mots, dont ils ne comprenaient pas le sens, les partisans du pape et les impériaux; ils finirent dans la suite par les adopter dans leurs guerres civiles. (Andreas Presbyt. Chron. Bavariæ, ap. Rer. German. Script. ed: J.-G. Eckard, t. I, p. 25.)

pays conquis par les empereurs allemands. Vers la fin du xe siècle, les rois cherchaient partout à substituer, de fait, sinon de droit, l'hérédité à l'élection. Avec le temps le principe héréditaire prévalut en France, en Angleterre, et dans les autres Etats chrétiens, mais il ne put se consolider en Allemagne, parce que les empereurs, continuellement occupés à soumettre les communes lombardes et à déjouer les projets de domination temporelle du saint-siége, épuisaient leurs ressources dans les guerres d'Italie, et ne trouvaient plus de forces suffisantes pour triompher des princes Guelfes allemands. Ces derniers, ennemis naturels de la légitimité qui leur fermait l'accès du trône, défendirent avec énergie le droit électoral contre les entreprises du pouvoir. La position des empereurs, obligés de soutenir en même temps une double et quelquefois une triple lutte, devint donc plus difficile que celle des autres souverains. Il ne faut pas chercher d'autre cause aux révolutions que nous verrons se développer dans cette histoire.

L'habile tactique des papes pour maintenir leur prépondérance, ajoutait encore beaucoup à l'embarras des empereurs allemands. Après avoir appelé ces derniers, comme nous l'avons dit, pour empêcher l'union des provinces italiennes, sous un monarque national, ils s'aperçurent bientôt que ces princes étrangers, non contens d'un vain titre, voulaient réaliser à leur profit cette monarchie menaçante pour l'Eglise romaine. Dès lors on vit le saint-siége entrer habilement dans les vues de l'opposition, profi-

ter des temps de minorité, des règnes faibles et des discordes de famille, pour miner la puissance impériale. Les papes purent de la sorte contester au souverain ses plus importantes prérogatives; ils excitèrent les grands à faire usage de leur droit électoral, afin d'empêcher que la couronne ne devînt héréditaire. On n'a pas oublié comment Grégoire VII, après s'être autorisé de l'excommunication qu'il avait prononcée contre Henri IV pour déposer ce prince, obtint des Guelfes l'élection d'un anti-empereur.

Pendant que ces choses se passaient, les villes italiennes grandissaient sans bruit, à la faveur des priviléges octroyés par les Othons et par leurs successeurs de la maison de Franconie. A cette époque de guerres privées, dans lesquelles chaque seigneur donnait la liberté aux hommes de servitude pour en faire des soldats, des affranchissemens multipliés augmentaient de jour en jour le nombre des *francs-bourgeois*. Dès le XIe siècle, les grandes communes de Lombardie résistent au comte ou à l'évêque, et osent assaillir leurs forteresses. Dans les deux siècles suivans, durant la guerre des papes et des empereurs, nous les verrons, suivant qu'elles y trouvent plus ou moins d'avantage, admettre ou contester l'autorité du saint-siége, braver même quelquefois ses sentences spirituelles. Toutes ces villes avaient établi un gouvernement municipal, et chez elles l'esprit d'indépendance l'emportait sur l'enthousiasme religieux. Les excommunications, de plus en plus fréquentes, produisaient une grande impression sur l'esprit du peuple, parce qu'étant presque toujours

dirigées contre le pouvoir, elles favorisaient les intérêts populaires et devenaient dans les mains de l'opposition une arme puissante contre les rois. Ce qui prouve encore qu'il y avait autre chose qu'un sentiment de piété dans cette adhésion aux arrêts, souvent injustes, de la cour romaine, c'est que les républiques Guelfes elles-mêmes ne tenaient aucun compte d'une interdiction contraire à leurs intérêts. Dans ce cas, le peuple imitait les rois, il résistait. Rome, plus qu'aucune autre cité de la Péninsule, montra une opposition hostile au saint-siége, parce que les papes s'attribuaient des droits à la souveraineté de cette capitale du monde chrétien, et y voulaient exercer une autorité absolue. Les Romains, décidés à s'affranchir de toute domination, élurent des magistrats au nom de la nouvelle république qu'ils parvinrent à fonder, malgré l'opiniâtre résistance des papes. Les succès passagers de quelques pontifes n'empêchent pas de voir dès le milieu du XIIe siècle les successeurs d'Urbain II exilés de leur palais, et souvent réduits à errer de ville en ville (1). Si parfois un caprice populaire les

(1) TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES PAPES

depuis le commencement du XIIe *siècle jusqu'à l'avènement de Frédéric Barberousse à l'empire.*

1099. PASCHAL II, élu à la mort d'Urbain II, par le parti romain.	L'antipape Guibert meurt en 1100. Le parti allemand élit successivement trois antipapes, savoir : ALBERT, pris et chassé le jour même de son élection ; THÉODORIC, chassé en 1105 ;

rappelle dans Rome, la réaction ne se fait pas attendre, un autre caprice doit bientôt les en chasser.

Mort de Paschal le 20 janvier 1118.	Sylvestre IV (Maginulphe), élu en 1106, chassé dès le lendemain.
1118. Gélase II (de Gaëte), élu le 25 janvier par le parti romain, est chassé de Rome par l'anti-pape Grégoire VIII ; meurt au monastère de Cluny le 29 janvier 1119.	Grégoire VIII (Maurice Burdino), anti-pape, élu le 9 mars par les impériaux, se rend maître de la ville.
1119. Calliste II (Français), se rend à Rome en 1120, et devient maître de la ville. Meurt le 13 décembre 1124.	Fuit de Rome à l'approche de Calliste, est pris à Sutri par les troupes papales et relégué dans un monastère où il finit ses jours.
1124. Honorius II (de Bologne). Meurt à Rome le 14 février 1130.	Célestin II (Théobald), antipape, élu par les impériaux. Son refus de la papauté empêche le schisme.
1130. Innocent II (Italien), élu le 15 février, est chassé de Rome; mais il est reconnu en France, en Allemagne, et dans la plupart des Etats chrétiens : il rentre à Rome après la mort d'Anaclet. Meurt le 24 septembre 1143.	Anaclet II, antipape, élu par la faction de Pietro Léone, le 23 février 1130. La majorité des cardinaux, le clergé et le peuple de Rome, étaient pour Anaclet, qui reste maître de la ville. Meurt le 25 janvier 1138. Ses cardinaux élisent, vers le 15 mars, Grégoire IX, antipape, qui se soumet peu après et met fin au schisme.

1143. Célestin II (Toscan), meurt le 9 mars 1144.

1144. Lucius II (Bolonais). Prédications d'Arnaud de Brescia; troubles dans Rome. Lucius meurt, le 25 février 1145, d'une blessure reçue en assiégeant le capitole.

Eugène III (de Pise), est contraint de s'éloigner de Rome en 1146, se réfugie en France, revient en Italie en 1148, meurt à Tivoli le 7 juillet 1153.

Dans l'Italie méridionale, quelques cités obtinrent l'autorisation de nommer des syndics et des élus pour administrer les revenus de la commune, et régler les intérêts publics, sans toutefois porter atteinte à la souveraineté du prince (1). Mais ces concessions ne furent pas très nombreuses, et confirmèrent presque toujours d'anciens priviléges qu'on promettait de maintenir. Les Normands, tout en accordant des chartes municipales aux villes dont ils prenaient possession, ne voulaient pas laisser pénétrer chez eux le large système de liberté des républiques lombardes. Aussi, pendant la première moitié du XIIe siècle, la situation politique des deux extrémités de l'Italie offrit-elle un contraste remarquable. Dans le nord, non seulement les bourgeois contestaient aux empereurs les droits absolus que ceux-ci prétendaient exercer, mais ils ne pouvaient même s'accorder avec les nobles dans les limites de la cité, et leur faisaient continuellement la guerre. Les gentilshommes, retranchés dans leurs châteaux, bravèrent long-temps des attaques sans résultat, par le peu d'habileté des chefs

(1) Bien qu'après l'établissement de la monarchie, nos villes eussent perdu leur indépendance politique, ou leur gouvernement séparé, et qu'elles fussent régies par le monarque, il leur resta néanmoins une ombre de liberté. Elles établirent des communes, elles jouirent de leurs propres revenus, et purent confier leur administration à des personnes capables de régler les intérêts publics, sans porter atteinte à la souveraineté du prince. (Placid. Troilo, Stor. del Reg. di Napoli, t. IV, part. III, p. 75.)

populaires ; mais lorsque beaucoup de possesseurs de fiefs, séparant leur cause de celle des monarques allemands, affaiblirent eux-mêmes le lien féodal dans lequel la noblesse devait chercher sa véritable force, chaque petit feudataire, réduit à ses propres ressources, se vit dans la nécessité d'accepter, de solliciter même, le droit de bourgeoisie dans la ville la plus rapprochée de son manoir (1). Ils devenaient membres de la communauté qui les protégeait, ils s'obligeaient à bâtir une maison dans l'enceinte des murailles, à l'habiter chaque année pendant un certain temps, à marcher en armes avec les bourgeois sous la bannière communale, dès qu'ils en étaient requis. Dans le midi de l'Italie, au contraire, Robert Guiscard et ses successeurs introduisaient, avec quelques modifications, le régime féodal établi en France et en Normandie; ils fondaient une monarchie qui devint bientôt florissante sous leur domination. Comme les Normands étaient intrépides à la guerre, intelligens et essentiellement civilisateurs, ils eussent entièrement effacé les traces de l'ancienne séparation des races, si le temps ne leur eût manqué. Ils firent beaucoup de bien, mais, après eux, le droit de haute suzeraineté accordé au saint-siége par les conquérans eux-mêmes, devint pour le royaume une source féconde de troubles civils et de révolutions.

(1) Il existe un grand nombre de titres qui règlent l'admission des gentilshommes lombards aux priviléges des communes auxquelles ils prêtaient serment. (Voir Murator., Antich. Ital., t. IV, Diss. XLVII.)



Guillaume, petit-fils de Robert Guiscard, mourut sans enfans en 1127 : ses Etats échurent à Roger II, grand comte de Sicile, son cousin, qu'il avait nommé son héritier, et le grand fief de l'île de Sicile fut définitivement réuni au duché de la Pouille. Rappelons ici que depuis le traité de Melfi la transmission du pouvoir souverain n'était plus subordonnée au caprice de l'élection ni à l'acceptation des seigneurs. Roger, alors sous le poids d'une excommunication, partit immédiatement de Messine avec sept galères, débarqua à Salerne où il se fit sacrer par l'archevêque, suivant l'ancien usage des princes longobards ; de là, s'étant rendu à Reggio, il s'y fit proclamer duc de la Pouille et de la Calabre (1). A cette nouvelle, Honorius II, transporté de colère, excommunie de nouveau Roger et envoie même quelques troupes contre lui (2). Il accordait une indulgence entière aux soldats de l'Eglise qui devaient mourir dans cette guerre, et aux survivans la rémission de la moitié de la peine due à leurs péchés. Ce fut la première croisade prêchée contre un prince chrétien : elle ne réussit pas, parce que la petite armée pontificale, mal conduite, se débanda pendant l'hiver. Le pape, forcé de faire la paix (1128), accorda au duc

(1) Romuald. Salern. Chron., ap. Murator., t. VII, p. 184. Romuald, archevêque de Salerne et ministre de Guillaume II, mourut en 1181. Sa chronique est remplie de curieux détails sur l'histoire de son temps.

(2) Alexand. Telesin. Abbas, de Reb. gest. Rogerii, lib. I, cap. VIII, ap. Murator., t. V, p. 617. (Chron. contempor.)

Roger une investiture aussi complète que celle de ses prédécesseurs (1).

A cette époque, les schismes, qui devenaient de plus en plus fréquens dans l'Eglise, étaient un puissant moyen d'opposition. On divisait ainsi les forces du saint-siége pour le rendre moins redoutable au pouvoir temporel. Chaque pontife intrus cherchait aussitôt à attirer les princes dans son parti, pour les opposer au pontife canoniquement élu, et achetait leur appui par quelque concession. A la mort d'Honorius II, en 1130, deux factions proclamèrent presqu'en même temps Anaclet et Innocent II. Le premier, élu par vingt-sept cardinaux, eut pour lui le peuple de Rome, et resta maître du palais de Latran. Innocent II, choisi par une minorité de dix-neuf votans, se retira en France, où saint Bernard le fit admettre comme le successeur légitime de saint Pierre. L'Eglise a confirmé cette décision. L'empereur Lothaire se soumit à l'obédience d'Innocent, tandis que les Normands, toujours en guerre avec l'empire depuis le traité de Melfi, soutinrent Anaclet. Cette circonstance eut pour l'Italie méridionale d'importans résultats. Roger, plus puissant que ses prédécesseurs, ne se contentait plus du titre de duc, trop au-dessous de sa fortune, et voulait être roi. Comme Anaclet ne pouvait avoir trop de déférence pour son unique allié, non seulement il s'empressa d'ordonner aux ecclésiastiques de la Pouille et de la Sicile de prêter serment de fidélité

(1) Alexand. Telesin., lib. I, cap. XV, p. 619.

à Roger (1), mais il envoya à Palerme, sur la fin du mois de décembre 1130, un cardinal légat, avec mission de couronner le nouveau monarque (2). Il accorda en même temps une bulle d'investiture dans laquelle se trouvaient explicitement compris le duché de Naples, petite république indépendante sous le patronage des empereurs grecs, et la principauté de Capoue, qui appartenait aux Normands d'Aversa, alliés et feudataires du saint-siége. « Toutes les con» cessions et donations, accordées à tes prédécesseurs » par les nôtres, disait Anaclet, te sont confirmées » pour en jouir, toi et tes héritiers, à perpétuité (3). »

Cette nouveauté ne plut pas également à tous les seigneurs normands. Le peuple de la Sicile, et principalement celui de Palerme, en témoignait une grande joie, parce que cette ville devenait la capitale de la monarchie et le séjour habituel des rois; mais dans les provinces de terre ferme, l'ancienne opposition aristocratique reparut plus menaçante que jamais. Robert, prince de Capoue, et Sergius, duc de Naples, soutenus par tous les mécontens, remportèrent d'abord quelques avantages sur les troupes de Roger; la perte d'une bataille décisive anéantit bientôt leurs espérances. Capoue, ser-

(1) Petrus Diacon., continuat. Leo. Ostiens., lib. IV, cap. 97, ap. Murator., t. V. (Chron. contemp.)

(2) Falcon. Benevent., ap. Murator., t. V, p. 106. (Chron. contemp.)

(3) Le diplôme, daté de Bénévent, le 5 des kalendes d'octobre 1130, est rapporté par Baronius, in Annal. Eccles., ann. 1130, t. XII, p. 207.

rée de près, ouvrit ses portes aux vainqueurs; Naples conserva ses franchises municipales, mais Sergius dut prêter serment de fidélité et reconnaître la haute suzeraineté du roi (1).

Pendant ce temps le pape Innocent II, réfugié en France, y sollicitait de prompts secours pour délivrer Rome restée au pouvoir du schismatique Anaclet. C'était par une semblable démarche qu'Etienne III avait autrefois jeté les fondemens de la puissance temporelle du saint-siége; mais les temps étaient bien changés depuis quatre siècles, et à la cour des premiers Capétiens, rien ne pouvait rappeler la puissance de Pépin et de Charlemagne. Louis-le-Gros, seigneur de Paris et du duché de France, se voyait environné de vassaux riches et insoumis, auxquels il résistait avec adresse en les opposant les uns aux autres. Il attirait l'Eglise dans son parti en protégeant au besoin le clergé; il se procurait même quelque argent au moyen de chartes communales accordées à certaines villes de ses domaines. L'autorité royale, depuis long-temps réduite à une extrême faiblesse, commençait ainsi à se relever sous ce prince, mais il était hors d'état d'entreprendre une guerre lointaine. Il accueillit le souverain pontife avec respect, puis après avoir fait prononcer par le concile assemblé à Reims (1131) une excommunication contre Anaclet et tous ses partisans, il conseilla à

(1) Qui genibus flexis, manusque suas manibus ejus immittens, suum ei hominium subdidit, fidelitatemque juravit. (Alex. Telesin., lib. II, cap. LXVII, p. 633.)

Innocent de s'adresser à l'empereur Lothaire, prêt à marcher en personne contre le roi de Sicile.

Nous avons dit que deux partis politiques divisaient l'Allemagne dès le temps de la guerre des investitures. Le premier, réduit au rôle d'opposition sous Henri IV et Henri V, était parvenu au pouvoir en 1125, et avait élu empereur Lothaire, duc de Saxe, chef de la maison Guelfe. Mais cette élection n'eut point lieu sans contestation. Les Gibelins, en minorité, voulurent porter au trône Conrad d'Hohenstauffen, héritier de la maison de Franconie dont il descendait par les femmes. Celui-ci comptait dans son parti les Milanais qui lui donnèrent à Monza la couronne de fer des rois longobards (1). La présence d'Innocent II à la cour de Lothaire jeta naturellement Conrad du côté d'Anaclet, ce qui lui valut l'amitié des Romains avec celle des villes de l'obédience de l'antipape. Les factions rivales coururent aux armes et se firent la guerre jusqu'en 1145. Mais, dans cette lutte, l'Italie ne pouvait l'emporter sur l'Allemagne ; et comme il y eut des deux côtés des Alpes de nombreuses défections en faveur des Guelfes, le chef des Gibelins, réduit aux abois, fut enfin forcé d'abandonner la puissance suprême à son rival victorieux (2).

Lothaire était à Liége occupé de préparatifs de guerre, lorsqu'Innocent II, porteur d'une lettre de

(1) Landulphi junioris Hist. Mediolan., ann. 1128, cap. 39, ap. Murator., t. V, p. 511.

(2) Mascovius, Commentar. de Rebus Imperii sub Conrad. III, liv. II, § 7 et 9.

saint Bernard, vint supplier ce monarque de le rétablir sur le trône des apôtres. L'empereur, subjugué par l'éloquence du célèbre abbé de Clairvaux, promit à la fois de chasser l'antipape et d'anéantir la puissance normande dans l'Italie méridionale. Pour prix de ces importans services, le souverain pontife s'engagea à donner à Lothaire, et après lui à son gendre Henri-le-Superbe, duc de Bavière, l'*usufruit* des terres de la comtesse Mathilde, moyennant un cens annuel de 100 livres d'argent (1). Il lui rendit le droit d'investiture par la crosse et l'anneau, pour lequel tant de sang avait été versé depuis un siècle (2). Dans ce traité, on ne fit aucune mention de la suzeraineté du royaume de Sicile, à laquelle le pape et l'empereur prétendaient également ; mais comme aucun d'eux ne fut sincère, n'était-ce pas un faux fuyant qu'ils se ménageaient de part et d'autre pour rompre la paix ?

Quoi qu'il en soit, les moyens d'exécution ne répondirent pas à l'importance de l'entreprise, et l'armée impériale, qui comptait à peine deux mille hommes d'armes, ne put forcer les Romains à recevoir

(1) Ita videlicet, ut centum libras argenti, singulis annis nobis et successoribus nostris exsolvas, et post tuum obitum proprietas ad jus dominium S. R. E. cum integritate absque diminutione et molestia revertatur. (Bulle pontif., datée de Latran, 6 des ides de juin 1133. Annal. Eccl., t. XVIII, p. 488.)

(2) Innocentius Germaniam ingressus, juxta Leodium à Lothario excipitur, virgam et annulum juxta morem antiquum confirmans et terram comitiss. Mathildæ ei contradens. (Petrus Diacon., Chron. Cassin., lib. IV., cap. 97, p. 555.)

Innocent (1). Comme la faction d'Anaclet tenait toute la rive droite du Tibre avec l'église des saints apôtres, il fallut, contrairement aux anciens usages, sacrer l'empereur dans la basilique de Latran (2). Les deux partis s'observèrent pendant quelque temps; il y eut entre eux de légères escarmouches sans résultat, après quoi Lothaire reconduisit ses troupes en Allemagne (1133).

Cependant les mécontens du royaume de Sicile, enhardis par l'approche des impériaux, avaient pris les armes et s'étaient jetés dans Naples dont Roger fit aussitôt le siége par terre et par mer. La ville, réduite aux dernières extrémités, sans espoir d'être secourue, allait succomber, lorsque l'empereur, réconcilié avec les Gibelins allemands, qui lui prêtèrent serment de fidélité (1135), revint une seconde fois en Italie vers le mois de novembre 1136. Cette expédition, mieux combinée que la première, releva le courage des Napolitains. Pendant que Lothaire lui-même pénétrait dans le royaume par les Abruzzes, et qu'il recevait la soumission des villes depuis le fleuve Pescara jusqu'à Bari, Innocent II rétablissait à Capoue le prince Robert; Naples était délivrée par

(1) Falcon. Benevent. Chron., p. 115.

(2) Voici le serment prêté par Lothaire : « Ego, L., rex, » promitto et juro tibi D. papæ Inn., tuisque successoribus, » securitatem vitæ, et in membris, et malæ captionis, et defen- » dere papatum, et honorem tuum, et regalia S. Petri quæ » habes, manutenere, et quæ non habes, juxta meum posse » recuperare. » (Annal. Eccles. Baronii, ann. 1133, t. XVIII, p. 488.)

une division de trois mille Allemands. L'armée impériale reçut dans ses rangs tous les ennemis de la royauté héréditaire et devint formidable. Les Normands, battus partout, chassés des provinces de terre ferme, se réfugièrent en Sicile avec leur roi.

Mais une alliance entre un pape et un empereur ne pouvait être alors de longue durée, parce que tous deux avaient les mêmes projets de domination en Italie, et qu'ils se disputaient le premier rang dans la chrétienté. D'un côté, la nécessité, l'intérêt personnel d'Innocent, de l'autre, l'ambition de Lothaire, avaient produit ce rapprochement, si peu en harmonie avec le système politique de Grégoire VII. L'ancienne rivalité des deux pouvoirs, assoupie depuis le commencement de la guerre, se réveilla dès que les troupes allemandes eurent envahi la Pouille, et qu'il fallut donner un duc à cette province. Chacun prétendit avoir seul le droit de conférer cette investiture (1). Lothaire soutenait que l'Italie méridionale faisait partie de l'empire, et rapportait pour preuve de son assertion le diplôme impérial accordé à Drogon par Henri III (2). De son côté, le pape opposait en faveur de l'Eglise romaine une possession non interrompue de près d'un siècle. Cette discussion, prolongée sans résultat durant un mois entier, pouvait avoir des suites funestes, si on ne se hâtait d'y mettre un terme; mais personne ne voulant céder, les ministres pontificaux et ceux de

(1) Romuald. Salern. Chron., ann. 1133, ap. Muratori, t. V, p. 189.

(2) Imperator è contrario affirmabat. (Ibid.)



l'empereur ne purent trouver de meilleur expédient que d'ajourner la décision. Ils convinrent donc que le duché de la Pouille relèverait provisoirement de l'empire et du saint-siége, sauf à examiner plus tard les droits en litige (1). Innocent II prit dans ses mains un drapeau que tenait aussi Lothaire, et tous deux le donnèrent à la fois en signe d'investiture au comte Rodolfe d'Airolo, beau-frère du roi Roger, et chef de l'opposition.

Salerne tomba au pouvoir des confédérés qui s'en disputèrent aussitôt la possession (2). On ne sait à quel titre le saint-siége s'attribuait des droits sur cette ancienne capitale des Longobards, mais depuis le temps de Grégoire VII les papes avaient constamment refusé de comprendre la principauté de Salerne dans le dénombrement des provinces normandes. Le souverain pontife et l'empereur se séparèrent sans avoir pu vider ce nouveau différent; Lothaire retourna en Allemagne avec la plus grande partie de ses troupes; il y mourut avant la fin de l'année (3 décembre 1137). Innocent se retira à Rome dans le palais de Latran, d'où il dominait les quartiers déserts du Célio et du Colysée, jadis incendiés par Guiscard. L'antipape Anaclet s'était fortifié dans le mole d'Adrien et sur

(1) Et postmodum habita opportunitate loci et temporis, utriusque partis allegationibus plenius exhibitis et ostensis, hæc controversia mediante justitia finiretur. (Romuald. Salern., ann. 1133, p. 189. E.)

(2) Quæ res inter Pontificem et Cæsarem dissentionem maximam ministravit. (Petrus Diacon., lib. IV, cap. CXVII, p. 591.)

toute la rive droite du fleuve. La ville fut plus troublée que jamais.

Dans l'Italie méridionale, l'opposition une fois privée de l'appui des impériaux, ne put se soutenir. Roger armait en Sicile; il se présenta devant Salerne qui ne fit aucune résistance : Capoue, prise d'assaut, fut livrée au pillage. Cet exemple de sévérité causa un si grand effroi dans toute la terre de Labour, que la plupart des cités voulant éviter un sort semblable, ouvrirent volontairement leurs portes. Le parti d'Anaclet était près de triompher au sud du Tibre, lorsque cet antipape mourut inopinément à Rome le 7 janvier 1138. Moins d'une année après, le comte Rodolfe d'Airolo le suivit au tombeau, et ces événemens inattendus changèrent entièrement la face des affaires. Les cardinaux schismatiques avaient élu un nouveau pontife appelé Victor III; mais à peine proclamé, celui-ci se laissa persuader par saint Bernard de rendre la paix à l'Eglise. Il déposa aux pieds d'Innocent II les ornemens dont on l'avait revêtu, il abdiqua son titre et mit ainsi fin au schisme, qui durait depuis plus de huit ans (1).

En Allemagne, les Guelfes et les Gibelins se disputent l'empire après la mort de Lothaire. Henri-le-Superbe, duc de Bavière et de Saxe, gendre de ce dernier, veut être empereur, mais ses immenses domaines l'eussent rendu trop puissant. Une réaction s'opère; quelques seigneurs abandonnent son parti et s'entendent avec les Gibelins pour élire

(1) Falcon. Benevent. Chron., ann. 1138, p. 126.

Conrad d'Hohenstauffen, autrefois opposé à Lothaire : on le préfère à Henri, chef des Guelfes, parce qu'on le craint moins (1).

En Italie, Innocent II, tout occupé de ses projets contre la Sicile, se voit à peine affermi sur le trône pontifical, qu'il convoque à Rome un concile dans lequel il excommunie Roger avec tous ses adhérens. Bientôt après, il lève des troupes, se met à leur tête, et envahit la province de la terre de Labour, où il se trouve en présence de l'armée sicilienne. C'était la seconde fois qu'un pape exposait sa personne aux hasards de la guerre pour essayer de détruire la puissance normande ; mais cette expédition fut plus mal conduite et non moins malheureuse que celle de Léon IX. Les troupes pontificales, campées autour de *Galluccio*, pour faire le siége de ce château, situé entre Téano et San-Germano, se laissèrent surprendre par un fils de Roger. Le pape voulut fuir, tomba dans une embuscade, et resta prisonnier avec la plupart des cardinaux (21 juillet 1139). Ses riches équipages devinrent la proie des soldats qui se partagèrent, sous les yeux du pontife, et en se raillant de lui, une grosse somme d'argent (2).

Cette catastrophe rendit la paix à l'Italie méridionale. On négocia ; les vainqueurs, prosternés aux pieds de l'*Apostole* (c'est ainsi qu'ils appelaient le pape), honorèrent en lui le chef de l'Eglise, mais ne voulurent céder aucun des droits de la victoire.

(1) Otto. Frising. Chron., lib. I, cap XXII, ap. Muratori, t. VI, p. 656

(2) Falcon. Benevent. Chron., ann. 1139, p. 129.

Innocent, pour obtenir la paix, sacrifia ses alliés, révoqua toutes les excommunications et donna à Roger une investiture dans laquelle le titre de roi avec toutes ses prérogatives était accordé à lui et à ses héritiers *à perpétuité* (1). La principauté de Capoue, comprise dans cette bulle, fut réunie pour toujours à la couronne sicilienne. Les Napolitains, qui n'attendaient de secours de personne, se soumirent volontairement. Ainsi les limites de la monarchie nouvelle se trouvèrent dès lors irrévocablement fixées du côté de l'Italie. Remarquons ici que le royaume des Deux-Siciles, si souvent envahi par des étrangers, conserve encore aujourd'hui, après sept siècles de révolutions, l'étendue qu'il eut sous le premier de ses rois. Exemple unique dans l'histoire des nations!

En 1146, le pape fit prêcher une seconde croisade, que la faiblesse du royaume de Jérusalem, pressé de tous côtés par les Turcs, rendait indispensable. Quarante-sept ans s'étaient écoulés depuis la délivrance du saint-sépulcre, et déjà les colonies chrétiennes se voyaient menacées d'une ruine prochaine. Saint Bernard, abbé de Clairvaux, dont on retrouve l'influence dans toutes les grandes affaires de son époque, fut, au nord des Alpes, l'apôtre de la guerre, et excita en France comme en Allemagne un enthousiasme général. « Les prélats, » les princes, les monarques, dit un historien, se

(1) Innocentius, etc., charissimo in Christo filio Rogerio, illustri et glorioso regi, ejusque hæredibus in perpetuum. (Lunig, Codex diplomat. Ital., t. II, p. 850.)



» faisaient une gloire de suivre les conseils du saint, » et croyaient que Dieu parlait par sa bouche (1). » La noblesse française lui répondit par le cri de guerre des premiers croisés : *Dieu le veut !* Les Allemands, plus faciles encore à persuader, se pressaient autour de Bernard, dont ils ne comprenaient pas les paroles prononcées dans une langue étrangère (2). Un jour la foule fut si grande qu'il faillit périr. On lui offrit le commandement de l'armée ; mais il se souvenait de la ridicule expédition de l'ermite Pierre, et eut le bon esprit de refuser ce dangereux honneur. Louis-le-Jeune et l'empereur Conrad III, cédant à ses pieuses exhortations, passèrent en Orient, où leurs troupes n'éprouvèrent que des désastres. Odon de Deuil, chroniqueur français, témoin des événemens, attribue à l'aveugle fureur des Allemands et à leurs excès tous les malheurs de l'armée (3). Quoi qu'il en soit, les deux monarques revinrent presque seuls en Europe, laissant Jérusalem plus faible et plus menacée que jamais.

Après cette expédition si funeste à l'Allemagne, Conrad III ne retrouva plus le temps favorable pour aller recevoir à Rome la couronne impériale. Les villes italiennes avaient profité de son éloignement pour consolider leur gouvernement populaire : la

(1) Michaud, Hist. des croisades, liv. VI, t. II, p. 116.

(2) Ibid., liv. VI, p. 132.

(3) Odonis de Diogilio, de Ludov. VII, etc., apud S. Bernard. genus illustre assertum, cura P. F. Chiffetii, 1660, lib. V, p. 49.

plupart d'entre elles fournirent quelques hommes d'armes à la seconde croisade, mais, en général, cette nouvelle guerre sainte n'excita dans le nord de la Péninsule aucun enthousiasme ; une fièvre de liberté agitait alors la Lombardie. Les artisans, maîtres dans l'intérieur des cités, songeaient moins à porter des secours aux chrétiens orientaux qu'à faire la guerre à leurs voisins, et surtout à opprimer les gentilshommes pour lesquels la classe bourgeoise ressentit dans tous les temps une envie haineuse. Indépendamment de ces dissensions intérieures, deux grandes factions politiques s'étaient formées en regard de celles de l'Allemagne dont elles finirent par adopter les dénominations. Mais pour éviter ici toute obscurité, hâtons-nous d'ajouter qu'il n'y eut jamais entre elles d'autre ressemblance que cette communauté de noms. On sait déjà qu'en Allemagne la lutte des partis avait pour cause réelle l'hérédité de la couronne, vivement poursuivie par la maison Gibeline et toujours contestée par l'opposition Guelfe. En Italie, il s'agissait de toute autre chose : l'ancienne haine des vaincus pour les vainqueurs se réveillait, et aucune transaction durable n'était possible, parce qu'une fusion complète entre les Italiens et les Allemands ne pouvait jamais s'opérer. Dans les troubles civils de cette époque, on aperçoit aisément cette grande question de nationalité, autour de laquelle des intérêts divers viennent se grouper. Le pape et l'empereur, chefs des deux camps ennemis, se disputaient la Péninsule, où chacun d'eux prétendait

établir une souveraineté directe, forte et durable, le premier en se servant du principe démocratique, l'empereur avec l'aristocratie militaire dont il était l'élu. Pour eux, la querelle fut toute personnelle, mais, pour les peuples, c'était en réalité une réaction du parti national contre les Allemands, auxquels on ne voulait plus rester soumis. Les impérialistes, qui prirent dans la suite le nom de *Gibelins*, soutenaient l'ordre établi, c'est-à-dire l'union de l'Italie et de l'Allemagne sous le gouvernement impérial. Ceux du parti italien, ou *Guelfes*, voulaient pour chaque ville un affranchissement complet, et la dislocation de ce qu'on appelait alors l'*empire romain*.

A Rome, les choses allèrent encore plus loin : les prédications républicaines d'Arnaud de Brescia excitaient le peuple à secouer entièrement le joug de l'Eglise. Arnaud, disciple d'Abailard, et comme son maître accusé d'hérésie, fut exilé, mais il revint triomphant lorsque les Romains donnèrent la dernière main à leur constitution. Alors on chassa de la ville le préfet, officier à la nomination du souverain pontife ; il y eut à sa place un patrice avec cinquante-six sénateurs élus par les citoyens (1143). Innocent II en mourut de chagrin ; Lucius II, voulant résister au mouvement populaire, périt dans une émeute (1145) ; Eugène III, ce même pape qui prêcha la seconde croisade, fut contraint de s'éloigner d'une cité où sa vie était sans cesse menacée. Pendant près d'un siècle et demi, l'histoire de la papauté va nous offrir un singulier spectacle. Les

papes, redoutés hors de l'Italie, où leur voix puissante ébranle les trônes, chefs du parti national en Lombardie et en Toscane, suzerains du royaume de Sicile, soutiennent avec énergie une lutte terrible contre les empereurs Gibelins; ils poussent les masses populaires sur les grandes armées de l'Allemagne, et finissent par abattre dans la Péninsule la puissance impériale. Mais pendant qu'ils déploient tant d'énergie au dehors, ils sont si faibles chez eux, qu'ils ne peuvent vaincre la résistance des bourgeois de Rome et s'établir avec quelque sécurité dans la capitale de la chrétienté. Tant il est vrai que les pouvoirs sociaux n'ont de force réelle que dans leur principe, dont ils ne s'écartent jamais impunément. La papauté s'éloignait de plus en plus du sien; toute démocratique à son origine, elle avait déjà privé le peuple de son droit électoral, et à l'imitation de l'empire, elle se transformait depuis Hildebrand en une véritable monarchie aristocratique sous un chef électif. Est-il nécessaire de chercher d'autres causes à la décadence de la puissance politique des papes qui date de cette époque. Dès qu'ils veulent séparer leurs intérêts de ceux du parti national, dès qu'ils se font *princes*, ils s'affaiblissent, et ne retrouvent les sympathies populaires, que lorsqu'il s'agit d'abattre de concert le pouvoir royal, ou de délivrer la Péninsule d'un joug détesté.

Mais revenons à la seconde croisade dont cette digression nous a écarté. Le royaume de Sicile n'imita pas l'Italie septentrionale, et voulut, au con-

traire, prendre une part très active dans la guerre sainte. Pour assurer la paix intérieure, souvent troublée par les seigneurs mécontens, il fallait porter au loin la turbulence des Normands et distraire les Siciliens des idées de liberté qui germaient de toutes parts. Dès qu'on apprit à Palerme le départ prochain des croisés, le roi de Sicile s'empressa d'offrir à Louis-le-Jeune un grand nombre de vaisseaux de transport pour l'armée française, et même un corps de troupes commandé par le prince Roger son fils aîné (1). On sait que les croisés, mal conseillés, préférèrent à la mer la route de terre qui devait leur être fatale. Alors le monarque sicilien, dégagé de ses offres, résolut de faire la guerre pour son propre compte sur un autre point : sa flotte aborda en Afrique, prit Tripoli (1146) avec plusieurs places maritimes. Le souverain musulman de Tunis, battu par les chrétiens, se reconnut tributaire de la Sicile (2), et paya fidèlement pendant trente ans le cens stipulé dans le traité de paix.

Bientôt après, une seconde armée normande opéra contre l'empereur d'Orient : elle attaqua Corfou ; elle parcourut le Péloponèse et l'Achaïe, prit Corinthe, et eût peut-être porté ses bannières jusque devant Constantinople, si les Vénitiens, venus à temps avec soixante galères, n'eussent protégé la capitale de l'empire. Durant cette expédition, l'amiral sicilien délivra le roi Louis-le-

(1) Michaud, Hist. des croisades, t. II, p. 136.
(2) Romuald. Salern. Chron., p. 191.

Jeune tombé au pouvoir des pirates à son retour de la Palestine. Un grand nombre d'ouvriers en soie, faits prisonniers à Thèbes et à Athènes, portèrent à Palerme leur brillante industrie, et ce ne fut pas le moins beau résultat des conquêtes de Roger (1).

Les Normands n'abandonnèrent jamais les projets de Robert Guiscard sur l'Orient. Roger, puis après lui Guillaume I[er] et Guillaume II, envoyèrent à diverses reprises leurs flottes dans les mers de la Grèce, dont elles dévastèrent les côtes. A son tour, l'empereur Manuel Comnène fit en 1155 une courte invasion dans la Pouille. Il existait entre les deux nations une haine héréditaire qui ne s'éteignit que long-temps après, lorsque des princes latins s'assirent sur le trône de Constantinople. L'empire d'Orient, harcelé de tous côtés, sans armée, sans marine, déchiré par de fréquentes révolutions, aurait probablement été démembré par les rois de Sicile, sans l'appui des Vénitiens, ses alliés naturels. Ceux-ci, jaloux de la puissance maritime des Siciliens, ne voulaient pas leur laisser fonder sur les côtes de l'Albanie ou de la Grèce des établissemens menaçans pour la république. Ce fut une maxime invariable de la politique de Venise; elle explique l'état presque permanent d'hostilité qu'on remarque dès le temps de Robert Guiscard entre les Vénitiens et les princes normands.

Les mœurs de cette époque offrent un singulier mélange de barbarie et de civilisation, de despo-

(1) Otto Frising., lib. I, c. XXXIII, p. 668.

tisme et de liberté. Les principales cités, telles que Messine, Bari, Naples, Gaëte, Amalphi, jouissaient des droits de commune, et gardaient avec soin, sous l'égide de la protection royale, des priviléges municipaux très étendus. Mais les petites villes avec les campagnes appartenaient aux feudataires ou à l'Eglise. Partout on voyait des forteresses menaçantes, des donjons à côté desquels les peuples soumis au régime féodal, récemment introduit dans les anciennes provinces grecques par le roi Roger, étaient pourtant moins opprimés que dans les autres Etats chrétiens. Les affranchissemens furent même si fréquens durant la domination normande, que vers la fin du XII[e] siècle il ne restait presque plus de traces de l'ancienne servitude. Un décret, pris dans le code romain, appelait sacrilége toute tentative d'opposition aux entreprises et aux volontés du roi (1); c'était le despotisme pur : mais une autre loi notait d'infamie le juge prévaricateur, le condamnait à perdre son emploi et même la vie (2), lorsqu'il s'était laissé corrompre. L'Italie méridionale, si pauvre, si dévastée à l'arrivée des premiers aventuriers, prenait un aspect nouveau. Les nationaux, formés par Guiscard aux habitudes guerrières des Normands, fournissaient au besoin de grandes armées, auxquelles les Sarrasins de la Sicile envoyaient d'excellentes troupes légères.

(1) Lex Rogerii. De Sacrilegio Regum, lib. I, Constit. Regni utriusq. Sicil. — Venetiis, 1580, p. 11.

(2) (Ibid.) De pœna judicis qui male judicavit, tit. VIII et IX, p. 195.

Une marine puissante sillonnait en tout sens la Méditerranée, enrichissait par un commerce lucratif les ports du royaume, transportait sans cesse à prix d'argent des croisés en Palestine. L'industrie prospérait dans les grandes villes, les mœurs s'en ressentirent rapidement, et l'antique rudesse des chevaliers de la Neustrie disparut pour faire place à une civilisation plus développée, toute empreinte d'usages orientaux. La splendeur de Palerme, qu'on ornait de superbes monumens, pouvait donner aux pélerins une idée anticipée des merveilles de la Grèce ou de l'Asie. Comme le trésor de la couronne possédait d'immenses richesses que les dépenses courantes n'épuisaient pas, la cour était fastueuse. Des eunuques gardaient l'intérieur du palais; ils se virent plus d'une fois appelés par la faveur du prince aux premiers emplois. Nous citerons ici un trait propre à caractériser cette fusion des mœurs orientales dans les mœurs normandes. L'un de ces eunuques, nommé Philippe, musulman converti, élevé sous le roi Roger à la dignité de grand amiral du royaume, fut envoyé en Afrique où il prit Hippone (1) en 1149. Ses trésors excitèrent l'envie: on prétendit, pour le perdre, qu'il faisait usage d'alimens gras dans les temps défendus, et qu'il pratiquait en secret la religion de Mahomet. Sous ce prétexte, il fut brûlé vif et privé de sépulture.

Pendant le règne de Guillaume Ier, dit *le Mauvais* (1153-1166), la cour se corrompit, et ses intri-

(1) Romuald. Salern. Chron., ann. 1153, p. 194 et 195.

gues troublèrent l'État. Il y eut des conspirations contre la vie du roi. Guillaume tomba entre les mains des rebelles qui prétendaient le déposer, pour mettre sur le trône son fils Roger, âgé de neuf ans. Mais il ne s'agissait plus, comme autrefois, de dépouiller la famille régnante au profit du principe aristocratique. Quelques ambitieux se disputaient l'exercice du pouvoir abandonné par l'insouciant monarque : c'était une révolution de palais et non un mouvement général d'insurrection. Aussi la nation, étrangère à ces menées, ne voulut-elle pas se séparer du gouvernement qui triompha sans peine de ses ennemis.

Les intrigues et la corruption dont le règne de Guillaume Ier offre le tableau, s'expliquent à la fois par les vices du prince, et par la situation nouvelle du pays. La conquête était achevée, on ne pouvait plus s'étendre en Italie, parce que les Etats de l'Eglise opposaient de ce côté une barrière insurmontable. Dès que le royaume fut affranchi de la guerre étrangère, les Siciliens et les Normands eux-mêmes, déjà rassasiés de gloire militaire, se dégoûtèrent de la vie des camps : l'esprit de la nation changea et devint tout à coup pacifique. Guillaume II, appelé *le Bon*, parce qu'il fut un prince juste et économe des deniers publics, fit beaucoup de bien, rétablit et sut maintenir la paix intérieure, et favorisa par sa bonne administration la fusion des peuples de races diverses qu'il gouvernait. Ce monarque est le *Henri IV* des Siciliens ; son nom est resté gravé dans la mémoire du peuple, comme

en France celui du *Béarnais*. Le temps lui manqua pour consolider son ouvrage (1) : il n'eut pas d'enfans, et ce fut un grand malheur pour l'Italie méridionale, qui vit s'ouvrir à sa mort une nouvelle carrière de révolutions.

(1) **TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES PRINCES ET ROIS NORMANDS,**

Depuis la conquête de la Pouille en 1041 *jusqu'à l'extinction de la dynastie normande en* 1188.

1. **Guillaume**, *Bras-de-Fer*, élu comte de la Pouille en 1043, meurt en 1046.
2. **Drogon**, son frère, élu en 1046, assassiné en 1051.
3. **Humphroi**, son frère, élu en 1051, meurt en 1057.
4. **Robert Guiscard**, élu comte en 1057 ; duc dans la même année, établit l'hérédité du pouvoir souverain ; meurt en 1085.
5. **Roger**, second fils de Guiscard, duc de la Pouille par hérédité en 1085, meurt à Salerne, en février 1111.
6. **Guillaume**, fils du précédent, duc de la Pouille en 1111, meurt sans enfans à Salerne en 1127.
7. **Roger**, comte de Sicile, cousin de Guillaume qui le fait son héritier; duc de la Pouille en 1127 ; roi de Sicile en 1130 ; meurt à l'âge de cinquante-neuf ans, le 11 février 1153.
8. **Guillaume** Ier, dit *le Mauvais*, fils du précédent, lui succède en 1153 ; meurt à Palerme en 1166.
9. **Guillaume** II, dit *le Bon*, fils du précédent, lui succède en 1166, à l'âge de treize ans ; meurt sans enfans en 1188. Il ne reste de la race royale qu'une fille posthume du roi Roger, appelée **Constance**, qui se marie en 1185 à Henri, roi des Romains ; elle porte la couronne dans la maison d'Hohenstauffen ou de Souabe.

Depuis la dernière expédition de Lothaire, en 1136, les armées impériales n'avaient plus passé les Alpes; la domination germanique s'affaiblissait rapidement dans la Péninsule, lorsqu'en Allemagne, les Guelfes et les Gibelins s'unirent pour placer Frédéric Barberousse sur le trône. Cette élection pourrait être considérée comme un effort énergique des conquérans qui veulent rétablir leur ancienne prépondérance en Italie. Nous allons voir cet empereur jeter à plusieurs reprises toutes les forces de l'Allemagne sur la Lombardie, qu'il doit dompter avant d'envahir le royaume de Sicile. Non content de convoiter la Péninsule entière, dont la conquête lui semble facile, l'ambitieux Frédéric forme de plus vastes projets; il songe déjà à reconstituer l'empire romain, à lui rendre une partie de ses antiques possessions. Mais la résistance inattendue des bourgeois lombards suffit pour faire échouer ce plan de domination universelle. Après trente années de combats et de négociations, le nord de l'Italie est sur le point d'échapper à ses anciens maîtres. Barberousse n'y conservait qu'une autorité fort restreinte par les droits politiques cédés aux républiques italiennes, lorsque le mariage de son fils, Henri, roi des Romains, avec Constance, héritière de la Sicile, en assurant aux monarques allemands la possession de ce beau royaume, leur rendit bien au-delà de ce qu'ils avaient perdu depuis le commencement de la guerre. Cette union, le plus grand événement de l'époque, devint la cause déterminante d'un duel à outrance entre les papes et les

empereurs de la maison de Souabe, qui est l'objet principal de cette histoire. Nous dirons comment ces derniers, une fois établis au-delà de Rome, voulurent tirer parti de cette importante acquisition, et quels obstacles les papes surent opposer à leurs desseins.

La maison de Souabe ou d'Hohenstauffen fut une des plus illustres de celles qui portèrent la couronne impériale. Plusieurs princes de cette famille régnèrent en Sicile, y séjournèrent habituellement, firent de ce pays le centre des grandes affaires. Presque toujours en guerre avec le saint-siége, qui, après s'être vainement opposé à leurs progrès dans l'Italie méridionale, avait juré leur perte, ils eurent encore à lutter contre l'esprit républicain des villes italiennes et l'indépendance ombrageuse des princes de l'empire. Il n'y eut pas de siècle plus troublé; mais, malgré les malheurs de ce temps, l'esprit des nations était en travail, et le règne de la dynastie de Souabe fut une époque de progrès pour l'Allemagne comme pour l'Italie. Le goût des lettres et des arts se répandit; la langue italienne commençait à peine à adoucir les formes barbares de sa seconde origine, lorsque les poètes siciliens, honorés à la cour impériale, commencèrent à bégayer leurs premiers accens. Ils luttèrent avec les troubadours provençaux, les firent bientôt oublier, et précédèrent de peu d'années *Dante*, ce géant de la poésie italienne. Frédéric II, poète lui-même, fonda des académies, encouragea toutes les améliorations. Néanmoins, la race d'Hohenstauffen, malgré tout le bien qu'elle put

faire, ne fut jamais adoptée par la nation sicilienne, qui reçut ses bienfaits sans reconnaissance, et ne se souvint que de ses torts. L'Italie ne voyait dans les princes de cette maison que des chefs allemands; l'Allemagne leur reprochait d'être trop Italiens. C'est que l'Italie et l'Allemagne, long-temps unies par le lien de la force brutale, comme le maître l'est à l'esclave, une fois ce lien relâché, ne pouvaient plus rester en paix sous une commune domination. Les empereurs de la maison de Souabe crurent pouvoir lutter contre l'esprit du siècle, mais leur siècle, plus fort qu'eux, devait les écraser.

HISTOIRE

DE LA

LUTTE DES PAPES

ET DES EMPEREURS

DE LA MAISON DE SOUABE,

JUSQU'A LA MORT DE CONRADIN.

CHAPITRE PREMIER.

SOMMAIRE.

Origine de la maison d'Hohenstauffen ou de Souabe. — État de l'Allemagne et de l'Italie vers le milieu du XIIe siècle. — Frédéric Barberousse élu empereur. — Sa mission était de rallier en Allemagne les Guelfes aux Gibelins, et de rétablir la puissance germanique dans la Péninsule, les émigrés de la Sicile le supplient d'envahir ce royaume. — Ses vues ambitieuses. — Il prend le parti des habitans de Pavie contre ceux de Milan, et se hâte d'aller à Rome où il reçoit la couronne impériale.—Orgueil des Romains. —Alliance du pape et de l'empereur bientôt rompue; motifs pour lesquels ils ne pouvaient s'accorder. — L'empereur réduit les Milanais aux dernières extrémités, puis il leur pardonne. — Diète de Roncaglia où les libertés publiques sont sacrifiées. — Les Milanais rompent la paix. — Nouvelle invasion des Allemands en Italie. — Le pape Adrien meurt.— Schisme dans l'Église.— L'empereur excommunié. — Prise et destruction de Milan; le parti opposé aux Allemands est abattu dans la Lombardie.

La famille d'Hohenstauffen faisait remonter son origine aux anciens comtes de Souabe (1); mais le 1081-1152.

(1) Ex nobilissimis Sueviæ comitibus originem trahens. (Otto Frising., lib. I, cap. VIII, apud Murator., t. VI, p. 647.)

1081-1152. premier de cette race dont l'histoire fasse mention, était un simple gentilhomme nommé le baron Frédéric de Buren, qui vivait dans le XIe siècle sous le règne de Henri IV.

Ses fiefs étaient situés en Franconie et dans la Souabe, qu'on appelait aussi le duché d'Allemagne. Il y fit bâtir sur un sommet élevé, à une lieue et demie de la petite ville de Goppingen, le manoir d'Hohenstauffen, dont sa maison prit le nom.

Frédéric fut un guerrier d'une rare valeur et d'une loyauté à toute épreuve. Durant les troubles qui suivirent l'excommunication de Henri IV, lorsque ce monarque infortuné, abandonné des siens, trahi par des serviteurs ingrats, luttait péniblement contre une opposition formidable, le baron d'Hohenstauffen, invariable dans sa fidélité, suivait l'empereur dans toutes ses guerres, lui rendait d'importans services, et savait résister avec énergie à la mauvaise fortune de son maître et aux séductions de ses ennemis.

Henri IV, voulant récompenser la noble conduite de ce feudataire qu'il aimait, lui donna la main de sa fille Agnès (1081), avec l'investiture du duché de Souabe, dont il priva Bertolfe, gendre de Rodolfe (1), élu anti-empereur par l'opposition.

Le nouveau duc se montra digne des bienfaits de son souverain, exemple rare dans les cours, où tant d'hommes deviennent ingrats dès que le prince est malheureux. Il parvint à chasser Rodolfe de

(1) Rodolfe fut tué en 1080, à la bataille d'Eylstrum, par Godefroi de Bouillon.

la Souabe, et mourut dans un âge très avancé, vers 1081-1152.
l'an 1106, laissant deux fils, Frédéric et Conrad. Le premier reçut de Henri V l'investiture des fiefs paternels; celle de la Franconie avait été accordée à Conrad, et dès cette époque la famille d'Hohenstauffen était comptée au nombre des plus puissantes de la Germanie.

Ces deux jeunes princes devinrent chefs du parti Gibelin à la mort de leur oncle Henri V, en 1125. Conrad s'était croisé, et accomplissait son vœu. Frédéric, resté en Allemagne, ayant recueilli sans contestation la plus grande partie des biens laissés par l'empereur défunt, se flattait que la couronne même ne passerait pas dans une autre famille, et serait, à défaut d'héritiers mâles, transférée dans la ligne féminine au descendant le plus proche de la maison de Franconie; mais la diète germanique réunie à Mayence en décida autrement. L'opposition, en majorité dans cette assemblée, fit choix de dix électeurs, qui nommèrent Lothaire, duc de Saxe, empereur des Romains.

Comme les événemens qui suivirent cette élection sont déjà connus, nous nous bornerons à rappeler sommairement ici que Conrad fut élu par les Gibelins à son retour de la Terre-Sainte en 1127, et que n'ayant pu se soutenir, malgré l'appui des Milanais, il fut contraint de céder le trône à son heureux rival (1135). Deux ans plus tard, il suivit Lothaire dans son expédition contre les Normands de la Sicile, et le servit avec une loyauté qui ne se démentit jamais. Il fut enfin proclamé empereur lors

1131-1152. de la mort de ce prince, à l'exclusion du duc de Bavière, chef des Guelfes, dont la trop grande puissance portait ombrage aux électeurs. Le règne de Conrad III dura quatorze ans (1138-1152).

Frédéric, surnommé *le Borgne* et *le Grand-Preneur de villes* (1), deuxième duc de Souabe de la maison d'Hohenstauffen, qui avait lui-même favorisé l'élection de son frère, cessa de vivre à l'âge de cinquante-sept ans, peu de temps après la prédication de la seconde croisade (1147). Il laissait de son mariage avec Judith, fille duc de Bavière, deux fils, Frédéric Barberousse, troisième duc de Souabe, et Conrad, comte palatin du Rhin.

A la mort de l'empereur Conrad III, en 1152, les Guelfes et les Gibelins allemands comprenaient la nécessité d'une réconciliation entre les deux factions, à défaut de laquelle l'Italie devait inévitablement s'affranchir de la domination germanique. L'opinion publique, peu favorable aux guerres saintes depuis les événemens de la dernière croisade, se prononçait pour le prompt rétablissement de l'autorité impériale dans la Péninsule. Mais Conrad ne laissait qu'un fils en bas âge, dont la longue minorité eût occasionné des malheurs irréparables. Personne en Allemagne ne voulait placer le sceptre impérial dans la main d'un enfant, quand il fallait autant de force que d'habileté pour le porter dignement. L'empereur lui-même, à son lit de mort, voyant qu'il était impossible de réunir les suffrages des élec-

(1) Dux Fridericus in cauda equi sui semper trahit castrum. (Otto Frising., lib. I, cap. XII, p. 650.)

teurs sur son fils au berceau (1), prit la prudente détermination de leur recommander Frédéric Barberousse, son neveu (2), alors âgé de trente et un ans, prince sage dans les conseils, affable, libéral, brillant dans tous les jeux militaires, qu'il aimait avec 1152.

(1) Otto Frising., lib. I, cap. LXIII, p. 697.

(2) Pour suppléer à la brièveté de notre récit, nous joindrons ici un tableau généalogique de la famille d'Hohenstauffen jusqu'au règne de Barberousse :

FRÉDÉRIC DE BUREN, BARON DE HOHENSTAUFFEN, créé duc de Souabe par Henri IV, épouse en 1081 Agnès, fille de cet empereur; meurt vers l'an 1106.

FRÉDÉRIC, dit *le Borgne* et *le Preneur de villes*, né vers l'an 1090, épouse Judith, fille de Henri-le-Noir, duc de Bavière; meurt en 1147.	CONRAD III, né vers l'an 1094, épouse Gertrude, fille de Bérenger, comte de Sulzbach; empereur en 1137; meurt le 15 février 1152.	GERTRUDE, mariée au duc de Bavière.

Enfants de Conrad III :

HENRI, roi des Romains, en 1147; meurt en 1150.	FRÉDÉRIC, duc de Rothembourg en 1152; mort sans postérité en 1166.	JUDITH, mariée à Louis, landgrave de Thuringe, en 1156.

Enfants de Frédéric le Borgne :

FRÉDÉRIC *Barberousse*, né en 1121, empereur le 4 mars 1152, avait épousé en 1149 Adélaïde de Vohbourg, qu'il répudie en 1154. Elle ne lui avait pas donné d'enfans. En 1156, il épouse en secondes noces Béatrix, fille unique de Renaud, comte de Franche-Comté.	CONRAD, Cte palatin du Rhin, mort en 1195.	CHRISTINE, mariée à Uladislas, roi de Pologne.	JUDITH, mariée à Mathieu, duc de Lorraine.

1152. passion, et dont le courage guerrier avait été remarqué en Orient (1). Cette élection, proclamée à la diète de Francfort, le 4 mars 1152, fut une véritable transaction entre les partis politiques. Le nouvel empereur, Gibelin par son père, était Guelfe par ses parens maternels. On crut réunir ainsi les deux maisons rivales, donner une grande force à l'empire, et assurer la soumission de l'Italie, où les esprits marchaient rapidement vers une révolution démocratique.

Les feudataires italiens, effrayés des progrès de la puissance communale dans la Péninsule, s'étaient rendus en grand nombre à la diète de Francfort, où ils sollicitèrent avec ardeur l'élection de Frédéric. Bientôt après, ils supplièrent le nouvel empereur de passer lui-même en Italie, afin, disaient-ils, de forcer les villes à se dessaisir des droits impériaux usurpés par les bourgeois. Barberousse, avide de gloire et de domination, avait de vastes projets pour élever l'Allemagne au-dessus de toutes les nations. Aucun monarque ne porta plus haut que lui le sentiment de la dignité impériale. En voyant les troubles de son pays facilement apaisés par son avènement, il se croyait appelé à régner un jour sur le monde entier, à relever l'antique autorité d'*Auguste* et des *Antonins*, dont il aimait à se dire le successeur (2). Frédéric promit d'au-

(1) In quo exercitu Fridericus, dux Suev., super omnes exstitit strenuus et gloriosus. (Sicardi, episc. Cremon., Chron., apud Murat., t. VII, p. 598.)

(2) Art de vérifier les dates, t. II, p. 21.

tant plus volontiers ce qu'on lui demandait, qu'il avait déjà pris la résolution de porter la guerre en Lombardie. Ses vues ambitieuses s'étendaient sur Rome elle-même, et jusque sur le royaume de Sicile, qu'il considérait comme une ancienne province de l'empire, injustement occupée par les princes normands. 1152.

Le désir de posséder l'Italie méridionale éveilla de tout temps l'ambition des souverains de l'Allemagne, et principalement de la maison d'Hohenstauffen. Après sa désastreuse croisade, Conrad III, bien accueilli à Constantinople par Manuel Comnène, son beau-frère, avait essayé le premier de concerter avec l'empereur grec le plan d'une invasion en Italie (1). Il y eut alors de secrètes négociations, soigneusement cachées au pape, qui néanmoins les découvrit et en prit ombrage. Il s'agissait d'une grande expédition contre la Péninsule, faite simultanément par les Allemands et les Grecs. Conrad, après son couronnement à Rome, se chargeait de réduire les communes lombardes et toscanes ; il promettait, en outre, d'envoyer la flotte pisane dans les mers de Sicile, où elle devait aider les troupes de Comnène à envahir la Pouille. Afin de rendre leur alliance plus étroite, le monarque allemand avait demandé en mariage pour son fils Henri, roi des Romains, une princesse de la famille impé-

(1) On peut consulter, dans l'*Amplissima Collect.* de D. Martenne et Durand, t. II, plusieurs lettres des deux empereurs et de Wibald, abbé de Corbie, chargé de suivre cette négociation secrète. (Epist. 316, 321, 322, 324.)

1152-1156. riale de Constantinople ; mais la mort de Henri (1150) et celle de Conrad lui-même, mirent fin à ces négociations.

Frédéric Barberousse, à peine élu, s'empressa de les renouer (1). Sous prétexte de parenté au degré défendu par l'Eglise, il avait résolu de faire casser son mariage avec Adélaïde de Vohbourg, sa cousine, petite-fille de Henri-le-Superbe. Non seulement l'impératrice n'avait pas eu d'enfans, mais un chroniqueur de ce siècle affirme que l'irrégularité de sa conduite donnait lieu à de graves accusations (2). Avant même d'avoir obtenu du souverain pontife l'autorisation de divorcer, Frédéric répudia Adélaïde, du consentement de la diète germanique et en présence d'un légat pontifical (3), puis il envoya des ambassadeurs à Constantinople, et écrivit lui-même à Manuel Comnène pour demander la main d'une de ses proches parentes. Cette union devait, disait-il, être le gage d'une paix durable et serrer étroitement les liens de leur amitié (4). Il annonçait en même temps le départ pro-

(1) Epist. Friderici ad Manuelem. (Ampliss. Collect. D. Martenne et Durand, t. II, ep. 387, ann. 1153.) La réponse de Manuel, adressée à Wibald, est du mois de novembre 1153.

(2) Curiam habuit ibique uxorem suam, causa fornicationis sæpius infamatam repudiavit. (Ottonis de sancto Blasio Chron., cap. x, ap. Murator., t. VI, p. 869.) *Ce moine écrivait vers la fin du XIIe siècle.*

(3) Suevicorum Annal., lib. x, pars 2, t. I, p. 416.

(4) Ad augmentum firmioris concordiæ, et incrementum utriusque Imperii. (Epist. Frider. ad Manuel., ap. D. Mart. et Dur., t. II, p. 559.)

chain d'une grande armée destinée à agir contre 1152-1155.
l'Italie méridionale, et il comptait, ajoutait-il, sur une puissante diversion des Grecs dans la Pouille (1). Cette intervention de Manuel était le but véritable de toutes les sollicitations de Frédéric, qui, en définitive, n'eurent aucun résultat. L'empereur grec n'était nullement disposé à admettre les prétentions des Allemands sur une contrée qu'il voulait lui-même rattacher à l'empire d'Orient. Aussi ne fit-il que des réponses ambiguës. Barberousse, piqué de sa froideur, chercha ailleurs d'autres alliances, et le projet de confédération avec la Grèce fut dès lors abandonné pour toujours.

Cependant les divisions intestines de l'Italie continuaient à favoriser les projets ambitieux de Frédéric. Il y eut avant l'hiver une nouvelle diète à Wurtzbourg, où des exilés siciliens, prosternés aux pieds de l'empereur, le supplièrent de les rétablir dans leur patrie après en avoir chassé l'usurpateur Roger (2). Deux cardinaux, envoyés par le pape Eugène III, vinrent offrir la couronne impériale, en même temps qu'ils réclamaient la protection du nouveau chef de l'empire contre les Romains, poussés à la révolte par les prédications républicaines d'Arnaud de Brescia. On arrêta les bases d'un traité dont voici la teneur (3) :

(1) Ep. Frider. ad Manuel., ap. D. Mart. et Dur., t. II, p. 559.

(2) Lacrymabiliter conquerantibus, ac ad pedes principis miserabiliter se projicientibus. (Otto Frising, lib. II, cap. VII, p. 703.)

(3) Le traité se trouve dans l'*Amplissima Collectio* de D. Martenne et Durand, in-f°, t. II, p. 557, n° 385.

1152-1155. « Monseigneur le roi des Romains, après avoir » fait jurer le maintien des stipulations suivantes » par un de ses ministres, promettra lui-même en » présence du légat pontifical qu'il ne fera ni paix » ni trêve, soit avec les habitans de Rome, soit avec » Roger, roi de Sicile, sans le libre consentement et » la volonté de l'Eglise, de monseigneur le pape » Eugène ou de ses successeurs. Il s'appliquera, se- » lon ses moyens, à replacer les Romains sous l'au- » torité pontificale de la même manière qu'ils y » étaient cent ans auparavant.

» Il maintiendra contre tous, et suivant son pou- » voir, les prérogatives du souverain pontife avec » les régales qui appartiennent au bienheureux saint » Pierre ; il aidera à récupérer celles qui ont été » usurpées par d'autres, puis à les conserver lors- » qu'elles auront été recouvrées.

» Il promet de ne céder au souverain des Grecs » aucune terre de ce côté de la mer ; et même dans » le cas où ce dernier se rendrait maître par la force » des armes de quelques portions de l'Italie, le roi » s'oblige à faire ses efforts pour l'en chasser le plus » tôt possible.

» De son côté, monseigneur le pape, de son au- » torité apostolique, et d'après l'avis des cardinaux, » ses frères, promet, en présence des envoyés » royaux, d'honorer le roi comme un fils chéri de » l'Eglise, et de lui donner sans aucune difficulté ou » objection la couronne impériale, lorsqu'il se pré- » sentera pour la recevoir. Il l'aidera, selon sa puis- » sance, à maintenir, à étendre même les droits de

» l'empire. Si quelqu'un prétendait se soustraire à 1152-1155.
» la justice du roi, ou témérairement osait mécon-
» naître ses prérogatives, monseigneur le pape
» l'avertirait canoniquement de s'abstenir d'une
» telle conduite, et prononcerait même une excom-
» munication s'il ne se soumettait.

» Il promet de ne céder au roi des Grecs aucune
» terre de ce côté de la mer, et même, en cas d'in-
» vasion, il emploierait les vassaux de l'Eglise pour
» la repousser.

» Que tout ce qui précède soit fidèlement exé-
» cuté sans fraude ou arrière-pensée, et ne puisse
» être changé sans l'exprès consentement de tous
» deux. »

Au mois d'octobre 1154, Frédéric, suivi de la plupart des feudataires allemands, passa les Alpes pour la première fois. Il trouva la Lombardie dévastée par la guerre que se faisaient avec un acharnement inexprimable les bourgeois de Pavie et ceux de Milan. Non seulement ces deux grandes communes, les plus puissantes de toute la contrée, s'en disputaient depuis long-temps la domination; mais elles entraînaient dans leur querelle les autres cités, depuis le pied des montagnes jusqu'au-delà du Pô. L'empereur comptait bien profiter des troubles pour assurer la réussite de ses projets. Il prit parti pour Pavie, et ce qui l'y détermina principalement, selon un chroniqueur contemporain, ce fut la crainte que si les Milanais, déjà supérieurs à leurs ennemis, sortaient victorieux de cette lutte, il ne fût plus possible de les tenir long-temps soumis à l'autorité

1152-1155. impériale (1). Jusqu'alors Milan avait appuyé le gouvernement contre les papes et les Guelfes allemands, tandis que, dès le temps d'Henri II, Pavie tenait pour l'opposition; mais dès que Barberousse se fut prononcé en faveur de cette dernière ville, les rôles changèrent entièrement. Les Milanais abandonnèrent le parti impérial, et sauf de courts intervalles, nous les verrons, jusqu'à la chute de la dynastie de Souabe, résister avec énergie aux princes de cette maison. Les Pavesans, au contraire, se firent franchement *impérialistes*, afin de trouver dans les armées allemandes une protection nécessaire contre des voisins si redoutables. C'est ainsi que, durant ces longues rivalités des républiques italiennes, on les vit presque toutes, obéissant à l'intérêt du moment, se jeter d'une faction dans une autre, et rendre impossible une coalition générale des nationaux contre les étrangers.

L'empereur fit une grande faute dès l'ouverture de la campagne. Au lieu d'attaquer l'insurrection dans son principe en se portant rapidement sur Milan qu'il pouvait surprendre, il parcourut la Lombardie, fit saccager quelques places sans importance, et perdit beaucoup de temps devant Tortone qu'il détruisit jusqu'aux fondemens. Après être entré dans Pavie en triomphateur, et s'y être fait couronner solennellement pour le royaume d'Italie,

(1) Ne si Mediolanensium partem amplexus esset, altera parte Longobardiæ subjugata, Mediolanenses, quia fortiores erant, rebelles exstiterent. (Sire Raul, de Reb. gest. Frider., ap. Murator, t. VI, p. 1174.)

Frédéric dirigea ses pas vers le midi de la Péninsule, sans s'occuper davantage des Milanais, auxquels il laissait ainsi le temps de rassurer leurs alliés et de mettre la ville en bon état de défense. 1152-1155.

Mais un nouveau pape, Anastase IV, élevé dans un âge caduc sur le trône pontifical, après la mort d'Eugène III (1), avait, dès son avènement, pressé

(1) Nous placerons ici pour l'intelligence de ce livre un tableau chronologique des papes pendant le règne de Frédéric Ier.

1152. Eugène III, élu en 1145, mort le 8 juillet 1153.

1153. Anastase IV (Conrad, Romain, cardinal de Sabine), élu le 9 juillet; meurt le 2 décembre 1154.

1154. Adrien IV (Nicolas Breakspear, Anglais), âgé d'environ cinquante-six ans, meurt le 1er septembre 1159.

1159. Schisme dans l'Église.

Alexandre III (Roland Rainuce, de Sienne, chancelier de l'Église), élu le 7 septembre 1159 par la majorité des cardinaux et reconnu par l'Eglise pour pape légitime.	Victor IV (Octavien, cardinal de Sainte-Cécile), antipape, élu par quelques cardinaux, soutenus par le clergé et le peuple de Rome. Meurt le 22 avril 1164.
	Paschal IV (Gui de Crème, cardinal), antipape, meurt le 20 septembre 1168.
—	Calliste III (abbé de Strum), antipape, se soumet au pape Alexandre en 1177.

Fin du schisme.

1181. Mort d'Alexandre III, le 30 août 1181.

» Lucius III (Hubald, Toscan, cardinal évêque d'Ostie), élu le 1er septembre 1181, meurt le 24 novembre 1185, dans un âge très avancé.

1185. Urbain III (Hubert Crivelli, Milanais, cardinal archevêque de Milan), meurt à Ferrare le 19 octobre 1187.

1187. Grégoire VIII (Albert, de Bénévent, cardinal chancelier de l'Église), meurt à Pise le 11 décembre 1187.

» Clément III (Paulin Scolari, cardinal de Préneste, Romain), meurt à Rome le 27 mars 1191.

1155. l'empereur de le rétablir dans Rome où les bourgeois ne lui permettaient pas de rentrer. Il mourut avant la fin de l'année, et son successeur Adrien IV, élu le 3 décembre 1154, fit aussitôt demander avec de grandes instances l'exécution du traité de Wurtzbourg, que nous avons rapporté précédemment.

Trois cardinaux attendaient l'empereur à San Quirico en Toscane; Adrien lui-même s'était établi à Viterbe avec la cour pontificale pour le recevoir. Mais leur entrevue, dont on n'avait pas réglé le cérémonial, fut sur le point d'être rompue dès les premiers instans. Frédéric ne voulait point tenir l'étrier, pour aider le pape à descendre de cheval, et le souverain pontife, irrité de ce refus, prétendait à son tour se dispenser de donner le baiser de paix. Après de longues hésitations, le monarque dut céder, parce que plusieurs princes allemands attestèrent que les choses s'étaient ainsi passées du temps de Lothaire (1). Toutefois, il eut soin de déclarer expressément que son hommage s'adressait à saint Pierre lui-même et non à la personne d'Adrien. La perte d'Arnaud de Brescia fut alors résolue et devint le gage de cette réconciliation. Le moine Arnaud, grand ennemi du clergé, qu'il prétendait dépouiller de ses biens temporels, et dont il dénonçait les usurpations, était redouté de l'empereur lui-même à cause de l'influence qu'il exerçait sur les Romains. Ce hardi novateur avait été déclaré hérésiar-

(1) De recep. papæ Adrian. a Fred. Imp., ann. 1155, ap. Murator., Antich. Ital., t. I, Dissert. IV, p. 117.

que au deuxième concile de Latran en 1139 pour certaines propositions, qu'il ne voulut pas rétracter, sur le dogme de la Trinité. Non seulement il engageait le peuple à priver le souverain pontife de toute autorité dans la ville, mais il voulait aussi restreindre la puissance impériale, et mettre à la tête du gouvernement de Rome un sénat élu par les citoyens, des consuls et des tribuns. Arnaud (1) venait d'être arrêté dans un château du duché de Spolette par des officiers impériaux. Frédéric, pour preuve de ses bonnes intentions, consentit à livrer son prisonnier au pape qui le fit aussitôt mettre à mort. Le réformateur, conduit avant le jour sur la place du peuple, où tant de fois sa parole puissante avait appelé les Romains à la liberté, fut brûlé vif sans que les citoyens, avertis trop tard, pussent le tirer des mains des soldats pontificaux. 1155.

Le sénat, informé de l'arrivée prochaine du chef de l'empire, fit partir une ambassade solennelle qui le rencontra près de Népi. « Rome, après avoir se» coué le joug du clergé, dit l'orateur de la dépu» tation, est prête à recevoir honorablement son » empereur, s'il vient, comme j'aime à le penser, » avec des intentions pacifiques (2). Puisse-t-elle, » par ton influence (3), recouvrer son antique do-

(1) Otto Frising., lib. II, cap. XXI, p. 719.

(2) Pacificus si venisti, imo quia ut arbitror, venisti, gaudeo. (Otto Frising., lib. II, cap. XXII, p. 720.)

(3) Dans le latin corrompu du moyen âge, on employait le pluriel comme marque de respect ; le singulier indiquait, au

1155. » mination sur les autres peuples, comme au temps
» où la sagesse du sénat et la valeur de l'ordre
» équestre étendaient sa puissance des bornes de
» l'Orient jusqu'à celles de l'Occident. Nous avons
» rétabli le sénat et l'ordre équestre pour conseiller
» et servir ta personne et l'empire. Ecoute la reine
» des cités : *tu étais étranger*, dit-elle, *je t'ai fait*
» *citoyen* (1) ; j'ai été te chercher jusqu'au-delà des
» Alpes pour te proclamer empereur. Le premier
» de tes devoirs avant d'entrer dans Rome est de
» t'obliger par serment à observer les lois, à main-
» tenir les chartes de la ville, à la protéger, à la
» défendre même au péril de ta vie contre les Bar-
» bares. Tu devras aussi payer aux officiers qui te
» proclameront au Capitole cinq mille livres d'ar-
» gent (2). »

L'empereur, indigné, interrompit brusquement cette singulière harangue rapportée par un chroniqueur témoin de l'entrevue. « J'avais souvent en-
» tendu vanter la grandeur d'âme et la sagesse des
» Romains, dit-il à l'orateur, mais tes paroles hau-
» taines montrent plutôt ton arrogance qu'un juste
» sentiment de la situation de Rome. Ta ville n'est
» plus ce qu'elle fut autrefois ; elle a éprouvé les vi-

contraire, la supériorité ou du moins l'égalité. Le pape tutoyait les rois, qui lui parlaient ou lui écrivaient à la deuxième personne du pluriel.

(1) Hospes eras, civem feci. Advena fuisti ex transalpinis partibus, principem constitui. (Otto Frising., p. 721.)

(2) Usque ad quinque millia librarum expensam dare. (*Id.*, p. 721.)

» cissitudes auxquelles les choses humaines sont 1155.
» soumises, et après avoir commandé aux autres
» nations, elle doit obéir à son tour. C'est à l'Alle-
» magne qu'il faut demander désormais l'antique
» gloire du Capitole, le courage des guerriers, la
» sagesse du sénat. Othon, et avant lui Charlemagne,
» dont vos ancêtres implorèrent l'appui, ont chassé
» de l'Italie les Longobards, les Grecs et les tyrans
» qui l'opprimaient. Comme leur successeur, je suis
» prince des Romains et maître légitime de Rome (1).
» Crois-tu que le bras des peuples germaniques ait
» perdu sa vigueur; quelqu'un essayera-t-il d'arra-
» cher la massue des mains d'Hercule? Sois assuré
» qu'avec l'aide de Dieu mes fidèles guerriers l'en
» feraient bientôt repentir. Tu prétends exiger que
» je promette avec serment de respecter vos lois et
» vos anciennes coutumes, de rendre bonne justice,
» et même de payer une somme d'argent, comme si
» j'étais prisonnier du sénat. Sache donc qu'il *est*
» *du devoir des rois de dicter des lois aux peuples,*
» *et de n'en jamais recevoir d'eux* (2). En rendant
» la justice, je ne ferai que suivre l'impulsion de
» mon cœur, mais je ne souffrirai point qu'on me
» prescrive la mesure de mes largesses. Elles sont
» répandues avec générosité; néanmoins, avant de
» les obtenir, il faut s'en montrer digne. »

Suivant d'anciens usages consacrés par le temps,

(1) Legitimus possessor sum. (Otto Frising., lib. II, cap. XXII, p. 722.)

(2) Principem populo, non populum principi leges præscribere oportet. (*Ibidem*.)

1155. le couronnement des empereurs devait avoir lieu dans la basilique de saint Pierre. Frédéric, de concert avec le pape, fit préalablement occuper la *Cité Léonine* par mille hommes d'armes, et la cérémonie, fixée au 18 juin 1155, put être achevée paisiblement sans le concours des Romains. Mais le sénat, blessé de cet affront, ayant rassemblé le peuple au son de la cloche du Capitole, donna l'ordre d'attaquer l'arrière-garde des impériaux qui venait d'abandonner la barrière du pont d'Ælien, aujourd'hui le pont Saint-Ange. L'empereur, déjà sorti de la ville, revint à la hâte avec des forces considérables. On se battit jusqu'à la nuit; plus de mille citoyens furent jetés dans le Tibre, deux cents restèrent prisonniers (1). Cette victoire n'eut d'ailleurs aucun résultat important, parce que, dès le lendemain, les troupes impériales manquèrent de vivres, et furent dans la nécessité de s'éloigner de Rome. Frédéric porta son camp à Tivoli, d'où il comptait marcher rapidement sur les provinces de la Pouille déjà soulevées par les émigrés de ce royaume rentrés dans leurs foyers; mais les chaleurs de la canicule, toujours fatales aux Allemands sous le ciel ardent de l'Italie, empêchèrent la réussite de ce projet. Des maladies contagieuses s'étaient déclarées avec violence; la plupart des seigneurs, impatiens de retourner chez eux, demandaient à être congédiés; et comme le temps de leur

(1) Hæc est pecunia quam tibi princeps tuus pro tua offert corona. (Otto Frising., lib. II, cap. XXIII, p. 725.)

service féodal était expiré, il fallut licencier l'ar- 1156.
mée. Elle se retira dans le duché de Spolette, puis à Ancône où les troupes se séparèrent. Le monarque lui-même rentra en Allemagne par le chemin de Trente (1), un an après avoir entrepris cette inutile expédition.

Les ennemis de l'empire recommencèrent alors la guerre avec une nouvelle énergie, et partout à la fois. En Lombardie, l'autorité du gouvernement, loin de s'être affermie, paraissait plus ébranlée que jamais; à Rome, le peuple ne pouvait pardonner à Frédéric son alliance avec le pape; dans le sud, le roi de Sicile attaquait les villes dévouées aux émigrés de la Pouille, repoussait en même temps une invasion des Grecs, et serrait de près Adrien IV lui-même, qui s'était jeté avec quelques troupes dans Bénévent. Il était facile de prévoir que le souverain pontife et le chef de l'empire ne resteraient pas long-temps en bonne intelligence. Chaque fois que l'intérêt du moment ou la lassitude les rapprochaient, la paix jurée n'était pour eux qu'une courte trève, difficile à conclure, facile à violer. Adrien IV avait excommunié le nouveau roi de Sicile Guillaume I[er], parce que celui-ci s'était, de sa propre autorité, mis en possession du trône à la mort de Roger (1153), sans attendre l'investiture pontificale (2). Cette querelle, en privant le pape de l'appui des Normands, l'avait jeté dans les bras de

(1) Otto Frising., lib. II, cap. XXV, p. 727.
(2) Romuald. Salern., p. 197.

1156-1157. l'empereur; mais revenant bientôt à cette habile tactique de Grégoire VII, de s'unir étroitement avec le souverain de l'Italie méridionale pour balancer la puissance du chef de l'empire, le suprême pontife conclut avec Guillaume un traité d'autant plus solide, qu'il était dans l'intérêt de tous deux (1). Dès lors, les révoltés de la Pouille, abandonnés par le pape qui leur avait mis les armes à la main, ne purent continuer la guerre. Les uns parvinrent à s'échapper; d'autres, faits prisonniers, périrent sur l'échafaud; toutes leurs places furent prises et démantelées. Cette espérance, donnée à l'empereur d'une utile diversion pour l'aider à s'ouvrir le chemin de la Sicile, fut complètement déçue. Frédéric se plaignit hautement de la cour pontificale qui venait de violer les engagemens les plus sacrés en traitant avec ses ennemis (2), et ce grief trop fondé produisit en Allemagne une grande sensation.

En cette même année, 1156, l'empereur, séparé de sa femme, Adèle de Vohbourg, qu'il avait répudiée depuis trois ans sous prétexte de parenté au degré défendu, épousa Béatrix, fille unique et héritière de Renaud, comte palatin de la haute Bourgogne, que nous appelons aujourd'hui *Franche-Comté*. On ne peut dire s'il avait préalablement fait ratifier son divorce par le saint-siége, mais il est certain que l'autorisation de contracter un se-

(1) Le traité de paix est rapporté en entier par Lunig. (Codex diplomat. Ital., t. II, p. 850.)

(2) Romuald. Salern. Chron., p. 199.

cond mariage ne fut pas accordée par le pape 1156-1157.
Adrien, qui néanmoins n'osa ou ne voulut pas alors sévir contre l'empereur. Dans la suite, comme la mésintelligence qui s'était élevée entre eux à l'occasion de l'alliance récente de l'Eglise romaine avec la Sicile ne fit que s'accroître, Adrien refusa de reconnaître Béatrix comme légitime impératrice, et moins de deux ans après, il voulut même rompre ce mariage et excommunier Frédéric. La majorité des cardinaux approuvait cette sentence, qui ne rencontra dans le sacré collége que quatre opposans. Mais la maladie du pape et sa mort qui survint peu de semaines après, en firent ajourner l'exécution (1).

Au mois d'octobre 1157, trois nonces parurent à la diète de Besançon, et achevèrent d'éclairer l'opinion publique sur les projets ambitieux du souverain pontife. Ces envoyés venaient demander satisfaction du meurtre d'un archevêque suédois tué par quelques seigneurs allemands à son retour de Rome. Leur langage était irritant plutôt que pacifique; la lettre pontificale elle-même, écrite moins pour demander justice que pour humilier l'orgueil du monarque, contenait cette phrase remarquable : « Tu » ne dois jamais oublier que ta mère, la sainte » Eglise, t'a *conféré* le plus grand des *bénéfices* (2), » l'empire romain. » A ces mots, qui semblaient faire de l'empire un fief du saint-siége, un effroya-

(1) Script. Rer. Franc., t. XV, p. 666.

(2) *Beneficium*, en style féodal, signifiait un *fief; conferre*, investir.

1157. ble tumulte éclata dans l'assemblée. Les nobles, les évêques eux-mêmes (1), interpellaient tous à la fois les cardinaux, voulant qu'ils rétractassent sur-le-champ ces étranges expressions. Othon, comte palatin, menaça le cardinal Roland de l'épée de l'empire qu'il tenait à la main. Barberousse, indigné, fit sortir les légats, leur ordonna de s'éloigner des provinces germaniques, puis il écrivit en ces termes au clergé : « Quiconque osera soutenir que nous » avons reçu de monseigneur le pape la couronne » impériale à titre de *bénéfice*, dira un coupable » mensonge, également contraire aux lois divines » et aux véritables doctrines de l'Eglise (2). » L'Allemagne entière se prononça avec énergie contre les prétentions exorbitantes de la cour romaine; une grande expédition en Italie fut ordonnée pour l'année suivante, et les feudataires promirent d'y marcher en personne avec leurs contingens féodaux. Le pape, s'apercevant alors qu'il avait été trop loin, se hâta de donner une explication dont on parut se contenter. « Parmi nous, dit-il, le mot » *bénéfice* ne s'entend point d'un fief, mais d'une

(1) Radevic, chanoine de Frisingen, continuateur de la chronique d'Othon son évêque, rapporte une lettre de reproches écrite au pape par les évêques. Elle contient ce passage : « Quæ verba nos propter sinistram ambiguitatis interpreta- » tionem, vel consensu aliquo approbare, nec audemus, nec » possumus, eo quod insolita et inaudita fuerunt usque ad » hæc tempora. » Lib. I, cap. XXV, ap. Murat., t. VI, p. 755.

(2) Radevic Frising., lib. I, cap. X, p. 749.

» chose bien faite ; *conférer* signifie imposer avec 1158.
» les mains, et non investir (1). »

L'armée germanique ne se mit pas moins en campagne. Partie d'Ulm dans le mois de juin 1158, elle ne pouvait franchir les Alpes sur un seul point, à cause de la rareté des vivres et des fourrages. L'empereur, avec le corps principal, se dirigea par les vallées du Tyrol, traversa l'Adige près de Vérone, et parvint jusque sur les bords de l'Adda, d'où il chassa, non sans perdre quelques hommes, les Milanais accourus pour lui disputer le passage de cette rivière. Dans toute la Péninsule, personne ne se souvenait d'avoir vu un appareil de guerre aussi formidable ; le royaume de Sicile trembla ; les Lombards, du parti italien eux-mêmes, n'osèrent résister aux ordres du chef de l'empire qui les appelait sous sa bannière. Leurs milices, celles de la Toscane et de la Romagne se rendirent au camp, et lorsqu'on entreprit le siége de Milan, il y avait au moins quinze mille chevaliers (*milites*), ce qui, avec les écuyers, à raison de trois chevaux par homme d'arme, devait présenter un effectif de quarante-cinq mille chevaux. L'infanterie, dit un historien contemporain, ne pouvait se nombrer (2).

Au moyen-âge, bien plus encore que de nos

(1) *Beneficium*, hoc enim nomen ex bono et facto est editum, et dicitus beneficium apud nos, non *feudum*, sed bonum factum. *Contulimus*, per hoc vocabulum nihil aliud intelleximus, nisi *imposuimus*. (Epist. Papæ, ap. Radevic Frising., lib. I, cap. XV, p. 753.)

(2) Quidem milites fuerunt appreciati quindecim millia,

1158. jours, la guerre était cruelle et dévastatrice, ce qu'il faut attribuer non seulement à la barbarie des temps, mais aussi à la composition et à l'indiscipline des armées féodales. Comme on ne devait aucune solde aux feudataires pendant la durée ordinaire de leur service, qu'on n'avait jamais de magasins, et qu'il n'existait point d'hôpitaux pour les blessés, chaque banneret, réduit à ses propres ressources, devait pourvoir à tous les besoins de sa troupe. On pillait pour se procurer des vivres journaliers, des fourrages et de l'argent; c'était encore par le pillage qu'on se vengeait d'un ennemi vaincu et qu'on récompensait la valeur des guerriers. Presque toujours une ville prise après une longue résistance était dévastée, livrée aux soldats ou détruite jusqu'aux fondemens. Les prisonniers dont on attendait de grosses rançons, recevaient de bons traitemens, mais ceux du commun peuple qui ne pouvaient se racheter, étaient souvent réduits à l'état de servitude.

Dès le commencement du siége, l'empereur fit fouler sous les pieds des chevaux les grains qu'on n'avait pu moissonner; on arracha les vignes, on écorça les oliviers avec tous les arbres fruitiers, on brûla les bourgs, on détruisit les moulins (1). En peu de jours, cette belle plaine de Lombardie, si riche et si fertile, n'offrit plus aux regards qu'un

peditum et aliorum hominum non erat numerus. (Sire Raul, de Gest. Frider., ann. 1158, p. 1180.)

(1) Otto Morena, Hist. Rer. Laudensium, ap. Murator., t. VI, p.1015. (*Chroniqueur contemporain, mort en* 1166.)

horrible tableau des malheurs de la guerre. A la 1158.
vue de tant de désastres, les Milanais commencèrent à craindre pour leur ville le sort de Tortone. La famine et les maladies faisaient parmi eux de cruels ravages ; leur constance en fut ébranlée ; ils résolurent d'implorer la clémence du monarque, et ce ne fut pas en vain. Dans Milan, chacun s'était attendu à de terribles châtimens, mais Frédéric dicta des conditions modérées, dont voici les principaux articles : les membres de la commune, de l'âge de quatorze ans jusqu'à soixante-dix, se soumettaient à prêter au chef de l'empire un serment de fidélité qu'ils devaient faire renouveler par leurs consuls, après chaque élection de ces magistrats, lorsque ceux-ci recevaient la confirmation de leur nouvelle dignité (1). Ils renonçaient pour toujours aux droits régaliens, et rendaient sans rançon la liberté à tous les prisonniers au nombre de plus de mille ; ils bâtissaient à leurs frais un palais impérial dans la ville ; payaient avant la fin de l'année, en trois termes, neuf mille marcs d'argent et livraient enfin trois cents ôtages, pris parmi les nobles et les principaux bourgeois.

Cette capitulation accordée, la prestation de serment eut lieu avec beaucoup de solennité, en présence de toutes les troupes et des populations accourues en foule à ce spectacle nouveau pour elles. Dès la veille, les tentes impériales avaient été dres-

(1) Venturi verò consules à populo eligantur, et ab ipso imperatore confirmentur. *Tabula pacis cum Mediolan.*, etc. (Ce traité est rapporté en entier par Lunig, Codex dipl. Ital., t. I. p. 389.)

1158. sées à quatre milles de Milan, près du chemin qui conduit à Lodi. On fit préparer à l'entrée du camp une estrade élevée avec un trône richement décoré, sur lequel l'empereur, revêtu des ornemens impériaux, comme dans les grandes cours plénières, s'assit avec l'impératrice à ses côtés. Les dignitaires et les princes allemands étaient rangés derrière lui; une double haie de soldats s'étendait jusqu'aux portes de la ville dont on prit possession. Déjà la grande bannière de l'empire avait remplacé celle de la commune sur le campanile de la cathédrale, afin d'annoncer à la Lombardie la reddition des assiégés. Au signal donné, une longue procession, sortit par la *porte romaine*, et s'avança lentement dans la plaine, vers le trône de l'empereur. Les prisonniers Gibelins (1), rendus à la liberté, ouvraient la marche : leur présence excita dans l'armée de grands transports de joie. Après eux le clergé, conduit par l'archevêque, portait les reliques des saints; puis les consuls, les nobles, tous les hommes de condition libre, suivaient dans l'attitude la plus suppliante, vêtus d'habits grossiers et déchirés, en signe de repentir, la tête découverte, l'épée suspendue au col, les pieds nus

(1) Nous avertissons ici le lecteur, que les noms de *Guelfes* et de *Gibelins*, en usage en Allemagne depuis vingt ans, n'étaient point encore adoptés dans la Péninsule par le parti *italien* et par le parti *impérial*. Nous nous en servirons, néanmoins dès à présent, parce qu'ils caractérisent mieux que toute autre dénomination la lutte du pouvoir et de l'opposition nationale.

et la croix à la main. Prosternés humblement aux pieds de leur souverain, ils firent entendre des actions de grâces et jurèrent une obéissance qui n'était pas dans leur cœur. L'armée fut licenciée en grande partie après le siége de Milan ; les nobles dont le temps de service était expiré, retournèrent en Allemagne, et tous les immenses préparatifs avec lesquels on devait soumettre la Lombardie, l'Etat romain et jusqu'au royaume de Sicile (1), ne procurèrent d'autres résultats, que l'humiliation des Milanais et l'effroi momentané qu'ils répandirent dans la Péninsule. 1158.

Au mois de novembre suivant, il y eut dans la plaine de Roncaglia, entre Plaisance et Crémone, une diète ou cour générale, à laquelle les feudataires italiens renouvelèrent leur serment de foi et hommage. Ils promirent de servir fidèlement l'empereur comme leur légitime souverain ; de l'aider, envers et *contre tous les* hommes (2), non seulement à conserver la couronne impériale et à maintenir dans leur intégrité ses prérogatives et ses honneurs, mais aussi à récupérer tous ceux qui avaient été usurpés à son préjudice. Ses flatteurs ne cessaient de répéter que le patronage du monde entier appartenait au chef de l'empire (3), parce

(1) Otton. de S. Blasio Chron., cap. XI, p. 870.

(2) Contra omnes homines. (Juramentum à fidelibus in Italia vassalis Frederico primo præstitum, ann. 1158, ap. Lunig, Cod. dipl. Ital., t. I, p. 12.)

(3) Ad imperatorem totius orbis spectat patrocinium. (Otto Frising.)

1158. qu'il était sur la terre la loi vivante : l'ambitieux monarque prêtait une oreille favorable à leurs discours. Déjà il avait fait rechercher avec soin par des légistes les anciens droits du souverain tombés en désuétude depuis cent ans. Il voulait, dans la diète de Roncaglia, régler définitivement l'état politique de l'Italie et mettre un terme au désordre que la faiblesse de ses prédécesseurs et les troubles civils avaient également contribué à établir.

Aucune diète italienne, dit un historien moderne (1), n'abandonna jamais aussi honteusement les droits des peuples que le fit celle-ci. Pour plus de solennité, on avait appelé, avec les nobles possesseurs de fiefs et les consuls, deux juges pris dans chaque commune, auxquels on adjoignit quatre docteurs en droit de l'université de Bologne, les plus célèbres de leur temps (2). L'empereur, peu habitué à s'exprimer, soit en latin, soit en italien ou langue vulgaire, ouvrit la délibération par un discours allemand, qu'un interprète traduisit aussitôt. Comme il ne pouvait, disait-il, gouverner l'empire romain avec justice et avec honneur, sans connaître bien précisément l'étendue des prérogatives impériales et des droits régaliens réservés au souverain, il avait assemblé la diète pour examiner cette grave question. Les jurisconsultes et les juges, grands admirateurs de l'ancienne législation, invo-

(1) Sismondi, Rep. Ital., t. II, p. 97.

(2) Ils se nommaient Bulgarus, Martin, Jacques et Hugo ; ils étaient tous quatre disciples de Guerineri, le plus ancien professeur de droit de Bologne.

quèrent le texte du code romain. Plusieurs citèrent 1158.
l'empereur Antonin que le livre des Pandectes, retrouvé depuis vingt ans à Amalfi (1), qualifiait, suivant eux, de *seigneur du monde entier*. Après une courte discussion, ils déclarèrent que le chef de l'empire était à la fois le maître du monde et des biens possédés par les particuliers. On devait, ajoutaient-ils, comprendre sous la dénomination de *droits régaliens* les fiefs sans exception, les péages de toute sorte, la monnaie, le droit de *foderum*, c'est-à-dire de fourrages et d'approvisionnemens militaires, les tributs, la capitation. L'archevêque de Milan, chargé de répondre à l'empereur, le fit en ces termes : « Il » a plu à Votre Grandeur de consulter ses fidèles et » les élus de son peuple sur les prérogatives du » souverain. Sachez donc, que le droit de faire des » lois appartient à vous seul, parce que votre vo» lonté est elle-même la loi suprême, et que la jus» tice et les intérêts de l'empire sont remis entre » vos mains (2) : un ordre, une lettre, ou un décret » de vous, deviennent aussitôt une loi obligatoire » pour tous. N'est-il pas en effet de toute raison, » que le commandement appartienne à celui qui » est chargé de nous protéger ? N'est-ce pas une » juste indemnité des soins du gouvernement ? »

Ces concessions, si peu en harmonie avec le

(1) Un exemplaire de ce livre fut trouvé en 1137, lors de la prise d'Amalfi par les Pisans. On l'expliquait à l'université de Bologne.

(2) Tua voluntas jus est. (Radevic. Frising., lib. II, cap. IV, p. 586.)

1158. sentiment de liberté, besoin dominant de l'époque, cet abandon illimité de toutes les anciennes franchises, fait à la force par la peur, ne devaient pas cimenter une longue paix. Bientôt après la diète de Roncaglia, les villes, revenues de la stupeur causée par le siége de Milan, commencèrent à se fatiguer du despotisme légalement établi par leurs propres députés. Les plus puissantes réclamèrent d'abord, organisèrent à la hâte leurs moyens de défense, puis ne tardèrent pas à se révolter. De son côté, l'empereur irrité de rencontrer des obstacles, où il a cru trouver une obéissance aveugle, veut régner par la force et s'engage sans hésitation dans cette voie dangereuse, qui conduit droit à la ruine des peuples ou à la chute des rois. N'est-ce pas à cette fameuse diète de 1158, où l'on donna aux princes de la maison de Souabe une opinion si exagérée de la puissance impériale, et où ils semblèrent acquérir le droit de tout oser, qu'il faut faire remonter l'origine des malheurs de cette illustre dynastie ?

L'empereur, autorisé par la diète à s'approprier les droits régaliens sans exception, ne voulut pourtant pas user avec rigueur de cette prérogative, et consentit même à concéder, moyennant un cens annuel, la plupart de ceux dont les villes ou les particuliers étaient déjà en possession. Le trésor s'enrichit par-là d'un revenu de trente mille livres d'argent, somme très-considérable dans ce siècle. Comme on avait attribué au chef de l'empire la nomination des consuls et des juges, ce qui annulait

un grand nombre d'anciennes chartes communa- 1158.
les dans une de leurs plus importantes dispositions, Frédéric envoya partout des magistrats de son choix ; mais il eut soin de faire approuver par le peuple les nominations. Voulant aussi mettre un terme aux guerres privées, qui désolaient l'Italie, il déclara les anciennes alliances dissoutes, sous peine d'une amende de cent livres d'or pour chaque cité qui oserait les maintenir ; de la moitié de cette somme pour les principaux feudataires, et de vingt livres pour les bourgs et les vavasseurs. Il défendit expressément tout rassemblement armé, toute ligue nouvelle entre les villes et les possesseurs de fiefs, quel que fût d'ailleurs le rang de ces derniers. Dans l'intérieur des communes, tout individu coupable d'infraction à ce décret impérial, était condamné à payer une livre d'or (1).

Si nous jugeons d'après les idées de notre époque les lois de Frédéric, elles nous sembleront dictées par le désir de la paix, et assez généralement empreintes d'une certaine modération, qui relèvera à nos yeux le caractère et la personne de l'empereur. On en eut une toute autre opinion dans le XIIe siècle, parce que ces lois, tout en attaquant des abus dangereux pour l'ordre public, se trouvèrent en opposition avec les mœurs et les besoins du temps. Ainsi le droit de faire la guerre était, sous le régime féodal, l'une des plus importantes préro-

(1) Radevic. Frising., lib. II, cap. II. De legibus quas imp. promulgaverat, videlicet de feudis et pace non violandâ, p. 788 et seq.

1159. gatives des communes et des possesseurs de terres. Interdire ce droit, était un coup d'état, une mesure aussi violente, que le serait aujourd'hui en Angleterre la suppression de la liberté de la presse ou celle de la liberté individuelle.

Aussi dès l'année suivante les Milanais rompirent la paix. Il y eut une violente sédition dans la ville à l'occasion de l'arrivée du podestat impérial, magistrat de nouvelle création, que, nonobstant les termes de la capitulation de 1158, Frédéric prétendait substituer aux consuls élus par le peuple. Les commissaires chargés de son installation furent assiégés dans leurs maisons et n'échappèrent qu'avec beaucoup de peine à la fureur de la multitude. On ne les accueillit pas mieux à Crème, petite ville alliée des Milanais, dont l'empereur voulait détruire le château, pour favoriser les citoyens de Crémone. Milan fut mis au ban de l'empire (1), et Barberousse croyant nécessaire d'intimider les cités lombardes par un grand exemple de sévérité, appela pour la troisième fois en Italie l'armée féodale des princes allemands.

Le siége de Crème est célèbre dans l'histoire par l'héroïque défense des citoyens qui tinrent plus de six mois (2) devant toutes les forces de l'empire, et ne se rendirent qu'à la dernière extrémité. L'em-

(1) On peut consulter sur les faits ci-dessus rapportés, Radevic. Frising.; — Ottonis Morenæ Hist.; — Otton. de S. Blasio Chron. (Ap. Murator., t. VI.)

(2) Depuis les premiers jours de juillet 1159 jusqu'au 26 janvier 1160.

pereur, irrité d'une résistance trop prolongée, avait jnré de les traiter avec la dernière rigueur. Malheureusement il tint parole; le prince magnanime s'effaça, on ne vit plus que le barbare avide de sang et de vengeance. Non seulement quarante ôtages de Crème et six députés de Milan avec plusieurs prisonniers de guerre furent pendus, mais les assiégés ayant usé de représailles, Frédéric fit attacher des enfans de la ville aux machines de guerre contre lesquelles les Crémasques lançaient d'énormes pierres du haut de leurs murailles. Cette atroce action ne paralysa pas les bras de ces derniers, et on ne peut lire sans une vive émotion les paroles qu'un chroniqueur Gibelin contemporain (1) met dans la bouche des parens de tant d'infortunés sacrifiés à la vengeance de Frédéric. « Bravez, s'écriaient-ils, la mort qui va vous rendre libres; » vous êtes plus heureux que nous, puisque vous » mourrez pour votre pays, tandis que nous som- » mes condamnés à être témoins du déshonneur de » nos femmes, à entendre nos enfans nous supplier » de les épargner : puissions-nous bientôt mourir » nous-mêmes avant de voir notre sainte patrie » tomber au pouvoir des ennemis de notre liberté. » Crème, abandonnée au pillage, fut brûlée, puis rasée jusqu'aux fondemens. Milan comprit que le même sort lui était réservé; son tour vint en effet deux ans plus tard. Mais avant de faire connaître au lecteur cette nouvelle catastrophe, il est indispen- 1159.

(1) Radevic. Frising., lib. II, cap. XLIX, p. 822.

1159. sable de parler d'un événement qui, en procurant des alliés aux malheureux Milanais, eut une grande influence sur les destinées de l'Italie et ralluma la guerre d'une extrémité à l'autre de la Péninsule.

Adrien IV mourut à Anagni pendant le siége de Crème, et bientôt après les cardinaux se rendirent à Rome pour lui donner un successeur. Les Romains, que nous avons vus Guelfes à l'époque du couronnement de Frédéric, redevenaient impérialistes, en haine du pouvoir politique des papes, depuis que l'alliance entre le saint-siége et le chef de l'empire n'existait plus. La majorité des votans soutenait chaudement en Italie les ennemis de la domination allemande, mais une minorité redoutable, parce qu'elle s'appuyait alors sur une grande partie du clergé, sur le peuple et les magistrats de Rome, tenait pour l'empereur. Lorsqu'il fallut compter les suffrages, une scission s'établit dans le sacré collége. Vingt voix se portèrent sur le cardinal Roland du titre de Saint-Marc, chancelier de l'Eglise, et cinq dissidens seulement élurent Octavien (1), qui avait un grand crédit dans la faction impériale. Ce dernier, ayant arraché le *pallium*, ou manteau pontifical, des mains de son adversaire, s'en revêtit aussitôt, sans que les cardinaux de la majorité osassent protester contre cette violence. Les clameurs qu'on entendait au dehors leur faisaient craindre d'être massacrés par le peuple s'ils ne se soumet-

(1) Octavien était cardinal de la création d'Innocent II. Il avait été chargé de plusieurs légations près de l'empereur.

taient. Plusieurs jours après, ils parvinrent néanmoins à sortir de la ville, et s'étant réunis à Cisterna, village à l'entrée des marais pontins, ils y sacrèrent leur pape sans aucune des formalités prescrites par d'anciens usages, et lui donnèrent le nom d'Alexandre III. Quant à Octavien, son élection apaisa le peuple prêt à se soulever. Un cardinal de sa faction sortit de l'église des saints apôtres où se tenait l'assemblée, et dit à haute voix jusqu'à trois reprises : « Ecoutez, citoyens de Rome, notre » père le pape Adrien est mort, et le seigneur Octa» vien, cardinal de sainte Cécile, a été élu au ponti» ficat, revêtu du pallium, placé dans le siége de » saint Pierre et appelé le pape Victor ; cela vous » plaît-il ? — Cela nous plaît, » répondirent aussitôt les ecclésiastiques et le peuple (1). On ouvrit les portes de la basilique, la multitude s'y précipita pour s'agenouiller devant le nouveau pontife. Après avoir fait monter Octavien sur un cheval blanc, le clergé des paroisses, les ordres monastiques, les chefs de la république, les nobles et les principaux citoyens le conduisirent en grande pompe jusqu'au palais de Latran dont il prit possession. 1159.

Ce schisme divisa long-temps l'Eglise. Alexandre et Victor écrivirent tous deux à l'empereur, précisément lorsque celui-ci convoquait à Pavie, pour l'octave de l'Epiphanie, une cour solennelle à laquelle il avait appelé un grand nombre de dignitaires ecclésiastiques de l'empire et des autres états chré-

(1) Radevic. Frising., lib. II, cap. LXVII, p. 842.

1159. tiens. Frédéric repoussait Alexandre, parce que ce dernier était l'élu des cardinaux du parti italien qui avaient signé la paix de Bénévent avec le roi de Sicile en 1157, et il préférait naturellement Victor porté à la papauté par la fraction impérialiste du collége. Toutefois, ce monarque affectant une grande impartialité dans sa réponse aux deux concurrens, les pressa de se rendre en personne à Pavie, afin, disait-il, de faire valoir leurs prétentions et d'attendre la décision de l'assemblée: « Nous en » informons Votre Sagesse, écrivait-il à Alexandre » auquel il envoyait un sauf-conduit (1), et nous vous » invitons au nom du Tout-Puissant à assister à ladite » cour, pour que vous entendiez la sentence pro- » noncée par les ecclésiastiques et que vous puissiez » vous y conformer. Le ciel est témoin que nous ne » sommes dirigés dans cette importante affaire par » aucun motif de haine ou d'affection personnelle; » nous désirons seulement contribuer de tout notre » pouvoir à assurer la paix de l'Eglise. Si vous re- » fusez de vous soumettre au jugement de cet au- » guste tribunal, Dieu nous verra et prononcera. » Malgré l'apparente modération de cette lettre la politique impériale s'y montre à découvert : Frédéric ne prétendait à rien de moins qu'à profiter du schisme pour rétablir l'ancien droit des empereurs relativement à l'élection des papes. Victor, se sentant le plus faible, fit ce qu'on exigeait de lui; Alexandre, au contraire, montra une fierté que sa conduite ul-

(1) Cette lettre, datée de Crème le 23 octobre 1159, est rapportée dans le Recueil des hist. français, t. XV, p. 746.

térieure ne démentit pas. Non seulement il ne voulut point reconnaître la compétence du chef de l'empire ni celle d'une assemblée d'ecclésiastiques pour valider l'élection du souverain pontife, mais il déclara expressément que son autorité, supérieure à toutes les autres, le mettait bien au-dessus de semblables jugemens (1). Frédéric, irrité de trouver dans ce pontife un adversaire dont la mauvaise fortune n'ébranlait point le courage, résolut de l'exclure du trône de saint Pierre, et le synode de Pavie (2), docile à ses ordres, déclara Victor III chef légitime de l'Eglise. La chrétienté ne ratifia point cette décision ; car l'élu des impérialistes n'eut pour lui que l'Allemagne et Rome, avec les villes italiennes du parti impérial, tandis qu'Alexandre fut reconnu par les rois de France, d'Angleterre, de Sicile, d'Aragon, de Hongrie et de Jérusalem. Les cités lombardes alliées de Milan soutinrent aussi avec énergie la cause d'Alexandre : la Péninsule fut plus troublée que jamais. De part et d'autre on lançait les foudres de l'Eglise, on ne cessait de maudire ceux qu'on appelait les fauteurs de l'antéchrist. Frédéric lui-même se trouva personnellement compris dans une sentence d'excommunication (3), 1159-1161.

(1) Ad curiam verò ejus vel ad sententiam accedere canonica traditio et reverenda Patrum auctoritas non permittit. (Ann. Eccles. Baron., ann. 1159.)

(2) Cette assemblée était composée de cinquante archevêques ou évêques. (Radevic. Frising., lib. II, cap. LXV.)

(3) Vita Alexand. III, à Card. Aragon., ap. Murator., t. III, p. 448. — Sire Raul, p. 1184.

1161. dont ses ennemis firent grand bruit, afin d'exciter contre lui l'esprit des peuples.

Dans les circonstances critiques où se trouvait la papauté, il eût été difficile de choisir un plus habile pontife qu'Alexandre III. Doué d'un esprit élevé, d'une grande fermeté d'âme et de beaucoup de persévérance dans ses desseins, il comprit son siècle, parut se vouer sans réserve au triomphe de l'indépendance italienne, et parvint à se placer à la tête du parti national. Grâce aux mots de liberté et d'affranchissement, qu'il avait souvent à la bouche, et qui, comme nous le voyons encore aujourd'hui, sont toujours un moyen puissant pour soulever le peuple, et ébranler ou même ravir l'autorité souveraine, Alexandre acquit une grande popularité et sut au moins balancer le pouvoir impérial sous lequel Victor ne joua qu'un rôle secondaire.

L'empereur, obligé encore une fois par la nature même du service féodal, de congédier la plus grande partie de ses troupes après la prise de Crème, s'était tenu sur la défensive, sans oser entreprendre aucune opération de quelque importance; mais vers le mois de juillet 1161, les princes allemands appelés de nouveau dans la Péninsule, s'étant rendus à Pavie, Frédéric eut sous ses ordres cent mille combattans. Il résolut alors de mettre le siége devant Milan et fit vœu de ne point porter la couronne avant d'avoir forcé la ville. Les habitans de Pavie, de Crémone, de Lodi et de toutes les cités du parti impérial, étaient accourus au premier signal, dans l'espoir d'anéantir à jamais la puissance de leurs

redoutables voisins. La campagne s'ouvrit, comme 1161.
de coutume, par des dévastations; tout ce qui avait échappé aux soldats lors du premier siége, dans un rayon de trois ou quatre lieues, fut détruit. Non seulement on mutilait sans pitié les prisonniers milanais, mais souvent encore l'empereur en faisait pendre quelques-uns devant les murailles pour effrayer les assiégés : les paysans, surpris avec des vivres destinés à ravitailler la ville, avaient les poings coupés. Dans ces exécutions, les Italiens montrèrent une férocité que n'égala point la barbarie germanique (1). C'est que les Allemands faisaient le mal comme une indispensable conséquence de la guerre, tandis que les Lombards se livrant sans frein à toutes les fureurs des haines politiques, auraient voulu exterminer jusqu'au dernier de leurs ennemis.

Les assiégés se défendirent avec courage, repoussèrent plusieurs attaques et firent même des sorties dans l'une desquelles Frédéric, renversé de cheval, fut blessé grièvement. Mais les greniers publics avaient été incendiés dès le commencement de l'hiver, toutes les avenues étaient étroitement gardées, et il ne restait aucun moyen de repousser la disette, dont l'immense population enfermée dans Milan, commença bientôt à ressentir les terribles effets. Vainement les magistrats voulurent tenir jusqu'à la dernière extrémité, puis s'ensevelir sous les ruines de la patrie, le peuple affamé se mutina,

(1) Radevic. Frising., lib. I, cap. XXXIX. De crudelitate Cremonens. et Papiens. contra Mediol., p. 774.

1162. il fallut se rendre à discrétion, et le 1er mars 1162, des députés choisis parmi les principaux citoyens, se jetèrent aux genoux de l'empereur, et firent serment d'exécuter tout ce qu'il lui plairait d'ordonner. Trois jours après, on lui apporta les bannières, les trompettes avec les clés de la ville. Le *caroccio*, sorte d'oriflamme à la conservation duquel était attaché l'honneur de la commune, fut également livré. Les citoyens démolirent eux-mêmes de grands pans de murailles et comblèrent les fossés pour que l'armée pût entrer par la brèche dans Milan. Aucune humiliation ne fut épargnée aux vaincus; vêtus d'habits déchirés, ils vinrent se prosterner aux pieds du monarque et le supplièrent humblement, au nom de la croix qu'ils portaient, de se montrer miséricordieux. Leur détresse avait touché les Allemands eux-mêmes, sans excepter l'impératrice, à laquelle Frédéric ne permit pas d'assister à cette lamentable cérémonie, dans la crainte de ne pouvoir résister à ses sollicitations. Toute la cour versait des larmes, mais les Gibelins italiens, enivrés de leur triomphe, demandaient à grands cris le saccagement complet de la cité rebelle, sans lequel, disaient-ils, cette victoire ne pouvait avoir aucun résultat. N'avait-on pas déjà pris Milan moins de quatre ans auparavant; les conditions équitables accordées à ce peuple incorrigible, loin de le faire rentrer dans le devoir, n'avaient-elles pas servi de prétexte à de nouvelles hostilités? Fallait-il donc recommencer sans cesse une guerre désastreuse pour la Lombardie? Suivant les historiens milanais,

les villes du parti impérial firent compter d'immenses sommes d'argent à l'empereur (1), qui, après plusieurs jours d'hésitation, prononça enfin la fatale sentence. On fit sortir de Milan tous les habitans, sans distinction d'âge, de sexe ou de condition, puis le 25 mars, les Crémonais, ceux de Pavie, de Côme, de Lodi, de Novare, de Séprio, de Martesana, s'étant partagé les divers quartiers, mirent le feu aux maisons, et travaillèrent avec tant d'ardeur, qu'ils ne laissèrent debout que trois églises (2) et le palais impérial, avec quelques habitations du clergé. On avait emporté les châsses des saints et tous les trésors des sanctuaires. Il y eut un immense butin. Lorsque les vainqueurs furent las d'abattre et de piller, ils jetèrent du sel sur cette terre vouée, ils l'espéraient du moins, à une éternelle stérilité, puis ils défendirent aux Milanais de revenir habiter parmi ces décombres dont l'aspect pouvait réveiller en eux des sentimens de patriotisme. Ces malheureux, dispersés dans plusieurs bourgades, sous l'autorité despotique d'un vicaire impérial, furent souvent exposés à de cruels traitemens (3). 1162.

(1) Et propter destructionem Mediolani, omnes dederunt Imperatori proesto copiosam et immensam pecuniam. (Sire Raul, p. 1187.)

(2) Sainte-Marie, Saint-Maurice et la vieille basilique de Saint-Ambroise, où les rois d'Italie se faisaient sacrer.

(3) On peut consulter pour les détails de ce siége, Epistol. Burchardi, notarii imperat., ap. Murator., t. VI, p. 915-918; — Otton. Morenæ Hist., p. 1069; — Sire Raul, p. 1184.

CHAPITRE II.

SOMMAIRE.

Par le licenciement de l'armée impériale après la prise de Milan, l'empereur perd l'occasion favorable d'attaquer le royaume de Sicile. — Il rentre en Allemagne suivi de l'anti-pape Victor, qui était déjà brouillé avec les Romains. — Cause de l'étrange conduite de ceux-ci envers les papes. — Les cités lombardes, opprimées par les officiers impériaux, s'unissent pour la défense de leurs libertés. — Première ligue lombarde. — Décadence du parti impérial. — Longs et inutiles efforts de l'empereur pour vaincre la résistance des Lombards. — Réveil de l'opposition allemande. — Victoire complète des Milanais à Lignano. — Nécessité d'une prompte paix. — Réconciliation d'Alexandre III avec Frédéric, dont l'excommunication est levée. — Fin du schisme. — Traité de Constance par lequel l'existence politique des républiques est reconnue. — Pacification de la Péninsule. — L'empereur cherche à s'attacher les possesseurs de fiefs. — Cour plénière de Mayence. — Luce III et Urbain III refusent de donner la couronne impériale à Henri, fils de Frédéric, roi des Romains. — Négociations secrètes avec la cour de Palerme, pour le mariage de ce jeune prince avec Constance, héritière du royaume de Sicile.

1162. Le désastre de Milan avait répandu dans toute l'Italie une si profonde consternation, que les ennemis de l'empereur, entièrement découragés, s'empressèrent de demander la paix aux conditions qu'il plut au monarque de dicter. Pour éviter d'être assiégées, Brescia et Plaisance firent raser leurs murailles et laissèrent désarmer leurs milices bourgeoises. Quelques cités lombardes se rachetèrent

d'une ruine presque certaine en payant d'énormes contributions; la plupart se soumirent à des podestats impériaux (1). La Toscane et la Romagne tremblèrent; le pape Alexandre III, ne se croyant plus en sûreté dans l'Etat ecclésiastique, alla demander un asile à la cour de France, où le roi Louis-le-Jeune lui fit un accueil honorable et promit de le protéger contre ses ennemis (2). 1162.

Le parti italien était abattu, des Alpes aux frontières de Naples. Les Allemands ne trouvèrent jamais de moment plus opportun pour établir solidement leur domination dans la Péninsule; car, il n'eût fallu, peut-être, qu'un nouvel effort pour triompher des Normands, maîtres de l'Italie méridionale. Avec une armée mieux organisée, Barberousse serait, sans doute, parvenu à réaliser ce grand projet; mais on conçoit que les expéditions militaires, faites avec des troupes non soldées par le trésor impérial, ne devaient jamais être de longue durée, parce que les milices communales et les feudataires eux-mêmes demandaient presque tous à retourner chez eux à l'expiration de leur service. Ce fut précisément ce qui arriva après la destruction de Milan : les impérialistes, croyant avoir porté un coup mortel à leurs ennemis, se séparèrent; l'empereur, lui-même, compta trop facilement sur l'effet moral d'une éclatante victoire et resta dans l'inaction. Les principaux ecclésiastiques, les magistrats des villes et les possesseurs de fiefs, se

(1) Otton. Morenæ Hist., p. 1109.
(2) Romuald. Salern. Chr., p. 204.

1162. rendirent à Pavie, où Frédéric, dans une cour solennelle, célébra par des fêtes splendides le retour de la paix (1). De toutes parts on lui adressait de grandes félicitations sur un événement dans lequel ceux de son parti croyaient voir le triomphe de l'ordre et la consolidation de sa puissance. Les Génois offrirent leur flotte pour attaquer le royaume de Sicile; mais comme l'armée, réduite à un petit nombre de combattans, était hors d'état de recommencer une nouvelle campagne, il fallut renvoyer cette guerre à une époque plus éloignée. Néanmoins l'empereur conféra de grands priviléges à la république et promit de lui donner l'investiture de Syracuse avec deux cent cinquante fiefs de chevaliers dans le Val de Noto, dès qu'il se serait rendu maître du royaume. Il accorda aussi aux négocians de Gênes, dans chacune des villes maritimes occupées par les impériaux, une rue pour leur commerce, une église, un bain public, un marché et un four (2).

Frédéric, à peine maître de l'Italie septentrionale, chercha au-delà des Alpes un aliment à son ambition. Depuis le règne de Lothaire, l'autorité impériale était méconnue dans le royaume d'Arles; il résolut de rattacher à l'empire cette antique possession, limitée par la grande chaîne des Alpes, le Rhône et la mer. Le moment semblait d'autant mieux choisi, que les seigneurs, jaloux les uns des autres et affaiblis par des guerres continuelles, s'a-

(1) Otton. Morenæ Hist., p. 1107.

(2) Ce diplôme, daté du 5 juin 1162, est rapporté par Muratori. (*Antich. Ital.*, t. IV, p. 253.)

dressaient à lui pour faire valider leurs usurpations. 1162.
L'un des plus puissans feudataires, appelé Raymond Bérenger II, comte de Provence, reçut l'investiture de cet état avec le comté de Forcalquier et la moitié d'Avignon, moyennant un cens annuel de quinze marcs d'or. Il promit de ne relever désormais que de l'empire, de reconnaître Victor pour chef légitime de la sainte Eglise, et de recevoir l'empereur comme son souverain, durant le séjour de celui-ci en Provence (1). Cette affaire ainsi terminée sans effusion de sang, Frédéric se rendit à Saint-Jean de Losne, où il désirait avoir une entrevue avec le roi Louis-le-Jeune, dans l'espoir de contracter une étroite alliance avec le monarque français, et de le retirer de l'obédience d'Alexandre III. Mais cette négociation ne réussit pas (2), et l'empereur mécontent repartit pour l'Allemagne. Il était suivi de l'anti-pape (3), déjà brouillé avec ces mêmes Romains qui l'avaient proclamé moins de trois ans auparavant, et qui, dès l'année 1161, avaient permis à son rival de rentrer dans la ville (4).

(1) Papon, Hist. générale de Provence, in-4°, t. II, ann. 1162.

(2) Plusieurs chroniqueurs accusent Frédéric d'avoir formé le projet d'enlever le roi, qui était suivi d'une faible escorte. (*Guillelm. Neubrig.*, *lib.* II, *cap.* XIV; — *Romuald Salern.*, p. 204.)

(3) Cum Octaviano in Alamanniam rediit. (Rom. Salern., loc. citat.)

(4) In secundo anno sui pontificatus Alex. reversus est ad urbem Romam, ubi eccles. S. Mariæ Novæ solemniter dedicavit. (Vita Alex. III, à Card. Arag., p. 451.)

1162. On s'étonnera sans doute de voir les habitans de Rome changer si souvent de parti ; tenir pour l'empereur, puis pour le pape, qu'ils chassent de leur ville pour le rappeler bientôt après, sans qu'on en comprenne le motif. C'est que ce peuple inconstant et vain, incapable d'organiser un gouvernement régulier, ne savait pas être libre et ne voulait pas obéir. La cour pontificale, centre des grandes affaires de la chrétienté, attirait continuellement une affluence d'ecclésiastiques ou de pélerins qui répandaient dans Rome beaucoup d'argent. C'était la véritable richesse de cette capitale ; elle ne possédait aucun autre moyen de prospérité. Le souverain pontife était-il éloigné, on ne tardait pas à éprouver une grande pénurie, qui amenait bientôt une réconciliation. Revenait-il, le peuple ne songeait plus qu'à secouer le joug des ecclésiastiques, à relever la puissance de l'ancienne république, dont ses réformateurs lui promettaient le retour. Les empereurs allemands pouvaient toujours compter sur l'alliance des Romains, lorsqu'ils étaient en mésintelligence avec le saint-siége ou excommuniés, et que d'ailleurs ils ne menaçaient pas de trop près la liberté de Rome. Ce fut pour les princes de la maison d'Hohenstauffen un puissant moyen d'action, dont ils surent faire usage au besoin. Rome avait applaudi à l'élection de Victor III, qui était alors l'expression vivante du parti opposé à la souveraineté des papes ; on se lassa de lui, parce que n'ayant pu se faire reconnaître par les grands états de la chrétienté, la cour pontificale était presque

déserte, et que sa présence devenait onéreuse plutôt que profitable aux habitans. 1163-1164.

Depuis le départ de Frédéric, les officiers impériaux préposés au gouvernement des cités lombardes, semblaient s'étudier à rendre insupportable le joug de la victoire, en l'appesantissant de plus en plus sur les peuples (1); non seulement ils imposaient des taxes onéreuses, mais ils se livraient sans aucun frein à des déréglemens que les Italiens ne pouvaient leur pardonner. On se plaignit d'abord, puis le mépris des plaintes amena la révolte. Vers la fin de l'année 1163, l'empereur, voulant contraindre les Romains à recevoir l'anti-pape, passa de nouveau en Italie. Comme les provinces paraissaient soumises, il n'avait point levé d'armée; seulement sa cour était nombreuse et étalait un grand faste. Les Milanais, avertis de l'approche du monarque, l'attendirent près des ruines de leur ville, exposés à la pluie, durant une longue nuit du mois de novembre. S'étant jetés à genoux dans la boue, dès qu'ils l'aperçurent, ils implorèrent humblement sa protection, en lui montrant des croix de bois, suivant la coutume du temps. Frédéric parut touché, rendit les otages, mais ne fit point cesser les violences de ses officiers. Plusieurs députés de la Marche véronaise vinrent à leur tour et ne furent pas mieux écoutés. Ceux-ci se croyaient d'autant plus certains d'obtenir une prompte justice, qu'on ne pouvait reprocher à leurs concitoyens d'avoir pris part à la révolte de Milan. Il y eut alors dans

(1) Otto Morena, Hist. rer. Laud., p. 1127 et seq.

1164. toute la Lombardie un cri général d'indignation. Quatre cités, Vérone, Vicence, Padoue et Trévise (1), résolurent de se liguer, et dès que l'empereur se fut éloigné, leurs délégués jurèrent de restreindre de tout leur pouvoir les prérogatives accordées au chef de l'empire par la diète de Roncaglia ; de défendre à main armée les anciennes libertés acquises depuis le règne d'Henri IV jusqu'à l'avènement de Frédéric. Il fallait, disait-on, résister avec énergie au despotisme, tout en conservant dans leur intégrité les droits légitimes du souverain. Ces menaces de résistance, tempérées par des promesses de modération et de respect pour les droits du prince, prélude ordinaire des révolutions, avaient cette fois du moins une excuse légitime dans l'excès des maux qu'on faisait peser sur la Lombardie. Un état si violent demandait un prompt remède. L'empereur, informé de ce projet arrêté d'insurrection, accourut, mais il était trop tard : sa présence ne put calmer l'irritation croissante des Lombards. Les troupes allemandes, réduites à quelques corps soldés dont on commençait dès-lors à apprécier l'utilité, suffisaient à peine aux besoins des principales garnisons. Les impérialistes ou Gibelins italiens, rassemblés à la hâte, montrèrent de l'hésitation ; on ne put, ou on n'osa rien tenter avec une armée qui semblait ne marcher qu'à regret. Frédéric, auquel les villes inspirèrent dès-lors peu de confiance (2), s'unit plus

(1) Vita Alexand. III, à Card. Arag., p. 456.

(2) Ab eo tempore Italiæ civitates omnino suspectas habuit. (Vita Alex. III, à Card. Arag., p. 456.)

étroitement aux gentilshommes; leur promit d'en finir dans une nouvelle campagne avec les ennemis de l'empire, et alla demander une armée aux princes allemands. 1164-1174.

Quoiqu'il n'entre pas dáns notre plan d'écrire l'histoire de la guerre lombarde, nous en avons présenté, avec quelques détails, les premiers événemens, parce qu'elle était dans les vues de Frédéric un acheminement à la conquête du royaume de Sicile, et que d'ailleurs nous verrons bientôt le pouvoir pontifical préluder dans cette même guerre à la grande lutte que nous nous sommes chargés de décrire, et dont l'Italie méridionale devait être le principal objet. A ces premiers détails, il suffira d'ajouter quelques traits plus rapides. Pendant quinze ans, l'empereur fit à plusieurs reprises des armemens considérables, sans parvenir à dompter l'insurrection. Cette guerre fut long-temps très populaire chez les Allemands, auxquels elle procurait, par le pillage des riches provinces de l'Italie, une grande quantité d'or et d'objets précieux, rares dans ce siècle au nord des Alpes. De leur côté, les milices lombardes se défendirent courageusement, derrière leurs murailles; elles obtinrent même, en rase campagne, des avantages remarquables sur les troupes impériales. Moins de six ans après la destruction de Milan, les villes résolurent de s'unir par un lien fédéral contre l'ennemi commun, et indiquèrent, à cet effet, un congrès dans le couvent de *S. Giacomo in Pontide*, entre Milan et Bergame (décembre 1167). Là, des députés élus par quinze ci-

1164-1174. tés (1), dont quelques-unes s'étaient détachées du parti impérial, jurèrent de combattre jusqu'à la dernière extrémité pour leur indépendance commune : ils rédigèrent une formule de serment qui devait être répétée dans chaque ville par tous les citoyens (2). La confédération prit alors le nom de *Ligue lombarde*; elle se trouva bientôt assez puissante pour rebâtir Milan, où les anciens habitans se fortifièrent de leur mieux. Quelques défections nouvelles parmi les impérialistes, et particulièrement celles de plusieurs gentilshommes, assurèrent, en peu de temps, aux confédérés, une supériorité marquée. Ces derniers, voulant intercepter toute communication entre les bourgeois de Pavie et le marquis de Montferrat, restés fidèles à l'empereur, bâtirent en commun, au confluent du Tanaro et de la Bormida, une cité nouvelle qu'ils appelèrent Alexandrie, en honneur du pape Alexandre III, ennemi de Frédéric (1168). Elle fut surnommée *de la Paille*, parce que ses maisons, pauvrement construites, étaient couvertes de chaume; mais dès la première année, quinze mille citoyens se trouvèrent réunis dans son enceinte. L'empereur ayant vainement tenté de surprendre Milan, retourna en Allemagne, d'où il revint avec de nouvelles troupes, composées en partie de *Brabançons* ou *Cotta-*

(1) Bologne, Modène, Plaisance, Parme, Brescia, Bergame, Milan, *Lodi*, *Crémone*, Ferrare, Vérone, Vicence, Padoue, Trévise et enfin Venise.

(2) Sacrament. civitatum Lomb., ap. Murator., Antich. Ital., t. II, Dissert. XLVIII, p. 261.

raux (1), soldats mercenaires ou aventuriers qu'on 1164-1174.
enrôlait dans les Pays-Bas et le nord de la France (1174). Mais il perdit beaucoup de temps devant Alexandrie et ne put forcer cette ville naissante à peine entourée de quelques palissades et d'un rempart de gazon. Un enthousiasme inexprimable s'était emparé des Lombards. A l'approche de l'ennemi, leurs milices, presque uniquement composées d'infanterie, se rangeaient en ordre serré autour du *Caroccio* de la commune, dont les mouvemens lents et embarrassés, rendaient une retraite presque impossible : elles acquirent ainsi beaucoup d'aplomb et tinrent tête à la nombreuse cavalerie des impériaux. Le *Caroccio*, qui joue un grand rôle dans les guerres des républiques italiennes, était un char pesant, peint en rouge, et tiré par quatre paires de bœufs, sur lequel on dressait un mât très élevé avec la bannière et l'image du saint protecteur de la commune. Un Christ sur une boule dorée surmontait le tout. La garde de cette lourde machine était confiée aux plus vaillans guerriers, armés jusqu'aux dents et assis sur le devant du char. Au pied du mât, un prêtre célébrait l'office divin pendant le combat, car, à cette époque, bien différente de la nôtre, le sentiment religieux était si profondément gravé dans les cœurs, qu'on n'eût osé rien entreprendre sans invoquer la protection du ciel. Derrière l'autel, on plaçait sur plusieurs bancs une troupe de musi-

(1) Brebitiones seu Coterelli. (Du Cange.) — *Collecta magna multitudine Brebitionum et aliorum conductitiorum militum.* (Romuald. Salern. Chron., ann. 1173, p. 212.)

1164-1174. ciens. Le *Caroccio*, inventé dans le XIe siècle par Aribert, archevêque de Milan, qui l'employa le premier contre l'empereur Conrad-le-Salique (1), avait été généralement adopté en Italie; les monarques allemands, eux-mêmes, s'en servirent à l'imitation des Lombards.

Pendant que ces choses se passaient dans le nord de la Péninsule, le parti de l'anti-pape perdait tous les jours du terrain dans l'état ecclésiastique. Victor était mort à Lucques, le 22 avril 1164. « Il alla, » dit un vieux chroniqueur, impénitent et excommunié, de cette vie en enfer (2). » Ses cardinaux lui donnèrent pour successeur, avec l'approbation impériale, Guido de Crème, l'un d'eux, qui prit le nom de Paschal III. Les Romains rappelèrent aussitôt Alexandre, et promirent de le bien recevoir, tout en lui laissant entrevoir le dessein de reconnaître son adversaire, s'il ne se hâtait de revenir au milieu d'eux. Il rentra, en effet, dans la ville (novembre 1165), et y demeura pendant près de deux ans, en évitant avec soin de porter aucune atteinte aux libertés publiques, dans la crainte de jeter encore une fois les turbulens bourgeois de cette capitale dans le parti impérial. Retiré dans son palais de Latran, il encourageait à la résistance l'insurrection lombarde, et excitait par ses exhortations les sentimens patriotiques des Italiens. Il reçut un envoyé de Manuel Comnène, chargé de né-

(1) Vers l'an 1030.

(2) Vita Alexand. III, à Card. Arag., p. 455.

gocier avec lui la réunion des deux empires d'Orient 1164-1174.
et d'Occident, telle qu'elle existait au temps de Constantin. Afin de rendre le pontife favorable à ses desseins, Manuel lui offrait de grands secours en hommes et en argent destinés à réduire l'antipape et à chasser les Allemands de la Péninsule. Il promettait en outre de soumettre l'Eglise grecque à celle de Rome, promesse fallacieuse avec laquelle les Grecs essayèrent de tromper les Latins chaque fois qu'ils eurent besoin d'eux. Alexandre était trop habile pour donner dans ce piége et ouvrir l'Italie au souverain de Constantinople. Il parut toutefois écouter ses propositions, afin d'effrayer Frédéric et de lui susciter de nouveaux embarras. Mais cette négociation devait avorter, et elle n'eut en effet aucun résultat (1).

En 1167, vers l'époque de la canicule, l'empereur, après avoir vendu la paix aux habitans d'Ancône, moyennant une grosse rançon, entreprit le siége de Rome; il avait sous ses ordres une armée allemande à laquelle se joignirent les milices de Tivoli, d'Albano et d'autres petites cités du Latium, ennemies du sénat qui voulait les subjuguer. Le pape fit une courte mais énergique résistance, puis il prit la fuite et se retira à Bénévent, où il fulmina une nouvelle excommunication contre son redoutable ennemi. Les impériaux s'emparèrent de pres-

(1) Pour ce qui concerne cette négociation avec les Grecs, on peut consulter Cinnamus, lib. IV, Collect. hist. Bysant.; — Godefrid. monach., ann. 1172; — Baronius, Annal. Eccles., ann. 1166, t. XIX, p. 260.

1164-1174. que toute la rive droite du Tibre, d'où l'on ne put les déloger; ils brûlèrent plusieurs églises, et entre autres le porche de la basilique de Saint-Pierre. Alors, les Romains, dans la crainte de ne pouvoir sauver la ville, demandèrent la paix. Ils promettaient, si l'empereur consentait à confirmer l'élection du sénat avec tous les anciens priviléges communaux, de prêter au monarque serment de fidélité envers et contre tous les hommes sans exception (1); de maintenir sa justice tant dans Rome qu'au dehors, de ne participer à aucun conseil ou à aucune mauvaise action qui tendrait à lui causer quelque dommage dans sa personne, à le priver d'un de ses membres ou à le retenir méchamment en prison. Comme l'air pestilentiel des campagnes romaines faisait depuis quelque temps ses effets accoutumés, des fièvres pernicieuses se déclarèrent, et Frédéric, voyant l'épidémie menacer ses troupes d'une complète destruction, s'empressa d'accepter les offres pacifiques du sénat. Il laissa ses malades aux soins des Romains, dont il prit des ôtages, et ne tarda pas à s'éloigner avec les débris de l'armée. Plusieurs princes allemands, quelques évêques et plus de deux mille gentilshommes avaient péri (2) à ce siége : la consternation fut si grande parmi les impériaux, que

(1) Jurabunt fidelitatem et coronam suam retinere et defendere *contra omnes homines*, etc. (Lunig. Codex dipl. Ital., t. Ier, n. 8, p. 14.)

(2) Cont. Otton. Morenæ, p. 1158 et seq. (*L'historien Moréna, lui-même, atteint de la contagion, mourut après avoir langui pendant deux mois.*)

beaucoup de soldats échappés à la contagion, em- 1164-1171.
brassèrent la vie monastique; les autres s'étant débandés se hâtèrent de retourner en Allemagne (1).

Cependant, après une lutte aussi longue que sanglante, les peuples des deux côtés des Alpes, également épuisés, désiraient ardemment la paix. En Allemagne, lorsque les messagers de Frédéric appelaient les princes de l'empire à une diète générale, ou demandaient de nouveaux subsides, chacun cherchait à s'excuser; on ne manifestait nulle part, pour la guerre de Lombardie, cette ardeur qui avait été si générale lors de l'avènement de ce monarque. Depuis vingt-cinq ans, la mort avait moissonné ses meilleurs soldats avec ses plus fidèles compagnons; et dans tous les rangs l'enthousiasme avait fait place au découragement. De leur côté, les Italiens avaient acheté bien cher quelques succès qui pouvaient être suivis de revers; si la constance des confédérés n'en paraissait pas affaiblie, s'ils montraient toujours la généreuse résolution de sacrifier au besoin leurs vies et leurs biens au triomphe de la liberté, ils désiraient néanmoins terminer au plus tôt par une paix honorable et avantageuse, une guerre fatale à la prospérité de la Péninsule. Deux graves événemens, assez rapprochés l'un de l'autre, ayant démontré clairement l'impossibilité de plus longs efforts, firent entrer l'empereur dans de semblables dispositions.

(1) Continuator Otton. Moren., p. 1155. — Otton. de S. Blas. Chr., cap. xx, p. 878.

1164-1174. Le fils de son oncle maternel, Henri-le-Lion, chef de la maison Guelphe (1), était à cette époque l'un des plus puissans princes de l'Allemagne. Il possédait les duchés de Saxe, de Bavière et de Westphalie, Brunswic avec d'autres terres qui, pour la plupart, avaient été confisquées durant le règne de Conrad III, mais pour lesquelles il avait reçu une nouvelle investiture lors de l'avènement à l'empire de son cousin Frédéric Ier. Depuis plus de vingt ans, Henri-le-Lion suivait l'empereur dans toutes ses guerres et le servait avec fidélité, lorsqu'en 1174, pendant le siége d'Alexandrie, où il conduisit en personne un contingent féodal de quinze cents hommes d'armes, il concerta avec les ennemis de la maison régnante des projets d'opposition, puis il se hâta de repasser les monts à l'expiration de son temps de service. L'empereur, informé des intentions hostiles du duc de Bavière, lui demande une entrevue à Chiavena, dans le pays des Grisons, s'avance à sa rencontre et lui dit avec émotion : « *Tu* » *es mon proche parent et mon ami, je t'ai donné* » *tous les biens que tu m'as demandés, pourrais-tu* » *m'abandonner lorsque je suis environné de périls* » *et qu'il s'agit de l'honneur de l'empire, dont je* » *t'ai fait le plus puissant feudataire?* » Henri balbutie quelques excuses, parle de l'excommunication

(1) Henri-le-Noir, duc de Bavière, mort en 1126.

Henri-le-Superbe, mort en 1139.	Judith, mariée à Frédéric, 2e duc de Souabe.
|	|
Henri-le-Lion.	Frédéric Barberousse.

pontificale et du trouble qu'elle lui cause, et finit 1164-1174.
par exiger pour prix de nouveaux services, la cession de Goslar, ville impériale située dans le voisinage de ses domaines. Alors, Frédéric s'élançant vers lui, embrasse ses genoux et fait un dernier et inutile effort pour rappeler Henri à son devoir et pour ranimer dans son cœur une affection déjà éteinte. L'impératrice, témoin de cette scène, les sépara. « Monseigneur, dit-elle à l'empereur, quit- » tez cette posture indigne de votre rang, souve- » nez-vous de ce qui vient de se passer et plaise à » Dieu de ne pas l'oublier (1). » Chacun d'eux retourna vers les siens, mais Frédéric, tranquille auparavant du côté de l'Allemagne, comprit que Henri-le-Lion voulait y réveiller les factions depuis long-temps endormies, et que lui-même verrait bientôt, s'il n'y mettait ordre, le nombre de ses ennemis s'accroître au-delà des Alpes.

L'autre événement plus décisif encore, fut le 1176
mauvais succès de la courte campagne de 1176. Dès le commencement du printemps, les princes de l'empire, moins ceux de la famille Guelfe, qui ne parurent pas, ayant trouvé le chemin ordinaire du val d'Adige fermé par les Véronais, traversèrent, avec des peines infinies, les montagnes presque inaccessibles de la Rhétie. Ils arrivèrent, non sans avoir éprouvé de grandes pertes en hommes et en chevaux, à Como, où l'empereur les attendait. Le 29 mars, l'armée allemande, à laquelle venaient

(1) Arnold. Lubec., lib. II, cap. XV. — Conrad., abbas Usperg., p. 296. — Albert. Stadens., ann. 1177.

1176. de s'adjoindre les milices comasques, s'étant mise en marche pour pénétrer dans le cœur de la Lombardie, rencontra les Milanais soutenus de leurs alliés de Plaisance à Lignano, bourg sur la petite rivière d'Olona, entre Sesto et Milan. A la vue de la bannière impériale, les confédérés, malgré l'infériorité de leurs forces, prirent bravement la résolution d'attaquer l'ennemi. Ils se rangèrent en bataille autour du Caroccio des Milanais, et après avoir invoqué à haute voix Dieu et saint Ambroise, protecteur de Milan, ils se jetèrent avec tant de furie sur les impériaux, que la ligne de ceux-ci en fut entièrement rompue. Frédéric, qui combattait au premier rang, avait été renversé de cheval et foulé aux pieds; sa bannière tomba au pouvoir des Lombards. La gendarmerie allemande, mise en fuite et poursuivie jusqu'au Tésin, à huit milles de distance, ne put se rallier; elle laissa le camp avec tous les bagages à la merci du vainqueur. On chercha long-temps l'empereur, sur le champ de bataille, parmi les cadavres. Le bruit de sa mort s'était répandu jusqu'à Pavie, où l'impératrice prit le deuil; mais il revint peu de jours après, suivi d'un petit nombre de cavaliers échappés avec lui à la poursuite des ennemis (1).

Déjà depuis vingt-quatre ans de règne, Frédéric avait conduit sept fois toutes les forces de l'empire en Italie (2); il avait pris d'assaut ou reçu à composition un grand nombre de villes, livré de sanglantes

(1) Vita Alexand. III, à Card. Arag., p. 467. — Conrad., abbat. Usperg., Chron., p. 297.

(2) En 1154, 1158, 1159, 1161, 1166, 1174 et 1176.

bataillles, déployé une infatigable activité. Quels 1176.
étaient les résultats de tant de travaux? L'affaiblissement de son parti, qui, dans des circonstances aussi critiques, devait amener bientôt l'émancipation de la Péninsule. La plupart de ses anciens alliés l'abandonnaient, l'autorité souveraine, qu'il prétendit exercer sans limites, lui échappait. Les Allemands ne voulaient plus de la guerre, c'était folie, à ce qu'il semblait, de songer encore à réduire le royaume de Sicile, qu'on n'avait pas même jusqu'alors attaqué sérieusement. Dès ses premiers pas en Lombardie, ce monarque s'était heurté contre un principe qui, irrité de plus en plus, pouvait mettre en péril la fortune de sa maison : le seul parti que lui indiquât la prudence, c'était de transiger au plus tôt avec ses ennemis. L'empereur ayant fait sonder par d'habiles négociateurs les dispositions de la cour pontificale à son égard, et celles des principales villes de la ligue, trouva partout un grand désir de la paix. En homme supérieur, il saisit le moment opportun et offrit au saint-siége des conditions équitables; il remit en même temps à ses ambassadeurs des pleins pouvoirs pour reconnaître la légitimité d'Alexandre III, et pour signer un traité qu'il promettait de ratifier.

Le schisme durait depuis dix-sept ans; à Pas- 1176-1177.
chal III, mort en 1168, avait succédé Jean, abbé de Strum, en Hongrie, qui prit le nom de Calliste III. Le pape Alexandre, rappelé de nouveau par les Romains, mais inquiet des caprices de ce peuple inconstant qui avait prêté à L'empereur ser-

1177. ment de fidélité, n'osait demeurer au milieu d'eux et habitait tour à tour différentes petites villes de l'état ecclésiastique. Comme son désir le plus ardent était de rétablir l'unité de l'Eglise, et d'achever paisiblement un règne rempli de troubles, il consentit à annuler les anciennes sentences d'excommunication prononcées contre l'empereur. Alors l'anti-pape se voyant abandonné, renonça volontairement à son titre (1), et obtint l'abbaye de Bénévent pour prix de sa soumission (2). Certains prélats gibelins, recommandés par le monarque (3), et notamment l'archevêque de Mayence, celui de Magdebourg et l'évêque de Worms, négociateurs de la paix, avec plusieurs évêques allemands ou italiens, furent maintenus; mais tous les autres, sans même excepter les cardinaux promus par les papes schismatiques, furent obligés de se retirer et de redescendre au rang qu'ils occupaient avant le schisme (4). L'article 9 du traité qui fut signé à Anagni, portait que tous les objets en litige entre le saint-siége et l'empire, dès avant le pontificat d'Adrien

(1) Quelques Gibelins outrés, essayèrent encore, après l'abdication de Calliste, d'élire un nouvel anti pape, sous le nom d'Innocent III (septembre 1178). Mais celui-ci fut pris et enfermé dans le couvent de la Cava.

(2) Art. 12. Ei qui se Calistum appellat, abbatia tribuetur; illi qui dicuntur ejus cardinales, loca repetent quæ primum habuerunt. (Tabula pacis, in Lunig., Codex dipl. Ital., t. I, p. 18.)

(3) Si vero Imp. rogarit pro ordinibus aliquorum usque ad x vel. xii exaudietur. (*Ibid.*)

(4) Guill. Neubrig. Rer. Angl., lib. iii, cap. iii, ap. Script. Rer. Franc., t. XVIII.

(ce qui doit s'entendre principalement des biens de la comtesse Mathilde), seraient réglés par des arbitres : mais Frédéric ne voulut accepter une trève avec les Lombards que sous l'expresse condition qu'il conserverait l'usufruit de ces terres durant quinze ans, ce qui lui fut accordé à la demande des ambassadeurs de Sicile (1). L'article 22 était ainsi conçu : « Le souverain pontife et les cardinaux ses » frères, reconnaissent expressément Béatrix, épouse » de l'empereur, pour légitime impératrice, et Henri, » leur fils, pour roi des Romains. Le pape Alexandre » promet de les couronner l'un et l'autre (2), soit de » sa propre main, soit par ses légats. » Cette paix, ratifiée à Venise, dans une entrevue solennelle entre le chef de l'Eglise et celui de l'empire, fut suivie d'une trève de six ans avec les villes de la Ligue, et d'une paix de quinze ans entre le même prince et le roi de Sicile (3). 1177.

Comme la trève devait finir le 17 septembre 1183, l'empereur fit convoquer les consuls et les podestats des villes de l'une et de l'autre faction, pour travailler de concert à la pacification de la Péninsule. Dans une diète générale tenue à Constance, le 24 juin 1183, on régla de la manière suivante les droits 1183.

(1) Romuald. Salern. Chron., p. 225.

(2) Beatricem Alex. Pont. aut legatus coronabit... Et Henricum coronabit in catholicum et romanum regem. (Tab. pacis, etc., art. XXII, p. 18.)

(3) Diploma pacis inter Frider., imp., et regem Siciliæ Wilh., ann. 1177, mense Augusti. (Lunig. Codex dipl. Ital., t. I, p. 18.)

1183. du souverain et ceux dont la possession était désormais garantie aux républiques italiennes (1). « Nous, » Frédéric, empereur, etc., conjointement avec no- » tre fils Henri, roi des Romains, déclarons accorder » par les présentes et à perpétuité, aux villes, aux » pays et aux hommes de l'association, les droits » de régale, avec les coutumes légalement établies, » tant dans l'enceinte des murs qu'au dehors, ce » qui comprend le *Foderum*, les bois, les pâturages, » les ponts et les moulins, le droit d'élever des for- » tifications, la juridiction pour les causes tant cri- » minelles que fiscales; le tout à l'intérieur et sur » les territoires dépendans des cités. Notre volonté » est qu'elles continuent à exercer ces priviléges et » coutumes ainsi qu'elles l'ont fait jusqu'alors.

» Nous voulons que les discussions qui pourraient » s'élever relativement aux droits régaliens réser- » vés au souverain, soient, après une enquête exacte, » réglées par l'évêque, assisté de prud'hommes » choisis dans le diocèse et désintéressés dans la » question en litige, sans haines privées contre les » villes ou contre notre majesté; qu'une estima- » tion équitable en soit faite, mais que les commu- » nautés qui voudraient les racheter jouissent de » cette faculté moyennant un cens annuel de deux » mille marcs d'argent, réductible suivant les cir- » constances. »

Indépendamment de ces concessions, l'empereur

(1) Tabula pacis inter Frid. I, Rom. imp., et Lombardiæ incolas initæ. D. D. 8 kal. julii, ann. 1183. (Lunig. Codex dipl. Ital., t. I, p. 30.)

déclara qu'à l'avenir les villes auraient toujours le 1183.
droit d'armer des milices, de se confédérer entre elles pour leur sûreté commune (1) et d'élire leurs magistrats. Les sentences et confiscations prononcées pour cause de rébellion, furent toutes annulées.

On n'oublia pas d'énumérer les prérogatives de la couronne qui, après tant de stipulations en faveur des communes, ne rappelaient guère ce droit de propriété sur le monde entier et cette autorité illimitée, attribués jadis par la diète de Roncaglia au prétendu successeur des Antonins. Voici en quoi elles consistaient. Les communautés devaient au souverain un serment de fidélité, qu'elles renouvelaient tous les dix ans; elles prenaient les armes pour la défense du territoire de l'empire, marchaient à la guerre avec les feudataires, et étaient tenues d'envoyer leurs recteurs aux cours plénières lorsqu'il plaisait à l'empereur de les appeler. Les consuls ou podestats, librement choisis par le peuple, recevaient gratuitement l'investiture impériale avant d'entrer en fonctions. Le droit de connaître des appels pour les affaires civiles qui excédaient vingt-cinq livres impériales (2), appartenait au chef de l'état; mais comme il ne pouvait statuer lui-même sur toutes les causes, ou contraindre les plaideurs à le suivre dans ses voyages, il déléguait

(1) Urbium societatem quam habent retinere, et cum voluerint renovare, eis liceat. (Tab. pacis, etc., loc. citat.)

(2) La livre impériale pesait environ 63 francs.

1183. ses pouvoirs à des juges impériaux qui devaient prononcer leurs arrêts dans le délai de deux mois, en se conformant, dans tous les cas, aux lois et aux coutumes de chaque localité. Quand l'empereur se rendait à Rome, pour son sacre, ou qu'il séjournait en Lombardie, il avait droit aux régales impériales, telles que les vivres nécessaires à lui et aux siens, la réparation des ponts et des routes; mais il promettait expressément de ne pas grever les villes par un séjour trop prolongé dans les palais épiscopaux. Frédéric, naturellement noble et magnanime, avait pris l'engagement formel d'oublier les injures passées, et de maintenir loyalement les clauses du traité. Il ne chercha point à violer sa parole, à tromper les Lombards par de fausses promesses, à cacher sous des dehors hypocrites, des projets de despotisme et d'oppression. Les républiques italiennes n'eurent donc pas à regretter de s'être fiées à lui, car leur existence politique, jusqu'alors contestée, fut légalement établie. Elles devinrent en réalité membres de l'empire, et une communauté réelle de devoirs, de droits et d'indépendance, s'établit entre elles et les feudataires impériaux.

Frédéric Barberousse était âgé de soixante-deux ans lorsqu'il signa la paix de Constance. Désabusé désormais des projets de conquêtes qui avaient tant occupé son âge mûr, il voulait consacrer sa vieillesse à assurer la fortune de sa famille, à fixer pour toujours la couronne impériale dans la maison d'Hohenstauffen. De son mariage avec Béatrix, sa seconde femme, héritière de la haute Bourgo-

gne, il avait eu cinq fils et deux filles (1). Henri, 1185.
l'aîné de ses enfans, alors âgé de dix-huit ans, avait été proclamé roi des Romains dès son berceau, en 1169. Le second, nommé Frédéric, avait reçu l'investiture du duché de Souabe; les trois derniers, encore en bas âge, ne jouissaient d'aucun apanage; Philippe, le plus jeune, comptait à peine trois ans, on le destinait au sacerdoce.

Mais Frédéric ne pouvait assurer la réussite de ses desseins sans l'assentiment des princes germaniques, desquels dépendait l'élection des empereurs. Les rivalités inévitables entre tant de nobles toujours armés, jaloux les uns des autres, et presque indépendans du chef féodal de leur choix, rendaient difficile cette réunion des esprits et obli-

(1) Le tableau suivant suppléera à la brièveté de notre récit, et fera mieux connaître la famille de Frédéric Barberousse.

Frédéric Ier, né en 1121, empereur en 1152, répudie Adélaïde en 1153; épouse en secondes noces Béatrix de Bourgogne en 1156; elle meurt le 15 novembre 1185. Enfans nés de ce second mariage :	1o Henri VI, né à Spire en 1165; roi des Romains en 1169; épouse Constance de Sicile en 1186. Empereur en 1187. Meurt à Messine, le 11 septembre 1197. 2o Frédéric, né vers l'an 1167; duc de Souabe en 1169. Mort sans postérité à la Croisade, le 20 janvier 1191. 3o Conrad, né en ——; duc de Franconie, duc de Souabe et d'Alsace en 1191. Mort à Durlac, en 1196. 4o Othon, né en ——; comte palatin de Franche-Comté en 1190. Mort le 13 janvier 1200. 5o Philippe, né en 1180; duc de Toscane en 1195; duc de Souabe et d'Alsace en 1196. Empereur en 1198. Assassiné le 23 juin 1208. 6o Sophie, épouse le margrave de Misnie. 7o Béatrix, abbesse de Quitisbourg.

1183. geaient l'empereur à de grands ménagemens. Toutefois son adresse dans les négociations, et principalement la libéralité avec laquelle il distribuait les fiefs vacans, lui avaient acquis dans les diètes une grande autorité. Il s'efforça d'en profiter pour régler l'ordre de succession et abattre quelques résistances menaçantes. Déjà il était parvenu à faire mettre au ban de l'empire, sous prétexte d'une guerre privée avec l'archevêque de Cologne, ce redoutable Henri-le-Lion, duc de Saxe et de Bavière, son parent, qui, non content de l'avoir bravé, ranimait les anciennes haines des Guelfes, et reprenait en Allemagne le rôle de chef de l'opposition. Les vastes domaines de Henri s'étendaient de Lubec à la rivière d'Inn : on donna la Bavière au comte de Witelsbach, chancelier de l'empire ; le marquis de Brandebourg eut la Saxe ; la famille Guelfe ne conserva que Brunswic, et pour déjouer entièrement ses menées, on condamna Henri-le-Lion à s'exiler de l'Allemagne pendant trois ans. Il passa ce temps à la cour de Henri III, roi d'Angleterre, dont il avait épousé une fille.

A la diète de Constance, l'empereur reçut solennellement, en présence de la plupart des princes germaniques, le serment de foi et hommage que les recteurs des villes lombardes lui prêtèrent au nom de leurs communautés ; puis il remit à chacun d'eux un étendard en signe d'investiture. Comme la paix intérieure paraissait solidement rétablie au midi et au nord des Alpes, Frédéric, pour en célébrer le retour, voulut réunir dans une cour plé-

nière le clergé et les nobles de l'empire. Il avait le 1183.
dessein de profiter de cette solennité pour conférer lui-même l'ordre de chevalerie à Henri, roi des Romains, et à Frédéric, duc de Souabe; mais il voulait surtout présenter le premier de ces jeunes princes aux grands de l'Allemagne, comme son successeur et son associé au trône, en attendant qu'il pût le faire couronner par le souverain pontife.

Dans certaines occasions, telles que l'admission d'un prince de la famille impériale dans l'ordre de chevalerie, son mariage, ou surtout son élection à la dignité de roi des Romains, les empereurs tenaient souvent de grandes cours où régnait beaucoup de pompe et de solennité. Ils choisissaient de préférence une des principales fêtes de l'année, Noël, Pâques ou la Pentecôte (1), et dès que le jour en était fixé, ils faisaient annoncer dans les villes et les manoirs, l'ouverture de la cour plénière. Non seulement les lois féodales obligeaient alors les feudataires à assister aux fêtes de leur suzerain, mais les plus puissans seigneurs y remplissaient certains devoirs de vasselage près de la personne du monarque, et le servaient en qualité d'échansons, d'écuyers ou de maréchaux (2). On considérait ces fonctions comme de grandes prérogatives; elles

(1) *Voir* Ducange, Dissertation n° VI sur les cours plénières. (*Mémoires de Joinville*, t. I.)

(2) Officium dapiferi, seu pincernæ, camerarii, seu marescalci, non nisi reges vel duces aut marchiones administrabant. (Arnold., abbat. Lubec., Chron., lib. III, cap. IX, p. 319. *Chroniqueur allemand contemporain.*)

1184. étaient mentionnées dans les chartes d'investiture des fiefs.

La cour plénière convoquée à Mayence pour le jour de la Pentecôte, 1184, attira dans cette ville, de toutes les parties de l'Allemagne et de l'Italie, une grande affluence de nobles et d'ecclésiastiques, qui avaient rivalisé de magnificence pour plaire à l'empereur (1); on vit même arriver en foule des seigneurs de la plupart des états voisins. Suivant un ancien chroniqueur, quarante mille chevaliers furent traités splendidement aux frais du souverain (2). Comme la vieille cité de Mayence, aux rues étroites et tortueuses, n'aurait pu contenir une telle multitude dans son enceinte, le camp impérial fut établi dans une belle plaine près du Rhin. On y fit construire une église avec un palais, tous deux en bois, environnés de tentes et de pavillons pour les officiers et les gens de service de l'empereur. C'était une nouvelle ville à la fois spacieuse et ornée de tout ce que le luxe avait de recherché vers la fin du XIIe siècle. La foule se pressait dans la vaste enceinte du camp et contemplait avec admiration les immenses approvisionnemens destinés aux tables impériales. Continuellement, des barques chargées de vin et de comestibles, remontaient ou descendaient le fleuve, apportant les redevances des vassaux avec les contributions assignées aux

(1) Imperatori certatim placere volentium. (Arn. Lubec., p. 319.)

(2) Anonym. Saxo., Hist. Imp. etc., ed. Meneken., t. III, p. 112.

villes pour la tenue de la cour (1). On convenait généralement que rien d'aussi splendide n'avait été vu en Allemagne depuis les temps les plus reculés. 1184.

Le jour de la Pentecôte, la vallée du Rhin offrit un magnifique tableau. Les grands officiers s'étaient parés de riches livrées (2), dont on leur avait fait la distribution suivant le droit de chacun. Nonobstant la défense renouvelée par plusieurs conciles (3), il y eut des jeux militaires avec un tournoi pour les chevaliers, dans lequel le vieil empereur lui-même voulut rompre une lance. Le peuple n'avait point été oublié, et indépendamment des largesses accoutumées et des distributions qui lui furent faites pendant le festin impérial, on avait appelé un grand nombre de jongleurs, de ménestrels et de bateleurs, pour divertir la foule par leurs chants ou par des scènes plaisantes. Puis, c'étaient partout des joueurs de naccaires (4), de cornets, de vielles, de guiternes moresques ou d'autres instrumens. Le cortége impérial, suivi des grands de l'empire, sor-

(1) Ducange, loc. citat.

(2) Livrées *liberatæ*, se disaient des vêtemens que le souverain faisait donner aux grands de l'État et à ses officiers lorsqu'il tenait des cours plénières. (*Voyez* Ducange, *Notes sur Joinville*, t. II, p. 49.)

(3) Detestabiles autem illas nundinas, vel ferias, in quibus milites e condicto convenire solent, unde mortes hominum et animarum pericula sæpè proveniunt; omnimodo fieri interdicimus. (Concil. Lateran., 1139, t. XXI, p. 530)

(4) Naccaire, espèce de tambour en usage dans la cavalerie allemande.

1184. tit du palais pour se rendre à la nouvelle église où le clergé l'attendait. Là, en présence de tous les princes laïques et ecclésiastiques, l'archevêque de Cologne, auquel le droit de sacrer les rois de Germanie était réservé, posa d'abord la couronne sur la tête du monarque, ce qui se renouvelait à chaque grande solennité, puis il couronna l'impératrice et le roi des Romains (1). Ce jeune prince prit aussitôt place à côté de son père comme associé au trône et légitime successeur de l'empereur, bien qu'il lui manquât, ainsi que nous l'avons dit, une consécration plus solennelle encore pour la confirmation de ce droit suprême.

L'admission de Henri VI et de son frère, le duc de Souabe, dans l'ordre de chevalerie, eut lieu suivant toutes les formalités alors en usage. Tous deux reçurent la bénédiction pontificale en présence de la cour; ils passèrent la veille des armes en prières au pied de l'autel et quittèrent en cérémonie le vêtement réservé aux écuyers, pour l'épée, la cotte de mailles, le heaume et les éperons d'or des chevaliers. Ils furent servis au banquet impérial comme tous les nobles convives; mais il leur était interdit de manger ou de boire, de faire aucun mouvement, de rire ou même de lever les yeux; la règle imposant aux nouveaux admis l'obligation de se tenir à table avec autant de modestie qu'une jeune mariée. Après s'être soumis à toutes

(1) Coronatus imperator, cum imperatrice et filio coronato processi. (Arnold. Lubec. Chron., lib. III, cap. IX, p. 320.)

ces épreuves, les deux fils de l'empereur, reçus dans 1184.
la noble profession de la guerre, jouirent de toutes les prérogatives des anciens chevaliers.

Quatre jours durant, il y eut des jeux et des festins splendides, où l'empereur et le roi des Romains, servis par les dignitaires, mangeaient en public. Un soleil radieux avait jusqu'alors favorisé ces fêtes, lorsque tout-à-coup l'horison se couvrit de nuages, le tonnerre gronda avec force, de violens coups de vent renversèrent l'église en bois, le palais impérial, et mirent le camp dans une inexprimable confusion. On retira quatorze cadavres des décombres: la consternation fut générale. Beaucoup de gens voyaient dans ce désastre inattendu un avertissement de la Providence et présageaient de grands malheurs; d'autres s'en prenaient seulement à l'impéritie de l'architecte chargé des constructions. L'empereur fit cesser sur-le-champ les réjouissances et congédia la cour, après avoir distribué de magnifiques présens. Comme l'impératrice Béatrix, âgée de moins de cinquante ans, tomba malade et mourut à Spire, le 15 novembre 1185, dix-huit mois seulement après la cour plénière de Mayence, on ne manqua pas de répéter les mêmes prédictions sinistres; on crut que la colère de Dieu allait principalement s'appesantir sur la maison d'Hohenstauffen (1), et que cette mort

(1) Sive ex incuria artificium ruina illa sit, sive secundum conjecturationem quorumdam, majorem casum portenderit: quia non longo tempore post, imperatrix mortua est. (Arn. Lubec., loc. citat., p. 323.)

1184. prématurée n'était que le commencement de ses malheurs.

Avant la fin de l'année, Frédéric confia le gouvernement de l'Allemagne au roi des Romains, et se rendit de nouveau en Italie où de grands intérêts l'appelaient. Il s'agissait de négociations importantes, non seulement avec le souverain pontife et les villes de la ligue lombarde, mais principalement avec le roi de Sicile. Depuis un siècle et demi, les empereurs avaient fait d'inutiles efforts pour réunir l'Italie méridionale à l'empire ; on n'a pas oublié que les prédécesseurs de Frédéric Barberousse avaient tenté vainement de s'établir au-delà du Garigliano; que ce monarque lui-même n'avait pu franchir les frontières du royaume, et qu'enfin sa situation critique à l'issue des guerres lombardes, lui avait fait presqu'entièrement abandonner la pensée d'une si brillante conquête. Une conjoncture inattendue vint ranimer tout-à-coup ses espérances. La maison régnante en Sicile, long-temps comblée des faveurs de la fortune, semblait devoir bientôt s'éteindre; Guillaume II, le dernier descendant mâle de cette race, était marié depuis huit ans à Jeanne, fille de Henri II, roi d'Angleterre, qui ne lui avait pas donné d'enfans. Il ne restait dans la famille royale qu'une princesse nommée Constance, déjà âgée de trente-un ans, et tante du roi, auquel elle pouvait être appelée à succéder. Comme aucune loi ne rendait les femmes inhabiles à monter sur le trône de Sicile, les droits de Constance, si surtout ils étaient validés par le choix du monarque, ne semblaient pas

susceptibles d'être contestés. L'empereur, nonobstant la grande jeunesse de son fils, ambitionnait pour lui cette riche alliance et avait même envoyé à Palerme des agens sûrs pour sonder l'esprit de Guillaume. Mais on gardait le plus profond secret sur cette négociation qu'il fallait surtout cacher au chef de l'Eglise, personnellement intéressé à en empêcher la réussite. 1184.

Alexandre III était mort à Civita Castellana, en 1181, laissant un nom vénéré des Italiens, auxquels ce pontife avait rendu la paix et la liberté. Son successeur, Luce III, élu hors de Rome et couronné à Velletri, se trouva brouillé avec les Romains, qui ne lui permirent pas d'entrer dans la ville. Luce voulant se rapprocher de l'empereur, dont il attendait de puissans secours, se rendit à Vérone où le monarque vint le trouver. Ils eurent ensemble de longues conférences sans résultat (1); chacun demandait beaucoup, ne voulait rien céder et se plaignait amèrement des exigences qu'il rencontrait. On s'occupa d'abord de plusieurs points particuliers qui semblaient ne toucher que légèrement aux principaux intérêts des deux parties, comme la pacification du diocèse de Trèves, où deux archevêques, élus en même temps, se disputaient le pouvoir. Mais deux questions effaçaient toutes les autres, la restitution au saint-siége des biens de la comtesse Mathilde, et le couronnement

(1) Arnold. Lubec. Chron., lib. III, cap. X, p. 325 et seq.

1184. de Henri par le chef de l'Eglise (1), cérémonie commandée par l'opinion, et avant laquelle le roi des Romains n'avait pas le droit de prendre le titre d'empereur, quoique son père l'eût associé à l'empire.

Rappelons ici que l'article 22 du traité de Venise, conclu entre Alexandre III et Frédéric, obligeait expressément le pape à sacrer le roi Henri, et que Luce III ne pouvait, sans violer les conditions de la paix, repousser cette juste réclamation. Relativement aux terres de Mathilde, restées depuis près de quatre-vingts ans sous l'autorité des officiers impériaux, on sait qu'il avait été convenu en 1177, que l'empereur conserverait, quinze ans durant, l'usufruit de ces biens; mais les ministres pontificaux protestaient contre cette clause onéreuse au saint-siége et refusaient même, s'ils n'en obtenaient la révocation immédiate, de continuer les négociations. On ne put s'entendre sur aucun point. Frédéric ne voulut pas sacrifier l'intérêt de l'état à celui de sa famille, et de son côté, le pape s'obstina à ne point couronner le roi des Romains. Il était impossible, disait Luce III, de reconnaître deux empereurs à-la-fois, sans exposer l'état à de grandes perturbations (2). Frédéric devait donc descendre du trône

(1) Arnold Lubec. On peut consulter ce chroniqueur pour les négociations de Vérone et les événemens qui s'ensuivirent. (Lib. III, cap. XVI, XVII et XVIII, p. 322 et seq.)

(2) Respondit, non esse conveniens, quod duos imperatores præesse romano imperio. (Godefridi monach. Annal., p. 346, coll. Struvii.) — *Ce chroniqueur allemand écrivait dans la première moitié du siècle suivant.*

s'il voulait y placer son fils. La mort du pontife ne 1185.
changea rien aux prétentions de la cour Romaine. Luce termina ses jours à Vérone, le 24 novembre 1185, et dès le lendemain, les cardinaux réunirent leurs suffrages sur Lambert Crivelli, archevêque de Milan, auquel ils imposèrent le nom d'Urbain III. Nous ferons remarquer à cette occasion, que ces dignitaires de l'Eglise avaient déjà, contrairement aux anciens usages, nommé Luce III sans la participation du clergé et du peuple de Rome. L'exil de la cour pontificale servit de prétexte pour abandonner entièrement des formes démocratiques jusqu'alors suivies, et le droit d'élire les papes fut attribué désormais aux seuls cardinaux dont on exigea les deux tiers des votes pour former la majorité légale. Le nouveau pape se montra encore moins porté que son prédécesseur à consentir au couronnement du roi des Romains. Il résista à toutes les instances; il déjoua les intrigues et lassa enfin la patience du vieux monarque, qui s'était éloigné mécontent de ce mauvais résultat de ses démarches. Frédéric parcourait alors la Lombardie, désirant cimenter de plus en plus son alliance avec les principales républiques de la ligue, dont il avait tant de fois à ses dépens éprouvé la constance et le courage. Non seulement il sut gagner l'amitié des villes qui environnaient Vérone, de manière à n'avoir de ce côté rien à craindre du pape; mais il s'attacha plus étroitement les Milanais. Entre autres priviléges, il consentit à leur céder, moyennant un cens de trois cents livres, les

1185. régales de la couronne établies sur leur diocèse et sur quelques comtés voisins, sauf le droit de prestation appelé *paratica*, pour le couronnement de son fils et de ses successeurs (1). Cette grande commune, long-temps ennemie implacable de l'empereur, en obtint la promesse de la protéger en cas de guerre, contre les Pavesans eux-mêmes : elle s'obligea de son côté à soutenir chaudement en Italie les intérêts de l'empire. Partout où Frédéric séjourna, on lui rendit de grands honneurs, et comme il se montrait doux et affable, qu'il exprimait une ferme résolution d'exécuter loyalement les conditions du traité de Constance, les Lombards satisfaits de ses promesses, ne troublèrent plus son règne par de nouvelles insurrections.

Pendant que ces choses se passaient en Lombardie, les négociations commencées à Palerme, se continuaient secrètement. On peut toutefois conjecturer sans invraisemblance, que le pape en eut connaissance et qu'il ne négligea aucun moyen d'en empêcher la conclusion. C'était pour le saint-siége une question vitale, car, dès le temps de Grégoire VII, lors de la fameuse querelle des investitures ecclésiastiques, l'alliance normande avait fait la force des papes contre les empereurs. A l'époque où nous sommes arrivés, la cour pontificale menacée dans sa puissance temporelle par des pro-

(1) Giulini, Memorie spettante alla storia di Milano; in-4°, t. VII, p. 16 et seg. *Le traité avait été signé à Reggio, le* 11 *février* 1185.

jets d'union, dont l'accomplissement pouvait avoir 1185.
d'immenses conséquences, dut prendre vivement l'alarme au premier soupçon de ces négociations. Nous la verrons, quand elle les eut entièrement pénétrées, former la résolution de tout risquer plutôt que d'accepter la réunion effective du royaume de Sicile à l'empire allemand, et, poussée à bout, jurer la perte de la dynastie d'Hohenstauffen. Ce fut désormais la règle fondamentale d'une politique, dont les successeurs d'Urbain III s'écartèrent rarement, et à laquelle ils ne renoncèrent jamais. Telle est la lutte qui va s'engager ; elle durera quatre-vingts ans avec une violence toujours croissante, pour s'éteindre enfin sur un échafaud dans le sang du dernier rejeton de l'empereur Fré-

CHAPITRE III.

SOMMAIRE.

Règne de Guillaume II, dit *le bon*.—La princesse Constance, héritière présomptive du trône de Sicile, est demandée en mariage par Henri, roi des Romains.— Les ministres de Guillaume se divisent à ce sujet. Rivalité de l'archevêque de Palerme et du vice-chancelier Matthieu. — Le roi, cédant aux instances du prélat, rend une réponse favorable. — Cour solennelle à Troja. — Constance fait son entrée à Milan. — Mariage et couronnement célébrés dans cette ville malgré l'opposition du pape. — Discussions et hostilités entre l'empereur et Urbain III. — Exigences du souverain pontife. — Il prononce l'interdiction contre les évêques qui ont officié à la solennité de Milan. — Il se propose d'excommunier l'empereur, mais les Véronais l'en empêchent. — Mort d'Urbain III. — Désastres éprouvés par les chrétiens d'Orient. — Prise de Jérusalem par Saladin. — Consternation générale en Europe. — Election et mort de Grégoire VIII. — IIIe Croisade, prêchée dans toute la chrétienté. — Enthousiasme des peuples pour cette guerre sainte. — L'empereur se réconcilie avec le saint-siége. — Clément III excite les rois eux-mêmes à marcher au secours de Jérusalem.—Ceux de France et d'Angleterre prennent la croix ; l'empereur la prend à Mayence. — Zèle remarquable des Allemands. — Henri, roi des Romains, reste chargé du gouvernement de l'empire. — Départ de l'armée allemande. — Les Italiens sont prêts les premiers. — La flotte sicilienne délivre plusieurs villes assiégées par les Musulmans. — Mort du roi Guillaume II.

1185. Sous Guillaume II, mais principalement depuis le traité signé à Venise, en 1177, le royaume de Sicile jouissait d'une paix intérieure et d'une pros-

périté inconnues dans le reste de l'Europe. Ce 1185.
monarque, animé des meilleures intentions, mais faible de caractère, maladif et ami du repos, était monté sur le trône à une époque de lassitude générale, précisément lorsque les Normands n'ayant plus rien à conquérir en Italie, perdaient de plus en plus l'esprit militaire des compagnons de Guiscard. Un siècle plus tôt, son règne pacifique n'aurait produit que des troubles; mais comme il vint après la domination détestée de Guillaume *le mauvais*, le peuple, dont les cris d'amour cachent presque toujours la haine de quelqu'un, se plut à opposer le fils au père, et appela Guillaume II *le bon roi*. Son nom était donc très populaire en Sicile, justice souvent refusée à d'excellens princes, et que les seules vertus de Guillaume ne lui eussent peut-être pas fait obtenir. Vainement on chercherait dans les récits des contemporains de longs détails sur ces heureuses années, dont le souvenir resta profondément gravé dans la mémoire du peuple (1). Nous savons seulement que sous le sceptre paternel de Guillaume, la nation n'était pas surchargée de taxes extraordinaires, comme elle le fut depuis, et que les impôts, limités à des droits de douanes et de gabelles, suffisaient pleinement aux besoins de l'État. Depuis la réunion de l'île de Sicile à la Pouille, en 1127, il n'existait dans l'Ita-

(1) Richard de Saint-Germain, chroniqueur sicilien, alors vivant, décrit succinctement le bonheur de son pays, sous le règne de Guillaume II. (*Ap. Murator.*, *t. V*, *p.* 242 *et* 243.)

1185. lie méridionale, aucun de ces grands fiefs, qui au nord des Alpes, et notamment en France et en Allemagne, donnaient à quelques seigneurs une puissance égale à celle du souverain. Aussi les barons siciliens, quoique naturellement assez turbulens, étaient néanmoins, à cause de la faiblesse de leurs ressources, plus dépendans de l'autorité royale. Les emplois publics, essentiellement amovibles, n'étaient point réservés à de hautes positions féodales. Nobles ou gens de basse condition, nationaux ou étrangers, chrétiens ou musulmans du pays, tous, pourvu qu'ils eussent une capacité reconnue, pouvaient parvenir aux premières charges (1). Non seulement les choses se passaient ainsi sous Guillaume II, mais il en avait été de même dès le temps de son aïeul Roger, le plus ferme des princes normands, celui auquel le royaume devait sa constitution. La nombreuse hiérarchie des fonctionnaires publics avait donc, en Sicile, une force plus réelle qu'ailleurs, et la royauté elle-même y trouvait une puissance d'action à laquelle le pays devait en partie le développement de sa prospérité. La capitale était florissante; les richesses y abondaient : le goût des arts et des monumens commençait à se répandre jusque dans les provinces. Le commerce et la navigation prenaient un grand développement : quelques cités

(1) Hugonis Falcandi, Hist. Sicul., ap. Murator., t. VII, p. 260. (*Ce chroniqueur sicilien était témoin des événemens qu'il décrit.*)

maritimes, essayant de rivaliser avec Pise, Gènes ou Venise, avaient au loin des comptoirs, amassaient de grands bénéfices et d'abondans capitaux. On marchait, trop rapidement peut-être, dans une voie de prospérité matérielle, qui devait en peu de temps amollir les mœurs et conduire à l'affaiblissement de la nation. Mais, jusqu'alors, le gouvernement respecté au dehors, aimé de la bourgeoisie qu'il protégeait, avait su contenir dans le devoir les nobles, si remuans sous Guillaume-le-Mauvais. Les routes étaient sûres, depuis que des magistrats responsables punissaient avec sévérité toutes les violences commises contre l'ordre public (1). Le roi, grand justicier lui-même, publiait peu de lois nouvelles; mais il veillait soigneusement à faire exécuter celles de ses prédécesseurs. 1185.

Guillaume II, souverain à treize ans, n'en avait pas alors plus de trente-deux. Il avait épousé, en 1177, Jeanne, fille de Henri II, roi d'Angleterre; mais comme la longue stérilité de la reine lui laissait peu d'espoir d'avoir des enfans, que d'ailleurs, sa santé chancelante commençait à inspirer des inquiétudes, on désirait que l'ordre de succession fût incessamment réglé, afin de prévenir les troubles auxquels la mort du roi pouvait donner lieu.

Constance, que les droits de sa naissance appelaient au trône, fut alors désignée par Guillaume II, pour lui succéder. Cette princesse, fille du roi Roger Ier, était née en 1154, peu de mois après la

(1) Voyez Romuald. Salern., p. 242 et 243.

1185. mort de son père (1). Nourrie dès le berceau dans le palais royal (2), au milieu des plaisirs et de l'opulence de la cour de Palerme (3), on lui avait donné une éducation digne d'un rang élevé, sans toutefois l'initier aux affaires politiques, auxquelles son nom ne se trouve point mêlé. Mais, dès qu'elle eut été déclarée par Guillaume héritière présomptive de la couronne, Constance se vit environnée d'hommages : on rechercha sa main jusqu'alors négligée; l'Europe devint attentive à l'union qu'elle pouvait contracter.

Henri VI, roi des Romains, se mit des premiers sur les rangs, et on sait déjà que des agens secrets travaillaient à lui gagner les esprits dans la capitale de la Sicile, où il y eut bientôt un parti allemand. Ce prince, encore dans l'adolescence, ne se laissait dominer par aucune des passions de son âge; une ambition démesurée occupait exclusivement son

(1) Posthuma, post patrem materno ventre relicta,
Jamque triennalis tempore virgo fuit.
(Godef. Viterb. Pantheon, ap. Murator., t. VII, p. 462, A. — *Ce chroniqueur était alors vivant.*)

(2) Erat ipsi regi amita quædam in palatio Panormitano, etc. (Rich. de S.-Germ., p. 969.)

(3) Plusieurs historiens postérieurs ont prétendu que Constance avait été religieuse, et qu'elle était sortie de son couvent pour épouser le roi des Romains, ce qui est faux et invraisemblable. Voici comment s'exprime le Sicilien Hugo Falcandus, alors vivant : — « Constantia primis à cunabilis in deliciarum » tuarum affluentiâ diutiùs educata, tuisque instituta doctri- » nis, et moribus informata, etc. » (Hist. Sicul., p. 254, B.)

esprit, et trop souvent fermait son cœur à de nobles sentimens. Henri ne fut point arrêté dans ses démarches par l'âge de Constance, si peu en rapport avec le sien : ce n'était pas le bonheur domestique qu'il cherchait dans ce mariage ; il voulait à tout prix posséder un jour l'Italie méridionale, et s'appuyer sur cette riche contrée pour reprendre les anciens projets des empereurs. De son côté, Frédéric Barberousse, désabusé par les guerres de Lombardie, de l'espoir de porter ses armes jusqu'à l'extrémité de la Péninsule, voyait avec satisfaction la fin toute pacifique de cette longue querelle. A ses yeux, la réunion du royaume des Normands à l'empire, devait non seulement donner à la maison Gibeline une supériorité incontestable sur le parti guelfe, si celui-ci tentait de relever la tête de l'un ou de l'autre côté des Alpes, mais encore ôter au pape, resserré désormais dans d'étroites limites, le pouvoir de lui résister. Pressé de conclure, il fit partir des ambassadeurs chargés de demander pour son fils la main de la princesse de Sicile ; et cette nouvelle promptement répandue fit partout une vive impression sur les esprits. 1185.

Les envoyés impériaux trouvèrent Guillaume dans de favorables dispositions ; ce monarque, désireux de marier Constance, apprit avec joie les intentions de l'empereur. Non seulement, cette alliance avec la maison de Souabe flattait sa vanité, mais il la croyait avantageuse à ses sujets, parce qu'elle devait mettre un terme aux longues querelles de l'empire et de la Sicile, en même temps

1185. qu'elle plaçait à côté de lui, sur les marches du trône, un prince assez puissant pour le garantir de toute agression.

Malheureusement le conseil du roi était souvent troublé par la rivalité de deux ministres en crédit, qui se disputaient le pouvoir. L'un, Walter Ophamille, Anglais de nation, s'était élevé de la plus humble fortune jusqu'au siége archiépiscopal de Palerme et à la dignité de grand chancelier, après avoir été successivement doyen du chapitre d'Agrigente, puis précepteur de Guillaume (1), sur l'esprit duquel il conservait une grande influence; l'autre, Italien, nommé Matthieu, né à Salerne, de parens obscurs (2). Ce dernier, simple *notaire* ou greffier de la chancellerie sous Guillaume-le-Mauvais, parvint de bonne heure à se faire remarquer de ce monarque, qui, après l'avoir long-temps éprouvé dans les affaires les plus difficiles, lui accorda sa confiance et lui fit gérer de hauts emplois. Matthieu avait fait partie du conseil de régence durant la minorité de Guillaume II, il fut ensuite récompensé de ses services par le poste éminent de vice-chancelier. C'était un homme impénétrable dans ses projets, instruit pour le temps où il vivait, et puissant dans le conseil où il eût obtenu une grande prépon-

(1) Gualterium Panorm. canonicum, et Agrigent. decanum, et Regis magistrum. (Romuald. Salern., p. 209, D.)

(2) Matthæus, civem Salernit., homo erat sapiens et discretus, et in aulâ regiâ à puero enutritus. (Romuald. Salern., p. 209, A.)

dérance, sans l'opposition de son adversaire (1), qui 1185.
était plus intimement admis dans la familiarité du roi. Ces deux ministres, également ambitieux et jaloux l'un de l'autre, ne pouvaient s'accorder. L'archevêque avait voué une haine implacable au vice-chancelier, depuis que, d'après les instances de celui-ci, Guillaume II s'était décidé à détacher de l'église de Palerme la riche abbaye de *Montréal*, construite à grands frais (1177) pour recevoir les tombeaux des rois. Non seulement l'abbé de Montréal devint archevêque par la protection de Matthieu, mais on créa pour ce nouveau prélat un diocèse aux dépens de celui de Palerme. Walter ne pardonna jamais cette injure et résolut de s'en venger (2). La mission des ambassadeurs impériaux lui en fournit l'occasion. Comme les ministres paraissaient divisés d'opinion sur l'alliance projetée, Matthieu, se rendant l'interprète du parti national, qui ne voulait pas de la domination allemande, prétendit que la couronne sicilienne ne devait pas devenir l'apanage d'une femme pour être portée en dot à un prince étranger. Il s'opposa donc de tout son pouvoir au mariage de Constance, et entraîna dans le conseil la plupart des suffrages. Il n'en fallait pas davantage pour jeter le prélat vindicatif dans les rangs contraires ; ce fut précisément

(1) Erant ipsi Regi duo familiares præcipui, opere apud ipsum et sermone potentes, quorum prudentiâ et consilio tota ipsius curia ducebatur. (Rich. de S.-Germ., p. 969, D.)

(2) Rich. de S.-Germ., p. 969, E.

1185. ce qui arriva. L'espoir de perdre son ennemi lorsque la dynastie de Souabe serait maîtresse du trône de Sicile, décida l'archevêque à prendre avec chaleur les intérêts de Henri, dont il croyait ainsi gagner la confiance. Il ne cessait donc de solliciter le consentement du roi; et ses argumens, plus spécieux que vrais, furent écoutés. Vainement le vice-chancelier voulut invoquer l'opinion publique et les intérêts de la nation, motifs jusqu'alors si puissans sur l'esprit de Guillaume. « Le roi des » Romains, disait-il, est un vaillant homme de » guerre, mais il ne possède aucune des nobles qua» lités de son père, et ne sait pas, comme celui-ci, se » montrer affable et bienveillant pour les peuples. » La Sicile doit son indépendance à la valeur des » Normands qui l'ont préservée d'un joug détesté: » est-elle donc destinée à tomber en pleine paix » au pouvoir des barbares, à passer des mains de son » souverain qu'elle aime, dans celles d'un monar» que allemand qu'elle redoute déjà? » Ces paroles ne firent aucune impression sur l'esprit prévenu du roi. Guillaume, naturellement faible, montra dans cette occasion une volonté énergique, devant laquelle l'opposition fut forcée de fléchir. Trompé sur les véritables intérêts de l'État, il ne comprenait pas le danger d'appeler à régner après lui un prince étranger aux mœurs nationales, qui ne pouvant demeurer habituellement en Sicile, ne devait voir dans le royaume qu'une riche province ajoutée à l'empire allemand.

Comment un homme aussi habile que le vice-

chancelier, certain de ne pouvoir priver Constance de la succession royale, n'essaya-t-il pas d'opposer à Henri, pour ce mariage, un concurrent pris en Sicile, parmi les nobles de race normande? Ne devait-il pas ainsi éveiller un sentiment de nationalité, auquel le monarque lui-même n'aurait pu résister que difficilement? Il y avait alors au nombre des principaux feudataires, plusieurs descendans directs de Drogon, de Geoffroi ou d'autres fils du vieux Tancrède de Hauteville, tous proches parens du roi, mais ne jouissant pas du rang de princes du sang, parce que le droit d'hérédité, limité à la branche de Roger, ne remontait pas jusqu'à eux. Non seulement un mariage de famille eût épargné aux Siciliens le malheur de passer sous la domination des étrangers, mais, en consolidant pour long-temps l'œuvre des Guiscard et des Roger, il devait continuer la dynastie toute nationale des rois Normands. 1185.

Faut-il croire que de telles considérations aient échappé à la sagacité de Matthieu? Les historiens gardent à ce sujet un silence absolu. Quoi qu'il en soit, le roi cédant aux instances de l'archevêque, accorda à Henri la main de Constance, et promit de lui donner une dot digne à-la-fois de l'héritière d'un grand royaume et de la femme d'un empereur. Ces négociations terminées, Constance elle-même quitta Palerme dans les premiers jours de la nouvelle année 1186 (1), accompagnée

(1) L'année en Sicile commençait à Pâques, mais pour bien

1186. jusqu'à la frontière du royaume par les principaux barons. Elle trouva à Riéti, petite ville à l'entrée de l'Etat romain, des officiers de l'empereur chargés de la recevoir. A sa suite marchaient plus de cent cinquante mulets chargés d'or, d'argent et de bijoux précieux (1); d'étoffes de soie, de fourrures de vair ou d'hermine, réservées, dans les usages du temps, pour les vêtemens et les manteaux de parade des princes et de la haute noblesse, parce qu'on les achetait à un prix exorbitant. Le trésor, qu'on appelait la *Chambre Royale*, avait pu fournir toutes ces richesses sans appauvrir le pays, tant le bon roi Guillaume savait mettre d'ordre dans ses finances et d'économie dans sa maison.

Il y eut à Troja, dans la Pouille, au commencement du printemps suivant, une grande cour solennelle, à laquelle les feudataires furent convoqués. Le roi, toujours d'après les conseils de l'archevêque, exigea d'eux le serment de reconnaître Constance et Henri, roi des Romains, pour héritiers légitimes du royaume de Sicile, s'il venait lui-même à mourir sans enfans. Un grand nombre de barons ne se soumirent qu'à regret aux vives instances du monarque, mais tous finirent néanmoins par engager leur foi (2). Matthieu lui-même, parais-

s'entendre sur les dates et éviter toute confusion, nous avons compté les années suivant l'usage actuel, qui est aussi l'ancien usage romain, à partir du premier janvier.

(1) Chron. Placentin., ap. Murator., t. XVI, p. 456.

(2) Factum est ut ad regis ipsius mandatum, omnes regni comites sacramentum præstiterint. (Rich. de S.-Germ., p. 970, A.)

sant mettre de côté tout sentiment d'opposition, ne fut pas des derniers à obéir à son maître (1). Alors Guillaume, satisfait d'avoir heureusement terminé cette affaire à laquelle il avait craint de trouver plus d'obstacles, retourna à Palerme plein de confiance dans l'avenir. 1186.

En Lombardie, on se préparait à recevoir avec magnificence la fiancée du roi des Romains. Déjà les Milanais avaient fait supplier l'empereur de célébrer dans leur ville le mariage de son fils, afin, disaient-ils, de leur donner une marque éclatante de la faveur impériale, et de les dédommager en même temps des pertes supportées par eux durant la guerre (2). Frédéric accorda volontiers ce qu'il aurait lui-même sollicité comme une grâce. Il voulait faire sacrer Henri pour l'Italie, comme ce jeune prince l'avait été pour le royaume d'Allemagne, et il ne pouvait se passer du concours des bourgeois de Milan, qui faisaient garder soigneusement dans Monza le vieux diadème de fer des Longobards (3). Nous avons dit que cette cérémonie était une de

(1) Jurat cum multis archimateus idem.
(Petri d'Ebulo, carmen de motibus rebus sicul., p. 7. *Ce poëte, de la fin du* XII*e* *siècle, offrit son poëme à Henri VI, en* 1197.)

(2) Otton. de S. Blas. Chron., p. 885, C.

(3) La couronne de fer se compose d'un cercle d'or de trois pouces de hauteur, rehaussé de pierres précieuses; lequel recouvre un autre cercle en fer de quatre lignes de hauteur, qu'on dit fabriqué de l'un des clous qui servirent au crucifiement de Jésus-Christ. (Baron d'Haussez, *Voyage d'un Exilé*, t. I, p. 282.)

1186. celles auxquelles l'ancienne coutume obligeait les empereurs. En Allemagne et en Italie, le sacre était devenu le complément indispensable de l'élection; en France, il en tenait lieu.

On sait déjà qu'en 1162, lors de la prise de Milan par les impériaux, trois églises seulement restèrent debout parmi les décombres. La cathédrale, l'une des plus belles de la Lombardie, fut alors écrasée par la chute du campanille, haut de cent cinquante brasses, dans lequel un corps de milices s'était fortifié. Huit ans plus tard (1170), les dames milanaises donnèrent leurs parures pour la reconstruction de ce noble édifice, dont les travaux, continués sans interruption depuis quinze ans, n'étaient point assez avancés pour permettre d'y célébrer le mariage de Henri. La basilique de Saint-Ambroise, épargnée dans le grand désastre de Milan, avait été réservée par les magistrats pour servir de grenier public. On fit promptement enlever les grains qui obstruaient encore cette église; les autels furent rétablis et parés avec soin pour le couronnement du jeune monarque. Dans chaque quartier on voyait s'élever de nouveaux monastères et d'innombrables habitations; partout, les traces de la guerre s'effaçaient rapidement, l'ardeur des citoyens pour la reconstruction de leur ville ne peut s'exprimer. Déjà Milan, tout aussi vaste et non moins peuplé qu'avant sa destruction, pouvait facilement loger les étrangers que la cour plénière devait y réunir; mais comme on était au cœur de l'hiver, la saison semblait mal choisie pour les fêtes brillantes qui se préparaient.

Une observation pourrait affaiblir un peu à nos 1186.
yeux la magnificence de ces solennités : c'est qu'au douzième siècle, les cités italiennes entre le Tibre et les Alpes n'étaient encore qu'un amas de maisons en bois mal construites, meublées grossièrement ; les rues en étaient étroites, tortueuses, fétides et rendues presque impraticables par une boue épaisse pendant la mauvaise saison. Aucune ville de la Haute-Italie n'était encore pavée vers la fin du douzième siècle, et même cette importante amélioration depuis long-temps pratiquée en Sicile, et introduite à Paris vers cette époque (1180), ne pénétra pas en Lombardie et en Toscane, avant le milieu du siècle suivant (1).

L'empereur avait, par ses messagers, fait inviter à cette cour plénière tous les feudataires italiens et ceux du royaume de Sicile (2), avec les consuls ou *podestats* des républiques lombardes. Chacun voulant y assister par devoir ou par plaisir, il y eut bientôt dans la ville une grande affluence de nobles et de gens de toutes conditions. Les seuls bourgeois de Crémone, depuis long-temps attachés au parti Gibelin, mais jaloux des faveurs accordées aux Milanais, n'envoyèrent pas de députés. Leur absence fut remarquée, et comme ils ne tardèrent pas à donner de nouveaux sujets de plainte, on mit leur commune au ban de l'empire.

(1) On commença dans le XIIIe siècle à paver en briques quelques villes du nord de l'Italie : Florence en 1237 ; Bologne en 1241 ; Modène en 1262 ; Milan en 1264.

(2) Otton. de S. Blas. Chron., p. 885, C.

1186. Ce fut vers la fin du mois de janvier, que la princesse de Sicile fit à Milan son entrée solennelle (1). L'empereur et le roi des Romains sortirent de la ville à sa rencontre, et la conduisirent au palais impérial, voisin de la basilique de Saint-Ambroise, où les nouveaux époux devaient recevoir la bénédiction nuptiale. Le peuple s'était porté sur son passage; mais cette fiancée, sans jeunesse, ce mariage si mal assorti, ne pouvait exciter un bien vif enthousiasme. Aussi les chroniqueurs contemporains gardent-ils à ce sujet un silence absolu.

Constance, plus âgée de onze ans que Henri VI, avait déjà perdu l'éclat de la jeunesse. Néanmoins, son teint était encore d'une extrême blancheur; de beaux cheveux blonds ornaient son visage; elle joignait à un extérieur agréable des manières aisées et remplies de noblesse (2). Enfin son esprit cultivé lui donnait une supériorité propre à la dédommager des charmes fugitifs qu'elle avait perdus.

Henri VI avait été élevé dans le goût des armes, de la chasse et des jeux chevaleresques. Quoique peu robuste et de petite taille, il était bien fait et excellait dans tous les exercices du corps : chez lui l'adresse suppléait à la force. Une barbe longue, de grands cheveux bouclés à la mode du temps, et

(1) Otton. de S. Blas. Chron., p. 885, C.

(2) Sponsa fuit speciosa nimis Constantia dicta, etc. (Godef. Viterb. Pantheon, p. 462.) — Un chroniqueur de la fin du siècle suivant, qui d'ailleurs ne mérite aucune confiance, dit ce qui suit: *Clauda fuit et in visu obliqua*. (Hist. anon. Sicula, ap. Murator., t. VIII, p. 778.)

presque roux comme ceux des princes de sa race, 1186.
ombrageaient son visage maigre et peu coloré (1), mais rempli d'expression. Ses yeux, qu'il tâchait de rendre bienveillans, lançaient des regards terribles lorsque la colère l'animait. Instruit, éloquent, et d'une rare pénétration (2), il parlait plusieurs langues avec facilité; il persuadait souvent et savait au besoin appeler l'argent au secours de son éloquence; mais il jurait une haine implacable à ceux qu'il ne pouvait gagner. Comme son ambition ne connaissait pas de bornes, qu'il était jeune, entreprenant et plein d'avenir, on s'attendait à voir son règne fécond en grands événemens.

Dès le temps des Longobards, l'archevêque de Milan jouissait d'une prérogative qu'il déléguait quelquefois à l'archiprêtre de Monza, celle de couronner les rois d'Italie. Mais Urbain III, titulaire de ce diocèse, avant son élévation récente à la papauté, s'opposait à l'élection d'un nouvel archevêque, dans l'espoir de susciter ainsi un grand obstacle au mariage et au sacre de Henri. Vainement on le pressa d'officier lui-même, ou de désigner un prélat pour suppléer le métropolitain de Milan. Comme il eût

(1) En 1781, le tombeau de Henri VI fut ouvert et son corps retrouvé dans un état remarquable de conservation, avec une partie de la barbe et des cheveux. (Voyez *Fasti di Sicilia da V. Castelli Princip. de Torremuzza*, t. I, p. 81 et 82.)

(2) Qui licet naturâ et litteraturâ super omnes coætaneos, sapientiâ et sensuum subtilitate videatur pollere. (Godef. Viterb., p. 467.)

1186. voulu à tout prix empêcher la réunion de l'Italie méridionale à l'empire, et qu'il voyait avec un extrême chagrin Guillaume, le plus ancien allié du saint-siége, prêt à l'abandonner pour se jeter dans le parti de l'empereur, Urbain se montrait inébranlable aux prières et aux menaces. Par bonheur pour la famille impériale, il n'existait alors contre elle aucune sentence d'excommunication, et les évêques présens, rassurés du moins à cet égard, ne firent aucune difficulté d'officier à cette solennité. On commença, suivant l'antique usage, par placer la couronne impériale sur la tête de l'empereur, puis la célébration du mariage eut lieu aussitôt après. Ce fut le patriarche d'Aquilée, nommé Godefroy, prélat ambitieux, mondain et fort attaché au parti gibelin, qui unit Henri et Constance, au risque d'encourir la disgrâce du pape. Il les sacra tous deux pour le royaume d'Italie avec la couronne de fer, apportée de Monza, sous bonne escorte, par les soins des magistrats de Milan. Un évêque allemand couronna la nouvelle reine pour le royaume de Germanie; l'archevêque de Vienne pour celui d'Arles. Cette double cérémonie eut lieu le 27 janvier 1186 (1), dans l'églige de Saint-Ambroise, en présence d'un grand nombre de princes de l'Allemagne, de hauts barons de la Sicile, des consuls ou *podestats* lombards et toscans, et des feudataires de tous les pays qui relevaient de l'empire. Le peuple de Milan, les étrangers accourus de tous côtés, les nobles que

(1) VI. kal. Febr. nuptias gloriosas celebravit Mediolani. (Godef. Viterb., p. 468.)

l'église ne pouvait contenir, encombraient la place étroite et les rues boueuses, voisines de la vieille basilique. 1186.

L'empereur combla de présens les seigneurs et les villes d'Italie; il accorda aux uns des fiefs, des investitures, de riches joyaux; aux autres, des privilèges avec la promesse d'une paix durable (1). On avait fait construire en bois un immense édifice, dans lequel un grand nombre de convives furent invités à de splendides festins (2). Pendant plusieurs jours il y eut dans le parc de Saint-Ambroise des fêtes somptueuses et des jeux pour lesquels le monarque déploya une grande magnificence (3). Ces réjouissances terminées, Frédéric congédia la cour, et ne tarda pas à retourner lui-même en Allemagne où d'importantes affaires le rappelaient. Durant son absence, il laissa au roi des Romains le gouvernement de l'Italie avec ce qu'il pouvait mettre de troupes soldées à sa disposition. Henri, tout en resserrant étroitement le pape dans Vérone, devait

(1) In hâc curiâ Italicis plenariè gratiam Imperatoris adipiscentibus paceque ad integrum reformata in æternum mansura stabilitur. (Otton. de S. Blas. Chron., p. 885, D.)

(2) Après la cérémonie, les matériaux furent abandonnés aux moines de Saint-Ambroise, qui vendirent des bois pour 113 livres et 12 sols; somme considérable pour le temps, puisque la livre représentait alors environ 65 livres d'aujourd'hui. Les moines instituèrent une fête annuelle avec une procession pour le salut de l'empereur et de son fils. (*Giorgio Giulini*, *Mem. sulla Storia di Milano*, t. VII, p. 33 e seg.)

(3) Cum maximo apparatu, regalique pompâ. (Otton. de S. Blas. Chron., p. 885, D.)

1186. offrir la paix, mais s'il échouait dans ses négociations, il lui était recommandé de se joindre aux milices romaines pour attaquer les petites villes de l'Etat ecclésiastique jusqu'alors fidèles au saint-siége.

On ne put conclure aucun accord avec Urbain III, qui aurait voulu tout obtenir sans rien donner. Indépendamment des terres de la comtesse Mathilde dont il exigeait la remise immédiate à l'Eglise romaine, le souverain pontife se récriait contre l'abus des décimes arbitrairement imposées par les laïques sur les fiefs ecclésiastiques. Il ne voulait plus permettre aux empereurs de percevoir le revenu des domaines épiscopaux après le décès des évêques, jusqu'à l'élection de nouveaux prélats. Mais la réparation de ces griefs si souvent demandée, n'eût point encore satisfait complètement la cour pontificale, blessée dans ses plus chers intérêts par le mariage de Henri VI. A la nouvelle de cette cérémonie célébrée à Milan par un prélat étranger à ce diocèse, Urbain III était entré dans une violente colère contre le patriarche d'Aquilée, coupable à ses yeux d'une usurpation de pouvoir, digne des plus grands châtimens. Il frappa d'interdit, non seulement ce prélat, mais aussi les évêques qui l'avaient assisté (1). Frédéric lui-même fut menacé d'excommunication, s'il ne se hâtait de faire droit à toutes

(1) Præcipuè quòd Patriarcha Aquileiensis, et quidam Episcopi interfuerunt, absque consensu Papæ, coronationi Henrici regis, quos omnes Papa a divino suspendit officio. (Annal. Aquicinctensis Monast., ap. Script. Rer. Franc., t. XVIII, p. 538.)

les réclamations du chef de l'Eglise. Cette rigueur, 1186.
poussée à l'excès, donna le signal de nouvelles hostilités. L'un des premiers actes de l'empereur, dès qu'il eut repassé les Alpes, fut de faire garder les défilés des montagnes, et de fermer exactement les chemins de l'Italie, afin d'empêcher toute communication entre le pape et les Allemands (1). De son côté, Henri ayant assemblé beaucoup de troupes, marcha vers le midi de la Péninsule, où il se ligua
avec les Romains. Le reste de l'année et tout le 1186-1187.
printemps suivant furent employés à attaquer les forteresses de la campagne de Rome, dont les impériaux prirent possession, à l'exception toutefois de Rocca di Fumone, qui ne se rendit point (2). L'armée commit de grandes dévastations dans l'Etat ecclésiastique, détruisit de fond en comble plusieurs châteaux, et fit arborer partout la bannière de l'empire à la place des clefs de saint Pierre. Les Allemands livraient à de cruels supplices les gens du parti de l'Eglise qui conservaient des intelligences avec la cour de Vérone, ou qui essayaient de faire parvenir des secours au souverain pontife. La chronique d'Acqui rapporte qu'un familier d'Urbain III, porteur d'une grosse somme d'argent, ayant été arrêté par des soldats, fut conduit devant le roi, dépouillé, puis mutilé avec barbarie : on

(1) Clausit omnes vias Alpium et omnium circumquâque regionum, ut nemo pro quolibet negotio adire posset sedem apostolicam. (Arnold. Lubec. Chron., lib. III, cap. XVII, p. 335.)

(2) Johan. de Ceccano, Chr. Fossæ novæ, ap. Murator., t. VII, p. 876, B. (*Chronique contemporaine.*)

1187. lui coupa le nez pour le punir d'un dévouement digne d'éloges, et on le renvoya dans cet état au pape, que Henri VI voulait braver (1).

Alors Urbain III, poussé à bout, prit la résolution d'excommunier l'empereur (2). Mais avant de retrancher de la communion chrétienne un ennemi de l'Eglise, on devait lui envoyer une citation, puis accorder un délai suffisant pour comparaître en personne, ou faire présenter par d'autres ses moyens de justification, ce que le pape eut soin d'observer. Frédéric, peu effrayé de ses menaces, y répondit par de plus grandes rigueurs, et laissa expirer le délai sans obéir. De son côté Urbain, vieux, infirme et pressé de punir avant que la mort vînt le frapper, voulait au plus tôt fulminer, au son de toutes les cloches, la sentence d'excommunication dans la cathédrale de Vérone; mais à peine la nouvelle de son projet se fut-elle répandue, qu'une grande agitation se manifesta dans la ville. Les bourgeois, assemblés sur la place publique, ayant résolu de s'opposer à la volonté du pape, chargèrent plusieurs députés de lui exprimer respectueusement les intentions de la commune. « Saint Père, dirent » ceux-ci, nous sommes amis et serviteurs de mon» seigneur l'empereur, nous avons promis de le » défendre et d'empêcher qu'il ne lui fût fait aucun » tort en notre présence. Nous prions donc votre » sainteté de ne pas l'excommunier ainsi sous nos » yeux et dans nos murs, mais de différer cette

(1) Annal. Aquicinctensis Monast., p. 539, A.

(2) Arnold. Lubec. Chr., lib. III, cap. XVIII, p. 338.

» sentence à cause de l'obéissance que nous lui de- 1187.
» vons. » Cette remontrance détermina la cour pontificale à céder, ce qu'elle faisait rarement. On entrait en automne, déjà le froid, plus précoce que de coutume, annonçait un hiver rigoureux (1). La santé du pontife, qui depuis quelque temps était plus chancelante, en fut sensiblement altérée. Néanmoins, comme il ne voulait point différer l'exécution de ses projets, il quitta la ville pour aller fixer sa résidence à Ferrare, où il espérait trouver des habitans plus dévoués que les Véronais aux intérêts du saint-siége. Il y arriva dans les premiers jours du mois d'octobre, sérieusement malade, épuisé de fatigues et d'angoisses. Non seulement les derniers événemens de l'Italie lui avaient causé un profond chagrin, mais de fâcheuses nouvelles de la Palestine, où les chrétiens étaient réduits à la dernière détresse par les victoires de Saladin, achevèrent d'affliger sa vieillesse, et le mirent en peu de jours aux portes du tombeau. Urbain III ne pouvant résister à tant de pénibles émotions, mourut à Ferrare, le 19 octobre 1187, avant d'avoir pu séparer de la communion chrétienne l'empereur et le roi des Romains.

Une grande catastrophe qui survint alors, ne permit pas au successeur d'Urbain III de donner suite aux projets hostiles du saint-siége. Depuis

(1) L'hiver de 1187 à 1188 fut un des plus rigoureux dont on ait gardé la mémoire. Il y eut en Lombardie jusqu'à huit pieds de neige. Le froid fit périr beaucoup d'hommes et d'animaux. (Ghirardini, Storia di Bologna, p. 99.)

1187. plusieurs mois, des visions surnaturelles, des phénomènes célestes, qu'on prenait dans ce siècle pour des signes précurseurs des grands événemens politiques, causaient en Europe d'indicibles terreurs. Déjà, le 4 septembre, il y avait eu une éclipse de soleil (1), visible dans les trois parties du monde, et comme on savait que cet astre avait caché ses rayons à la mort de Jésus-Christ, le peuple crut que Dieu menaçait l'univers de nouvelles calamités. En France, des moines prétendaient avoir vu la lune tomber jusque sur la terre, puis se relever vers le ciel (2). Ailleurs, certains astrologues annonçaient pour le mois de septembre un terrible ouragan, parti du midi, qui devait tout détruire sur son passage et faire périr un grand nombre d'hommes (3). Partout l'agitation des esprits était arrivée au plus haut point; on ne s'entretenait que de songes terribles, de prodiges effrayans.

Bientôt on apprit que les chrétiens d'Asie, vaincus à *Tibériade* par Saladin (4), avaient eu leur armée entièrement détruite dans cette bataille décisive. Le roi, Gui de Lusignan, avec ses plus illustres barons, prisonniers du soudan, laissaient la ville sainte sans défenseurs, et à la veille de tomber au

(1) Rigord, de Gest. Philip. Aug., ap. Script. Rer. Francic., tom. XVII, p. 24. (*Chronique contemporaine.*)

(2) Rigord, p. 28, B.

(3) Guillelmi Bretonis Philippidos, lib. III, ap. Script. Rer. Francic., t. XVII, p. 147, B. (*Poète et chroniqueur alors vivant.*)

(4) Bataille de Tibériade, le 4 juillet 1187.

pouvoir des ennemis de Dieu. On racontait que la 1187.
vraie croix, prise par les Turcs, avait été livrée à d'indignes outrages dont aucun fidèle ne pouvait entendre le récit sans frémir d'indignation. Ce désastre hâta la mort d'Urbain III, et à peine ce pontife eut-il été remplacé sur le trône de saint Pierre par Grégoire VIII, élu à Ferrare le 20 octobre, qu'on reçut en Italie la nouvelle de la prise de Jérusalem (1), emportée le 6 du même mois, après un siége de quatorze jours.

La consternation devint alors générale en Occident. La perte du tombeau de Jésus-Christ ayant réveillé dans tous les cœurs des sentimens de piété et de repentir, il y eut entre les armées ennemies une sorte de *trève de Dieu*. Peuples, barons, ecclésiastiques, accusaient à l'envi la corruption du siècle et invoquaient la miséricorde céleste. « L'esprit s'éteint, dit Guillaume-le-Breton, » la raison s'obscurcit, la langue s'attache au pa» lais, l'âme du poète oublie ses chants et ses » vœux; son cœur, pénétré de douleur, interdit à » sa bouche ses accens accoutumés, car, il ne peut » refuser ses lamentations au sépulcre, qu'un ar» rêt de la volonté divine, irritée de nos forfaits, » a livré cette même année aux Iduméens (2). » Des pélerins arrivés d'Orient, vêtus de robes noi-

(1) Circa festivitatem B. Lucæ, ev., ad apostolicam sedem venerunt, paulo ante ex hac Luca subtracto Urbano et mature substituto Gregorio. (Guill. Neubrig., lib. III, cap. XX, ap. Script. Rer. Francic., t. XVIII, p. 12.)

(2) Guill. Bretonis Philip., p. 146.

1187. res en signe de douleur, de nombreux ecclésiastiques, missionnaires du saint-siége, parcouraient l'Italie, la France et l'Allemagne, faisant de lamentables récits des indignités commises par les infidèles. La grande croix de l'Eglise de la résurrection, frappée de verges et traînée pendant deux jours dans les rues de la ville (1); le saint tombeau souillé, les sanctuaires profanés, les chrétiens réduits en esclavage, les enfans élevés dans la loi du *Coran*, étaient le sujet de leurs pieux cantiques et de leurs prédications. Ils exposaient à tous les regards une image de Dieu baigné dans son sang et tombant sous les coups d'un Arabe, qui représentait Mahomet. *Voilà*, s'écriaient-ils, *le Christ que le faux prophète a blessé et foulé aux pieds* (2). A ce spectacle, les femmes jetaient des cris de douleur, se frappaient la poitrine et versaient des torrens de larmes. Les hommes demandaient une nouvelle croisade et accusaient hautement de cette grande calamité le peu de piété et l'ambition insatiable des princes chrétiens. En France, on blâmait Philippe-Auguste de ses guerres avec les Anglais; on lui reprochait surtout d'avoir encouragé la rébellion du prince Richard contre son père le roi Henri II. En Allemagne et en Italie, n'était-ce pas l'empereur Frédéric qui, par ses entreprises continuelles contre les républiques lombardes et contre le saint-

(1) Epist. Terrici, praecept. Templi, ad regem Angliae, ap. Rog. Hoveden, p. 645.

(2) Abul-Feda, Annales Moslem. Trad. Reiskii, tom. I, p. 99.

siége, pour lesquelles il avait retenu près de lui de grandes armées, avait empêché les feudataires d'aller en Palestine combattre les Sarrasins (1)? 1187.

Dans ces premiers momens de ferveur, une grande réformation s'introduisit dans les mœurs, et si l'on en croit un chroniqueur très ancien, elle était d'autant plus nécessaire, que *le luxe et la cupidité avaient infecté également le cloître et le siècle* (2). Les cardinaux, assemblés à Ferrare pour l'élection de Grégoire VIII, parlèrent les premiers de paix entre les rois, qu'ils appelaient à venger les malheurs de Jérusalem. Non seulement ils résolurent de prêcher partout la croisade, mais voulant y participer par leurs actes autant que par des paroles, ils manifestèrent la ferme résolution de prendre la croix, de se mettre eux-mêmes à la tête des armées chrétiennes et de les guider en Orient (3). Une trève générale de sept ans fut alors proclamée; on menaça de l'excommunication ceux qui oseraient la violer. Les cardinaux, se soumettant les premiers à la réforme, promirent de vivre désormais dans la pauvreté, de ne recevoir pendant toute la durée de la trève, aucun présent des solliciteurs, à la réserve de ce qui était indispensable pour leur nourriture. Ils s'obligeaient aussi à ne point monter à cheval, tant que la terre jadis foulée par les

(1) Riccobaldo Ferrarese, ap. Murator, tom. IX, p. 385.

(2) Bernard. Guidonis, Vita Gregor., ap. Murator., t. III, p. 476. (*Ce chroniqueur mourut en* 1331.)

(3) On peut voir dans les *Annal. Ecclés.*, t. XIX, ann. 1187, la lettre circulaire du pape Grégoire VIII.

1187. pieds de Jésus-Christ ne serait pas rendue aux chrétiens. Vœux prononcés dans un moment d'enthousiasme et bientôt oubliés !

Grégoire VIII était un homme d'une piété exemplaire, instruit, éloquent, et de mœurs tellement sévères, que certaines gens prétendaient que l'excès des jeûnes et des austérités avait altéré son esprit (1). Son grand âge et les infirmités dont le poids l'accablait, auraient dû l'exclure du pontificat dans les circonstances difficiles où se trouvait la chrétienté ; mais sous un tel pape, le collége des cardinaux conservait nécessairement la direction des affaires, ce qui peut-être pourrait servir à expliquer tant de choix semblables à celui-ci, lorsqu'il eût fallu remettre en des mains fermes le gouvernement de l'Eglise. Grégoire ne fit que paraître sur le trône apostolique, et son règne dura moins de deux mois (2). Mais ce temps fut utilement employé à exhorter, par plusieurs lettres circulaires, les fidèles de toutes les nations à prendre la croix (3). On avait surtout besoin des escadres de Pise et de Gênes, sans lesquelles aucune expédition maritime ne pouvait réussir. Comme ces deux républiques rivales étaient alors en guerre, le pape, soutenu par l'espoir de rétablir la paix, se fit trans-

(1) Gregorius a minus discretis putatus est per nimiam abstinentiam cerebro delirare. (Guill. Neubrig., p. 12.)

(2) Elu le 20 octobre, il mourut le 10 décembre suivant.

(3) On trouvera ces lettres dans les *Annal. Ecclés.* de Baronius, ann. 1187, t. XIX.

porter à Pise, où peu de jours après son arrivée, 1187.
il mourut de fatigue et d'épuisement.

A la première nouvelle de la prise de Jérusalem, Henri VI avait suspendu les hostilités en Italie, et de son côté le chef de l'empire, vivement touché de l'affliction de l'Eglise, s'était montré disposé à se réconcilier avec le saint-siége. Frédéric eut vers ce même temps une entrevue avec le roi de France, Philippe-Auguste, entre Ivois et Mouzon (1), dans laquelle on dut traiter la question de la croisade. L'habile empereur voulait éviter à tout prix d'être frappé d'excommunication, lorsque les peuples effrayés croyaient voir chaque jour des signes certains de la colère céleste, et observaient avec anxiété tout ce qui pouvait attirer sur eux de nouveaux malheurs. Des ordres moins sévères, donnés aux frontières italiennes, permirent aux légats et aux prédicateurs de la croisade de franchir librement les Alpes. Dans toute la Germanie, ils pressèrent les nobles et les bourgeois de prendre la croix, leur promettant des indulgences sur la terre et au-delà de cette vie un éternel bonheur. Leur parole puissante excita au plus haut point la ferveur religieuse des Allemands.

Henri, cardinal, évêque d'Albano, légat en Allemagne, se présenta à la cour impériale au nom du saint-siége, et cette démarche toute pacifique fut suivie d'une complète réconciliation. A Grégoire VIII, avait succédé, sous le nom de Clément III,

(1) Gisliberti Montens. Hannoniæ Chron., ap. Script. Rer. Franc., t. XVIII, p. 387.



1188. *Paulin Scolari*, cardinal de Préneste, Romain de basse condition, élu à Pise le 5 janvier 1188. Le premier soin de ce nouveau pape fut d'ordonner des prières publiques pour la délivrance du saint sépulcre. D'après un décret de son prédécesseur, on devait non seulement s'abstenir d'alimens gras le mercredi et le samedi de chaque semaine, mais aussi jeûner le vendredi pendant cinq ans. Clément, en faisant de nouveau publier cette bulle, accorda à ceux qui prenaient la croix, la rémission entière de la peine due à leurs péchés, mais sous l'expresse condition qu'ils s'en confesseraient dans un esprit d'humilité et de repentir (1). Alors la chrétienté reçut une impulsion irrésistible, le nom de la sainte cité était dans toutes les bouches, et non seulement en Italie et en Allemagne la foule encombrait les églises, mais dans toute l'Europe chacun demandait à s'enrôler sous la bannière du Christ.

Les souverains, entraînés par la force de l'opinion, à laquelle ils eussent vainement essayé de s'opposer, voulurent prendre une part active à la croisade. Mais il fallait avant tout mettre fin à d'anciennes querelles et rétablir la paix en Europe pour pouvoir porter la guerre en Orient. Les légats, animés d'un saint zèle, travaillèrent avec ardeur à cette réconciliation. L'archevêque de Tyr, nommé Guillaume (2), l'un des hommes les plus instruits de

(1) Chron. Walteri Hemingford., cap. XXXVI, ap. Rer. Angl. Script., ed. Gale, t. II, p. 511.

(2) Il a écrit l'histoire des premières croisades.

son temps, était au nombre des missionnaires apostoliques et avait été témoin des événemens qu'il racontait. Jadis gouverneur, puis ministre de Baudoin IV, roi de Jérusalem, il était venu invoquer de prompts secours, pour tâcher d'étayer, s'il en était temps encore, le trône chancelant de Godefroy de Bouillon. Après avoir prêché à Bologne, où deux mille citoyens prirent la croix (1), à Milan et dans les principales cités de la Lombardie, il passa en France, porteur de lettres du pape adressées à Philippe-Auguste et au roi d'Angleterre. Non seulement Guillaume était chargé de pacifier les différens de ces deux monarques, mais il devait tâcher aussi de les décider à se croiser. Le succès de sa mission surpassa toutes ses espérances. Il y eut une assemblée générale des seigneurs de France, d'Angleterre et de Flandres, près de Gisors, dans un lieu appelé le *Champ Saint*, où une église fut fondée en mémoire de cet événement. Les rois, après s'être embrassés, promirent solennellement de poser les armes, et de ne les reprendre que pour la délivrance de Jérusalem. Afin d'éviter la confusion, on convint de donner à chaque nation une croix d'une couleur déterminée, rouge aux Français, blanche aux Anglais, verte aux Flamands. 1188.

Peu de temps après, Philippe-Auguste obtint le dixième des revenus ecclésiastiques et séculiers, pour payer les frais de la guerre. Comme cet impôt, qu'on nomma *la dîme saladine*, fut ensuite éta-

(1) Ghirardacci, Storia di Bologna, p. 100.

1188. bli dans la plus grande partie de l'Europe, où il produisit des sommes immenses, nous croyons utile de dire ici par quels moyens on en assurait la perception. Dans chaque paroisse, la collecte devait être faite en présence d'un prêtre du lieu, d'un archi-prêtre, d'un clerc de l'évêque, d'un chevalier hospitalier, d'un homme et d'un clerc du roi, d'un homme et d'un clerc du baron. S'ils jugeaient qu'un habitant ne contribuât pas en proportion de ses facultés, on appelait quatre ou six prud'hommes qui le taxaient d'office, et leur décision était sans appel (1). Ceux qui ne s'étaient pas croisés payèrent la contribution sur leurs biens, à l'exception néanmoins des moines de Citeaux, des chartreux et des hôpitaux de lépreux, dispensés par d'anciennes bulles pontificales de toute espèce de taxe. « Il est » réglé par les rois, archevéques, évêques et autres » princes, dit le décret publié à cette occasion, que » tous ceux qui ne se croiseront pas, soit laïques, » soit ecclésiastiques, seront tenus de payer la dîme » de leurs biens mobiliers ou autres, de l'or, de » l'argent, et des autres objets ou autres valeurs, à » l'exception des livres, habits, pierres précieuses » et ornemens des ecclésiastiques ou de l'Eglise. » Sont également exceptés les chevaux, armes et » vêtemens des guerriers à leur usage personnel. » Les bourgeois et paysans (*rustici*), qui se croise- » raient sans l'autorisation de leur seigneur, seront

(1) Roger. Hoveden. Annal., pars posterior. Ap. Rer. Angl. Script., ed. H. Savile, p. 641. (*Ce chroniqueur, anglais de nation, vivait en* 1230 *à la cour de Henri III.*)

» assujétis à la dîme. » On essaya par de sévères règlemens de réformer les mœurs, fort relâchées, ainsi que nous l'avons dit, à cette époque. Il fut expressément défendu de jurer, de jouer aux dés ou à d'autres jeux de hasard, de se faire servir plus de deux mets à chaque repas, et enfin de porter, à compter de la prochaine fête de Pâques, des vêtemens d'écarlate ou de soie, des fourrures de vair, de zibeline ou de petit-gris. 1188

Les légats, après leur départ de Gisors, se rendirent à Mayence, où l'empereur avait convoqué, pour le jour de la mi-carême, une diète générale des prélats et des princes de l'empire. Il en vint des contrées les plus éloignées de la Germanie. Quelques nobles, animés d'une pieuse ardeur, s'étaient parés d'avance de la croix; la plupart se faisaient répéter par les missionnaires les malheurs des chrétiens orientaux. Au grand nom de Jérusalem, on eût vu ces chevaliers pleurer amèrement, s'accuser de la perte du saint sépulcre, renoncer à toutes leurs guerres privées pour aller venger Dieu. C'était sur-le-champ qu'il fallait partir, afin, disaient-ils, de ne pas se laisser devancer par les Français ou les Anglais. Beaucoup, en effet, n'attendirent pas les ordres du souverain, et passèrent en Palestine avant la fin de l'année.

A cette diète, désignée sous le nom de cour de Dieu, *curia Dei* (1), la croisade fut prêchée en présence du cardinal d'Albano, par l'évêque de Wurtz-

(1) Exped. Asiat. Frider. I, ap. Canusium, t. III, p. 503.

1188. bourg, chancelier de l'empire, nommé Godefroi de Pisemberg. Ce prélat instruit et éloquent avait été chargé de prononcer une exhortation en langue allemande, ce qu'il fit en termes si touchans, que les sanglots de l'auditoire et le cri de guerre : *Dieu le veut, la croix!* interrompirent souvent ses paroles. L'enthousiasme ne connut plus de bornes, lorsque le vieil empereur lui-même, suivi de son second fils, Frédéric, duc de Souabe, s'avança vers le légat, prit une croix et d'une voix ferme prononça son vœu. Alors les seigneurs, à l'envi les uns des autres, se précipitèrent sur les pas du chef de l'empire. Le duc de Souabe; Léopold III, duc d'Autriche; Berthold, duc de Moravie; Hermann, margrave de Bade; Simon II, duc de Lorraine; le landgrave de Thuringe; les comtes de Gueldres et de Nassau; l'archevêque de Trèves; les évêques de Bâle, de Strasbourg, de Wurtzbourg, et beaucoup d'autres prélats ou barons, promirent de suivre en Asie la bannière impériale. En peu de jours on put compter dans Mayence jusqu'à quatre mille croisés des plus illustres familles de l'Allemagne. Comme les nobles, les bourgeois, et même les paysans, s'enrôlaient avec une égale ardeur, l'empereur, dans la crainte de traîner à sa suite une multitude dépourvue de ressources, qui aurait affamé l'armée et retardé sa marche, ordonna de refuser, sans exception, quiconque ne possédait pas trois marcs d'argent (1).

(1) Otton. de S. Blas. Chron, cap. XXXI, 888, A. (*Le marc d'argent, au poids de Cologne, vaut environ* 52 *fr.*)

Non seulement les villes maritimes de l'empire ne pouvaient fournir un nombre de vaisseaux suffisant pour transporter en Orient la grande armée des Allemands, mais la plupart des princes et le monarque lui-même, redoutant les périls de la mer (1), ne voulaient pas faire dépendre le résultat de la guerre des hasards d'une longue navigation. On résolut donc d'un commun accord de traverser l'empire grec et l'Asie mineure, sans s'écarter beaucoup de la route suivie quarante-deux ans auparavant par Conrad III et Frédéric. Toutefois, comme la situation critique du royaume de Jérusalem réclamait de prompts secours, les croisés de Cologne et ceux de la basse Allemagne furent autorisés à s'embarquer dès qu'ils le pourraient, dans les ports de la mer du Nord, d'où ils devaient passer les premiers en Syrie. 1188.

Lorsqu'il s'agissait de porter la guerre au dehors, la coutume féodale accordait une année entière aux possesseurs de fiefs pour assembler leurs hommes d'armes et se pourvoir des choses nécessaires. D'après cette règle, le départ de l'empereur fut fixé vers le temps des fêtes de Pâques de l'année suivante, et le rendez-vous général des troupes fut indiqué à Ratisbonne. Henri, roi des Romains, rappelé d'Italie, devait prendre le gouvernement suprême de l'empire durant l'absence de son père, qu'il vint rejoindre dans le mois de novembre à

(1) Imp. nolens committere se ventis et mari, per terram ire disponit. (Rog. Hoveden, Annal., p. 651.)

1188. Nuremberg, où une nouvelle diète se trouvait réunie. Ces assemblées, extrêmement fréquentes à cette époque, avaient non seulement à régler les affaires intérieures de l'Allemagne, mais encore à prendre les mesures nécessaires pour le succès des grandes expéditions. Celle-ci avait spécialement pour objet de pourvoir aux besoins de la croisade et d'appuyer les négociations commencées, afin d'assurer le libre passage et la nourriture des troupes dans les états chrétiens ou musulmans qu'on allait traverser. Déjà Frédéric avait envoyé l'archevêque de Mayence à la cour de Bela III, roi de Hongrie, pour presser ce monarque d'ordonner dans son royaume des levées de vivres et d'argent (1). Il fondait aussi de grandes espérances sur le sultan d'Iconium, ancien allié des chrétiens, ennemi naturel de Saladin. Le bruit courait en Europe que le prince musulman voulait embrasser la foi du Christ; il existait même une lettre du pape pour le diriger dans sa conversion. Godefroi de Wisembach se rendit à Iconium, où il porta des présens. Non seulement le sultan promit le libre passage aux croisés, mais feignant même d'éprouver beaucoup de joie de l'arrivée prochaine du grand empereur des Romains, il offrit tous les vivres nécessaires à l'armée pendant son séjour en Cilicie (2). Isaac L'Ange, empereur de Constantinople, donna des assurances non moins satisfaisantes.

(1) Bela III. roi de Hongrie, régna de 1173 à 1196.

(2) Godefrid., monach. S. Pantaleon., p. 351.

Plusieurs ambassadeurs, conduits par le chancelier de l'empire grec, vinrent à Nuremberg, et signèrent un traité de paix et d'alliance qui fut juré solennellement, suivant la coutume, par un certain nombre d'hommes notables des deux nations. 1188.
Les Grecs promettaient de bien traiter les croisés allemands, de leur laisser prendre gratuitement les objets accordés aux troupes en marche, c'est-à-dire, le grain avec la paille pour les chevaux, les fruits des arbres, les légumes des jardins, le bois nécessaire, sans qu'ils pussent en aucun cas dévaster les maisons. Le surplus devait être acheté et payé comptant sur des marchés ouverts et suffisamment approvisionnés suivant les ressources et les usages du pays (1). Après toutes ces précautions, Frédéric, trop aisément persuadé de la sincérité de ses nouveaux alliés, ne douta plus que ce long voyage ne lui devînt facile. Il comptait d'ailleurs sur l'intrépidité tant de fois éprouvée de ses soldats allemands, pour supporter les fatigues de la route et surmonter, avec l'aide de Dieu, les obstacles imprévus qu'on pouvait rencontrer.

Peu de temps après la prédication de la croisade, l'empereur avait envoyé en Syrie le comte Henri de Diech, pour sommer Saladin de restituer aux chrétiens la ville sainte avec le royaume de Jérusalem, et, sur le refus du soudan, lui déclarer la guerre (2). S'il faut croire à l'authenticité d'une

(1) Expeditio Asiatica Frider. I, ap. Canusium, tom. III, p. 504.

(2) Sicard., episcop. Crem., Chr., p. 666.

1188. lettre rapportée par un chroniqueur, témoin de la croisade (1), Frédéric s'appuyait de la domination universelle des premiers empereurs romains, dont il se disait le successeur, et renouvelait en termes menaçans toutes ses anciennes prétentions à la souveraineté du monde entier. Saladin, méprisant dans sa réponse, se dit prêt à opposer d'innombrables armées aux rois de l'Occident qui auraient la témérité d'attaquer ses états. « N'avons-nous pas, » ajoutait-il, vaincu souvent les chrétiens? Que » leur avons-nous laissé de plus que trois villes, » Tyr, Tripoli et Antioche? Si vous voulez la paix, » faites-nous livrer ces places, pour lesquelles nous » vous rendrons la croix de votre Dieu avec tous » les captifs. En outre, tant que nous vivrons, nous » permettrons aux pélerins de se rendre librement à Jérusalem, où ils conserveront un prêtre » avec la maison qu'ils y avaient du temps des » païens. » Cette singulière ambassade n'eut d'autre résultat que d'avertir l'ennemi de se tenir sur ses gardes; elle lui donna le temps de munir ses forteresses, de lever de nouvelles troupes, de négocier enfin avec les Grecs, avec les Turcs et tous les prétendus alliés des chrétiens.

Vers Noël, des croisés, hommes d'armes, fantassins, arbalétriers, commencèrent à se diriger vers le camp impérial de Ratisbonne; d'autres descen-

(1) Gaufridi Vinisauf., Richard. Reg. Iter Hierosolym., cap. VIII, ap. Rer. Angl. Script., ed. Thom. Gale, t. II, p. 258 et seq.

dirent le Rhin jusqu'en Hollande, où se réunissait 1188.
la division qu'on devait embarquer. Les seigneurs, les bourgeois des villes, les ecclésiastiques, faisaient avec joie de grands préparatifs pour cette guerre; on voyait des nobles engager leurs domaines, des bourgeois vendre jusqu'à leurs maisons, afin de s'équiper convenablement. Il y eut jusqu'à cent cinquante mille hommes prêts pour le départ; les chemins de l'Allemagne furent bientôt encombrés de soldats. Aussi, convenait-on que jamais plus belle armée ne s'était formée en Germanie pour aller porter au loin la gloire du nom allemand.

Les villes maritimes du nord de l'Allemagne 1189.
fournirent soixante grands vaisseaux sur lesquels on fit embarquer dix mille hommes commandés par le landgrave de Thuringe et le comte de Gueldres (1). Cette flotte mit à la voile dès le commencement du carême; elle côtoya la France, l'Espagne, puis elle toucha les rivages d'Afrique, où les troupes prirent une cité populeuse appelée *Albur* (2). Après une heureuse navigation, elle parut enfin devant Ptolémaïs ou Accon, aujourd'hui Saint-Jean d'Acre, précisément lorsque le roi, Gui de Lusignan, se préparait à entreprendre le siége de cette place, l'une des plus fortes de l'ancien royaume de Jérusalem.

Nous ne suivrons pas l'empereur dans son expédition d'Orient, au milieu des périls qui l'environ-

(1) Erant sexaginta naves ex eis, virorum verò pugnatorum ad decem millia et amplius. (God. Monac. Annal., 1189, p. 351.)

(2) Urbem gentilium populosam, nomine Albur. (*Ibid.*)

1189. nèrent bientôt. Si nous avions à parler de la guerre sainte, c'était principalement pour faire connaître l'action qu'elle exerça sur la marche de la lutte que nous avons entrepris de décrire, et pour mettre dans un plus grand jour l'esprit, les dispositions réciproques et les ressources des deux puissances entre lesquelles cette lutte est engagée. Mais en voyant le vieux monarque se croiser pour la seconde fois à soixante-huit ans, lorsque le repos devient un impérieux besoin pour la plupart des hommes, on se demandera quel put être le motif de cette résolution. Frédéric, entraîné par un sentiment religieux, voulut-il se faire absoudre dans le ciel de ses longs démêlés avec le saint-siége, ou prit-il la croix pour aplanir les obstacles qui pouvaient s'opposer à l'affermissement de sa famille sur le trône impérial? Réduits à des conjectures, nous laisserons le lecteur prononcer lui-même, d'après ce qu'il sait du caractère et des projets de Barberousse. Quoi qu'il en soit, l'empereur, en quittant l'Europe pour consacrer à Dieu les dernières années d'une vie remplie d'agitation, semblait assurer à son fils un heureux avenir. Non seulement la paix régnait des deux côtés des Alpes, mais le roi des Romains, délivré des feudataires les plus turbulens, partis pour la Palestine, était puissant en Allemagne et redouté en Italie, où son alliance intime avec le roi de Sicile devait lui donner une grande supériorité. Frédéric ne venait-il pas d'ôter au saint-siége tout prétexte de guerre ou d'excommunication, en armant la Germanie entière

pour une expédition pieuse, commandée à-la-fois 1189.
par les pressantes sollicitations de l'Eglise et par le vœu de la nation? Il avait pour lui l'opinion publique, et facilitait ainsi à son successeur la tâche qu'il lui léguait de rendre la couronne héréditaire dans la maison d'Hohenstauffen.

Mais avant l'arrivée de la flotte allemande, les Italiens, quoiqu'en général moins enthousiastes pour les croisades que les autres peuples de l'Europe, combattaient déjà pour la délivrance de la terre sainte. Ils avaient été les premiers prêts à partir, et pendant qu'on délibérait encore en France et en Angleterre, pendant que les Allemands achevaient leurs préparatifs, les républiques lombardes, les villes de la Toscane et de la Romagne réunissaient leurs soldats et les envoyaient par mer en Palestine, sous la conduite des archevêques de Pise et de Ravenne. « Les Italiens, dit un chroniqueur allemand » de cette époque, sont des guerriers valeureux, » sobres, tempérans. Aucun d'eux ne dépense au-» delà du besoin, ni au-dessus de ce que ses ressour-» ces lui permettent (1). » Cette avant-garde de la grande armée du Christ aborda à Tyr en 1189 (2), et rendit de grands services aux chrétiens orientaux. De son côté, le roi Guillaume-le-Bon, retenu en Sicile par sa faible santé, voulut du moins contribuer par des secours prompts et efficaces à la délivrance des saints lieux; il ordonna dans le royaume un recensement général des possesseurs de fiefs et

(1) Conrad., abbat. Usperg., Chron., p. 224.
(2) Bernardi Guidonis Vita Clement. III, p. 478.

1189. du nombre d'hommes que chacun d'eux devait envoyer à l'armée royale (1), après quoi il les fit tous sommer de tenir prêts leurs contingens. Le zèle pour la croisade fut si grand en Sicile, que les nobles, non contens de mettre sur pied le nombre de soldats inscrit au rôle, s'obligèrent volontairement à fournir le double de ce qu'ils devaient pour une campagne ordinaire (2). Une flotte sicilienne composée de deux cents voiles, sous les ordres du grand amiral Margaritone de Brindes, qu'on avait surnommé *le nouveau Neptune et le Roi de la mer*, prit à son bord trois cents hommes d'armes avec cinq cents fantassins (3), et alla d'abord dégager la ville de Tyr, où Conrad de Montferrat était réduit aux dernières extrémités par les troupes du soudan. Saladin, forcé de lever le siége, essaya vainement de surprendre Tripoli; les Siciliens accourus à temps, battirent les Arabes dans plusieurs rencontres, et parvinrent à sauver quelques malheureux restes du royaume de Jérusalem.

Mais tandis que l'Europe, occupée de la croisade, tournait ses regards vers l'Orient, que l'empereur Frédéric, plein de confiance dans l'avenir, arrivait à Constantinople où l'armée devait passer l'hiver, un événement qui devançait les prévisions, vint

(1) Il existe une copie authentique de ce titre aux archives royales de Naples, registre de Charles II, an 1322, depuis la feuille 14 jusqu'à 63.

(2) Tutini, Discorsi de' sette officii, del regno di Napoli.— Del Contestabile, in-4o, p. 34.

(3) Sicardi Cremon. Chron., p. 606, B.

troubler la paix de l'Italie et mettre le royaume de 1189.
Sicile en deuil. Guillaume II, dont la santé s'était affaiblie depuis plusieurs années, tomba tout-à-coup sérieusement malade, et finit ses jours à Palerme, le 16 novembre 1189, à l'âge de trente-six ans. Il fut enterré aux pieds de son père dans l'église de Montréal. On grava sur sa tombe cette simple et touchante inscription que la voix du peuple répéta long-temps : *Ci gît le bon roi Guillaume* : HIC SITUS EST BONVS REX GVILELMVS (1). Cette mort ouvrit un vaste champ aux intrigues de l'opposition sicilienne ; elle frappait le dernier monarque de la dynastie normande, précisément lorsque l'empire germanique venait d'être épuisé d'hommes et d'argent, et que le roi des Romains, appelé à recueillir la riche succession de Guillaume, se trouvait hors d'état de lever assez de troupes pour faire occuper militairement l'Italie méridionale. Il eût fallu agir avec beaucoup de promptitude, imposer aux mécontens par un grand déploiement de forces. Henri VI, réduit à la ruse, fit sonder le terrain par l'archevêque de Mayence et par le chancelier de l'empire qu'il croyait tous deux dévoués à ses intérêts. Mais leur mission n'eut aucun succès, parce que ces envoyés ne purent s'accorder, et que des discussions d'amour-propre les divisèrent dès les premiers jours. L'archevêque rentra presqu'aussitôt en Allemagne ; le chancelier lui-même, trompé par de faux avis, revint après avoir passé

(1) Inveges, Annali di Palermo, t. III, p. 459.

1190. quelque temps dans la Pouille (1). Il rapporta que le royaume, soumis aux dernières volontés de Guillaume II dont on bénissait partout la mémoire, se montrait prêt à recevoir sans résistance ses légitimes souverains, Henri et Constance, lorsqu'ils viendraient prendre possession de leur trône. Le roi des Romains put bientôt s'apercevoir qu'on l'avait trompé, car ses ennemis, profitant de son éloignement, poussèrent les Siciliens à la révolte, et ne tardèrent pas à donner le signal d'une révolution que nous allons voir éclater dans ce pays depuis si long-temps heureux et tranquille.

(1) Cancellarius in novembri rediit, omnia captu facilia judicans. (Godefrid. Monach. Annales, ann. 1190, p. 354.)

CHAPITRE IV.

SOMMAIRE.

Troubles en Sicile après la mort de Guillaume II. — Les grands aspirent au trône à l'exclusion de Henri VI. — Tancrède, comte de Lecce, élu par son parti. — Roger d'Andria, grand connétable, voyant ses espérances déçues, passe avec les mécontens du côté du roi des Romains et lui demande de prompts secours. — Une armée allemande envahit la Pouille.—Siége d'Ariano, durant lequel une épidémie se déclare dans le camp impérial. — L'armée se sépare, les Allemands repassent les Alpes.—Le connétable, victime d'une trahison, tombe au pouvoir du comte d'Acerra, qui le fait décapiter. — Soumission des rebelles au gouvernement de Tancrède. — Mort inopinée de l'empereur Frédéric Barberousse, en Orient. — Henri VI se prépare à la conquête du royaume de Sicile.

Le royaume de Sicile jouissait d'une heureuse 1189.
paix, quand la mort prématurée de Guillaume II vint tout-à-coup réveiller l'ambition des grands, les espérances de l'opposition, les passions déréglées du peuple. La maladie du roi avait été si courte, qu'il ne fit pas de testament (1), et n'eut pas même le temps de pourvoir au gouvernement de l'Etat, jusqu'à l'arrivée de Henri VI, retenu au fond de l'Allemagne. Aussi les factions commencè-

(1) Guilelmus, rex Sicil., sine liberis et testamento moritur. (Anonym. Cassin., ap. Caruso, Bibl. hist., t. 1, p. 514.)



1189. rent-elles à se montrer avant même que la cendre du bon roi fût refroidie (1); les lois restèrent sans force contre la violence, et les citoyens paisibles regrettant le passé, demandaient avec anxiété à quel pouvoir nouveau le pays allait obéir.

Deux factions se trouvèrent bientôt en présence. Celle de Henri VI soutenait le principe de la monarchie héréditaire; l'autre, formée en grande partie des débris de l'ancienne opposition aristocratique, à laquelle se rallièrent tous les amateurs d'innovations, voulait, dans l'intérêt de quelques ambitieux, rétablir le droit électoral des assemblées nationales, sous prétexte que la mort du dernier rejeton mâle de la famille de Roger rendait le trône vacant. La lutte de la royauté et de l'aristocratie agitait depuis deux siècles les principaux états de l'Europe, où sans cesse elle se représentait sous toutes les formes, selon la nature des événemens. Mais en Sicile, cette grande question politique semblait résolue en droit comme en fait, en faveur du droit héréditaire, puisque, malgré les efforts énergiques de l'opposition, le trône était devenu une propriété pour Roger et ses descendans: Les bulles d'investiture, délivrées par les papes, ne laissaient plus de doutes à cet égard, tant elles étaient explicites (2): « Nous concédons, disait Innocent II à Ro-

(1) ...... Post triste sepulchrum,
Schismatis exoritur semen in urbe ducum.
(Petri d'Ebulo, Carmen, etc., p. 10. — Rich. de S.-Germ., p. 970.)

(2) *Voir* les pièces justificatives à la fin du volume; N. 1.

» ger, roi illustre, *et à ses héritiers à perpétuité*, le » royaume de Sicile (1139). » La bulle donnée à Guillaume-le-Mauvais, en exécution du traité de Bénévent, accordait encore davantage: « Nous con- » cédons à perpétuité, y est-il dit, à Guillaume, » notre cher fils en Jésus-Christ, *et à ceux de ses hé-* » *ritiers qu'il désignera pour lui succéder*, le » royaume de Sicile et le duché de la Pouille avec » toutes ses dépendances (1156). » Les troubles que nous allons voir éclater à Palerme ne doivent-ils pas être considérés comme une réaction de l'ancien principe électoral contre le droit absolu de transmettre le trône, que les souverains de l'Italie méridionale, depuis Robert Guiscard, s'attribuaient exclusivement? La mort de Guillaume en était l'occasion, la haine de la domination germanique le prétexte. Nous avons dit comment une seule imprudence du bon roi avait ouvert une large voie à l'esprit de révolution, et préparé une crise qui menaçait de détruire tous les fruits de son règne. Il semblait que cette tempête politique fût soulevée seulement pour empêcher, par l'exclusion de la ligne féminine, l'établissement d'une dynastie étrangère; mais en réalité, son but non avoué était de favoriser certaines ambitions illégitimes. Voyons comment elle détruisit la prospérité du pays sans réaliser aucune de ses promesses; comment elle amena de nouveaux hommes sur la scène, sans rien changer aux choses, et surtout sans améliorer le sort du peuple, de tous temps la dupe et le marche-pied des intrigans qui le poussent à l'insurrection.

1189.

1189. L'archevêque de Palerme, Walter Ophamille, que nous avons vu chef du parti allemand dès l'époque du mariage de Constance, ne négligeait aucun moyen d'assurer le triomphe du roi des Romains. Les momens étaient précieux, et pour combattre les menées de ses nombreux adversaires, ce prélat, profitant habilement de la popularité attachée au nom de Guillaume, ne cessait d'invoquer les dernières volontés du bon roi. Non seulement il rappelait aux nobles leurs promesses et le serment de fidélité solennellement prêté à Troja, mais plusieurs fois on l'entendit menacer le royaume d'une guerre désastreuse, si le peuple s'obstinait à méconnaître les justes droits de ses légitimes souverains. Son parti, faible dans l'île de Sicile, avait au contraire de nombreux appuis dans les provinces de terre-ferme, où les principales villes voyaient avec jalousie la prospérité croissante de la capitale. Là aussi des feudataires ambitieux et puissans paraissaient disposés à soutenir le principe du droit héréditaire, soit qu'ils attendissent de grandes récompenses pour prix de leurs services, soit qu'ils espérassent jouir d'une indépendance plus complète, sous un prince étranger qui ne devait pas demeurer au milieu d'eux.

Le vice-chancelier dirigeait la faction aristocratique dont le mot d'ordre, pour ainsi parler, était de conférer la royauté à l'un des principaux seigneurs. Matthieu, vieux et infirme, mais toujours ministre depuis quinze ans, était un de ces hommes habiles à se plier à toutes les circonstances, et flat-

teurs du pouvoir présent, qu'ils servent sans affection, comme ils le trahissent sans scrupules. Durant plusieurs années avant la mort de Guillaume, non seulement il sut se maintenir à la tête de l'opposition, sans perdre ni son emploi ni la confiance de son maître, mais il eut l'adresse de miner sourdement les projets de celui-ci. Aux premiers symptômes de la révolution qui se préparait, Matthieu leva le masque, parce qu'il n'avait plus rien à craindre, et comme personne ne le surpassait dans l'art de parler aux passions des hommes (1), il ne tarda pas à exercer dans Palerme une grande influence sur les esprits. Aux feudataires les plus considérables, à ceux surtout qui avaient d'anciennes alliances ou quelque parenté avec la famille royale, il montrait le trône vacant, et sans laisser apercevoir si son choix était déjà fait, il répétait que le pouvoir suprême devait appartenir à un brave seigneur de race normande plutôt qu'à un prince allemand. Aux nobles d'un rang inférieur, il faisait craindre l'arrivée prochaine d'étrangers pauvres et avides, qui voudraient obtenir à leur préjudice les bénéfices et les investitures (2). Ces discours artificieux avidement écoutés, animaient de plus en plus les Siciliens contre le roi des Romains et leur faisaient considérer comme de nulle valeur un serment arraché à force

1189.

(1) Matthæus, qui cæteris omnibus astutiâ præeminebat. (Hugon. Falcand. Hist. Sicul., p. 309, A.)

(2) Factum est autem, ut cum suis complicibus, ne pars archiepiscopi prævaleret, cancellarius obtinuerit in hâc parte. (Rich. de S. Germ., p. 970, D.)

1189. d'instances, plutôt que prêté volontairement. Si l'on excepte le chapitre de Palerme que Guillaume avait comblé de bienfaits, les ecclésiastiques, généralement dévoués aux intérêts politiques du saint-siége, se rallièrent au parti du vice-chancelier pour empêcher, par l'exclusion de Henri et de Constance, la réunion, tant redoutée par le pape, du royaume de Sicile à l'empire allemand. Enfin, le peuple trop facile à soulever, s'assemblait tumultueusement sous prétexte de défendre ses lois écrites et les anciens priviléges dont la ville était en possession. « Ne vous » soumettez jamais, lui disait-on, aux hommes » d'armes de la Germanie, à ces barbares grossiers, » étrangers à vos mœurs et à votre politesse ; à leur » roi devant lequel tout tremble en Allemagne » comme en Italie. Sous la domination tyrannique » de Henri, la Sicile ne serait plus qu'une misérable » province déshéritée de la présence du souverain, » livrée aux exactions de ses officiers (1). »

On put comprendre alors combien l'existence non contestée d'une dynastie légitime, apporte de poids dans toutes les questions de liberté, de gloire et de bonheur qui intéressent une nation. La veille encore le pays était heureux, chacun paraissait content de sa situation ; on y vivait en paix et en sûreté sous l'égide des lois (2). Le roi meurt, l'héritière de la couronne est méconnue, aussitôt toutes

(1) Hugon. Falcand. Hist. Sicul., p. 252 et seq. — P. d'Ebulo, Carmen, etc., p. 13 et 14.

(2) Giannone, Hist. civile du royaume de Naples, t. II, p. 381.

les mauvaises passions s'éveillent ; une époque de 1189.
révolution commence : c'en est fait pour long-temps de la prospérité des Siciliens.

Le peuple de Palerme donna le premier le signal de la guerre civile ; voici à quelle occasion. Parmi les habitans de cette capitale, on comptait un grand nombre de familles arabes auxquelles le gouvernement accordait une protection particulière, parce qu'elles se livraient au commerce maritime, principalement avec l'Orient, et qu'elles enrichissaient l'état par leur industrie et l'abondance de leurs capitaux. La situation de ces musulmans en Sicile ne ressemblait en rien à celle des Juifs ou des mécréans dans d'autres états chrétiens. Un des plus beaux quartiers de la ville, appelé *Forum Saracenum*, leur appartenait ; ils y jouissaient en paix de grandes franchises, et surtout de la liberté de conscience qu'ils auraient vainement demandée à la plupart des peuples de l'Occident. D'autres Sarrasins, au nombre de plus de cent mille (1), sous des chefs de tribus, appelés par les chroniqueurs *reguli*, ou petits rois (2), occupaient dans le val de Mazzara et même dans d'autres parties de l'île, de vastes territoires qui seraient restés stériles sous les mains des Normands, et qu'ils fertilisaient. On n'a point oublié que leurs ancêtres, possesseurs de la Sicile pendant plus de deux siècles, furent subjugués par Robert Guiscard et par son frère Roger. Ces chefs

(1) Roger. Hoveden Annal., pars posterior, ed. Savile, p. 679.
(2) Rich. de S. Germ., p. 970, E.

1189. habiles, au lieu d'expulser les Sarrasins de leurs nouveaux domaines ou de les contraindre à se convertir au christianisme, ainsi que l'esprit de ce siècle semblait l'exiger, les traitèrent avec beaucoup de modération. A l'exception des prisonniers de guerre et des hommes de condition servile qui furent pour toujours attachés à la glèbe, les Musulmans conservèrent leurs lois, leurs mœurs, leurs biens, et jouirent d'une grande liberté civile (1). Ils avaient des juges pris parmi eux pour prononcer sur leurs différends, et jusqu'à des notaires qui rédigeaient en langue arabe toutes leurs transactions (2). Plusieurs chefs sarrasins possédaient des fiefs royaux et étaient tenus d'assister, comme tous les feudataires, à la cour du roi (3). Tous, sans exception, conservèrent le droit de professer publiquement la religion de Mahomet. On voit, par d'anciennes inscriptions sépulcrales, en langue arabe, que du temps de Guillaume II, les Sarrasins avaient toujours leurs imans ou ministres de l'islamisme jusque dans la capitale (4). Depuis cent dix-huit ans,

(1) Gregorio, Consid. sopra la storia di Sicilia, t. I, p. 7.

(2) Consuetud. Panormitan., cap. XXXVI.

(3) Tam ei (comiti) gratus fuit liber (*Esserif*), ut suum castrum, quod ad præsens tenuerat, ei dono dederit, rogansque, ut staret in curiâ Rogir. (Leo Afric., de viris litter. apud Arabes, cap. XIV, in Rer. Arab. Collect., p. 238.)

(4) Voici la traduction latine d'une de ces inscriptions, qui existe encore aujourd'hui; elle porte la date du 28 mai 1180: « Hoc est sepulcrum *Imami* Jahiæ ben Ali Abec Alp.; obiit » die XX, mensis Ramadhani, ann. DLXXVI (28 mai 1180). » (Rer. Arabic. Sicul. Coll., ed. Gregorio, in-fol. 1790, p. 160.)

la Sicile offrait donc le singulier spectacle de chrétiens et de musulmans, vivant ensemble sous le même gouvernement, combattant sous une même bannière pour des intérêts communs. Oublions un moment l'esprit de tolérance, ou plutôt d'indifférence, qui permet de nos jours à tant de cultes divers, d'habiter la même ville sans se heurter, et nous comprendrons seulement alors tout ce qu'il fallut de prudence et d'énergie aux princes normands pour maintenir dans le onzième et le douzième siècle un tel ordre de choses. Mais la différence des croyances occasionnait inévitablement entre les deux peuples une défiance réciproque. D'ailleurs les Arabes regrettaient leur domination perdue et la populace catholique enviait la prospérité dont ils jouissaient. Ce qui depuis plusieurs années pouvait surtout faire appréhender une collision violente, c'étaient les prédications de la guerre sainte et le passage fréquent à Palerme, de croisés occidentaux. Ceux-ci ne comprenaient pas qu'on pût souffrir dans une ville chrétienne des infidèles dont ils allaient au loin combattre les frères. Après la mort de Guillaume II, le peuple ne sentant plus le frein des lois, courut aux armes, força les maisons des Sarrasins, pilla leurs magasins et continua impunément, pendant plusieurs jours, ces scènes de dévastation. On se battit dans les rues, sur les places publiques; beaucoup d'Arabes périrent dans cette sanglante émeute. D'autres s'étant ouvert un passage les armes à la main, sortirent de la ville et allèrent dans le val de Mazzara se

1189.

1189. joindre aux Sarrasins des campagnes, qui ne tardèrent pas à se préparer à la guerre.

Les troubles de la capitale et l'agitation des esprits dans les provinces, firent comprendre la nécessité de donner sans délai un roi à la Sicile. Mais les principaux seigneurs, d'accord pour exclure Henri VI du trône, ne pouvaient s'entendre dès qu'il fallait faire un choix (1). Aucun d'eux ne voulait renoncer à l'espérance de sa propre élévation (2). Parmi les prétendans, on voyait au premier rang Roger, comte d'Andria, grand connétable, et Tancrède, comte de Lecce. Le premier, arrière-petit-fils de Drogon, deuxième comte de la Pouille, était cousin du feu roi au troisième degré, et possédait de grands fiefs pour lesquels il conduisait trente-six hommes à l'armée royale (3). Tancrède, fils naturel du prince Roger et neveu de la reine Constance, devait seulement vingt hommes d'armes (4).

(1) Rich. de S. Germ., p. 970, D. — P. d'Ebulo, Carmen, p. 10. — Capecelatro, Ist. del Regno, t. I, lib. II, p. 189.

(2) Omnes inter se cœperunt de majoritate contendere, et ad regni solium aspirare. (Rich. de S. Germ., p. 970, D.)

(3) On peut consulter à l'*archivio reale* de Naples, le registre de l'année 1322 déjà cité plus haut, pag. 270.

(4) Voici les fiefs de Tancrède d'après le titre indiqué ci-dessus. Lecce, 10 hommes.—Ostuni, 7 hommes.— Carminea, 3 hommes. — Chaque homme d'armes était suivi de deux écuyers et de trois chevaux. Un fief, pour être imposé à un homme d'armes, devait rendre vingt onces d'or par an; l'once valait six ducats. Le feudataire devait maintenir ses soldats sous les armes pendant trois mois, et s'il ne pouvait les con-

Mais s'il était moins riche que son concurrent, il se croyait plus rapproché du trône par sa naissance, dont il tirait vanité. Les descendans des Normands ne pouvaient d'ailleurs lui reprocher sa bâtardise, à une époque où le nom de Guillaume-le-Conquérant était une des gloires de leur nation. Aussi, le vice-chancelier, qui favorisait Tancrède, parvint-il à attirer dans son parti le légat pontifical, le peuple de Palerme et la plupart des ecclésiastiques et des nobles de la Sicile. Sur le continent, non seulement le connétable avait une faction qui se préparait à la guerre, mais les comtes de Molise, de Célano, et d'autres feudataires moins puissans armaient leurs vassaux. Une extrême confusion régnait donc dans le royaume au moment même où toutes ces fractions opposées, du parti qui se disait national, auraient eu besoin de s'unir pour repousser les Allemands, que ceux du parti impérial appelaient de tous leurs vœux. Les ministres de Guillaume, au mépris des volontés de ce prince, proposèrent dans cette malheureuse conjoncture l'expédient de convoquer à Palerme un parlement général, c'est-à-dire une assemblée des barons et des ecclésiasti- 1189.

duire lui-même, il envoyait à sa place un chevalier agréé par le roi.

Lorsqu'un fief rapportait moins de vingt onces d'or, on en réunissait plusieurs pour fournir un homme. Toutes les fois que le seigneur ne pouvait envoyer son contingent, il payait au roi trois onces d'or par chaque homme d'armes manquant. (*Voy.* Andrea d'Icernia, de Consuet. feudi. — *Il écrivait à la fin du* XIIIe *siècle.*)

1189. ques qui tenaient les fiefs royaux, et de donner la couronne à celui qui obtiendrait la majorité des suffrages. Le vice-chancelier espérant maîtriser l'élection, appuya cet avis, qui fut généralement approuvé. Tout se passa en effet selon son désir. Vainement l'archevêque essaya de faire valoir les droits légitimes du roi des Romains : de grands cris couvrirent sa voix ; les partisans de Tancrède qui se sentaient soutenus au dehors par les habitans de Palerme, ne voulurent rien écouter. Tous les concurrens, le comte d'Andria lui-même, se virent écartés successivement, Tancrède fut élu (1), et le menu peuple, qui attendait impatiemment le résultat de cette bruyante réunion, proclama aussitôt le nouveau roi avec de vives acclamations.

Ces clameurs populaires, que les souverains confondent presque toujours avec l'opinion publique, purent séduire Tancrède à son début. Il avait alors quarante-trois ans ; de son mariage avec Sibille, sœur du comte d'Acerra, il lui était né deux fils, Roger et Guillaume, et plusieurs filles. Roger donnait de grandes espérances, et pouvait déjà le seconder dans les soins du gouvernement. Tancrède, à peine élu roi, résolut d'admettre ce jeune prince au partage du pouvoir suprême et de le faire couronner. Appuyé sur une nombreuse famille, dans l'âge de la maturité, il comptait déjà

(1) Et sic omnes archiep., episcop., abb. et universi aulici comites Siciliæ invicem convenientes elegerunt comitem Tancredum, et honorificè in regem coronaverunt. (Chron. Fossæ Nuovæ, p. 877. B.)

sur un heureux avenir. Les premiers jours de son règne furent en effet assez faciles Ses concurrens, étonnés de leur défaite, laissèrent voir de l'indécision. Ses amis, au contraire, dans l'espoir de grandes récompenses, montrèrent beaucoup de zèle, et firent même bon marché de ce qu'on avait appelé les libertés publiques. Aucun d'eux ne proposa dans le parlement de rétablir pour l'avenir le droit d'élection, dont on venait de faire usage, ou de restreindre l'hérédité à la ligne masculine. 1189.

Tout resta donc en Sicile sur le même pied qu'auparavant. Le légat se hâta d'approuver l'élection du nouveau monarque, auquel il promit l'appui du souverain pontife. Le peuple de la capitale se laissa persuader qu'il avait concouru à faire un roi sous lequel il allait retrouver les heureuses années de Guillaume II, et dans l'élan de son enthousiasme, il voulait braver les armées de l'Allemagne et la colère du roi des Romains.

Mais dans la situation où se trouvait le royaume, menacé de la guerre civile et d'une invasion étrangère, il eût fallu sur le trône un prince à-la-fois grand homme d'état et habile capitaine, doué d'une âme forte et d'une valeur éprouvée. Malheureusement Tancrède n'avait aucune de ces nobles qualités. Chef militaire sans talens, usurpateur sans énergie, il hésitait lorsqu'il fallait agir, payait rarement de sa personne, aimait à ruser, à gagner du temps, et laissait presque toujours échapper par sa faute l'occasion de vaincre ses ennemis.

Tancrède devait peut-être ce caractère à son édu-

1189. cation et aux longs malheurs qu'il éprouva dès le berceau. Son père, Roger, duc de la Pouille, fils aîné du premier roi de Sicile et de la reine Albérie, était né sur les marches du trône et pouvait prétendre aux plus illustres alliances. Mais une passion violente à laquelle il se laissa entraîner pour une noble demoiselle normande, fille de Robert, comte de Lecce, son gouverneur, décida de sa destinée. Ces deux jeunes gens, élevés ensemble dans le château de Lecce, s'aimèrent éperdument et sans obstacle durant quelques années. La naissance de deux fils, Tancrède et Guillaume, vint encore resserrer des liens qu'ils ne pouvaient légitimer. Le roi rappela son fils, mais il était trop tard; celui-ci, déjà atteint d'une maladie de langueur, mourut de consomption peu de temps après son retour à Palerme (1149). Il laissait la malheureuse fille du comte Robert sans appui et exposée à la vengeance du monarque irrité. Déjà on avait confisqué ses biens, exilé son père ; on lui enleva ses enfans ; elle fut ensuite chassée du royaume, et alla chercher un asile sur une terre étrangère, où elle vécut dans la pauvreté et l'abandon.

Les deux orphelins, traités avec dureté par leur aïeul qui ne les voyait jamais, ne pouvaient s'écarter de l'enceinte du palais royal (1), où ils étaient gardés étroitement. Guillaume mourut durant cette espèce de captivité ; Tancrède, doué

(1) Nobilissimâ matre geniti, intra Palatii septa servabantur inclusi. (Hugon. Falcand. Hist. Sicula, p. 269, D.)

de beaucoup d'esprit et d'adresse, mais d'une com- 1189.
plexion débile (1), ne reçut pas l'éducation militaire qui convenait à son rang ; il se livra à l'étude, sut ce qu'on pouvait apprendre de mathématiques, l'astrologie et même la musique, chose rare à cette époque. En 1160, après onze années de réclusion, il recouvra enfin la liberté, à la faveur d'une conspiration contre le roi, dans laquelle il était entré. Guillaume-le-Mauvais, qui avait succédé à Roger Ier, resta quelques jours au pouvoir des conjurés, mais il fut rétabli par le peuple de Palerme. Tancrède devait s'attendre à éprouver la vengeance du roi, mais il parvint à s'embarquer, et se rendit en Grèce, refuge ordinaire des mécontens et des exilés siciliens. Sa mère était morte à Athènes, il demeura six ans entiers dans cette ville et ne revit sa patrie qu'après l'avènement de son cousin Guillaume II. Comme on lui rendit alors le comté de Lecce avec les autres biens maternels, il devint tout-à-coup, de pauvre émigré qu'il était, l'un des plus riches feudataires du royaume. Sous le nouveau gouvernement, l'équité du prince remplaçait le despotisme capricieux d'indignes favoris ; le bon roi, non content de cet acte de justice, se plut à donner à son parent les plus grandes marques de confiance et d'amitié. En 1185, la Sicile, en guerre avec l'empereur d'Orient, prépara contre la Grèce une grande expédition. Le tyran Andronic venait

(1) Tancredus ingenio magis et industriâ, quàm corporis virtute præstantem. (*Ibid.*, p. 285. A.)

1189. de précipiter du trône Alexis l'Ange; Constantinople était inondée de sang; l'empire sur le point de s'écrouler, semblait destiné à devenir la proie du premier occupant. Guillaume II leva une puissante armée dont il confia le commandement au comte Tancrède (1) et à deux autres capitaines. Le grand amiral avec la flotte, devait les seconder et suivre tous leurs mouvemens. Jamais invasion ne parut avoir plus de chances de succès, aucune ne fut plus mal conduite. Les soldats sans discipline, se livrèrent à d'innombrables excès, mirent à feu et à sang, Durazzo, Thessalonique la seconde ville de l'empire, avec d'autres cités qui tombèrent en leur pouvoir. Suivant les historiens Bysantins (2), les troupes siciliennes parcoururent plusieurs provinces comme un torrent dévastateur, et firent tant de mal, que les Grecs jusqu'alors divisés, oublièrent leurs querelles intestines pour se réunir contre l'ennemi commun. Ils chargèrent avec une telle furie l'armée de Tancrède, qu'ils la mirent en fuite, tuèrent dix mille hommes et firent quatre mille prisonniers. A son retour à Palerme, le comte de Lecce sut éviter une disgrâce presque certaine. C'était l'époque des négociations pour le mariage de Constance. On ne sait si dès-lors il convoitait le trône, mais, quoi qu'il en soit, il se soumit avec empressement, en apparence du moins, aux volontés du roi; il reconnut, sans hésitation, les

(1) Chron. Fossæ Nuovæ, ann. 1185, p. 875, D.
(2) Nicetæ Choniatæ Annal. In-folio, 1647, p. 228 et seq.

droits héréditaires de la princesse sa tante, et ne 1190.
manqua pas, dans l'assemblée de Troja, de jurer fidélité au roi des Romains (1).

Tel était le chef que les Siciliens venaient de se donner. Tancrède fut couronné solennellement dans la cathédrale de Palerme au commencement de l'année 1190, en présence des archevêques, des évêques et des nobles qui l'avaient élu. A cette occasion, ceux-ci reçurent d'insignes faveurs. Le roi fit grand chancelier le notaire Matthieu, le principal meneur de cette révolution. Un des fils de ce dernier était déjà depuis neuf ans métropolitain de Salerne, un autre eut l'investiture du comté d'Ajello. Mais Matthieu ne jouit pas long-temps de cette haute fortune, et mourut bientôt après. La dignité de grand connétable, la première du royaume, fut ôtée au comte d'Andria et donnée à Robert de Venosa (2). Margaritone de Brindes conserva celle de grand amiral. Richard, comte d'Acerra, beau-frère de Tancrède, devint son lieutenant dans les provinces de terre ferme, avec des pouvoirs très-étendus. D'autres seigneurs obtinrent des fiefs considérables, ou furent promus aux principaux emplois.

Le souverain pontife avait appris avec une extrême joie les événemens de Palerme, et il s'empressa de reconnaître la validité de l'élection royale (3),

(1) Tancredus, comes Licii, qui apud Trojam, cum quibusdam aliis juraverat fidelitatem Constantiæ. (Anonym. Cassin., ann. 1190.)

(2) Tutini, del Contestabile, p. 51.

(3) Per ipsum cancellarium coronatus est in regem, Romanâ in hoc curiâ dante assensum. (Ric. de S. Germ., p. 970, D.)

1190. en envoyant au nouveau monarque une investiture semblable à celle de ses prédécesseurs. C'était, il faut le dire, une grande violation des traités les plus solennels, d'après la teneur desquels le chef de l'Eglise devait reconnaître pour rois de Sicile, exclusivement à tous autres prétendans, les membres de la famille régnante. On n'a pas oublié que le vasselage de Robert Guiscard et de ses successeurs n'avait été consenti qu'à cette expresse condition. Ainsi, une lutte ouverte est engagée entre le saint-siége et la maison de Souabe. Le pape est l'agresseur, mais un pressant motif le sollicite: c'est le désir de sauver sa propre indépendance qu'il considère comme étroitement liée à celle de la Sicile.

Pendant que le parti de Tancrède triomphait dans la capitale, celui du roi des Romains, bientôt revenu de son abattement, ne restait pas dans l'inaction. Les principaux feudataires italiens rentrés dans leurs manoirs après la clôture du parlement, commencèrent par concerter des intelligences secrètes, puis ils prirent à leur solde des hommes d'armes pour se préparer à de prochaines hostilités. Ils invitaient à se soulever contre un pouvoir usurpé les nombreux mécontens qui remplissaient la Pouille et la Terre de Labour. De plus, on voyait chaque jour dans les provinces le parti impérial se grossir par la défection de ceux dont le nouvel ordre de choses n'avait pas satisfait les exigences. Le grand connétable lui-même, les comtes de Celano, de Molise, et en général tous ceux qui, ayant aspiré au trône,

voyaient que désormais le chemin leur en était 1190.
fermé, firent proclamer le roi des Romains, lui écrivirent en Allemagne (1), le pressèrent d'envoyer des troupes, de venir en personne se mettre à leur tête pour détrôner l'usurpateur. De leur côté, les Sarrasins de la Sicile, à la faveur de la confusion générale, sortirent de leurs montagnes, surprirent plusieurs villes mal gardées et menacèrent Catane avec d'autres places où ils avaient de nombreuses intelligences. Tancrède montra d'abord assez de présence d'esprit et d'activité; assailli partout à-la-fois, il ne laissa pas à ses ennemis le temps d'accomplir leurs desseins. Il marcha sur-le-champ avec les Siciliens contre les Musulmans, pénétra dans la partie occidentale de l'île, leur livra bataille et défit cinq de leurs émirs ou chefs de tribus (2), qui donnèrent des ôtages. Ensuite, il obligea les Arabes émigrés de Palerme à retourner dans cette capitale, et promit non seulement de les protéger contre les violences des chrétiens, mais même de leur rendre les priviléges dont ils avaient joui jusqu'à la mort de Guillaume II.

Déjà Tancrède avait envoyé de grosses sommes d'argent dans la Campanie (3), où le comte d'Acerra, son lieutenant, homme adroit, entreprenant et surtout peu scrupuleux, comptait employer la

(1) Misitque quàm citò ad Henricum. (Rich. de S. Germ., p. 971, A.)

(2) Quinque Saracenorum Regulos. (*Ibid.*, p. 970, E.)

(3) Auri talenta plurima expendenda transmisit, etc. (*Ibid.*, p. 970, E.)

1190. corruption à défaut de la force, pour désunir les ennemis du gouvernement nouveau et dissoudre leur armée. Les uns, séduits par des présens, déposèrent les armes; d'autres, plus compromis, refusèrent de se rendre; mais la méfiance et l'irrésolution s'étant introduites dans leurs conseils, ils ne purent tenter aucune entreprise hardie, et furent aisément forcés dans leurs châteaux. Roffrido, abbé de Mont-Cassin, l'un des plus riches et des plus zélés partisans de Henri VI, ayant vu plusieurs de ses bourgs ravagés par les Siciliens, prêta serment de fidélité à Tancrède, dans l'espoir de sauver du pillage ses autres domaines (1). Cet exemple entraîna un grand nombre de possesseurs de fiefs. En peu de temps la plupart des forteresses des deux principautés et de la Terre de Labour, ouvrirent leurs portes; et de ce côté de l'Apennin le parti impérial ne conserva d'autres places que celles de Capoue et d'Aversa, toutes deux bien pourvues de vivres et en état de soutenir un siége régulier.

Dès que le comte d'Acerra eut comprimé tous les soulèvemens dans cette partie du royaume, il se hâta de conduire ses troupes vers la Pouille. Le grand connétable, Roger d'Andria, y réunissait sous la bannière de Souabe les nombreux insurgés des provinces orientales, pour se mettre en état de braver l'orage qui le menaçait. Mais l'armée sicilienne ayant trouvé des passages qui n'étaient pas gardés,

(1) Rich. de S. Germ, p. 971.

franchit les montagnes, pénétra sans opposition jusque dans le cœur de la Terre de Bari, et déconcerta par la rapidité de ses mouvemens, les plans des impérialistes. Comme la position de ceux-ci devenait extrêmement critique, leur chef envoyait en Allemagne message sur message, pour solliciter de prompts secours. Il conjurait Henri VI de se hâter, et de ne pas laisser à l'usurpateur le temps de consolider son pouvoir encore mal affermi. Il le prévenait qu'en Sicile comme dans la Pouille, la fortune se montrait contraire à la cause légitime, à laquelle la mort venait d'enlever dans la capitale l'un de ses plus fermes soutiens, l'archevêque de Palerme, Walter Ophamille. En quelques mois, de nombreuses désertions avaient éclairci les rangs de l'armée. L'insurrection abandonnée à ses propres forces, ajoutait le grand connétable, était hors d'état de résister aux troupes victorieuses du comte d'Acerra et à Tancrède lui-même, dont on annonçait l'arrivée prochaine avec de puissans renforts. 1190.

Le roi des Romains n'était pas resté sourd à tant d'instances, mais il ne paraît pas avoir cru d'abord le mal aussi grand qu'on le lui peignait. Sa présence était d'ailleurs nécessaire en Allemagne, où elle retenait dans le devoir les ennemis de sa maison. De plus il manquait d'argent, et désirait attendre un moment plus favorable pour aller en personne prendre possession de son nouveau royaume. Des lettres plus pressantes achevèrent bientôt de le convaincre; jurant alors la perte de Tancrède et celle de tous les nobles infidèles à leurs sermens, il prit

1190. des troupes à sa solde et les envoya en Italie dès le commencement du printemps, sous la conduite d'Henri Test, son maréchal. Ces mercenaires, à peine arrivés dans le midi de la Péninsule, se livrèrent sans aucun frein aux plus grands excès ; on eût dit une nouvelle invasion des barbares. La terreur les précédait; on voyait derrière eux des ruines fumantes et des campagnes dévastées. C'est ainsi qu'ils mirent à feu et à sang les environs de Naples, ruinèrent de fond en comble la plupart des villes qui se laissaient forcer, et réduisirent en servitude un grand nombre d'habitans (1). Ecoutons un chroniqueur contemporain, dont le récit, empreint d'exagération, peindra du moins avec des couleurs vraies la consternation des Siciliens à l'approche du péril. « Il me semble déjà, dit Falcandus, voir les » hordes étrangères envahir les belles cités de notre » île, qu'une longue paix a rendues si florissantes. » Les citoyens veulent-ils se défendre, ils sont » exterminés ; s'ils se rendent, une horrible servi- » tude les attend, car les Allemands, avides de » pillage et de débauche, entraînés au crime par » des passions désordonnées, ne connaissent ni la » voix de la raison, ni celle de la pitié; la religion » elle-même est impuissante pour calmer leurs » fureurs (2). »

(1) Plurima loca incendio, prædâque consumpsit. (Anonym. Cassin., 1190. — Giannone, Hist. civile, t. II, p. 404.)

(2) Nec enim aut rationis ordine regi, aut miseratione deflecti, aut religione terreri Teutonica novit insania, quam et innatus furor exagitat, et rapacitas stimulat, et libido præcipitat. (Hugon. Falcandi Hist. Sicula, p. 252, B.)

Le maréchal Henri Test, après avoir parcouru la 1190.
Terre de Labour, où les Siciliens ne se montrèrent pas, franchit l'Apennin et rejoignit le grand connétable dans la Capitanate. L'arrivée de ces étrangers avait relevé les espérances des ennemis de Tancrède; les défections cessèrent et leur armée se trouva bientôt assez nombreuse pour prendre l'offensive. Les impériaux ouvrirent la campagne par le siége de Corneto, qui appartenait à l'abbé de Vénosa. Ce bourg pris d'assaut, fut pillé puis détruit jusqu'aux fondemens (1). C'était par la terreur, et en faisant peser sur les peuples toutes les calamités d'une guerre à outrance, que le roi des Romains prétendait établir sa domination dans l'Italie méridionale.

Tancrède était accouru de la Sicile avec toutes les troupes disponibles pour s'opposer à ce torrent; mais il n'osait hasarder une bataille décisive, dont la perte lui eût coûté le trône. Ses meilleurs officiers furent d'avis de temporiser, d'attendre les jours caniculaires, toujours funestes dans les pays méridionaux aux armées venues du Nord. Il s'empressa de suivre ce conseil qui le sauva. Quittant alors les plaines brûlées de la Pouille, il se retira à Ariano, ville saine, bien approvisionnée de vivres et entourée de bonnes murailles. Cette place, située au cœur de l'Apennin, sur un sommet élevé, fermait de ce côté le passage des montagnes vers la Terre de Labour; on ne pouvait choisir un poste plus avan-

(1) Rich. de S. Germ., p. 971, B.

1190. tageux. Le maréchal et le connétable résolurent d'en faire le siége, mais leurs soldats campés dans des lieux bas, éprouvèrent de grandes fatigues ; les vivres devinrent rares, l'eau était mauvaise. Les brûlantes ardeurs du soleil, la fraîcheur des nuits, produisirent des fièvres pernicieuses, qui dégénérèrent bientôt en une terrible épidémie. Les assiégeans réduits à la plus grande détresse (1), et ne pouvant conserver l'offensive, abandonnèrent en peu de jours tout ce qu'ils avaient gagné dans cette courte campagne. L'armée se sépara sans en être venue une seule fois aux mains. Le maréchal sortit du royaume et reconduisit en Allemagne les débris des troupes impériales (2); mais il promettait de revenir bientôt sur ses pas avec des forces plus considérables. De son côté, le connétable n'ayant à attendre de secours de personne, se retira précipitamment vers les places qui lui restaient dans la Pouille, bien déterminé à s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité. Il fit entrer une partie de ses gens à Sant' Agata, et s'enferma avec le reste dans Ascoli, où les principaux seigneurs de son parti se réunirent à lui. L'armée royale, maîtresse de la campagne depuis le départ précipité des Allemands, ne tarda pas à mettre le siége devant cette dernière ville dont elle occupa toutes les issues. Pendant plusieurs jours, le comte d'Acerra essaya vainement par ses

(1) Teutonici verò aliquandiù eos obsidentes, tùm æstatis fervore, tùm penuriâ depressi, obsidionem solvunt et de regno exeunt. (Anonym. Cassin., 1190.)

(2) Rich. de S. Germ., p. 971, B.

provocations d'attirer les impérialistes hors de leur 1190.
forteresse; le connétable, trop inférieur en forces, n'osait s'en éloigner. Il se défendait vaillamment à l'abri des hautes murailles d'Ascoli; il brûlait les machines de guerre et repoussait tous les assauts. Son ennemi ne pouvant le réduire, tâcha de le gagner; on lui fit de grandes offres pour le réconcilier avec Tancrède; mais tout fut inutile. Alors le comte d'Acerra, poussé à bout et voulant à tout prix se rendre maître du chef des insurgés, dans l'espoir qu'en faisant tomber sa tête, il abattrait d'un seul coup l'insurrection, imagina une odieuse trahison, devant laquelle sa conscience ne recula pas. Il demande à Roger une conférence, sous prétexte de traiter de la paix ou d'une trève à des conditions équitables. Le connétable trop confiant accepte l'entrevue, et se fait seulement accompagner par quelques hommes jusqu'au lieu indiqué, qui était à peu de distance des remparts. Mais à peine a-t-il franchi la dernière barrière, que des gens embusqués se jettent sur lui, le désarment, l'entraînent avec violence et le conduisent au comte d'Acerra, qui sur-le-champ le met entre les mains du bourreau (1). La mort de ce chef puissant fut fatale aux impérialistes. Après lui personne ne voulut prendre le commandement; Ascoli ouvrit ses portes, la plupart des places de la Pouille suivirent cet exemple. Capoue et Aversa, effrayées de leur iso-

(1) Cum flectere illum precibus, et promissis non posset, vocatum ipsum ad colloquium, quâdam die proditoriè cepit, et miserabili morte damnavit. (Rich. de S. Germ., p. 971, C.)

1190. lement, n'osèrent tenir davantage, et envoyèrent leur soumission. Partout les ennemis de Tancrède perdant l'espoir de relever un parti qui semblait abattu, mirent bas les armes et prêtèrent à son gouvernement le serment de fidélité.

Pendant que ces choses se passaient dans le sud de la Péninsule, le roi des Romains achevait de régler les affaires de l'Allemagne, où son parent, Henri-le-Lion, revenu d'Angleterre depuis le départ de l'empereur, avait essayé d'ourdir de nouvelles trames. Une fois tranquille de ce côté, Henri VI se hâta d'envoyer de puissans renforts au-delà des Alpes. Il se disposait à marcher lui-même à leur suite avant la fin de l'automne, lorsque la nouvelle des désastres de son armée vint le surprendre au milieu de ses préparatifs et accroître encore son impatience et son activité. L'empire allait avoir sur les bras une grande guerre au midi, tandis que la croisade retenait encore en Asie l'élite de ses guerriers. Mais en Allemagne, dans cette pépinière inépuisable de vaillans soldats, de nouvelles armées se trouvaient toujours prêtes pour de nouvelles entreprises; et si le trésor impérial presque vide ne pouvait suffire aux frais de l'expédition projetée, le roi des Romains comptait sur les ressources de la Sicile pour faire face à tous les besoins.

Tout-à-coup des bruits sinistres volèrent de bouche en bouche jusqu'aux extrémités de l'Occident. Quelques pélerins qui avaient quitté le camp des croisés depuis près de cinq mois dans la petite Arménie, annoncèrent les premiers la mort de l'em-

pereur et la dispersion presque complète de son 1190.
armée. On refusa d'abord d'ajouter foi à ces récits, mais des faits trop convaincans les confirmèrent bientôt. Dès le mois de novembre (1), on vit revenir des troupes nombreuses de guerriers chrétiens parmi lesquels régnait un grand désordre et un extrême dénuement. Quoique la plupart d'entre eux eussent été témoins des événemens qu'ils racontaient, plusieurs versions contradictoires coururent dès-lors sur les derniers momens de Frédéric. Ce monarque, après avoir déjoué les perfides desseins de la cour de Constantinople et défait en bataille rangée le sultan d'Iconium, dont il prit d'assaut la capitale, était parvenu, non sans éprouver de grandes pertes, jusqu'au-delà du Taurus. Cette chaîne de montagnes franchie, tous les obstacles semblaient surmontés; les colonies chrétiennes peu éloignées, allaient bientôt offrir aux troupes un repos nécessaire, après ce long et périlleux voyage, lorsque le 10 juin 1190, vers le soir, l'empereur, séparé de son fils par le *Selef* (2), voulut traverser à gué cette rivière peu profonde, mais rapide, et périt misérablement. Les uns rapportaient que Frédéric, saisi par le froid glacial du

(1) Ruchat, Hist. de la Suisse, XIII, 1.

(2) Le Selef, aujourd'hui *Selefké*, prend sa source dans les montagnes d'Isaurie et se jette dans la mer après avoir baigné les montagnes de Séleucie. On a confondu, mal-à-propos, le Selef avec le Cydnus, qui se nomme aujourd'hui *Kara-Sou* et se jette dans la mer à deux lieues de Tarse. (*Voy.* Michaud, *Histoire des Croisades*, 1822, t. II, p. 388.)

1190. fleuve, puis entraîné au courant, s'était heurté violemment contre un tronc d'arbre et avait péri dans les flots, sous les yeux des siens, avant qu'on pût lui porter aucun secours (1). D'autres, au contraire, assuraient que l'empereur, transporté à Séleucie, était mort subitement dans cette ville (2). Dès qu'il eut cessé de vivre, l'armée livrée à une extrême confusion, s'était débandée. La plupart des princes ne voulant pas obéir au jeune duc de Souabe, son second fils, se hâtaient de revenir en Europe afin de profiter des chances de fortune qu'un nouveau règne pouvait leur offrir. Il ne restait autour de la bannière du Christ qu'une faible troupe de guerriers fidèles à leur vœu, un chef adolescent et un cercueil. Lorsque les croisés des autres nations réunis au siége de Ptolémaïs, virent arriver les débris de cette grande armée allemande, l'espoir de l'Orient, personne ne put retenir ses larmes. Trois mille hommes presque nus, harassés, marchaient tristement, faisant porter dans un coffre les ossemens desséchés de leur empereur (3).

(1) Otton. de S. Blas. Chron., cap. xxxv, p. 891, C. — Joannis Brompton. Chron., ed. Selden, t. I, p. 1165. — Schehabbedin, historien arabe cité par Michaud. (*Bibl. des Crois.*. t. II, p. 629.)

(2) Tagenonis Expedit. Asiat. Friderici Imp., ap. Struvium, t. Ier, p. 416. (*Ce chroniqueur accompagnait Frédéric dans son expédition.*)

(3) Dans le douzième siècle, on ignorait l'art d'embaumer les corps. Lorsque Frédéric mourut, on ne trouva rien de mieux pour conserver ses restes, que de couper son corps par quartiers, qu'on fit bouillir dans de grandes chaudières, jusqu'à ce

Avant son départ d'Europe, Barberousse pressentant 1190.
peut-être qu'il succomberait dans cette guerre, avait demandé d'être inhumé à Jérusalem, dans l'église de la Résurrection. On ne put accomplir son vœu, parce que les chrétiens n'entrèrent point dans la ville sainte; mais les restes du chef de la croisade furent envoyés, les uns disent à Tyr, les autres à Antioche : ce qui est certain, c'est que son tombeau ne s'est pas retrouvé.

Cet événement inattendu mit l'Allemagne en deuil; la chrétienté tout entière en fut affligée, les Lombards, eux-mêmes, donnèrent des larmes à la mémoire de Frédéric. Parmi les hommes dévoués au saint-siége, il y en eut qui se persuadèrent que la fin malheureuse du grand empereur était une punition du ciel pour toutes les persécutions qu'il avait fait souffrir à l'église romaine. Mais en général les peuples ne pouvaient comprendre que Dieu l'eût frappé dans sa colère, précisément lorsqu'il marchait au secours de Jérusalem, envahie par les infidèles, et quand les chrétiens d'Asie réduits à l'état le plus déplorable, avaient mis en lui tout leur espoir.

Frédéric Barberousse, né en 1121, était âgé de

que les os fussent détachés des chairs. On les recueillit ensuite dans un coffre pour les porter au lieu qu'il avait expressément désigné pour sa sépulture.

Ce fait est rapporté par Roger Hoveden, ed. Savile, p. 651, et par l'historien arabe Schehabbedin. (*Voy. Bibl. des Crois.*, t. II, p. 629.)

Un siècle plus tard, on pratiquait encore cet usage, et le corps de saint Louis fut ainsi dépecé et bouilli pour en retirer les os.

1190. soixante-neuf ans lorsqu'il mourut, et portait depuis trente-six ans la couronne impériale. Ce monarque, dit un contemporain (1), fut brave, magnanime, libéral, doux et facile pour ses serviteurs. Etranger aux études, qui étaient généralement abandonnées en Allemagne dans la première moitié du XIIe siècle, il ne savait ni lire ni écrire, comprenait peu le latin, alors la langue diplomatique et officielle; ignorait l'idiôme vulgaire de la Péninsule, et ne pouvait s'exprimer qu'en allemand. Mais une longue expérience lui avait appris à connaître les hommes qu'il dominait par l'ascendant de son caractère et par l'élévation de ses vues. Il possédait aussi avec la valeur et la générosité une autre qualité chère aux gens de guerre, c'était une grande patience à supporter avec eux, la fatigue, le froid, la chaleur, les privations de toute espèce. Sa petite taille, sa figure maigre et peu colorée, donnaient l'idée d'une complexion faible, désavantage immense à une époque où l'on prisait tant la force du corps; mais ses actions le grandirent aux yeux des peuples. Il sut en effet au milieu des traverses dont sa vie fut remplie, calmer les factions de l'Allemagne, rendre la paix à l'Italie, contenir d'une main ferme les seigneurs turbulens, abattre les plus dangereux et faire respecter l'autorité suprême qu'il transmit à son fils.

Mais s'il crut, en quittant l'Europe, avoir levé

(1) Fridericus fuit miles strenuus et magnanimus, mitis, affabilis, illiteratus, sed morali experientiâ doctus. (Sicardi, episc. Crem., Chron., p. 598.)

tous les obstacles qui s'opposaient à la fortune de sa famille, les événemens, comme on le sait déjà, vinrent en moins de deux ans tromper ses prévisions. Henri VI commença à occuper seul le trône impérial dans des circonstances difficiles, lorsqu'on avait à déplorer à la fois la fin prématurée du roi Guillaume II, la perte d'une armée en Italie, les désastres de la croisade et la mort de l'empereur. Dès les premiers instans, Henri-le-Lion, cet ancien chef des Guelfes que Frédéric avait chassé de ses états de Saxe et de Bavière, veut réveiller l'opposition en Allemagne et appeler aux armes tous les ennemis de la maison gibeline. Le roi des Romains voit le danger, rassemble ses troupes, marche rapidement à la rencontre de son adversaire qu'il joint près de Verden, et gagne une bataille décisive, après laquelle les rebelles abattus n'osent relever la tête. La promptitude de ce mouvement le sauva. On savait Henri VI libéral, magnifique même pour ceux qui approchaient de sa personne (1) et servaient ses desseins : comme la haute noblesse revenait pauvre de la croisade, elle se donna à lui par intérêt. Les seigneurs avaient tout à espérer d'un empereur de vingt-cinq ans qui allait envahir, pour y fonder une domination durable, le pays le plus riche de l'Europe. Ils promirent donc de le suivre dès le printemps suivant au-delà des Alpes, et de ne pas quitter les enseignes impériales avant la fin

1190.

(1) Successit Henricus, strenuus in agendis, et acer in hostes, omnibus ad eum accedentibus largus et magnificus (Rigordus, de Gest. Phil. Aug., p. 34, B.)

1190. de la guerre. Alors le jeune monarque déjà enivré d'espérance, se croit invincible et ne met plus de bornes à son ambition. Il fera dans cette première campagne la conquête du royaume de Sicile, et dominera sans peine Rome où il doit recevoir la couronne impériale, la Toscane avec toute la Lombardie. Une fois maître de l'Italie, le trône de Constantin, sapé jusque dans ses fondemens, ne pourra échapper à ses coups. L'Afrique, depuis long-temps tributaire des rois normands, l'Egypte, la terre sainte, obéiront à leur tour ; la Méditerranée ne sera plus qu'un grand lac enclavé dans son immense empire. C'est ainsi que Henri VI profitant mal de l'exemple de son père, rêvait à son tour le rétablissement de la puissance des Antonins, chimère dont la poursuite ne pouvait qu'être fatale à la race d'Hohenstauffen.

CHAPITRE V.

SOMMAIRE.

Philippe-Auguste et Richard-Cœur-de-Lion à Messine. — Inquiétudes de Tancrède. —Les croisés prennent en Sicile leurs quartiers d'hiver. — Contestations entre le roi d'Angleterre et Tancrède pour la dot et le douaire de la reine Jeanne, veuve de Guillaume II. — Richard s'empare de lieux fortifiés où il place des garnisons anglaises. — Les Messinois se proposent de surprendre Richard dans la maison qu'il habite, pendant qu'on y négocie sous la médiation de Philippe-Auguste. — Prise de Messine par les Anglais. —Leur roi signe avec la Sicile un traité d'alliance qui est mis sous la garantie du pape. — Conditions de cette paix. — Altercations souvent renouvelées entre le roi de France et celui d'Angleterre durant leur séjour à Messine. — Tancrède réveille la discorde dans le camp chrétien, mais après de longs débats les deux rois croisés finissent par s'accorder. — Les Français quittent les premiers la Sicile et se rendent en Palestine ; ils y sont suivis par les Anglais.

Peu de mois avant l'époque à laquelle les événe- 1190.
mens nous ont déjà conduits, Tancrède, menacé d'une nouvelle invasion des impériaux, n'avait point encore achevé de pacifier l'Italie méridionale, quand il fut informé de l'arrivée prochaine dans ses états des croisés de France et d'Angleterre sous la conduite de leurs rois Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion. A cette nouvelle inattendue, de sérieuses inquiétudes s'emparent de son esprit, et il

1190. se hâte de quitter les provinces de Terre-Ferme, où pourtant la présence des étrangers pouvait relever les espérances de ses ennemis et rallumer la guerre civile. Il traverse le Phare, donne en passant à Messine des ordres pour la réception des deux souverains, puis il court se renfermer dans les murs de Palerme. Là, il appelle près de lui ses meilleures troupes avec les nobles fidèles à sa cause, et se croyant en sûreté dans cette capitale dont la nombreuse population lui est dévouée, il veut, loin des hôtes qu'il redoute, attendre les événemens. Faisons connaître ici la cause de sa frayeur.

Richard, roi d'Angleterre, dès la première année de son règne, avait fait avec Philippe-Auguste un traité d'alliance d'après lequel chacun d'eux s'obligeait à secourir l'autre dans ses périls, et à défendre sa personne, son honneur, ses états (1). Ils avaient aussi résolu, d'un commun accord, d'accomplir sans retard, le saint pélerinage auquel le roi de France et Henri II s'étaient depuis long-temps engagés avec serment. Leurs ordres pour le départ des croisés furent exécutés avec tant de célérité, qu'on assurait, lorsque Tancrède en reçut l'avis, que plus de cent mille combattans, Français, Anglais ou Flamands, se trouvaient déjà réunis sous les bannières du Christ. Cette multitude d'étrangers, que les Italiens plus opulens appelaient des barbares, devait relâcher à Messine et peut-être même prendre ses quartiers

(1) Voyez ce traité, daté de Nonancourt le 30 déc. 1189, dans les Actes de Rymer, ann. 1189, t. I, p. 20.

d'hiver dans cette ville, désignée aux pélerins de toutes les nations pour rendez-vous général (1). Déjà, disait-on, Philippe et Richard allaient s'embarquer, le premier à Gênes sur les galères de la république retenues pour ce service; le roi d'Angleterre au port de Marseille, où il devait attendre ses vaisseaux (2). 1190.

Tancrède, mal assis sur un trône usurpé, redoutait presque également la politique intéressée de Philippe-Auguste, que d'anciens traités unissaient étroitement aux empereurs souabes, et les emportemens de Richard. Ce dernier était frère de Jeanne d'Angleterre, reine douairière de Sicile, qu'on retenait à Palerme dans une injuste captivité depuis la mort de Guillaume II, pour ne lui point restituer sa dot avec le douaire auquel elle avait droit (3).

L'alliance entre l'empire et la France, conclue dès le temps de Frédéric-Barberousse et de Louis-le-Jeune (4), avait été basée sur le besoin réciproque d'une paix durable, sans laquelle ces souve-

(1) Gauf. Vinisauf., cap. XXIV, p. 305.

(2) Roger. Hoveden. Annalium pars posterior, p. 666.

(3) Jam in custodiâ erat cum dote suâ. Gauffrid. Vinisauf., Itiner. reg. Richard., cap. XI, apud Rer. Anglic. Script., ed. Gale, t. II, p. 306. — (*Chroniqueur contemporain, témoin des événemens qu'il décrit.*)

(4) Le roi de France et l'empereur, divisés par le schisme de 1159, s'étaient rapprochés long-temps avant que la paix fût rendue à l'Église. En 1171 ils signèrent un traité d'alliance pour exterminer les *Brabançons* ou *Cotteraux* qui dévastaient alors la France et l'Allemagne. (*Script. Rer. Francic.*, t. XVI, p. 697.)

1190. rains ne pouvaient réussir dans leurs desseins politiques. La suite de cette histoire fera voir que l'union intime des deux monarchies ôtait à l'élément aristocratique ses plus puissans moyens d'agression, et favorisait le projet, si cher aux deux princes, d'établir le principe conservateur de l'hérédité du pouvoir, sur les ruines de l'ancien système électoral. Ajoutons, que cette importante entreprise devait rencontrer plus d'obstacles en Allemagne qu'en France, parce qu'ici la race de Hugues-Capet régnait sans interruption depuis deux cents ans, tandis que Frédéric-Barberousse élu empereur à l'exclusion de son cousin, avait lui-même brisé l'ordre héréditaire qu'il voulut ensuite instituer en faveur de sa famille. Un intérêt commun unissait donc Philippe-Auguste à Henri VI; et Tancrède, couronné au préjudice de ce dernier, craignait de voir l'armée française venir en aide à ce redoutable rival, pour peu qu'il hâtât son arrivée en Italie.

Tancrède s'attendait aussi à avoir des démêlés sérieux avec le roi d'Angleterre, pour la dot et le douaire de la reine Jeanne. D'un côté, ses torts envers cette princesse; de l'autre, l'orgueil de Richard, son caractère indomptable, l'amour de l'or qui le dominait, lui laissaient peu d'espoir d'en obtenir de bonnes conditions. La réputation du monarque anglais l'avait devancé en Sicile où elle le faisait craindre et haïr à la fois. Mauvais fils, on savait qu'il s'était ligué avec les Français pour faire la guerre à son père, qui en mourut de douleur, après avoir maudit des enfans ingrats et invoqué

contre eux la justice de Dieu (1). Mauvais roi, ne 1190.
venait-il pas de signaler par de grandes exactions, le commencement d'un règne qui en aggravant à l'excès l'oppression et la misère de ses sujets, devait décider la réaction à laquelle l'Angleterre dut sa grande charte. Une seule espérance peu digne d'un noble cœur, restait à l'artificieux Tancrède; c'était de semer la discorde entre les deux princes étrangers. Richard et Philippe unis en apparence par les liens de fraternité d'armes et d'une amitié inaltérable, affectaient de se donner en public de grandes marques de confiance; mais ils étaient jaloux l'un de l'autre, et tant de causes de rivalité se présentaient à tout instant, qu'ils ne pouvaient demeurer longtemps en paix.

Tancrède, effrayé de la situation délicate où allait le placer la présence de deux grandes armées à Messine, prit la prudente résolution de ne point se montrer dans cette ville d'où il craignait de ne pouvoir librement sortir. Il essaya de négocier de loin et séparément avec les deux monarques, s'efforçant ainsi d'attirer l'un ou l'autre dans son amitié.

Vers le milieu du mois de septembre, l'escadre anglaise jeta l'ancre dans le port de Messine après une longue et pénible navigation. Richard n'était point à bord. Ce monarque, bientôt las d'attendre à Marseille ses vaisseaux qu'il devançait de quelques jours seulement, avait remis à deux évêques et à trois barons, le commandement des trou-

(1) Roger Hoveden, p. 654.

1190. pes de terre, et s'était embarqué avec ses serviteurs sur des galères provençales (1). A Gênes, il eut une entrevue avec le roi de France, son suzerain, déjà prêt à appareiller. Il séjourna long-temps à Naples et à Salerne; puis, ennuyé de la mer, il voulut par un nouveau caprice, franchir à cheval et presque seul, les montagnes de la Calabre, au risque d'y trouver des aventures peu dignes de son rang. Nous nous permettrons de citer ici un trait propre à faire ressortir la différence que le caractère sanguinaire de la conquête de Guillaume de Normandie d'une part, de l'autre l'esprit plus pacifique et plus humain de l'établissement des fils du vieux Tancrède, avaient mise dans la condition des Anglais et des Siciliens. Un chroniqueur presque contemporain (2) rapporte que Richard accompagné d'un seul chevalier, étant parti de grand matin de l'abbaye de la Trinité de Mileto, où il avait couché, passa près de plusieurs métairies, dans l'une desquelles il entendit le cri d'un épervier. Les lois sur la chasse, excessivement dures en Angleterre, défendaient sous les peines les plus rigoureuses la fauconnerie aux hommes rustiques; mais en Sicile les choses se passaient différemment. Le monarque anglais qui se croyait tout permis, entra dans la maison et s'empara de l'oiseau : cette violence ne resta pas long-temps impunie. A la vue de deux étrangers armés

(1) Roger Hoveden trace jour par jour l'itinéraire de Richard jusqu'à Messine, où ce prince arriva le 23 septembre. (*Voyez* p. 667 et seq.)

(2) Roger Hoveden, p. 673.

de toutes pièces, le paysan effrayé avait jeté de grands cris; ses voisins accoururent aussitôt avec des pierres et des bâtons et se mirent à frapper rudement le roi qu'ils ne connaissaient pas. L'un d'eux essaya même de lui porter un coup de couteau; mais Richard, dont l'épée s'était brisée, voyant qu'il ne pouvait soutenir davantage cette lutte inégale et peu glorieuse, se mit à fuir précipitamment, et tout meurtri qu'il était, il parvint à échapper à ses adversaires. Les croisés des deux nations étaient déjà réunis à Messine, lorsqu'il prit terre en Sicile à la tour du Phare. Les galères génoises arrivées le 16 septembre, deux jours seulement après la flotte anglaise, n'avaient pu éviter dans le détroit une terrible tempête, contre laquelle les côtes escarpées de la Calabre ne leur offraient aucun abri (1). Comme il fallut alors pour alléger les bâtimens, jeter à la mer les vivres, un grand nombre de chevaux avec la plus grande partie des bagages, les chevaliers français dénués de tout, avant même de commencer la guerre, paraissaient tristes et pauvrement vêtus. Richard n'apprit pas sans une vive satisfaction que son suzerain avait fait à Messine une entrée publique sans magnificence, trompant ainsi l'attente des bourgeois accourus en foule à son débarquement (2). Cependant le clergé, conduit par l'archevêque, les nobles, les juges, les 1190.

(1) Guillelmi Britonis, Philippidos, lib. IV, p. 136.

(2) Sicque spe videndi eum frustrati redierunt indignantes ad propria. (G. Vinisauf., lib. I, cap. xiii, p. 307.)

1190. principaux habitans ayant à leur tête le grand amiral de Sicile, avaient reçu le chef de la croisade avec de grandes démonstrations de respect. On lui fournissait abondamment, dans le palais de Tancrède où il était logé, les vivres nécessaires pour lui et les siens.

Richard, sans doute jaloux de ces distinctions, s'efforça dès son arrivée, d'étonner les Siciliens par l'appareil de sa puissance, et profita du désastre récent de Philippe pour humilier, par un contraste frappant, la cour de son suzerain, et la chevalerie française si justement renommée dans toute la chrétienté. Par ses ordres, la flotte d'Angleterre pavoisée de banderolles de mille couleurs, vint le chercher à la tour du Phare, puis elle rentra dans le port au son des trompettes et des clairons que répétaient les échos des montagnes. Une immense population couvrait les deux rives du détroit; l'armée de terre rangée en bataille, avec toutes ses enseignes déployées, les chevaliers montés sur de beaux coursiers et parés de leurs plus riches cottes d'armes, étendait ses lignes à une grande distance du lieu de débarquement. Philippe-Auguste lui-même admira la belle tenue des troupes anglaises; mais ne peut-on supposer sans invraisemblance, qu'il éprouva un sentiment de dépit en voyant ce déploiement des forces de son puissant vassal?

On avait eu le soin de séparer les soldats des deux nations, afin d'éviter des rixes. Les Français occupaient de bons logemens dans la ville, les An-

glais étaient relégués dans le faubourg (1) où bientôt ils manquèrent de tout. Dès les premiers jours, il s'éleva de grandes contestations pour les vivres qui devinrent rares et chers. Le setier de froment valait vingt-quatre sols d'Angers (2), l'orge dix-huit sols, le vin quinze sols, une poule douze deniers. Les Français, dans la crainte d'une plus grande disette, ne voulurent pas permettre aux Anglais d'entrer dans Messine et de s'approvisionner au marché. Ces derniers menacèrent alors d'escalader les murailles et de prendre de force ce qu'on leur refusait (3). Heureusement, cette querelle dont les suites pouvaient être fatales, fut apaisée par Philippe-Auguste qui ayant à cœur d'achever son voyage avant l'hiver, voulait à tout prix maintenir la paix entre les deux armées. Il ne tarda guère en effet à s'embarquer avec ses gens; mais les galères de Gênes repoussées par des vents contraires, rentrèrent à Messine pour y réparer leurs avaries. Comme la saison était trop avancée pour reprendre la mer, le roi cédant à regret aux instances de ses officiers, se résigna à attendre en Sicile le retour du printemps. 1190.

Ce retard dut être agréable à Tancrède, en offrant à sa politique, une ressource dans l'extrême em-

(1) Le roi d'Angleterre se héberjea de l'autre part de la cité, fors de la ville, qu'il ne voloit mie herberjié près du roi, que lors gens ne s'entremélassent. (Contin. Guill. de Tyr, p. 630.)

(2) Rigord., de Gest. Philip. Aug., p. 31, E.

(3) Matthieu Pâris, chroniqueur anglais du siècle suivant, prétend que les soldats de Richard escaladèrent les remparts et entrèrent de force dans la ville. Mais son récit, peu vraisemblable, n'est confirmé par aucun contemporain.

1190. barras où il se trouvait. La dangereuse contestation qu'il avait pressentie s'était déjà élevée entre lui et le roi d'Angleterre. Jeanne, sœur de ce dernier, avait apporté en dot vingt mille onces d'or au roi Guillaume II, qui lui donna pour son douaire, le comté de Sant'Angelo, les villes de Viesti et de Siponte en Capitanate, avec les droits honorifiques sur un grand nombre de bourgs et de châteaux situés dans cette province (1). Richard exigeait la restitution de la dot, ce qui était juste; mais on ne pouvait s'accorder relativement à l'évaluation du douaire, tant ses prétentions paraissaient exorbitantes. Suivant la chronique anglaise d'Hoveden (2), il fit demander, indépendamment de sommes considérables, une grande quantité de vaisselle d'or et d'argent, un fauteuil en or à l'usage des reines de Sicile, deux trépieds et une table de même métal de douze pieds de long sur un pied et demi de large, une tente en damas, sous laquelle deux cents chevaliers pouvaient manger en même temps, des vivres en abondance pour l'armée, enfin, cent galères approvisionnées pour un an. Tancrède se récria : Richard répondit à ses réclamations par des transports de colère, et comme les négociations commencées à Palerme furent presqu'aussitôt rompues, le roi d'Angleterre jura de se dédommager par ses mains du tort dont il se plaignait. Vaine-

(1) Lunig. Codex diplom. Ital., t. II, p. 857.

(2) Roger Hoveden, p. 675.

ment, sur ces entrefaites, Jeanne rendue à la liberté, fut renvoyée à Messine avec une suite digne de son rang. La présence de cette sœur dont il était séparé depuis un grand nombre d'années, ne put apaiser l'impétueux monarque, qui dès le lendemain commença les hostilités. Il traversa le Phare, et s'étant emparé par surprise du château de Bagnara, lieu très fort sur la côte de Calabre, avec une petite anse pour quelques galères, il y fit entrer une bonne garnison et donna cette place importante à la reine de Sicile qui y tint sa cour. Non content de cette première agression, Richard, qui craignait une ligue entre les Siciliens et les croisés français récemment rentrés à Messine, fit occuper à peu de distance de cette ville, un couvent grec appelé *Monasterium griffone* dont il avait remarqué la position presque inexpugnable. Après en avoir chassé les moines, il ordonna les travaux nécessaires pour faire de ce monastère une forteresse de sûreté, puis il y renferma les approvisionnemens de l'armée avec ses effets les plus précieux (1). 1190.

Le bruit se répand alors que le roi d'Angleterre veut se rendre maître du royaume de Sicile. Les bourgeois de Messine, effrayés du sort qui les attend sous sa domination, se préparent à lui opposer une résistance énergique. Ils refusent de fournir plus long-temps des vivres; ils courent aux armes, ferment les portes de la ville, et montent en foule sur les remparts que les Anglais essayaient déjà d'escalader.

(1) Roger Hoveden, p. 673. — Matth. Pàris, Hist. major, p. 151.

1190. Mais Richard peu rassuré sur les dispositions des Français, veut empêcher cet assaut, pour lequel rien n'a été préparé. Il s'élance au devant de ses gens, leur commande de s'arrêter, menace, s'emporte, frappe même les plus intrépides et parvient, non sans peine, à faire rentrer les soldats dans leurs quartiers. Cette rixe apaisée, le monarque anglais court chez son suzerain dont il réclame l'intervention. Il consent même à une trêve qui est aussitôt proclamée, en attendant la reprise des négociations pour le jour suivant (1).

Le retour inattendu du roi de France explique suffisamment la modération de Richard après ses premiers emportemens. Ce dernier ne pouvait ignorer que Tancrède, dans l'espoir de détacher Philippe-Auguste de son alliance avec l'empereur, lui avait fait offrir des sommes immenses s'il consentait à ce que l'aînée des princesses de Sicile, à peine âgée de cinq à six ans, fût fiancée à son fils ou à lui-même. A la vérité le roi, par amitié pour Henri VI, n'avait pas accepté alors cette proposition (2), mais ne pouvait-il pas changer de sentiment? La crainte que Richard en conçut lui fit désirer la paix à des conditions moins dures. Les conférences se rouvrirent donc dans l'habitation qu'il occupait assez loin de la ville, vers l'extrémité du faubourg. Les trois archevêques de Messine, de Montréal et de Risa, suivis du grand amiral Margaritone, de Giordano del Pino, noble Messinois, et d'autres seigneurs siciliens, se présen-

(1) Roger Hoveden, p. 674.

(2) Rigord., de Gest. Philip. Aug., p. 31, D.

tèrent au nom de Tancrède; l'archevêque de Rouen, 1190.
assisté de plusieurs barons d'Angleterre, devait soutenir les intérêts de Richard présent à ces négociations. On discuta un projet de traité par l'entremise de Philippe-Auguste, de Hugues III, duc de Bourgogne, et de quelques évêques ou nobles français investis de la confiance de leur souverain. Déjà les principaux points en litige étaient réglés d'un accord unanime, lorsque de grandes clameurs parties de la montagne voisine vinrent tout-à-coup interrompre les négociations. C'étaient des bourgeois de Messine embusqués pour enlever le monarque anglais à la faveur de la trève, et qui désespérant de le surprendre, venaient d'attaquer le logis d'un seigneur normand appelé Hugues-le-Brun (1). A cette vue, Richard transporté de colère, ne veut écouter aucun avis. Il appelle à haute voix ses chevaliers, se met à leur tête, gravit rapidement une pente qui semblait inaccessible et se précipite avec une telle impétuosité sur les Messinois, que ceux-ci n'osant l'attendre fuient à toute bride vers la ville où ils rentrent dans le plus grand désordre. A la vue du danger auquel son souverain s'exposait avec une poignée de braves, l'armée anglaise tout entière arrive successivement sous les murailles et prend part au combat. Nonobstant une grêle de traits qui tue aux assaillans sept chevaliers avec vingt sergens, ils parviennent à briser une porte, occupent les principaux quartiers et plantent le drapeau blanc d'Angleterre sur les tours et les remparts.

(1) Roger Hoveden, p. 674.

1190. Pendant ce temps, le roi de France, suivi de son escorte, se hâtait de rentrer dans Messine, incertain du parti qu'il devait prendre. Mais lorsqu'il entendit les cris de victoire des Anglais déjà maîtres du port et de la ville, qu'il aperçut leur bannière déployée jusque devant son palais, il se sentit vivement offensé et fit sommer Richard de retirer cet étendard, pour faire place aux fleurs de lys. Il voulait aussi qu'on lui remît la garde des portes, parce que, disait-il, le vassal ne pouvait commander où le suzerain tenait sa cour. Il y eut entre eux à ce sujet de sérieuses altercations. Non seulement Richard enorgueilli de sa victoire sur les Messinois refusait obstinément de céder aux exigences du roi de France, mais il lui reprochait avec beaucoup d'aigreur de l'avoir abandonné dans le péril au mépris des sermens les plus solennels. Les remontrances énergiques des principaux seigneurs vinrent à propos mettre fin à ces débats. On convint de faire rentrer les troupes dans leurs anciens quartiers; les Français à Messine, les Anglais hors de la ville. Les portes furent confiées aux chevaliers du Temple et aux Hospitaliers: aucun drapeau ne devait être arboré sur les murs (1), jusqu'à la conclusion d'un accord avec le roi de Sicile. Un tel arrangement ne dut satisfaire personne, parce qu'il heurtait la vanité et les prétentions de tous. Tancrède sut habilement profiter de cette situation pour obtenir une paix dont il sentait vivement le besoin, et pour se rendre Richard favorable.

(1) Roger Hoveden, p. 674.

Déjà les habitans de Messine avaient donné des 1190.
ôtages; les négociateurs anglais et siciliens se rapprochèrent, et peu de jours après un traité définitif fut signé au grand contentement de la cour de Palerme (1).

Tancrède restituait intégralement la dot de la reine Jeanne et payait en outre vingt mille onces d'or pour terminer toute difficulté et sous l'expresse condition de fiancer une de ses filles avec Arthur, duc de Bretagne, neveu et héritier du roi d'Angleterre. Celui-ci promit de défendre le roi de Sicile contre tous ses ennemis. « Il est bien entendu, disait Ri-
» chard, que nous vous porterons secours contre
» quiconque vous déclarerait la guerre, ou viendrait
» envahir vos états pendant que nous y séjourne-
» rons. » Arthur devait épouser la jeune princesse, aussitôt qu'elle serait en âge d'être mariée, à moins que le pape, qu'on nommait garant et dépositaire du traité, ne jugeât convenable d'accorder des dispenses pour devancer cette époque (4). « Dès qu'avec l'aide
» de Dieu, elle sera parvenue à sa nubilité, et que
» vous l'aurez conduite en un lieu convenu de part
» et d'autre, notre susdit neveu devra s'y rendre et
» la prendre pour femme légitime, quinze jours au
» plus tard après son arrivée. Mais s'il plaisait à

(1) Voyez le traité dans la collection de Lunig. (Cod. dipl. Ital., t. II, p. 862.)

(2) Super his, Dom. Papam et romanam eccles. in fide jussione ponimus. (Instrumentum pacis, etc., ap. Lunig., t. II, p. 862.)

1190. » Votre Altesse de faire célébrer ce mariage avant » que votre fille fût nubile, notre neveu agirait selon » votre bon plaisir, pourvu que le souverain pontife » voulût bien accorder les dispenses nécessaires. Il » sera assigné sur le duché de Bretagne un douaire, » dont nous fixerons dès à présent la valeur, sous » la garantie du serment de nos fidèles. Si par no» tre faute, ou celle de notre neveu, l'union pro» jetée ne pouvait s'accomplir, les vingt mille on» ces d'or qui nous sont actuellement comptées, » seraient restituées en totalité par nous ou nos » héritiers. »

Ces stipulations acceptées, il ne restait plus qu'à désigner de part et d'autre les ôtages de la paix. Ils étaient presque toujours pris parmi les évêques, les nobles ou les principaux serviteurs du roi, et devaient s'obliger, par un serment solennel et la main sur les livres sacrés, à garantir la fidèle exécution du traité, dont ils devenaient personnellement responsables. Tancrède fit choix des négociateurs eux-mêmes, Richard de vingt-quatre des officiers de sa maison, et voici le serment que prêta chacun d'eux : « Je jure sur les saints Evangiles, » que monseigneur le roi d'Angleterre observera de » bonne foi, sans fraude ou arrière-pensée, tant » sur terre que sur mer, la paix perpétuelle faite » avec le roi Tancrède. Il l'aidera de tout son pou» voir, pendant son séjour dans cette île, à défen» dre ses états de toute agression, et si, ce qu'à » Dieu ne plaise, mondit seigneur voulait enfrein» dre cette paix, je me rendrais aussitôt auprès du

» roi de Sicile, pour demeurer son prisonnier par- 1190.
» tout où bon lui semblerait. Que le ciel, les Évan-
» giles et les reliques des saints me soient en aide.
» *Amen* (1). »

Ce traité rendit momentanément la paix au royaume. Les impérialistes perdant l'espoir d'être secourus, cessèrent de s'agiter. Les Arabes eux-mêmes, retranchés dans l'intérieur de l'île, d'où ils faisaient des courses continuelles sur les terres des chrétiens, promirent de vivre en paix et donnèrent des ôtages (2); on jouit enfin de quelque tranquillité. Mais le feu mal éteint couvait toujours sous la cendre, et nous verrons la guerre civile se rallumer bientôt après le départ des croisés. Cette ligue des rois d'Angleterre et de Sicile, approuvée et soutenue par le pape, comme l'indiquait assez la teneur du traité, indisposa les Français, sans causer de sérieuses inquiétudes au chef de l'empire, qui ne pouvant pénétrer dans l'Italie méridionale avant le printemps, ne devait plus y rencontrer les Anglais.

L'hiver s'écoulait lentement au gré de l'impatient Richard : ce prince, ennemi du repos, cherchait vainement des distractions pour dissiper l'ennui qui l'accablait. Entouré de ménestrels dont il aimait les chants joyeux, il composait

(1) Lunig. Codex dipl. Ital., p. 861, n. XI. — Le pape favorisait de tout son pouvoir cette négociation. On peut voir dans les *Annales Ecclés.* de Baronius, ann. 1190, la lettre par laquelle Richard informe le pontife de la conclusion du traité; elle est datée de Messine, le 11 novembre 1190.

(2) Roger Hoveden, ed. Savile, p. 679.

1190. lui-même des vers en langue française. Il se plaisait à l'office divin, surtout dans les grandes solennités, et couvrait volontiers de sa voix sonore, celle des chantres de l'église. Souvent, il prenait plaisir à jouter avec les meilleurs chevaliers des deux armées, se montrait avec eux affable et caressant, pour les exciter à déployer toute leur adresse. Mais ces divertissemens étaient dangereux; malheur aux guerriers plus forts ou plus habiles que le roi, un regard menaçant leur annonçait aussitôt une vengeance terrible. Quelquefois, cet esprit violent passait tout-à-coup des emportemens de la colère ou de la fougue des plaisirs à des élans passionnés d'une pieuse ferveur. Un jour, il assembla dans sa chapelle les évêques anglais venus avec lui en Sicile, et après s'être dépouillé de ses vêtemens, il se jeta à leurs pieds, confessa ses fautes avec humilité, puis se soumit à la pénitence qu'ils lui infligèrent (1). Peu de temps après, il fit venir, des montagnes de la Calabre, un chartreux, âgé de quatre-vingts ans, dont on vantait l'esprit prophétique. C'était l'abbé Joachim, du couvent de *Curacco*, célèbre depuis un demi-siècle par sa piété et par quelques opinions que l'Église condamna après sa mort. « Quelle sera l'issue de la croisade, lui demanda Richard, suis-je destiné par le ciel à chasser les infidèles de Jérusalem? — L'heure de la délivrance de la sainte cité, répondit le solitaire, ne sonnera que lorsque sept années se seront écou-

(1) Roger Hoveden, p. 681.

» lées depuis la victoire de Saladin. — Mais cela 1190.
» étant ainsi, reprit le roi, qu'allons-nous donc faire
» en Palestine, ne valait-il pas mieux retarder notre
» départ d'Europe? — Votre arrivée dans ce pays
» était utile aux desseins de Dieu, vous y serez
» victorieux, et votre nom illustré à jamais parmi
» les rois (1). » Cette prophétie satisfit la vanité du monarque au cœur de lion, mais elle causa plus de surprise que de joie aux guerriers de la croix.

Vers les fêtes de Noël, Philippe-Auguste fit de riches présens aux principaux seigneurs français, presque tous sans argent depuis qu'ils avaient perdu leurs équipages jetés à la mer avant l'entrée de la flotte dans le port de Messine (2). Le duc de Bourgogne reçut mille marcs d'argent; le comte de Nevers, six cents; l'évêque de Chartres, trois cents; Guillaume de Barres, quatre cents; Matthieu de Montmorency, trois cents; ainsi des autres suivant le rang et le nombre des hommes d'armes de chacun. Les Anglais n'avaient rien perdu, et leur roi était si avide d'argent, qu'il eût volontiers, dit un chroniqueur contemporain (3), vidé toutes les bourses pour remplir la sienne. Mais aucun sacrifice ne lui coûtait pour éclipser son suzerain : celui-ci avait été généreux; Richard voulut se montrer prodigue, et ses chevaliers, peu habitués à de telles largesses,

(1) Roger Hoveden, p. 681.
(2) Rigord, de Gest. Philip. Aug., p. 31, D.
(3) Radulphi Coggeshale, Chron. Angliæ. Collect. de Martenne, t. V, p. 855. — (*Ce chroniqueur était à Jérusalem lors de la prise de cette ville par Saladin.*)

1190. l'exaltaient bien au-dessus de ses prédécesseurs.

On ne sait à quel titre le roi de France prétendit partager avec celui d'Angleterre les vingt mille onces d'or de Tancrède. « Il avait droit à la moitié de » cette somme, dit son historien, mais il se contenta » du tiers par amour pour la paix (1). » Cette prétendue dot de vingt mille onces d'or que la Sicile ne réclama jamais, bien que les fiançailles n'aient eu aucune suite, était-elle en réalité une rançon ou une contribution de guerre déguisée aux yeux des Siciliens sous les apparences honorables d'un projet de mariage? Cette opinion paraît assez vraisemblable, quoique les marques extérieures de confiance et d'amitié que se donnèrent les rois d'Angleterre et de Sicile, aient pu faire croire à la sincérité de leurs promesses. Philippe-Auguste, auquel Tancrède ne pardonnait pas d'avoir repoussé ses avances, et dont ce prince n'avait plus besoin, dut bientôt s'apercevoir qu'on le ménageait moins. Ses discussions avec Richard devinrent de plus en plus fréquentes, et chaque fois que le monarque anglais, cédant aux remontrances de ses barons, se soumettait aux devoirs féodaux du vassal envers le suzerain, son hommage contraint pouvait rappeler celui de Rollon, qu'il fallait mettre de force aux pieds de Charles-le-Simple. Philippe-Auguste, plus jeune, mais d'un caractère moins violent, savait opposer beaucoup de sang-froid et de dignité à ses emportemens : la paix se rétablissait; puis les

(1) Rigord, p. 31, D.

deux rois, après s'être embrassés, juraient de nouveau sur les saintes reliques, de la maintenir de bonne foi, sans fraude ou arrière-pensée. Ces sermens, sans cesse répétés, prouvaient assez que leur inimitié était seule durable ; il en résulta de funestes effets. La discipline, si difficile à observer dans une armée féodale, fut totalement mise en oubli ; il fallut menacer les croisés de châtimens rigoureux pour rétablir un peu d'ordre dans le camp chrétien. On défendit le jeu, auquel Français, Anglais et Siciliens se livraient avec une égale ardeur ; mais les rois se réservèrent le droit de jouer selon leur bon plaisir. Quant aux chevaliers et aux clercs, ils ne pouvaient perdre plus de vingt sous par jour, sous peine d'une amende de cent sous. Les serviteurs ou les soldats surpris au jeu hors du logis de leur souverain, étaient battus de verges trois fois en trois jours ; les marins plongés à trois reprises dans la mer du haut du grand mât (1). Comme les Messinois se vengeaient des croisés en les trompant dans toutes les occasions, et principalement en leur vendant à des prix exorbitans des vivres de médiocre qualité, on publia, en même temps, un règlement sévère pour la tenue des marchés, pour la valeur et le poids des monnaies. Ces sages précautions ne purent empêcher de fréquentes rixes, principalement entre les Génois et les Pisans, de tout temps ennemis. On devait mal augurer d'une expédition 1190.

(1) L'ordonnance publiée au nom des rois de France, d'Angleterre et de Sicile, est du 8 octobre 1190 ; elle est rapportée en entier par Roger Hoveden, p. 675.

1190. commencée sous de tels auspices; la discorde qui ne cessa de diviser les chefs de la guerre sainte, devait en effet leur devenir fatale, et favoriser dans la suite les succès de Saladin, leur commun ennemi.

1191. Pendant que l'hiver retenait ainsi les croisés à Messine, Richard apprit que sa mère, Eléonor de Guyenne, lui amenait pour épouse Bérengère, fille de don Sanche, roi de Navarre, renommée par sa sagesse et sa grande beauté (1). Ce prince, après le traité signé à Amboise en 1174, entre son père et Louis-le-Jeune, avait été fiancé à Alix, fille de ce dernier, et alors âgée de sept ou huit ans. La jeune princesse avait été aussitôt envoyée en Angleterre, pour y être élevée, mais elle vit rarement celui auquel elle était destinée. Comme depuis ces fiançailles jusqu'à la mort de Henri II, les fils de ce monarque, abandonnés à de méchans conseils, lui firent presque continuellement la guerre, le vieux roi craignant sans doute de rendre Richard trop puissant, ne permit pas de célébrer son mariage avec la sœur de Philippe. Le prince anglais, soutenu par la France, contraignit Henri à remettre Alix en des mains tierces; on crut qu'il l'épouserait dès qu'il serait sur le trône, mais les choses ne se passèrent point ainsi, Eléonor, sa mère, pour laquelle il avait beaucoup de déférence, détestait trop la France pour permettre cette union. Afin de mieux l'en dé-

(1) Famosæ pulchritudinis et prudentiæ virginem. (Guill. Neubrig., lib. IV, p. 84.)

tourner, elle prenait plaisir à lui répéter des bruits 1191.
injurieux depuis long-temps répandus et que l'on soupçonnait être la source de sa haine particulière contre Alix : la voix publique accusait Henri II de n'avoir pas respecté la fiancée de son fils. A la nouvelle de l'arrivée d'Eléonor en Sicile, Richard vit la nécessité de rompre au plus tôt ses anciens engagemens, et l'occasion qu'il cherchait ne tarda pas à se présenter.

A la suite de la paix conclue entre Tancrède et Richard, ainsi que nous l'avons rapporté, ces deux princes eurent des conférences intimes qui causèrent beaucoup d'ombrage au roi de France. Dans une de ces entrevues, qui eut lieu entre Messine et Palerme, le rusé Sicilien sut habilement réveiller parmi les croisés la discorde depuis quelque temps assoupie. Après avoir offert en présent à son nouvel allié quatre grands bâtimens de transport avec quinze galères, et reçu de lui sa propre épée qui avait jadis appartenu au roi Arthur, *de la Table-ronde*, Tancrède parla officieusement d'avis secrets, et offrit même de remettre une lettre vraie ou supposée, dans laquelle Philippe-Auguste le pressait de se joindre à lui pour attaquer les Anglais à la faveur de la nuit (1). Richard refusa les vaisseaux, mais il prit la lettre qu'il montra peu de jours après à son suzerain, en présence d'un grand nombre de nobles des deux nations. Ses regards farouches trahissaient le tumulte de son âme. Philippe désa-

(1) Roger Hoveden, p. 688.

1191. voua aussitôt cet écrit. « Mon frère, le roi d'Angle-
» terre, sait aussi bien que moi, s'écria-t-il, que
» tout cela est faux et ne mérite nulle croyance; il
» ne cherche qu'un vain prétexte pour ne point
» épouser ma sœur Alix, depuis si long-temps sa
» fiancée. Je déclare à mon tour, que s'il prend
» une autre femme, je serai désormais son ennemi
» irréconciliable. — Mais ce mariage est impossible,
» reprit Richard, la religion le défend, et je produirai
» au besoin de nombreux témoins des relations inti-
» mes de mon père et d'Alix (1). La querelle s'échauffant de plus en plus, Philippe, vivement blessé, se prévalut de son titre de suzeraineté sur les terres que Richard possédait en France, pour le sommer à l'instant même de se tenir prêt à mettre à la voile vers le milieu du mois de mars suivant, à quoi ce dernier répondit qu'il ne pourrait quitter la Sicile avant le mois d'août. Alors, le monarque français perdant patience, somma à leur tour les feudataires Normands et Aquitains liés à lui par leur serment, d'y rester fidèles, et la plupart de ces barons promirent de partir dès qu'il l'ordonnerait. De son côté, Richard hors de lui, jura de dépouiller de leurs domaines ceux qui abandonneraient leur seigneur direct pour suivre le suzerain. A compter de ce jour, ajoute la chronique à laquelle nous empruntons ce récit (2), la discorde, l'envie et la haine ne cessèrent de régner entre les deux rois. Leurs armées en seraient

(1) Roger Hoveden, p. 688.
(2) Rigord, de Gest. Philip. Aug., p. 32, B.

peut-être venues aux mains sans les sages conseils 1191.
du comte de Flandres, qui parvint, avec beaucoup de peine, à se faire écouter. Richard fut sans doute satisfait, puisque cette violente querelle qu'il avait suscitée, amena une négociation qui le dégagea de son ancienne promesse. En effet, après de longues discussions, il y eut un traité juré de part et d'autre, par des ôtages, sur l'âme de leurs souverains respectifs.

Voici en quels termes le roi de France s'y énonçait : « Nous permettons de bon cœur et de notre » pleine volonté, audit roi d'épouser librement qui » bon lui semblera, nonobstant la convention faite » entre nous et lui, relativement à notre sœur » Alix, qu'il devait prendre pour épouse (1). » De son côté, Richard s'y obligeait à renvoyer honorablement en France la malheureuse princesse, un mois au plus tard après son retour de la terre sainte, et payait en quatre termes, d'année en année, la somme de dix mille marcs d'argent.

Ces négociations terminées, et la paix rétablie, les croisés français reçurent enfin l'ordre de départ impatiemment attendu, et bientôt la flotte génoise cingla vers l'Asie, poussée par un vent favorable (2); après une traversée de quinze jours, elle jeta l'ancre, la veille de Pâques, dans la rade de Ptolémaïs. L'arrivée de ce puissant renfort rendit

(1) Ce traité, daté de Messine, le .... mars 1190 (1191 nouveau style), est rapporté en entier par Rigord, p. 32 et 33.

(2) Suivant Mathieu Pâris, Hist. Major, p. 156, la flotte partit le 29 mars. Pâques en cette année arrivait le 14 avril.

1191. l'espérance aux croisés, fatigués d'un siége meurtrier qui durait depuis près de deux ans. Le roi d'Angleterre ne put demeurer long-temps en Sicile. Bérengère était entrée à Messine avec Eléonor de Guyenne, le jour même du départ de Philippe-Auguste; mais comme l'Eglise ne permettait pas de célébrer son mariage avant la fin du carême; que d'un autre côté, les soldats impatiens d'accomplir leur vœu, demandaient à grands cris à être conduits en Palestine, Richard se décida tout-à-coup à mettre à la voile. La jeune princesse de Navarre fut placée sous la garde de la reine Jeanne de Sicile, et toutes deux traversèrent la mer sur le même vaisseau. Eléonor retourna en Angleterre après avoir passé quatre jours seulement avec son fils (1). Le roi lui-même ayant fait détruire les fortifications de *Monasterium Griffone*, remit le château de Bagnara aux officiers de Tancrède, et appareilla le 7 avril, jour des Rameaux, avec cinquante-trois galères bien armées et cent cinquante grands navires de transport. Les habitans de Messine assistèrent avec beaucoup de joie au départ de ces étrangers, exigeans et avides, pour lesquels ils avaient fait tant de sacrifices. Chose étrange! en voyant s'éloigner d'eux les bannières du Christ, ils durent croire que la Providence venait de les délivrer d'un grand danger. Remarquons ici que l'origine commune des Normands de Sicile et de ceux d'Angleterre; leurs anciens rapports de nationalité avec les Français, dont ils par-

(1) Roger Hoveden, p. 689.

laient encore la langue (1), n'avaient réveillé aucune sympathie entre ces trois peuples. On a vu qu'ils restèrent constamment dans la défiance les uns des autres, et que les Siciliens payèrent chèrement la prétendue alliance des Anglais. Le départ de Richard, avec toute son armée, au moment même où le royaume se voyait menacé d'une formidable invasion, ne devait point laisser de doutes sur le peu de sincérité de ses promesses, et ajoutait encore à la mauvaise opinion qu'avaient donnée de lui son étrange orgueil et ses exactions. 1191.

(1) Le français était le langage adopté à la cour de Sicile. — (*Maxime necessaria esset in curia.* Hugon. Falcand., p. 466.)

CHAPITRE VI.

SOMMAIRE.

Henri VI gagne par ses largesses les Guelfes allemands.—Il se dispose à passer en Italie.—Etat de la république romaine à la fin du douzième siècle; le pape avait été rappelé dans la ville.—Négociations entre l'empereur, le sénat et le souverain pontife pour le couronnement de Henri. — Les habitans de Rome veulent à tout prix détruire *Tusculum*. — Mort du pape Clément III; élection de Célestin III. — L'empereur abandonne les Tusculans et promet de céder leur ville au pape qui la livrera aux Romains. — Couronnement de Henri VI. — Les Romains maîtres de Tusculum.—Cruautés inouies qu'ils y exercent.—L'armée impériale pénètre dans l'Italie méridionale malgré l'opposition du pape. — Triste situation du royaume de Sicile. — Tancrède, qui n'a rien préparé pour repousser cette invasion, accourt avec quelques troupes, mais il s'éloigne presque aussitôt sans défendre la frontière. — Les villes de la terre de Labour se donnent à l'empereur, à l'exception de Naples, dont les Allemands font le siége. — Belle résistance des Napolitains. — Les flottes de Gênes et de Pise, vainement attendues, arrivent trop tard.— Une épidémie se déclare parmi les assiégeans. — L'empereur tombe malade. — On lève le siége de Naples. — Les habitans de Salerne livrent l'impératrice à Tancrède. — Retraite des impériaux qui conservent seulement trois forteresses dans le royaume. — L'empereur rentre en Allemagne.

1190. La situation de l'Allemagne, plus promptement améliorée qu'on ne devait l'espérer, permettait au chef de l'empire d'employer toutes ses ressources à la conquête du royaume de Sicile. Il fixa au printemps suivant l'époque de son départ pour la basse

Italie, où il se proposait avant tout d'aller recevoir 1190.
à Rome la couronne impériale. Trop habile néanmoins pour laisser le champ libre aux intrigues d'une faction souvent vaincue, mais toujours prompte à se relever, il voulut, avant de passer les Alpes, se rapprocher des principaux Guelfes allemands ; il les combla de faveurs et en prit plusieurs à sa solde. Henri-le-Lion, ce vieil ennemi de la maison gibeline, dont nous avons fait connaître la défaite à Verden, n'obtint pas seulement la restitution du duché de Brunswic, avec la plupart de ses fiefs héréditaires ; on lui donna encore dix beaux châteaux (1). Un grand nombre d'ecclésiastiques et de barons, d'une fidélité douteuse, reçurent de magnifiques présens. Les exilés, rappelés et rétablis dans leurs biens, prêtèrent serment de fidélité au roi des Romains ; la plupart promirent même de l'accompagner dans son expédition.

Henri VI avait déjà fait notifier au pape et au sénat la mort de Frédéric Barberousse et la réunion entre ses mains de toute la puissance impériale. Un nouvel envoyé de ce prince fut chargé de régler, avec les magistrats de Rome, ce qui avait rapport à la cérémonie du couronnement qui devait avoir lieu vers le temps des fêtes de Pâques de l'année suivante 1191. Les feudataires allemands et italiens

(1) Henricus reddidit Henrico duci Saxoniæ universa quæ pater suus ei abstulerat, et in incrementum dedit ei decem castella optima. Similiter fecit cæteris omnibus à quibuscumque pater suus aliquid abstulerat : reddens unicuique quod suum erat. (Roger Hoved., p. 680.)

1190. reçurent l'ordre de se mettre en marche avec leurs hommes d'armes; on prévint, en même temps, les villes de la Lombardie et de la Toscane, de faire réparer les ponts et les routes, de se tenir prêtes à acquitter les régales et à fournir tous les approvisionnemens nécessaires pour l'empereur et ses gens. A cette occasion, certaines communes obtinrent de nouveaux priviléges (1) : quelques-unes furent autorisées à racheter, moyennant de modiques sommes une fois payées, des droits impériaux ou des prestations qu'elles devaient à perpétuité. Henri désirait conserver les anciennes alliances de son père avec les républiques italiennes, mais il avait surtout à cœur de s'assurer du concours des cités maritimes, sans lequel on eût vainement attaqué l'île de Sicile, protégée par la flotte de Tancrède (2). A cet effet, des négociateurs envoyés à Gênes et à Pise, firent au peuple et aux chefs de ces deux villes, de magnifiques promesses, et reçurent en échange de grandes protestations de service et de fidélité. C'est ainsi que des deux côtés des Alpes, l'empereur, qu'on appelait encore le roi des Romains, se montrait généreux, prodigue même envers tous ceux qui le secondaient dans ses projets.

A Rome, le pape laissa voir de l'hésitation. La cour pontificale, pendant long-temps errante loin des états de l'Eglise, où elle n'osait fixer sa de-

(1) Bologne obtint, le 12 février 1191, le droit de battre monnaie. (Ghirardacci, Stor. di Bolog., lib. III, p. 201.)

(2) Ottoboni Scribæ, Annales Genuenses, lib. III. (Ap. Murator., t. VI, p. 364.)

meure, s'était lassée de sa situation et avait enfin re- 1190.
connu l'autorité jusqu'alors contestée du sénat. Un traité remarquable (1) rétablissait momentanément la paix entre deux pouvoirs ennemis, toujours portés à recommencer les hostilités, l'un au nom de l'indépendance de la ville; l'autre, en invoquant les droits imprescriptibles du saint-siége. Déjà depuis plus de deux ans le pape Clément III était rentré dans le palais de Latran, où il faisait sa demeure; néanmoins, comme les principaux articles de la paix restaient encore sans exécution, le peuple se montrait impatient, prêt à se mutiner, et le souverain pontife, parvenu à la vieillesse, devait craindre de nouveaux troubles et un exil sans retour.

Au douzième siècle, la ville des Césars ne possédait autour de ses murailles qu'un territoire très borné. Mais les habitans de Rome, depuis longtemps accoutumés à chercher dans les souvenirs d'une gloire passée, un dédommagement de leur misère, oubliaient vite les rudes leçons de l'adversité, et croyaient marcher sur les traces de leurs ancêtres, parce qu'ils leur avaient emprunté quelques noms pompeux. Ainsi, le conseil de la commune se nommait *le Sénat*, leur cité, *Urbs*, la ville par excellence, comme à l'époque de sa plus grande splendeur. Ils eussent voulu disposer à leur gré du

(1) Ce traité, daté du 31 mai 1188, quarante-quatrième année de l'établissement du sénat romain, est revêtu des signatures de quarante-sept sénateurs et de onze conseillers. (*Voy.* Muratori, Antich Ital., t. III, p. 785.)

1190. trône impérial, parce que le monarque élu par les princes allemands et couronné à Rome, était appelé l'*empereur des Romains*. Mais en réalité, la nouvelle république, peu redoutée en Italie, était presque toujours en guerre avec les petites villes des environs, qu'elle ne pouvait parvenir à subjuguer. Chaque année, dès les premiers jours du printemps, ses milices allaient ravager les territoires d'Albano, de Tibur ou de Tusculum; elles livraient de petits combats, aux lieux jadis illustrés par les premiers triomphes de Rome. Des deux côtés, on parcourait la plaine du Latium le fer et la flamme à la main: plus de culture, plus d'habitations; les faubourgs abandonnés devenaient des repaires pour les animaux sauvages; un air pestilentiel en chassait pour jamais les derniers habitans. C'est ainsi que chaque époque léguait à cette terre fameuse des souvenirs ineffaçables; le siècle des Cincinnatus et des Camille lui avait laissé ses champs de bataille et ses victoires; l'empire des monumens majestueux: à son tour, la république turbulente du moyen-âge entassait des décombres sur des champs stériles, tristes archives de son histoire, conservées jusqu'à nos jours.

La ville de Tusculum, située à dix milles de Rome, sur une haute colline, à l'entrée des montagnes, combattait depuis long-temps pour son indépendance et repoussait avec courage toutes les attaques des Romains, auxquels cette guerre sans profit avait déjà coûté plus de cinq mille citoyens (1).

(1) Roger Hoveden, p. 689, ed. Saville.

La lutte interrompue pendant l'hiver, recommençait toujours avant l'époque des récoltes, et avec elle la dévastation de cette malheureuse contrée. La haine réciproque des deux cités était arrivée au point que la paix semblait désormais impossible. Les Tusculans inférieurs en force, mais soutenus jusqu'alors par les papes, avaient juré de s'ensevelir sous les débris de leur forteresse plutôt que de se rendre à leurs ennemis. De leur côté, les Romains, qui avaient vu tant de fois le territoire de la république ravagé jusqu'au pied de leurs murailles, voulaient à tout prix se venger de Tusculum, et faire un monceau de décombres de cette ville détestée. Lors des négociations avec Clément III, pour sa rentrée dans Rome, le sénat n'avait consenti à traiter que sous l'expresse condition que le pape abandonnerait les Tusculans et aiderait même les Romains à consommer la ruine de leurs voisins. Cette clause, insérée dans l'acte officiel qui nous a été conservé, était conçue dans les termes suivans : « Il est formellement convenu, disaient les » sénateurs, qu'aussitôt que cette ville sera tombée au pouvoir du souverain pontife ou au nôtre, » elle nous sera abandonnée (1); ses murs d'enceinte avec les ouvrages extérieurs, son château, » ses faubourgs, tous ses édifices devront être détruits par nous dans le délai de six mois, et ne 1190.

(1) Infra dimidium annum omnes muros, et carbonaria civitatis, et roccæ Tusculani, et suburbiorum, dabitis nobis ad diruendum. (Murat. Ant. Ital., tom. III, p. 786, B.)

1190. » pourront jamais être rétablis, ni par le pape ré-
» gnant, ni par ses successeurs. Les possessions et
» le territoire de Tusculum, tant au dehors qu'au
» dedans, ses habitans et leurs biens appartien-
» dront à l'Eglise romaine (1). S'il arrivait que la
» ville ne fût pas prise avant les calendes de jan-
» vier 1189, le pape, après avoir prononcé contre
» elle une sentence d'excommunication, appellerait
» ses fidèles des domaines pontificaux, qui nous ai-
» deraient à en achever le siége (2). »

Ainsi, le vieux pontife devait lui-même livrer les Tusculans à la vengeance des Romains. Pour le dédommager de ce sacrifice, non seulement les sénateurs l'avaient reçu honorablement dans Rome, en lui promettant paix et sécurité pour sa personne et pour les cardinaux, mais ils s'étaient obligés à prêter entre ses mains serment de fidélité. Ils renoncèrent même, tant dans la ville qu'au dehors, aux anciens droits régaliens usurpés depuis un demi-siècle sur les papes ses prédécesseurs; sans en excepter celui de battre monnaie, sous la réserve d'un tiers pour le sénat (3). On ne sait si Clément III,

(1) Omnes possessiones et tenimenta ejus intus et extra, cum hominibus et rebus eorum sint in jure et potestate Rom. Ecclesiæ. (Murat. Ant. Ital., t. III, p. 786, B.)

(2) Quod si hinc usque ad Kalend. Januar, dictum Tusculanum ad manus nostras non venerit, tunc excommunicabitis Tusculanos, et per fideles vestros de Campania et de Romania cogetis eos perficere de Tusculano, quod dictum est supra, cum adjutorio nostro. (*Ibid.*)

(3) Monetam facietis intra urbem, de qua tertiam partem dabitis senatoribus per tempora. (Muratori, loc. cit.)

fidèle à ses engagemens, sépara de la communion 1190.
chrétienne les habitans de Tusculum ; mais ceux-ci ne se rendirent point, et dès que par les hostilités du pontife, ils se considérèrent comme dégagés de leurs devoirs féodaux envers le saint-siége, ils se donnèrent au roi des Romains, qui leur envoya une forte garnison de soldats allemands (1).

Telle était la situation des affaires dans l'état ecclésiastique, lorsque les ambassadeurs de Henri VI s'adressèrent au pape et au sénat pour demander la couronne impériale. « Il dépend de nous, ré» pondirent les magistrats, de fermer nos portes » et de rendre impossible le sacre de l'empereur; » mais qu'il promette de confirmer nos priviléges, » de respecter nos libertés et surtout de nous livrer » Tusculum, nous obligerons le pape à le couronner » dans la basilique du Vatican (2). »

Cependant le chef de l'empire passait l'hiver 1191.
dans la haute Italie, occupé de préparatifs de guerre. Vers le milieu du mois de février, il entra en Toscane avec son armée composée principalement de feudataires allemands ou lombards, et des milices fournies par les communautés. Le patriarche d'Aquilée, les archevêques de Cologne et de Ravenne, un grand nombre d'évêques des deux côtés des Alpes, les ducs de Dalmatie, de Bohême, de Rothembourg, le margrave d'Istrie, étaient venus en personne au camp impérial : beaucoup d'autres

(1) Sigonius, Hist. Ital., in-folio, 1618, lib. xv, p. 349.

(2) Insuper fac nobis justitiam de Castellis tuis quæ sunt in Tusculano. (Arnold. Lubec. Chron., lib. IV, cap. IV, p. 388.)

1191. possesseurs de fiefs avaient obtenu l'autorisation d'envoyer à leur place des chevaliers agréés par le souverain, ou s'étaient soumis à payer un cens pour être dispensés de ce service imposé par leurs chartes d'investiture (1). Un frère du duc d'Autriche conduisait le contingent de ce prince retenu à la croisade. Plusieurs nobles de la faction guelfe, nouvellement réconciliés avec le roi des Romains, affectaient de manifester dans toutes les occasions un grand zèle pour les intérêts de ce dernier. L'un d'eux, Henri de Brunswic, second fils de Henri-le-Lion, était au nombre des ambassadeurs qui poursuivaient à Rome les négociations dont nous venons de parler, et ses démarches actives hâtèrent la conclusion d'un traité dont nous ne tarderons pas à faire connaître les stipulations.

Clément III ne put être témoin de ce dénouement : il mourut à Rome le 25 mars 1191, dans un âge avancé, et trois jours après, les cardinaux s'étant assemblés dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran, lui donnèrent un successeur.

Dans la situation difficile où se trouvait la papauté, obligée de combattre à-la-fois les projets d'indépendance du sénat et ceux d'un monarque jeune, ambitieux et prêt à envahir l'Italie méridionale, la mort du vieux pontife était pour l'Eglise un événement de la plus haute importance, parce

(1) On trouve dans Muratori, *Antich. Ital.*, t. II, p. 68, une charte du 9 juillet 1190, par laquelle l'évêque de Padoue est admis au rachat du service personnel moyennant cent marcs d'argent au poids de Cologne.

qu'elle pouvait changer entièrement la face de ses 1191.
affaires. Il ne faut pas oublier ici la politique de la cour romaine et sa lutte avec les souverains de l'Allemagne, auxquels elle disputait la domination de la Péninsule. Le moment était enfin venu de s'opposer avec énergie aux progrès de la maison de Souabe, d'empêcher Henri VI de prendre au-delà du Tibre une position également menaçante pour la puissance temporelle du saint-siége et pour la liberté de l'Italie. Clément III, arrivé à l'âge de la caducité, n'avait pu remplir cette tâche; mais un nouveau pape assez habile pour réveiller en Allemagne l'opposition guelfe, s'entourer en Lombardie des intérêts populaires, et défendre en même temps, avec les armes spirituelles, le trône chancelant de Tancrède que l'Eglise romaine avait soutenu jusqu'alors, un tel pape, disons-nous, pouvait encore opposer une digue infranchissable aux prospérités du successeur de Frédéric. Pour atteindre ce but, il eût fallu élever à la dignité pontificale un homme de résolution et d'avenir; mais les cardinaux, dominés par d'autres idées, parurent ne pas comprendre toute l'importance de leur mission, et élurent un vieillard âgé de quatre-vingt-cinq ans. C'était un noble Romain de la puissante famille des Orsini, appelé Hyacinte Bobone, cardinal de Sainte-Marie : il prit le nom de Célestin III. Henri VI reçoit à Pise la nouvelle d'une élection si favorable à ses desseins; il part aussitôt avec l'impératrice Constance et continue rapidement sa marche vers Rome, sans s'arrêter dans aucune autre ville. Ses envoyés, munis

1191. de pouvoirs suffisans, reprennent les négociations interrompues durant la vacance du saint-siége, et pour décider Célestin à ne point reculer l'époque du couronnement, ils offrent de faire accorder de notables avantages à la république et au souverain pontife.

Alors une transaction également honteuse pour tous les contractans, fut proposée entre la cour pontificale, le chef de l'empire et le sénat. Henri, pressé d'abandonner les Tusculans, objectait qu'ayant reçu leur serment de fidélité et promis à son tour de les protéger, il ne pouvait sans déshonneur les vendre à leurs ennemis. On prit un biais pour vaincre ses scrupules. Il fut convenu qu'il céderait la ville au pape et que ce dernier la livrerait aux Romains (1), sous la réserve des droits de propriété attribués à l'Eglise, sur le territoire, les hommes et les biens de cette malheureuse cité. Pendant la durée de ces conférences, les Allemands de la garnison de Tusculum, continuaient à faire bonne garde et tenaient les portes exactement fermées. Les bourgeois, trompés par cette feinte protection, se croyant en sûreté derrière la bannière de l'empire déployée sur leurs murailles, ne soupçonnaient pas l'odieux trafic qu'on faisait de leur sang.

Comme le couronnement de l'empereur ne pouvait précéder la consécration du nouveau pontife, les Romains avaient eu soin de différer cette der-

(1) Roger Hoveden, p. 960. — Imperator Apostolico dedit Tusculanum, et Apostolicus Romanis. (Sicardi, episc. Crem., Chron., ap. Muratori, t. VII, p. 615, C.)

nière solennité, afin de gagner du temps. Mais aussitôt que les ministres impériaux eurent promis d'abandonner Tusculum, toutes les difficultés se trouvant aplanies, le chef de l'Eglise, simple diacre, reçut l'ordre de prêtrise, et se fit sacrer devant le grand autel de Saint-Pierre, par le cardinal d'Ostie. C'était le 14 avril, jour de Pâques : la journée du lendemain fut choisie par le pape pour donner à Henri VI le diadème d'or de Charlemagne. Déjà ce monarque avait établi son camp sur la rive droite du Tibre, dans les champs voisins de l'église des apôtres. Les portes de Rome, soigneusement gardées par les milices bourgeoises, ne devaient s'ouvrir pour aucun étranger (1), et le roi des Romains lui-même ne pouvait être admis dans la ville avant d'avoir juré solennellement et à plusieurs reprises d'en maintenir tous les priviléges. 1191.

Aucun événement remarquable ne vint troubler la cérémonie pour laquelle on se conforma en tout point aux anciens rites adoptés par l'Eglise dès le temps des premiers empereurs allemands (2). Le

(1) Romani vero clauserunt portas urbis, et custodierunt eos in manu forti et armata, non permittentes eos intrare. (Rog. Hoved., p. 689.)

(2) Roger Hoveden, chroniqueur anglais, alors vivant, grand ennemi de Henri VI, a écrit que le pape, après avoir posé la couronne sur la tête de l'empereur, la fit tomber avec le pied. (*Vid.* p. 689.) Cette assertion ne mérite aucune croyance. Les Allemands et les Italiens mieux instruits, n'ont pas parlé de ce fait invraisemblable et s'accordent à dire que Henri fut honorablement couronné. (*Vid.* Arnold.

1191. cortége impérial entra dans la ville par la Porte-Colline, près du môle d'Adrien, qu'on appelait le château de Crescentius, et s'avança dans la rue de Borgo Nuovo, jusqu'à l'église de Santa-Maria Transpontina : il y trouva le clergé qui le conduisit, en chantant des psaumes, à la basilique de Saint-Pierre. Le préfet de Rome, l'épée nue à la main, le comte du palais de Latran, les principaux magistrats de la république précédaient le monarque ; les juges et les camériers, l'impératrice : puis venaient en grand nombre, et suivant le rang de chacun, les évêques allemands ou italiens, les princes et les dignitaires de l'empire. Plusieurs chambellans, chargés de distribuer les largesses accoutumées, jetaient à pleines mains de l'argent au peuple (1), dont la foule encombrait les rues qu'il fallait traverser. Célestin III s'était assis sur un trône au sommet du grand escalier de marbre qui précédait le porche de la basilique : il avait à sa droite les cardinaux, évêques et prêtres ; à sa gauche, ceux qui n'étaient que diacres ; et derrière lui les sous-diacres avec la noblesse de Rome et les officiers du palais pontifical. Le roi des Romains descendit de cheval au bas des degrés, alla baiser respectueusement les pieds du chef de l'Eglise, s'agenouilla avec l'impératrice et le cortége tout en-

Lubec. Chron., lib. IV, cap. IV. — Conrad., abbat. Usperg., Chron — Chron. Fossæ Novæ.)

(1) Camerarii Imp. præcedeant et sequantur nummo projicientes. (Ordo coronationis Imp., ed. H. Paertz, t. IV, p. 187.)

tier, puis il prononça à haute voix et la main sur 1191.
le livre des Evangiles, le serment suivant: « Moi, » Henri, roi des Romains, et par la miséricorde » divine *futur empereur*, je promets sur ce livre sacré, et je jure devant Dieu et le bienheureux » apôtre saint Pierre, de bonne foi et sans arrière-pensée, d'être fidèle à la sainte Eglise romaine, » au souverain pontife et à ses successeurs légitimes; de les protéger, de les défendre de tout » mon pouvoir, de les secourir au besoin pour conserver intacts leurs possessions, leurs honneurs » et leurs droits. Que Dieu et les saints Evangiles » me soient en aide. » Cet acte solennel accompli, le pape demanda à trois reprises au monarque *élu*, s'il voulait rester en paix avec l'Eglise et se montrer pour elle un fils respectueux. « Je le veux, « répondit par trois fois Henri. « Et moi, » reprit Célestin, en lui donnant le baiser de paix, « je te reçois comme » un fils chéri, et je te donne la paix ainsi que Dieu » la donna à ses disciples. »

La procession se mit alors en marche, le souverain pontife ayant le roi à sa droite : elle traversa le porche jusqu'à la grande porte d'argent, par laquelle on entrait dans l'intérieur de l'église. Ici, devaient s'accomplir d'autres formalités préliminaires, et principalement le *scrutinium*, c'est-à-dire l'examen de la foi religieuse, et des dispositions de l'empereur élu, examen dont le premier résultat devait être de lui conférer la cléricature (1). Entre autres engagemens, ce prince s'obligeait

(1) Ibique facit eum clericum. (Ordo coronat., loc. cit.)

1191. à dire anathème aux hérétiques et à se montrer miséricordieux et secourable aux pauvres et aux pélerins.

Le cardinal d'Ostie, auquel cette prérogative appartenait, fit avec l'huile sainte des onctions au bras droit et entre les épaules de Henri. Le chef de l'Eglise lui présenta l'anneau, l'épée, le sceptre, puis il plaça la couronne sur la tête du monarque et sur celle de l'impératrice.

Le pape célébra lui-même l'office divin au maître-autel ; à Laudes, le chœur chanta à trois reprises les paroles suivantes : *Longue vie à notre seigneur Célestin, par la grâce de Dieu souverain pontife et pape universel ! — Victoire et longue vie à notre seigneur Henri, couronné par la volonté divine, grand et pacifique empereur ! Longue vie à l'excellentissime impératrice Constance, son épouse ! Victoire aux armées de Rome et de l'Allemagne* (1) !

L'empereur ayant déposé son glaive et sa couronne, offrit du pain, de la cire et de l'or ; il reçut ensuite l'eucharistie. La messe finie, le comte du palais lui chaussa les bottes impériales avec les éperons de saint Maurice. Le monarque tint l'étrier lorsque le souverain pontife monta sur son palefroi

(1) Le programme des cérémonies du sacre a été écrit par le cardinal Cencius, qui depuis fut pape sous le nom d'Honorius III. Il avait été témoin du couronnement de Henri VI. Ce document est rapporté dans le grand recueil de Paertz. (Vide *Monumenta German. Hist.*, t. IV, p. 187.—*Voyez* aussi à ce sujet la savante dissertation de Muratori, *Antich. Ital.*, t. I, p. 99 et suiv.)

blanc; il lui présenta la bride et le suivit à cheval 1191.
jusqu'au palais de Latran, où il renouvela cet hommage que depuis long-temps les souverains ne cherchaient plus à contester. Pour s'y rendre, le cortége traversa la ville au son de toutes les cloches. Outre l'impératrice, les princes, les évêques et la foule des feudataires impériaux qui s'avançaient chacun à leur rang, on y rencontrait, à des places marquées d'avance, les nobles romains, les citoyens, et jusqu'aux Juifs, qu'on ne verra pas sans surprise faire partie d'une procession pontificale (1). Au repas donné par le pape, on fit asseoir Henri à sa droite; l'impératrice mangea séparément dans l'appartement d'honneur qui lui avait été préparé. Elle admit à sa table les évêques et les grands qui avaient été chargés de l'accompagner.

Les magistrats de Rome avaient à trois reprises exigé du monarque le serment de respecter les anciens priviléges de la ville et de maintenir les chartes accordées par ses prédécesseurs (2) : la première fois au lieu dit le Ponticello; la seconde, à la Porte Colline, puis au bas de l'escalier de Saint-Pierre.

(1) Clerici urbis omnes, laudes faciant per loca sua. Judæi similiter in loco suo. (Ordo coronationis Imp., ed. H. Paertz, t. IV, p. 198.)

(2) Voici ce serment : « Ego H., futurus imperator, juro me » servaturum Romanis bonas consuetudines, et firmo chartas » tertii generis et libelli sine fraude et malo ingenio. Sic me » Deus adjuvet, et hæc sancta Dei Evangelia. » (Ordo coronat., ed. H. Paertz, t. IV, p. 193.)

1191. Henri VI, pressé d'en finir, pour être plus tôt libre d'envahir la Sicile, se soumit de bonne grâce à toutes ces formalités. Afin qu'il ne manquât rien au prix exigé pour cette couronne, qui lui conférait le titre d'empereur, il se hâta d'envoyer au commandant de Tusculum, l'ordre d'évacuer cette forteresse dès le lendemain et de céder la place aux troupes pontificales qui devaient le jour suivant la livrer aux Romains. Cette action déloyale fut blâmée par les Allemands eux-mêmes, et laissa dans les esprits une impression défavorable au chef de l'empire (1).

Le menu peuple de Rome dut garder long-temps le souvenir des fêtes de Pâques de 1191, car on lui donna des spectacles, de l'argent et du sang. On le vit tour à tour escorter pieusement et en chantant des cantiques sacrés, le pape qu'il n'aimait pas; suivre avec de grandes acclamations le nouvel empereur qu'il redoutait; puis, après s'être rué sur des largesses qu'il croyait lui être dues, aller au plus vite aiguiser ses poignards contre des voisins qu'on lui livrait désarmés.

Nous n'entreprendrons pas ici de peindre le désespoir des malheureux habitans de Tusculum, lorsque les impériaux, après avoir remis aux troupes du saint-siége les tours et le château, s'éloignèrent de la ville, sans essayer de soustraire les citoyens à la fureur des Romains. Déjà ces derniers

(1) Ipsis Tusculanenses tradens, imperium in hoc non mediocriter dehonestavit. (Otton. de S. Blas., cap. XXIII, p. 889, E.)

étaient aux portes, avides de sang, impatiens d'un 1191.
délai qui retardait pour eux l'heure de la vengeance. La journée entière du mardi se passa dans ces affreuses angoisses, et l'agonie des victimes dura jusqu'au mercredi. Mais dès le matin de ce jour fatal, les clefs de saint Pierre ayant été remplacées sur les murailles par le drapeau du sénat de Rome, les milices de cette ville occupèrent toutes les issues, et aussitôt leurs chefs, au mépris du traité qui plaçait les Tusculans sous l'autorité de l'Eglise, donnèrent le signal d'un horrible carnage. Le sang coula à grands flots; les bourgeois, poursuivis dans leurs maisons et jusqu'au pied des autels, où ils essayaient vainement de se réfugier avec leurs femmes et leurs enfans, furent impitoyablement massacrés. Tombaient-ils vivans au pouvoir des Romains, ils étaient traités avec une barbarie dont l'histoire offre peu d'exemples (1). On leur coupait les pieds et les mains, on leur crevait les yeux, on leur arrachait la langue; quelques-uns subirent de plus honteuses mutilations: on les abandonnait ensuite sans nourriture sur les chemins où ils périssaient dans les tortures de la faim et de la douleur. Peu d'entre eux parvinrent à s'échapper à la faveur d'une horrible confusion, et gagnèrent les montagnes voisines, où les bois et les cavernes leur

(1) Romani verò civitatem destruxerunt et arcem, Tusculanos alios excæcantes, et alios deformiter mutilantes. (Sicardi Chron., p. 615, D.) — Multos peremerunt de civibus et ferè omnes, sive pedibus, sive manibus, seu aliis membris, mutilaverunt. (Conrad., abbat. Usperg., Chron., p. 233.)

offrirent un asile contre leurs implacables ennemis.
1191. Les Romains rassasiés de sang, se mirent à détruire la ville avec cette étrange habileté qui n'appartient qu'au peuple. « En peu de jours, dit un » chroniqueur, tous les édifices disparurent, et il » n'en resta pas pierre sur pierre (1). » Quand Tusculum n'offrit plus qu'un monceau de ruines fumantes, les vainqueurs rentrèrent en triomphe dans Rome, fatigués de meurtre et de débauche, gorgés de pillage, hurlant des chants de victoire : scène populaire trop souvent répétée dans nos révolutions, et que l'avenir peut nous garder encore comme une terrible conséquence des principes de désordre qui dominent la société !

Durant plusieurs jours ce champ de carnage resta abandonné aux bêtes sauvages de l'Apennin, attirées par l'abondante proie qu'on leur avait préparée. Quelques fugitifs se hasardèrent à revenir pendant la nuit chercher sous les décombres les cadavres mutilés de leurs parens, ou des hardes oubliées par les soldats ; mais la plupart, dans la crainte des Romains, quittèrent pour toujours le lieu qui les avait vus naître. Ceux que l'amour de la patrie retint dans les montagnes de Tusculum, menèrent d'abord une vie errante et misérable ; puis, lorsque la tranquillité fut rétablie dans le pays, ils élevèrent avec des branchages et des gazons, un hameau auquel ils donnèrent le nom de Frascati, du mot italien

(1) Atque a Romanis destructum ita, quod lapis supra lapidem non remansit. (Rog. Hoved., p. 690.)

frasche, qui signifie branches d'arbres. Comme ces infortunés étaient sans armes, que rien dans leurs chaumières ne pouvait tenter la cupidité, on les oublia. Ils vécurent obscurs mais tranquilles, sous la domination de l'Eglise romaine, à laquelle ils avaient été cédés. 1191.

Que faisaient le pape et l'empereur durant cette sanglante semaine : insensibles au sort affreux des victimes, n'essayaient-ils donc pas d'arrêter le bras des bourreaux? Le silence des chroniqueurs contemporains, sur un fait aussi grave, est déjà pour tous deux un arrêt de réprobation. Non seulement les Romains purent à loisir égorger les vassaux du saint-siége, sans avoir à redouter les foudres de l'Eglise; mais tandis que le sang coulait encore, le vieux pontife retiré dans son palais de Latran, demandait à être mis en possession du territoire de Tusculum. Un titre authentique nous fournit la preuve que dès le vendredi 19 avril, c'est-à-dire deux jours seulement après la prise de cette ville, le sénat et le peuple de Rome garantissaient au saint-siége l'exécution du traité dont nous avons précédemment rapporté les stipulations. Ajoutons que dans cet acte, qui nous a été conservé (1), il n'est fait mention que des terres et des dépendances; on y oublie entièrement les citoyens qui étaient tacitement abandonnés à la fureur des milices romaines. Le pape attendit donc avec patience la fin de cet horrible dra-

(1) Chartula super tenimentis Tusculani, 19 april 1191, XLVII ann. senat. (Vid. Murator., Antich. Ital., t. III, p. 787.)

1191. me, et quand ses officiers allèrent prendre possession du sol désert de Tusculum, aucun d'eux ne demanda compte à la république des infortunés dont ils ne trouvaient que les cadavres. De son côté, le chef de l'empire tout occupé de l'invasion à laquelle il se prépare, se garde bien de troubler les Romains dont il a besoin : son armée reste immobile sous les tentes, d'où elle pouvait apercevoir les lueurs de l'incendie. Loin de condamner cette atroce vengeance, Henri met à profit la leçon d'inhumanité que le peuple vient de lui donner : elle reste gravée dans son esprit, et désormais, nous allons trouver ce prince impitoyable comme le peuple envers les ennemis que la fortune voudra lui livrer.

Avant de suivre l'empereur jusqu'à la frontière, il est utile d'apprendre au lecteur quelles étaient les ressources et l'attitude de Tancrède à l'ouverture de la campagne.

Nous avons dit plus haut que l'alliance de Richard, payée par de grands sacrifices, avait manqué au roi de Sicile précisément à l'heure du danger. Le prince anglais était sorti de Messine le 7 avril, et le même jour, Henri VI arrivait à Cornazzano, dans l'état ecclésiastique. Jusqu'alors, aucune disposition n'avait été prise pour arrêter l'ennemi ; la cour de Palerme s'était endormie dans une fatale sécurité, dont elle ne sortit qu'en apprenant le couronnement de l'empereur. Mais au premier bruit de la tempête qui allait fondre sur ses états, Tancrède se réveillant tout-à-coup, passa dans les provinces de Terre-Ferme avec les troupes soldées et

les hommes d'armes de la Sicile, qu'il put réunir. 1191.
Il s'avança même dans la Pouille jusqu'à la ville de Termoli, qu'il avait désignée pour la réunion d'une cour ou parlement général (1). Les seigneurs italiens s'y étant assemblés en grand nombre, promirent de tenir prêts leurs contingens féodaux et de marcher au premier appel; mais la plupart manquèrent à cet engagement, quelques-uns même ne tardèrent pas à se déclarer pour l'empereur. Le roi de Sicile voulant mettre à l'épreuve le zèle dont les autres faisaient encore parade, fit attaquer par eux plusieurs forteresses des rebelles qui tombèrent en son pouvoir, et il obligea le comte Renaud, l'un des principaux chefs de l'opposition, à mettre bas les armes. Il essaya aussi de gagner par de riches présens en terres ou en argent, les barons dont on lui avait signalé les mauvaises intentions, entre autres, Roffrido, abbé de Mont-Cassin, prélat guerrier que nous avons vu plus haut se soumettre par contrainte au pouvoir de Tancrède, mais qui depuis long-temps était attaché au parti impérial. Ce dernier reçut en don les deux châteaux d'Evandro et de Rocca Guglielmo, voisins de ses domaines, et fit un serment d'obéissance qu'il devait bientôt violer. Comme le temps pressait, de nouveaux ordres adressés aux possesseurs de fiefs prescrivirent de hâter la levée des troupes dans

(1) Rex Tancredus de Sicilia in Apuliam veniens, solemni curia apud Thermulas habita, in Aprutium vadit, comitum Raynal. obsidet, eumque ad suam redire fidelitatem coegit. (Rich. de S. Germ., p. 971, D.)

1191. tout le royaume ; celles qui étaient déjà rassemblées sous le commandement du comte d'Acerra, frère de la reine, furent envoyées dans les environs de Naples d'où elles pouvaient en quatre ou cinq jours se porter sur le Garigliano. Malheureusement ces mesures prises trop tard ne rassurèrent personne : le roi de Sicile dut bientôt s'apercevoir qu'on le servait avec mollesse et qu'il ne devait pas espérer de réunir des forces assez considérables pour livrer bataille aux impériaux. Le découragement gagnait tous les esprits; les nobles négociaient déjà en secret, ou songeaient aux moyens de conserver leurs fiefs sous le gouvernement nouveau (1), le peuple tremblait, peu de bras s'armèrent pour se joindre à la petite armée réunie devant Naples. Tancrède effrayé lui-même de la mauvaise situation de ses affaires, renonce trop tôt à défendre des positions avantageuses, et s'éloigne de la frontière dès que les coureurs ennemis commencent à se montrer. Il se rend à Brindes, à l'extrémité de la Pouille, avec quelques seigneurs dévoués à sa personne, et paraissant oublier la guerre qui va ravager ses plus belles provinces, il se livre à la joie d'une fête nuptiale. L'aîné de ses fils, Roger, duc de la Pouille, avait été fiancé à Irène, fille d'Isaac l'Ange, empereur d'Orient, et cette princesse, jeune et belle, que les ménestrels de ce siècle appellent une *colombe sans fiel*, venait de débarquer en Italie. On célébra ses noces à Brindes, avec une magnificence bien

(1) Petri d'Ebulo, p. 25.

étrange dans les circonstances critiques où se trouvait le royaume (1). Tancrède fit proclamer le prince 1191.
Roger son héritier, lui donna le titre de roi et voulut qu'il fût couronné solennellement. Tous deux retournèrent ensuite à Palerme, laissant au comte d'Acerra et au petit nombre de barons demeurés fidèles, le soin de retarder, s'ils le pouvaient, la marche de l'empereur.

Un tel début n'était pas propre à créer un avenir à une race royale. Les Guiscard et les Roger, ces glorieux fondateurs de la puissance normande, ne se laissaient point ainsi abattre par la mauvaise fortune. Après de longs travaux, s'ils purent léguer le pouvoir suprême à leurs héritiers, c'est qu'ils avaient su le défendre avec honneur, qu'ils s'étaient montrés politiques adroits, braves chevaliers, habiles capitaines. Mais leur vaillante épée, depuis long-temps émoussée, ne protégeait plus l'Italie méridionale, dont un événement imprévu, au milieu de ce dépérissement général de la vertu guerrière, pouvait seul reculer la perte. Aussi, Henri VI, informé par ses partisans de ce qui se passait dans les états qu'il venait conquérir, résolut-il de ne point laisser échapper l'occasion que la fortune propice semblait lui offrir. Dans les derniers jours du mois d'avril, les impériaux reçurent l'ordre de quitter les environs de Rome et de s'acheminer par l'ancienne voie latine vers la frontière napolitaine. En vain, le pape prétendit s'opposer à leur départ;

(1) Et nuptiis apud Brundusium magnificè celebravit. (Rich. de S. Germ., p. 971, D.)

1191. on éluda ses instances, on ne tint aucun compte de ses menaces (1). Les nobles allemands et italiens, également avides des riches dépouilles de la Sicile, demandaient depuis long-temps le signal de la guerre. Les Romains eux-mêmes, poussés à cette entreprise par l'espoir d'un riche butin, partirent en grand nombre sous la conduite du préfet de la ville et grossirent les rangs de l'armée. Henri, croyant marcher à un triomphe certain, voulut être suivi dans son expédition par l'impératrice, dont il allait soutenir les droits héréditaires. L'origine normande de Constance, les souvenirs glorieux de son père, ceux de son neveu Guillaume-le-Bon, pouvaient réveiller d'anciennes sympathies et servir les projets de l'empereur.

L'armée passa le fleuve à Cepperano et se présenta le même jour devant Arce, dont le château, gardé par une poignée de Siciliens, tint ses portes fermées. Cette forteresse, réputée imprenable, était environnée de précipices et perchée comme un nid d'aigle sur la pointe aiguë d'un rocher. A la vue du drapeau de Tancrède, les impériaux prirent position et firent occuper tous les passages afin d'empêcher les secours de pénétrer dans la place; mais dès le lendemain, les habitans obligèrent leur commandant à se rendre à discrétion. Ceux-ci avaient compté sur un accueil bienveillant, et fu-

(1) Animum D. Papæ non parum offenderat. (Arnold. Lubec. Chron., lib. IV, cap. v, p. 389.) Tunc, Imperator ipse regnum intrat, Papa prohibente, et contradicente. (Rich. de S. Germ., p. 972, A.)

rent traités en ennemis : l'empereur feignant d'être irrité d'un simulacre de résistance, fit brûler leurs maisons. Ce prince si justement surnommé le dur, *asper*, voulait dès son début dans le royaume épouvanter les peuples par un grand exemple et leur ôter l'envie de lui résister. 1191.

Henri VI, maître de cette formidable citadelle, se persuada trop facilement qu'il n'avait plus d'obstacles à craindre. Déjà la ville de Sora avec le château de Sorella, Colle, Arpino, avaient fait leur soumission ; bientôt après, les comtes de Fondi, de Molise et de Caserte, lui prêtèrent serment de foi et hommage et reçurent l'investiture de leurs fiefs : Roffrido, abbé de Mont-Cassin, retenu dans son lit par une maladie grave, le fit assurer de sa fidélité : San Germano, Teano, Capoue, ouvrirent leurs portes, et les impériaux arrivèrent sans rencontrer aucun ennemi jusque sous les murs de Naples, devant lesquels ils furent contraints de s'arrêter. Le comte d'Acerra, hors d'état de se mesurer avec eux en rase campagne, venait de faire entrer sa petite armée dans cette ville, et les Napolitains, protégés par une garnison suffisante, avaient résolu de se défendre jusqu'à la dernière extrémité.

La ville de Naples n'avait alors ni l'importance, ni l'étendue que nous lui voyons de nos jours (1).

(1) Du temps de Roger Ier, les murs d'enceinte de Naples, mesurés par ordre de ce monarque, avaient deux mille trois cent soixante-trois pas de circuit. (Capecelatro, Ist., lib. I, p. 50.)

1191. Elle comprenait dans son enceinte les vieux quartiers aux rues étroites et sombres qui s'étendent entre la mer et le pied des collines de Saint-Elme et de Capo di Monte. Environnée de fortes murailles, protégée par les rois normands qui lui laissèrent plus de liberté qu'aux autres cités de la Campanie, elle conservait encore ses mœurs à part, sa physionomie grecque dans un pays de féodalité. Réunie jadis au royaume des Ostrogoths, Naples était redevenue grecque après les victoires de Bélisaire, et elle avait su maintenir son indépendance, durant la période des Longobards et des Francs, tantôt résistant à main armée à ces barbares, quelquefois leur payant tribut. Les empereurs de Constantinople firent long-temps gouverner par des ducs ce petit état, qui fut affranchi de toute suzeraineté, lorsque l'empire d'Orient, réduit aux abois, cessa d'envoyer des troupes en Italie. En 1139, les habitans de Naples, serrés de près par Roger, s'étaient soumis volontairement à sa puissance; ce roi les laissa jouir de leurs anciens priviléges municipaux et donna en fief à chaque chevalier napolitain, une étendue de terre suffisante pour semer cinq muids de blé, avec cinq *vilains* ou hommes de campagne pour l'exploiter. Sous la domination normande, le duc ou chef de la ville, officier choisi par le roi, partageait la principale autorité avec des magistrats municipaux ou consuls élus par les citoyens (1).

(1) *Vide* Capacius, Hist. Neapolit., lib. I, cap. XVIII, p. 148.

Un vaillant guerrier, nommé Aligerno Cuttone, était investi de cette dignité lorsque les impériaux mirent le siége devant la ville. Il encourageait, par ses discours, les Napolitains à se comporter en gens de cœur, et ceux-ci, dans la crainte de tomber au pouvoir d'un feudataire allemand qui les aurait opprimés, voulaient au prix des plus grands sacrifices, repousser la domination de ces étrangers. 1191.

L'empereur parut devant Naples vers le milieu du mois de mai (1), et établit son camp à peu de distance de l'enceinte extérieure de la ville, afin d'intercepter les approvisionnemens qu'elle tirait des environs. Après plusieurs sommations inutiles, ce prince, décidé à pousser le siége avec vigueur, fit construire, par ses ingénieurs, un grand nombre de machines de guerre, alors en usage, et principalement des *beffrois* (2) à plusieurs étages, au moyen desquels il se proposait d'assaillir les murailles de divers côtés à-la-fois. Dès les premiers jours, les soldats allemands ravagèrent les campagnes voisines jusqu'au pied du Monte Somma, et en firent un désert. Les Napolitains, du haut de leurs tours, assistaient à ces dévastations qui, loin d'abattre leur

(1) Henricus, post tres menses, Neapolis ab obsidione recessit. (Sigonius, Hist. Ital., lib. XV, p. 649.)

(2) Beffroi, *Bilfredus*, machine de guerre en forme de tour, à divers étages, se mouvant sur quatre roues pour les approches des places. On y logeait des archers et des arbalétriers, qui tiraient par dessus les murailles sur les assiégés. Elles étaient construites en bois et recouvertes de cuir bouilli à l'extérieur pour les préserver du feu.

1191. courage, les affermissaient dans le généreux dessein de défendre leur liberté. Nous avons dit qu'au douzième siècle les peuples germaniques faisaient encore la guerre avec une barbarie digne de leurs ancêtres; Henri VI, loin d'en adoucir les rigueurs pour des sujets révoltés, ne songeait qu'à tirer vengeance de ses ennemis. Il croyait facile de courber la nation sous un joug pesant et d'affermir son autorité par la terreur. Projet insensé et propre uniquement à accumuler autour de lui des haines violentes, qui tôt ou tard devaient être funestes à lui et à ses descendans.

On envoya l'impératrice à Gaëte, pour y tenir sa cour pendant toute la durée du siége. Cette ville, l'une des premières à quitter le parti de Tancrède, avait donné à l'empereur de grandes assurances de fidélité. Sa situation sur un promontoire hérissé de rochers, à peu de distance des états ecclésiastiques, son port où des galères pouvaient jeter l'ancre, ses fortifications qui en faisaient dès-lors une des meilleures places du royaume, donnaient beaucoup d'importance à ce poste militaire, qu'il eût fallu conserver. Mais sur ces entrefaites, une députation de Salerne vint apporter les clés de cette dernière ville et jurer au prince victorieux un dévouement à toute épreuve (1). Les députés bien accueillis, demandèrent avec beaucoup d'instances à être chargés de la garde de l'impératrice, dont ils offraient, au nom des habitans, de répondre sur leurs têtes.

(1) Petri d'Ebulo Carmen, etc., p. 34 et 35.

« En nous remettant ce précieux dépôt, disaient- 1191.
» ils, on doit compter que nous sommes préparés
» à braver les plus grands dangers, et que nous pé-
» rirons s'il le faut jusqu'au dernier, pour justi-
» fier la confiance de l'empereur. » C'était un piége auquel Henri se laissa prendre. Il crut utile à ses affaires de gagner l'affection d'une grande cité qui lui ouvrait le chemin de la Calabre, et il oublia trop facilement que Salerne renfermait dans ses murs de chauds partisans de Tancrède, dont l'influence sur le peuple était à redouter. On sait que la famille du grand chancelier Matthieu, le principal instigateur de la révolution sicilienne, était originaire de cette ville, où depuis long-temps le chapitre avait élu à la dignité d'archevêque un des fils de ce ministre. Malgré de tels motifs d'appréhension, Henri rappela de Gaëte l'impératrice pour l'envoyer à Salerne. Elle revint accompagnée d'une faible escorte, et courut des dangers en traversant les plaines marécageuses de Linternes et de Cumes, où elle fut arrêtée par des bandits (1). Le bon accueil des Salernitains lui fit bientôt oublier cet événement de mauvais présage; ils lui rendirent de si grands honneurs et témoignèrent tant de joie de son arrivée dans leur ville, qu'elle se crut en sûreté au milieu d'eux.

Pendant que ces choses se passaient, les impériaux, malgré de fréquentes attaques, ne faisaient

(1) In quo itinere apud Cumas a quibusdam latronibus inhonestè tractata est. (Chron. Abbat. Usperg., p. 232.)

1191. aucun progrès. Dès qu'ils s'approchaient du corps de la place pour donner l'assaut, les Siciliens du comte d'Acerra et les bourgeois commandés par leur duc Aligerno, montaient en foule sur les remparts, brûlaient les machines de guerre, précipitaient les assaillans dans les fossés et en tuaient un grand nombre. La ville était étroitement bloquée du côté de la terre, mais comme les flottes de Gênes et de Pise, depuis long-temps attendues, ne paraissaient pas, la mer restait libre, et chaque jour des navires Siciliens entraient dans le port avec des secours de toute espèce. Les assiégés vivaient dans une grande abondance, pendant que les assiégeans manquaient de tout dans leur camp. Ceux-ci avaient eux-mêmes détruit les ressources du pays et ne se procuraient des vivres et des fourrages qu'avec difficulté et en les cherchant au loin. Déjà les chaleurs de l'été se faisaient sentir; la veille de la Saint-Jean, il y eut une éclipse de soleil (1) suivie de pluies continuelles; l'air se corrompit, les grains germèrent sur pied avant d'être récoltés (2). Les soldats fatigués de ce climat méridional, si différent du leur, souffraient beaucoup: comme ils se nourrissaient principalement de fruits et qu'ils buvaient sans modération l'eau malsaine des ruisseaux, des fièvres pernicieuses ne tardèrent pas à se déclarer.

L'empereur voyait avec chagrin que de nouvelles

(1) Matth. Pâris, Hist. angl., p. 156.
(2) Rigord. Gest. Phil. Aug., p. 31.

attaques deviendraient inutiles s'il ne parvenait avant 1191.
tout à se rendre maître de la mer : déjà deux mois s'étaient écoulés depuis le commencement du siége, et on n'avait pas un seul vaisseau à opposer au grand amiral de Sicile qui croisait dans le golfe avec soixante-douze galères (1). L'armée en proie aux maladies, se consumait en vains efforts, et sa position commençait à donner de sérieuses inquiétudes, lorsque deux agens du podestat de Gênes, vinrent demander au monarque une garantie solennelle des promesses faites à la commune par ses envoyés. Henri les conjura de se hâter s'ils voulaient sauver les impériaux d'une ruine imminente; et afin de ne leur laisser aucun doute sur ses bonnes intentions, il leur fit délivrer une charte revêtue de son monogramme et du sceau de l'empire, par laquelle il confirmait aux Génois les anciens priviléges dont ils avaient joui dans le royaume. Il leur accordait en outre la possession de Monaco et de Gavi dans la Ligurie ; en Sicile, Syracuse, avec deux cent cinquante fiefs de chevaliers dans le val de Noto (2). Ce traité signé, les négociateurs allèrent rendre compte de leur mission au peuple qui l'approuva. Une escadre de trente-trois galères, mise en mer sous le commandement de deux des consuls de la république, eut ordre d'aller joindre celle des

(1) Ottobonus Scriba, Contin. Caffari. Ap. Murat., t. VI, p. 365.

(2) Confirmavit consuetudines et Syracusam, cum CCL Caballariis in valle Noti. (Ottobonus Scriba, p. 364.)

1191. Pisans pour livrer bataille aux Siciliens et bloquer étroitement Naples.

La flotte de Pise, armée la première, entra à Castellamare ; mais le grand amiral, informé de ce mouvement, ferma ce port avec toutes ses forces. Les Pisans n'osant se mesurer avec un ennemi trop supérieur, restèrent dans l'inaction en attendant l'arrivée des Génois.

Ce retard devint fatal aux assiégeans. Vers le commencement du mois d'août, une violente épidémie survint et fit en peu de jours de grands ravages, principalement parmi les troupes allemandes. Les combats cessèrent de part et d'autre ; l'empereur perdit tout espoir de se rendre maître de la ville : il y eut, dès-lors, une trève tacite entre les deux armées. Les assiégés, certains de leur prochaine délivrance, ne faisaient aucun mouvement et attendaient avec patience la fin de la guerre, sans tenter une sortie dont le résultat pouvait leur être contraire. Mais s'ils restaient dans l'inaction, la disette et la peste, leurs terribles auxiliaires, loin de se reposer, achevaient de réduire les impériaux à l'état le plus déplorable. Ceux-ci, abattus, décimés par la contagion, se tenaient cachés sous leurs tentes ; les soldats exténués de fatigues et de besoin, pouvant à peine se soutenir, succombaient par milliers. Bientôt les chefs eurent leur tour ; Conrad, duc ou roi de Bohême, mourut, et après lui, Philippe, archevêque de Cologne. L'empereur lui-même tomba dangereusement malade (1), le bruit de sa mort se

(1) Arnold. Lubec. Chron., lib. IV, cap. VI, p. 390.

répandit et causa un si grand effroi que chacun 1191.
voulut abandonner au plus tôt cette funeste expédition. On leva, le 24 août, le siége de Naples : dès le même jour, les débris de l'armée se retirèrent à Capoue sans être poursuivis ; ils poussèrent le lendemain jusqu'à San Germano où on s'arrêta. L'empereur devait son salut à l'inexplicable éloignement de Tancrède du théâtre de la guerre. Si ce dernier, au lieu d'attendre les événemens en Sicile, fût resté avec un corps de troupes en vue des impériaux, pour les harceler, couper leurs communications et intercepter tous les convois, il eût facilement arrêté ce mouvement de retraite. Aucun de ses ennemis ne devait lui échapper, et il pouvait affermir sa couronne en affranchissant la nation du joug des étrangers.

Les Génois avaient sauvé Naples par leurs lenteurs ; ils arrivèrent trop tard et ne trouvèrent plus les galères de Pise à Castellamare. Celles-ci trompant la surveillance de l'amiral sicilien, étaient parvenues, à la faveur d'une nuit obscure, à gagner la haute mer. Désormais la présence de l'escadre génoise dans le golfe, devenait inutile ; elle y était continuellement exposée à se voir attaquée par la grande flotte de Tancrède, près d'une côte ennemie qui ne lui offrait aucun abri. Pour éviter ce danger, les consuls de Gênes se réfugièrent à Ischia, et bientôt après à l'île de Ponza, où Margaritone les poursuivit avec ses soixante-douze galères. Malgré l'immense supériorité des Siciliens, les braves Génois n'hésitent pas à accepter un combat

1191. inégal, et l'habileté des manœuvres supplée à leur petit nombre. Rangés en bon ordre, ils fondent sur la ligne ennemie, séparent les vaisseaux qui fuient sans pouvoir se rallier, puis ils gagnent eux-mêmes le port de Civita-Vecchia, où ils attendent en sûreté les ordres de l'empereur (1). L'expédition était manquée ; l'armée de terre, découragée et trop affaiblie pour reprendre l'offensive, ne pouvait recevoir de renforts suffisans avant l'hiver. Dans cette fâcheuse position, que la maladie du monarque aggravait encore, le seul parti à prendre était de congédier au plus tôt les troupes et la flotte, et d'attendre un moment plus favorable pour recommencer la guerre avec de nouvelles forces : ce fut celui auquel s'arrêta Henri déjà convalescent. Maître de lui-même, il sut dissimuler sa colère, et non seulement il ne fit point de reproches aux Génois, dont il avait besoin, mais en les congédiant, il promit de les suivre de près à Gênes où il voulait aller avant de retourner en Allemagne. Il se rendit, en effet, dans cette ville, vers la fête de Saint-Martin (2), et y renouvela de vive voix les dons faits à la république. De son côté, le peuple convoqué par les magistrats en assemblée générale, promit de ne faire ni paix ni trève avec le roi de Sicile et d'ar-

(1) On peut lire les détails de cette expédition maritime dans Ottobon., ann. 1191, p. 365.

(2) Circa festum S. Martini venit Januam ; et celebratâ concione, et concilio de exercitu renovando, multa promisit civitati Januæ. (*Ibid.*, p. 365, E.)

mer au besoin tous ses vaisseaux pour seconder 1191.
une nouvelle invasion.

Le désastre des impériaux et leur départ précipité, devaient être le signal de nombreuses défections; celle des bourgeois de Salerne n'attendit pas pour éclater la fin des événemens que nous venons de raconter. Ils avaient caché, sous l'apparence d'un grand dévouement à la dynastie allemande, le dessein de s'assurer un ôtage pour toutes les chances de la guerre. Henri VI réussissait-il dans son entreprise, les honneurs rendus à l'impératrice devaient mériter aux Salernitains la faveur du monarque. Tancrède victorieux, ils pouvaient livrer entre ses mains l'héritière des Normands, sur laquelle reposaient les droits de la maison de Souabe au trône de Sicile. Avant de lever le siége de Naples (1), Henri, malade dans son camp, voulut rappeler Constance; mais les bourgeois de Salerne, excités par des agens répandus dans la ville, refusèrent de la remettre aux envoyés impériaux. Il y eut une sédition, à la suite de laquelle le drapeau sicilien fut partout arboré. Vainement, cette princesse, opposant une grande énergie aux clameurs de la multitude, voulut haranguer le peuple et essayer de le calmer par ses prières, puis de l'effrayer par des menaces (2). Les magistrats de la ville se hâtèrent de la faire monter sur un vaisseau de Messine, à l'ancre dans le port, et l'envoyèrent en Sicile où Tancrède fort joyeux

(1) Anonym. Cassin., ann. 1190.
(2) Petri d'Ebulo Carmen, p. 54 et seq.

1191. de cette faveur inattendue de la fortune, fit à sa royale captive une honorable réception (1).

Henri VI, forcé d'abandonner ses conquêtes après une guerre malheureuse, ne devait plus compter sur le dévouement intéressé des chefs de l'opposition. Depuis le désastre de Naples, les Guelfes allemands, naguère si remplis de zèle, se plaignaient de ne point obtenir les récompenses dues à leurs services : ils cessèrent de feindre dès qu'on n'eut plus rien à leur donner. Jadis, Frédéric Barberousse s'était vu délaissé dans une extrême détresse par Henri-le-Lion, son parent et son ami : le fils de ce dernier devait à son tour déserter la cause de Henri VI, tombé dans l'adversité. Henri de Brunswic quitta à la dérobée, et pendant la nuit, le camp de San Germano; il se déguisa, prit des chemins détournés et parvint à échapper aux hommes d'armes envoyés à sa poursuite. Beaucoup de nobles de la faction guelfe suivirent ce dangereux exemple. A leur arrivée en Allemagne, ces fugitifs rallièrent autour d'eux les anciens ennemis de la maison gibeline, et l'opposition recommença bientôt à lever la tête. Alors l'empereur résolut de repasser promptement les Alpes; et il remit à une époque plus favorable l'éclatante vengeance qu'il voulait tirer des Siciliens (2).

(1) Salernitani ad cupiendam Tancredi regis gratiam, detentam imperatricem, ipsi regi in Siciliam mittunt. (Rich. De S. Germ., p. 973, B.)

(2) De regno exiens, in Alemanniam remeavit in mense septembris. (*Id.* p. 972, E.)

Il donna le commandement de Capoue à Conrad Lutzlinhart, noble Allemand d'une fidélité éprouvée, que les Italiens avaient, par moquerie, surnommé Mouche dans la tête, *mosca in cervello*. Diephold, autre officier auquel Henri accordait une grande confiance, s'enferma dans Arce; Conrad de Marley, dans le château de Sorella : ces forteresses reçurent de bonnes garnisons. L'empereur promettait de revenir sous peu avec une formidable armée. Il se fit donner plusieurs ôtages par les habitans de San Germano, puis se dirigeant avec le reste des troupes vers l'état ecclésiastique par le pays des Marses et le val de Roveto, il sortit du royaume après avoir traversé, près de Tagliacozzo, la plaine où quatre-vingt-sept ans plus tard, les tristes destinées de sa maison devaient s'accomplir. 1191.

Henri s'arrêta jusqu'à la fin de l'année dans la haute Italie, où, durant son absence, les factions en étaient de nouveau venues aux mains. Brescia, soutenue par Milan et par d'autres villes de l'ancienne ligue Lombarde, faisait la guerre à Bergame, que secondait Crémone: cette malheureuse contrée était encore menacée d'une conflagration générale. On n'a pas oublié que Frédéric Barberousse voulant s'attacher les Milanais, avait promis de les défendre contre leurs ennemis, sans en excepter aucune des villes gibelines (1). Celles-ci, plus faibles que la puissante confédération de Milan, avaient déjà éprouvé une défaite si complète, qu'on avait

(1) *Voy.* ci-dessus chap. II, p. 228.

1191. surnommé la *Mala Morte* cette journée fatale: leurs historiens prétendent que les Crémonais y combattirent les uns contre les autres, et qu'ils furent exterminés par la puissance divine. Il est probable que la crainte de voir la faction gibeline anéantie par la faction rivale, décida l'empereur à abandonner la marche politique suivie par son père. Durant son séjour à Milan, il accorda aux Pavesans un privilége dont les Milanais furent très jaloux. C'était la concession des rives du Tessin, avec le droit de disposer à leur gré d'un grand nombre de cours d'eau qui aboutissaient à ce fleuve. Il concéda également à la commune de Crémone les droits impériaux sur le château de Crême. Cette donation, dont le titre authentique fut ensuite délivré à Haguenau avant la fin de l'année suivante (1), produisit en Lombardie une vive impression. Pavie, Crémone, Lodi, Como et Bergame reprirent courage, se rapprochèrent et ne tardèrent pas à former une ligue de laquelle ils eurent soin d'exclure les Milanais. Telle était la situation du pays qui s'étend entre le Pô et les Alpes, quand l'empereur rentra en Allemagne.

(1) *Vide* Muratori, Antich. Ital., t. IV, p. 231.

CHAPITRE VII.

SOMMAIRE.

La plus grande partie de la Terre de Labour rentre sous la domination sicilienne après le départ de l'empereur. Diephold, le commandant d'Arce, réunit les débris des garnisons allemandes et en forme une petite armée qui devient bientôt redoutable.—La guerre continue entre les impériaux et les Siciliens. — Tancrède manque de résolution et laisse à ses ennemis le temps de recevoir des renforts. — Il rend la liberté à l'impératrice et la renvoie avec des présens. Répugnance des princes allemands, appauvris par la croisade, pour une nouvelle expédition contre la Sicile. —Le duc d'Autriche livre à l'empereur, Richard, roi d'Angleterre, arrêté à Vienne à son retour de la croisade.—Henri exige du monarque anglais une grosse rançon avec laquelle il se trouve en état de mettre sur pied des forces respectables. — Histoire de la captivité en Allemagne et de la délivrance de Richard Cœur-de-Lion.

Un grand nombre de villes de la Terre de Labour, récemment entrées dans le parti impérial, n'attendaient que le départ des Allemands pour déserter une cause trahie par la fortune. Aussi, dès que l'empereur se fut éloigné avec ses troupes, ne laissant des garnisons que dans trois forteresses assez mal pourvues de vivres, Tancrède vit revenir à lui la plupart de ceux qui l'avaient quitté peu de mois auparavant. Le comte d'Acerra crut le moment arrivé de chasser pour toujours les étrangers du 1191.

1191. royaume, et recommença le premier les hostilités interrompues depuis la levée du siége de Naples. Il sortit de la place avec sa petite armée soutenue par un corps de milices napolitaines, prit Aversa, qui s'offrait sur son passage, et alla sommer Capoue de lui ouvrir ses portes, ce que les habitans firent dès le jour même, nonobstant la résistance des impériaux. C'était la quatrième fois en moins de deux ans que cette ville changeait volontairement de bannière. Mais telle était, depuis la mort de Guillaume II, la déplorable situation de la plupart des cités dans les provinces de Terre-Ferme : les deux factions ennemies y triomphaient tour-à-tour, suivant les chances de la guerre civile et par l'inconstance du même peuple qui ne sert que les princes heureux. Henri VI vaincu, le peuple de Capoue passa du côté de Tancrède, sauf à s'en séparer de nouveau si ce prince cessait d'être le plus fort. Beaucoup d'Allemands furent massacrés dans les rues par leurs amis de la veille. Mosca in Cervello, retiré dans la citadelle où il tint encore pendant quelque temps, capitula dès que les vivres lui manquèrent, mais sous l'expresse condition d'en sortir libre avec tous ses gens (1). Teano, Atino et d'autres forteresses se rendirent avant même l'arrivée des troupes siciliennes; San-Germano ne craignit pas d'en faire autant, sans tenir compte de ses ôtages livrés à l'empereur. Chaque jour, un grand nombre de chevaliers et de possesseurs de fiefs ve-

(1) Rich. de S. Germ., p. 972, E.

naient grossir les rangs du comte d'Acerra; ceux 1191.
qui ne se présentaient pas en personne, le faisaient assurer de leurs bonnes dispositions. Parmi toutes ces défections, l'une des plus remarquables et des moins prévues, fut celle de Richard, comte de Molise. Ce seigneur, ambitieux rival de Tancrède, auquel il avait prétendu disputer la royauté, s'était ensuite jeté des premiers dans le parti d'Henri VI, dont il attendait de grandes récompenses. Voyant ses espérances déçues, il se hâta d'offrir ses services au vainqueur, et fut reçu à foi et à serment. Roffrido, abbé de Mont-Cassin, était alors auprès de l'empereur qu'il devait accompagner en Allemagne. Mais avant de s'éloigner, il avait délégué son autorité au doyen nommé Adenolfe de Caserte, en exigeant de lui la promesse formelle de ne point traiter, en son absence, avec le roi de Sicile. L'abbaye, située sur le sommet d'une montagne presque inaccessible, à peu de distance des ruines de *Casinum*, dont elle tire son nom, était une véritable forteresse bien approvisionnée, et en état de tenir tête à une armée supérieure à celle du comte d'Acerra, qui n'osa en faire le siége, tant les approches lui paraissaient difficiles. Il essaya de séduire les moines par des offres avantageuses, puis de les effrayer en faisant brûler plusieurs de leurs bourgs. Le souverain pontife prit fait et cause pour le roi et mit le monastère en interdit (1). Mais les prières, les menaces, l'excommunication même, ne purent ébran-

(1) Rich. de S. Germ., p. 973, B.

1191. ler l'intrépide doyen qui resta fidèle à sa parole; exemple rare dans ces temps de troubles et digne d'être sauvé de l'oubli.

Avant la fin de l'année, le comte d'Acerra s'était rendu maître de la presque totalité de la Terre de Labour et de la plupart des châteaux voisins de la frontière. Richard, comte de Fondi, auquel l'empereur avait octroyé ou vendu Teano et Sessa, n'osa tenir tête à l'armée sicilienne et se retira dans les états de l'Eglise. Ses domaines, aussitôt confisqués, furent donnés en fief à un frère d'Aligerno Cuttone, duc de Naples. Le comte Renaud, cédant à des forces supérieures, prêta au roi de Sicile un nouveau serment. Il ne restait des rapides conquêtes de l'empereur, qu'un petit nombre de lieux fortifiés dans l'Abruzze, les citadelles d'Arce et de Sora, l'abbaye de Mont-Cassin, avec le pays des Marses, où le comte de Celano, protégé par les montagnes alpestres du lac Fucino, continuait à se défendre. Comme les garnisons de la plupart des places qui étaient tombées au pouvoir des troupes royales, n'avaient pas été faites prisonnières de guerre, les soldats rôdaient par petites bandes dans la province et vivaient de maraude, sans chefs, sans discipline, hors d'état de se soutenir. Diephold, le commandant d'Arce, homme de tête et de courage, entreprit de réunir ces débris épars des forces impériales et d'en former un corps régulier pour éloigner l'ennemi de sa forteresse. Cette résolution exécutée avec promptitude, devint le salut des Allemands; non seulement le doyen de Mont-Cassin fournit à Diephold des vivres et de l'ar-

gent, mais la jonction de leurs troupes ayant eu lieu, ils reprirent San-Germano avec les terres enlevées à l'abbaye. En peu de temps, ils étendirent leurs opérations et firent de tels progrès que Tancrède conçut des inquiétudes et crut nécessaire de passer lui-même en Italie. Mais ce prince faible et irrésolu, ne pouvait achever aucune entreprise hardie; déjà son mauvais destin le poussait à grands pas vers sa ruine. Il parut dans la province d'Abruzze, s'avança jusqu'à Pescara, et après avoir rangé sous son obéissance quelques seigneurs qui tenaient encore pour l'empereur, il remit tout-à-coup le commandement des troupes au comte d'Acerra, et retourna en Sicile sans s'être mesuré avec les Allemands. 1192.

Le cardinal Egidio l'avait précédé dans la capitale, où il venait demander qu'on rendît sans plus de délai, la liberté à l'impératrice (1). Célestin croyait ainsi ôter à l'empereur le prétexte d'une nouvelle guerre, et peut-être même amener ce prince à un arrangement amiable, que le saint-siége désirait avec ardeur. Tancrède, sacrifiant ses plus chers intérêts, se soumit à la volonté du souverain pontife, et délivra Constance de captivité, sans stipuler aucune condition et même sans la mettre à rançon. Ce fut une faute irréparable dont il eut bientôt à se repentir. Henri VI, qui avait écrit lettres sur lettres pour faire intervenir l'Eglise dans cette affaire, pa-

(1) Chron. Fossæ Novæ, p. 880, C. — Otton. de S. Blas., cap. XXXVII, p. 894, C.

1192. rut peu touché du procédé plus généreux que sage du roi de Sicile; l'impératrice elle-même, pour qui ce dernier avait eu de grands égards et qu'il combla de présens avant de s'en séparer (1), n'en montra point de reconnaissance. Elle voulut éviter une entrevue que le pape lui avait indiquée à Rome, et refusa de seconder près de son époux les démarches du saint-siége pour la conclusion d'une paix définitive avec la cour de Palerme (2).

Dès le printemps de cette même année 1192, l'abbé de Mont-Cassin revint en Italie avec quelques hommes d'armes allemands. Ce secours trop faible pour rendre au parti impérial son ancienne prépondérance, mit néanmoins Diephold en état d'agir avec plus d'énergie. Il reprit Aquino et occupa Sessa à quelques milles des ruines de l'antique Minturnes. Les villes où ce capitaine entrait de force, étaient traitées avec une excessive rigueur, et souvent abandonnées à la fureur des soldats.

Durant l'automne, Berthold de Cnnisberg, officier de confiance très dévoué à l'empereur, ayant conduit dans la Terre de Labour un corps plus nombreux levé par ses soins en Toscane, eut le commandement supérieur de toutes les troupes impériales, et reprit l'offensive. Alors la guerre s'étendit dans les provinces voisines. Les Allemands envahirent le comté de Molise, incendièrent les châteaux de Valva et d'Amiterno, et ra-

(1) Magis ornatam muneribus in Alemanniam remittit. (Rich. de S. Germ., p. 973, B.)

(2) Murator., Annal. d'Ital., ann. 1191, t. VII, p. 75.

sèrent jusqu'aux fondemens la ville de Venafre qu'ils avaient prise d'assaut (1). Dans ces diverses attaques, beaucoup de prisonniers tombèrent en leur pouvoir et furent vendus (2). 1192.

Pendant que ces choses se passaient dans le midi de l'Italie, l'empereur, au nord des Alpes, faisait de vains efforts pour mettre sur pied une grande armée. Sans parler davantage des secrètes intrigues ourdies par les Guelfes pour lui susciter de nouveaux embarras, son trésor était vide et il ne pouvait songer à le remplir par des taxes extraordinaires, que les possesseurs de fiefs et les bourgeois épuisés, eussent également refusé de payer. A cette époque, la Germanie était un pays sans opulence : quelques villes sur le Rhin et sur le Danube, telles que Cologne; Ratisbonne et Vienne, faisaient à la faveur des grands fleuves un commerce extérieur assez étendu; Lubec, bâtie depuis moins d'un siècle, Anvers avec les ports de la Hollande commençaient à prospérer; la Flandre était renommée par ses fabriques d'étoffes de laine; mais le reste de l'Allemagne, sans routes praticables, sans produits à échanger, était entièrement privé d'industrie et de manufactures. Les désastres de la dernière croisade venaient encore d'aggraver cette situation : chaque soldat de la guerre sainte ayant emporté avec lui tout ce qu'il avait pu se procurer d'argent comptant, la plus grande partie du numéraire alors existant dans les provinces germani-

(1) Rich. de S. Germ., p. 973, E.

(2) Echomines vendebat. (Chron. Fossæ Novæ, p. 877.)

1192. ques, en était sortie pour n'y plus rentrer. Cette contrée belliqueuse se trouvait donc hors d'état de faire les frais d'une expédition lointaine, à moins qu'une circonstance imprévue ne vînt offrir à Henri VI de nouveaux trésors.

Cet événement si peu probable ne se fit point attendre; Richard Cœur-de-Lion, jeté par la tempête sur les terres du duc d'Autriche, son ennemi, fut livré à l'empereur, et les sommes considérables que ce dernier exigea pour la rançon du roi d'Angleterre, lui servirent à solder une puissante armée, à l'aide de laquelle nous le verrons bientôt se mettre en possession de son royaume héréditaire. L'enchaînement des faits nous amène donc à raconter ici au lecteur la captivité de Richard; mais nous aurons soin d'écarter de ce récit les fables que quelques auteurs y ont mêlées à plaisir.

Philippe-Auguste et son puissant vassal, après avoir, en Italie, laissé le champ libre aux luttes du chef de l'empire et de son compétiteur au trône de Sicile, n'avaient pas tardé à renouveler leurs querelles en Orient. Ces deux rois, de plus en plus jaloux l'un de l'autre, ne pouvant vivre en paix dans le même camp, résolurent de se séparer, et Philippe, plus impatient ou plus habile, quitta le premier la terre sainte pour retourner dans ses Etats (1). Richard, chef suprême de la croisade de-

(1) Philippe-Auguste arriva en Orient vers le milieu d'avril 1191, en repartit le 3 août suivant, et débarqua à Otrante après la levée du siége de Naples. Le 10 octobre il alla à Rome où le Pape le releva de son vœu et lui donna la palme des pélerins (Voir Rog. Hoveden, p. 708, ed. Savile.)

puis le départ du monarque français, luttait sans avantage contre la fortune de Saladin, et s'épuisait par des victoires inutiles. Les Arabes eux-mêmes citaient avec admiration ses grands coups d'épée et son incomparable valeur; mais comme ce prince ne savait pas maîtriser la violence de son caractère, il comptait peu d'amis et se faisait chaque jour de nouveaux ennemis. Ses sujets le redoutaient, les Français et les Allemands montraient peu de zèle à le seconder; ses finances étaient épuisées; il n'existait aucun accord dans ses conseils, et les guerriers de la Croix avouaient hautement que le jour marqué par la volonté céleste pour la délivrance de Jérusalem n'était point encore arrivé. 1192.

Chaque vaisseau d'Europe apportait au roi de fâcheuses nouvelles. On annonçait que Philippe-Auguste oubliant ses sermens, se préparait, malgré la trève, à envahir les terres de Normandie ou de Guyenne: les ministres anglais pressaient Richard de revenir promptement en Europe pour s'opposer aux coupables entreprises de son frère Jean-Sans-Terre, qu'on appelait le comte de Mortain (1). Déjà, disaient-ils, ce prince ambitieux s'est mis à tête d'un parti redoutable ; il fait occuper les meilleures forteresses par ses hommes d'armes, il séduit les seigneurs et les prélats, favorise ouvertement les mécontens et se rapproche des Français avec lesquels on prétend même qu'il doit bientôt contracter une étroite alliance.

(1) Gauf. Vinisauf., lib. V, cap. XLII, p. 395, ed. Gale.

1192. Menacé dans ses Etats par tant d'ennemis, le roi d'Angleterre résolut d'abréger son séjour en Palestine; mais avant de s'éloigner, il voulait livrer une dernière bataille aux Sarrasins, les vaincre encore une fois, et profiter de la victoire sur laquelle il comptait pour conclure une trève de plusieurs années, durant laquelle il prétendait anéantir les factions dans son royaume et se venger du roi de France. On était alors dans les jours caniculaires; la peste exerçait de grands ravages parmi les chrétiens. Des officiers expérimentés proposaient d'attendre une saison meilleure; mais Richard sourd à la voix de la prudence, se hâta de rappeler près de lui les croisés fidèles à leur vœu. Suivi d'une poignée de braves, il marche vers Joppé, attaque avec son impétuosité ordinaire l'ennemi dix fois plus nombreux, le met en fuite et obtient un triomphe complet (1). Dans les siècles héroïques, les Grecs eussent placé Richard à côté d'Hercule au rang de leurs dieux; au moyen-âge il fut un mauvais roi, mais le plus vaillant des chevaliers. Ses combats merveilleux, dignes des récits de nos vieux romanciers, égalaient les prouesses d'Amadis et des compagnons de Roland.

Après cette brillante journée, il fut en effet facile à Richard de conclure avec les infidèles une simple

(1) Voyez pour cette guerre la chronique de Gauthier Vinisauf, *Itiner. reg. Angl. Ricardi*, ed. Gale, et pour le combat de Joppé, celle de Roger de Coggeshale, ed. Martenne, t. V, p. 825 et seq.

trève de trois ans, trois mois et trois jours (1); mais on ne parlait jamais de paix définitive entre les Chrétiens et les Musulmans, et leur querelle ne devait finir en Asie que par la ruine complète de l'une des deux croyances. Bien différente des guerres politiques dont les nations se lassent promptement, si la fortune leur devient contraire, la guerre des croisades durait déjà depuis près de cent ans sans autre interruption que des trèves courtes et rares. Point de gloire ou d'estime en Europe pour le gentilhomme qui refusait de se croiser ; le point d'honneur, d'accord avec la religion, lui traçait à cet égard un devoir auquel il essayait rarement de se soustraire : les fils relevaient leurs pères sous l'étendard de la croix, les générations se succédaient avec une constance inébranlable à ce poste périlleux. On a vu dans nos révolutions le peuple se lever aux grands noms, si rarement compris par lui, de patrie, de liberté ; d'honneur national. La France, après avoir brisé ses autels et répudié ses anciennes croyances, a lutté vaillamment contre l'Europe entière et planté son drapeau sur toutes les capitales. Mais dix années ont suffi pour user son premier enthousiasme ; elle s'est alors précipitée sous le despotisme de la gloire militaire, et lasse encore de cette domination, on a osé lui parler de paix à tout prix ! Dans le moyen-âge cette même France toute chrétienne eut les armes à la main durant deux siècles pour 1192.

(1) Treguasa Paschate proximo per triennium. (Rog. Hoved., p. 717.)

1192. conquérir le tombeau de son Dieu. Tant il est vrai que la foi religieuse est de tous les sentimens le plus puissant sur le cœur de l'homme, qu'elle soutient sa constance et développe son énergie bien plus que toutes les passions humaines.

Dès que la trève fut signée, le roi d'Angleterre remit le commandement suprême au comte Henri de Champagne son neveu, et rentra à Ptolémaïs où des navires l'attendaient pour le transporter en Europe. Richard avait partout des ennemis et ne pouvait se montrer en France, en Italie ou en Allemagne, sans s'exposer à tomber entre les mains de Philippe-Auguste ou de l'Empereur. Une seule voie, celle de la mer, restait libre ; mais la traversée était longue des rivages Syriens à ceux de la Guyenne ou de la Normandie ; l'époque des tempêtes approchait, il eût été plus sage d'attendre le retour du printemps. L'impatiente activité du monarque au cœur de lion, préférait à ce retard des périls dont la grandeur souriait à son audace. Pressé de revoir l'Angleterre, il prit congé de la reine Bérengère et de Jeanne de Sicile qui partirent aussitôt avec la flotte (1), et il retint pour son passage un grand vaisseau sur lequel peu de jours après il s'embarqua secrètement avec ses plus fidèles serviteurs (2). Sa suite était peu

(1) Les deux reines partirent de Ptolémaïs le 29 septembre 1192, Richard le 10 octobre (Radulf. de Diceto, ap. Script. Rer. Franc., tom. XVII, p. 644.)

(2) Richart prit congié à sa femme et à sa mesnie, si alerent l'un d'une part, li autre part. (Cont. de Guill. de Tyr, dans la collect. de Martenne, t. V, p. 360.)

nombreuse ; il espérait, à la faveur d'un déguise- 1192.
ment, éviter d'être reconnu dans les ports où la mauvaise fortune pouvait l'obliger de relâcher.

A peine venait-on de perdre de vue les sommets neigeux du mont Liban que les vents contraires commençant à souffler avec une violence extraordinaire, poussèrent durant plusieurs jours le navire jusque vers les côtes de Barbarie. Il y fut chassé par des corsaires, auxquels il eut le bonheur d'échapper. Quelque temps après le pilote aperçut les terres du Languedoc (1), dont le seigneur appelé le comte de Saint-Gilles, voisin des possessions anglaises de Guyenne, avait été injustement dépouillé par Richard, de plusieurs de ses domaines. Le roi ordonna aussitôt de gagner la haute-mer, dans la crainte qu'on ne lui dressât des embûches dans ce pays, où il pouvait être facilement découvert : mais comme les vents devenaient de plus en plus impétueux, son vaisseau battu par la tempête, n'osant se réfugier dans aucun port, erra sans direction et perdit entièrement sa route. Déjà plusieurs bâtimens de la flotte anglaise avaient été engloutis ou s'étaient brisés dans ces mêmes parages, et chaque fois que des naufragés atteignaient le rivage où ils croyaient trouver de prompts secours, les paysans les maltraitaient et s'emparaient de leurs dépouilles comme d'une proie légitime (2). Le navire monté

(1) Radulp. Coggeshale, p. 830 (*Ce chroniqueur contemporain dit qu'on découvrit les terres de Languedoc à trois journées de Marseille.*)

(2) Matth. Pâris, Hist. major, p. 167.

1192. par le roi évita heureusement ces dangers, et plus d'un mois après (1) son départ de Ptolémaïs, il parvint à jeter l'ancre dans la rade de Corfou. Cette île, à l'entrée du golfe Adriatique appartenait à l'empereur grec, avec lequel le roi d'Angleterre n'avait jamais eu de démêlés. Il s'y reposa en sûreté, et fit réparer ses avaries.

Mais les périls de cette longue navigation avaient découragé l'équipage; le roi lui-même ne voulant plus s'exposer à de nouvelles tempêtes sur un vaisseau à demi brisé, résolut de se séparer de ses gens, de prendre des habits grossiers, et de traverser la Germanie de l'Adriatique à Anvers, suivi seulement de quelques serviteurs dévoués. Son beau-frère Henri-le-Lion, duc de Brunswic, devait lui assurer les sympathies de l'opposition Guelfe, puissante entre le Bas-Elbe et la Meuse (2); mais avant de parvenir jusqu'à lui, il fallait franchir les états des principaux Gibelins situés dans le midi de l'Allemagne, et entre autres ceux de Léopold, duc d'Autriche, proche parent de l'Empereur (3). Léopold avait juré une haine implacable au roi d'Angleterre, depuis qu'à la prise de Ptolémaïs, ce monarque trouvant

(1) Infra mensem applicuit in Insula de Cuerfu. (Rog. Hoved. p. 717.)

(2) Henri-le-Lion, duc de Brunswic, chef des Guelfes, avait en 1185, pendant son séjour en Angleterre, épousé Mathilde, fille de Henri II et sœur de Richard.

(3) Agnès, aïeule de Frédéric Barberousse, avait épousé en secondes noces Léopold VI, margrave d'Autriche, dont Léopold VII était le petit-fils.

l'étendard autrichien arboré sur le rempart, à côté du sien, l'avait arraché avec mépris et jeté dans un bourbier (1). Après cette insulte dont il ne put obtenir aucune réparation, le duc transporté de colère, s'était hâté de quitter le camp des croisés (2), et venait de rentrer en Allemagne suivi de la plupart des guerriers de sa nation. Il était digne de l'esprit aventureux de Richard, d'entreprendre, malgré les rigueurs de l'hiver, un tel voyage, à travers un pays ennemi et inconnu, dont il ignorait la langue et où tant de croisés revenus d'Asie pouvaient apercevoir le héros de la guerre sainte, caché sous le manteau du pélerin. Aussi s'occupa-t-il avec beaucoup d'ardeur de l'exécution de ce projet. 1192.

On venait de signaler près de la côte voisine d'Albanie trois navires suspects, que les gens de l'équipage reconnurent bientôt pour les mêmes pirates, contre lesquels ils avaient combattu quelques semaines auparavant. Richard, loin de s'effrayer de cette rencontre inattendue, en parut satisfait; et comme il aimait les hommes courageux et leur accordait volontiers sa confiance, il prit la détermination de s'aboucher avec ces corsaires et même de se cacher à leur bord pour faire perdre entièrement la trace de ses pas. Moyennant deux cents marcs d'argent, ses nouveaux amis promirent de le transporter avec vingt-trois personnes de sa

(1) In cloacam profundam dejecit. (Rigordus, p. 36.)
(2) Otton. de S. Blas., cap. XXXVI, p. 893.

1192 suite jusqu'au dernier port de l'Istrie au fond du golfe Adriatique. Ce marché à peine conclu, le roi se hâta de congédier le reste de ses gens, en leur recommandant le plus profond secret : il avait désigné pour le suivre, maître Anselme, son clerc, maître Philippe, son chapelain, messire Baudoin de Béthune avec vingt hommes, la plupart chevaliers du Temple (1). Il quitta ses riches vêtemens, pour une ample robe d'étoffe commune, laissa flotter ses cheveux et sa longue barbe suivant la mode d'Allemagne (2), et se fit donner le nom de maître Hugon.

Après une courte traversée les passagers se firent débarquer entre Aquilée et Venise, à un petit port dont le nom n'est pas connu. Le seigneur de ce lieu demeurait à Gorizia, ville située à une journée de marche dans l'intérieur des terres ; il se nommait le comte Meinhart et était proche parent du marquis Conrad de Montferrat, assassiné dans les rues de Tyr par deux Ismaéliens du vieux de la Montagne, durant le séjour des croisés en Asie. Les Français et les Allemands accusaient le roi d'Angleterre d'avoir ordonné le meurtre de Conrad ; c'était alors un bruit accrédité dans toute l'Allemagne (3), et Richard, dès ses premiers pas sur les terres de l'empire, se trouvait exposé à la vengeance d'une puissante famille. Non seulement on savait partout son départ de Ptolémaïs et sa pénible

(1) Rog. Hoveden, p. 717.

(2) Ad similitudinem gentis illius terræ. (Rog. Hov., p. 717.)

(3) Marchio Conradus, consilio Richardi, regis Angliæ, dolo interficitur. (Gofred. Monach. Annal., p. 359, apud Struv.)

navigation, mais on croyait qu'un naufrage récent l'avait séparé des siens et jeté sur les côtes de la mer Adriatique : des ordres étaient donnés pour l'arrêter et le conduire sous bonne escorte à la cour impériale. Le roi n'apprit pas sans alarme de si fâcheuses nouvelles, mais il ne pouvait retourner en arrière sans éveiller les soupçons : il résolut donc de s'abandonner à sa destinée et fit demander au comte de Gorizia un sauf-conduit pour des croisés qui revenaient de la Terre-Sainte après l'accomplissement de leur vœu. Il offrit en même temps à ce seigneur, dont il recherchait la protection, une belle escarboucle montée en bague, qu'il avait achetée avec d'autres pierreries d'un orfèvre pisan, pour le prix de neuf cents besans d'or. 1192.

Le comte, surpris de la richesse de ce bijou, voulut apprendre de l'envoyé quels étaient les pélerins qui offraient des présens dignes d'un grand souverain. « L'un d'eux, répondit celui-ci, est messire » Baudoin de Béthune avec quelques hommes d'armes ; il a à sa suite un riche marchand appelé » maître Hugues, et ce dernier a donné l'anneau (1). » —Ce généreux marchand, reprit aussitôt le comte » de Gorizia, n'est point maître Hugues, mais le roi » Richard d'Angleterre. Je devrais refuser sa bague » et même le faire mettre en prison, parce que j'ai » promis à monseigneur l'empereur d'arrêter tous

(1) Respondit unus eorum Baldevin de Betun appellatur, alter vero dicitur Hugo, mercator, qui et vobis annulum transmisit. (Radulph. Coggesh., p. 831, A.)

1192. » les étrangers et de ne rien recevoir d'eux (1); » je ne veux pas, néanmoins, traiter votre maître » avec cette rigueur, tant par reconnaissance de » l'honneur qu'il m'a fait sans me connaître, que » pour le respect que je dois à sa personne. Retour- » nez donc sur vos pas, dites au roi qu'il peut tra- » verser librement mes fiefs; j'accorde un sauf- » conduit pour lui et ses gens. »

Richard, fort peu rassuré par cette promesse, se hâta d'acheter des chevaux, afin de quitter au plus tôt ce lieu dangereux. Vers minuit, tandis que les habitans étaient depuis long-temps endormis, qu'un profond silence régnait autour d'eux, les fugitifs sortirent de l'hôtellerie à la faveur d'une nuit obscure et traversèrent, sans être découverts, les rues désertes du bourg : pressant ensuite leurs montures, ils suivirent des sentiers inconnus et firent beaucoup de chemin avant le lever du soleil.

Mais ces hommes armés et sans guides au milieu d'un pays rarement fréquenté par les étrangers, devaient bientôt éveiller l'attention. Ils voyageaient avec une étonnante célérité, dépensant beaucoup d'argent (2), et évitant soigneusement d'entrer dans les châteaux où ils eussent trouvé les secours et l'hospitalité généralement accordés aux soldats de la croix. Les villageois surpris s'attroupaient à leur approche; déjà le nom de Richard Cœur-de-Lion,

(1) Radulph. Coggesh., p. 837, B.

(2) Celari non potuit, propter nimias expensas, quas faciebat contra consuetudinem illius patriæ. (Rog. Hoved., p. 717.)

l'allié de Tancrède et l'ennemi de l'empire, avait été prononcé. Un frère du comte Meinhart, envoyé peut-être, par ce dernier, se mit à la poursuite des Anglais, et eut avec eux plusieurs rencontres dans l'une desquelles huit chevaliers du Temple furent faits prisonniers (1). Après de longues et pénibles marches dans les montagnes de la Carinthie, les fugitifs, réduits au nombre de seize, s'arrêtèrent pour prendre quelque repos à Friésach (2), petite ville appartenant au comte Frédéric de Botzowen, et située dans l'archevêché de Salzbourg. Déjà ce seigneur, instruit de la marche du roi d'Angleterre, avait fait serment de livrer ce prince à l'empereur, s'il parvenait à l'arrêter. Richard, signalé dans toute l'Allemagne, traqué comme un malfaiteur, ne pouvait éviter un danger que pour en trouver bientôt d'autres plus menaçans. 1192.

Frédéric de Botzowen gardait à sa solde, depuis plus de vingt ans, un vieux chevalier nommé Roger, originaire d'Argentan, en Normandie, auquel il avait donné des terres en fief, avec la main de sa propre nièce. Comme cet étranger possédait toute la confiance du comte, celui-ci l'instruisit de ses projets, lui ordonna de visiter, dès le jour même, toutes les hôtelleries, de s'entretenir avec les

(1) *Voyez* la lettre de l'empereur au roi Philippe-Auguste, dans Roger Hoveden, p. 721.

(2) Friésach ou Freisingen, ancienne ville de la basse Carinthie, sur la petite rivière de Melnitz, à six lieues de Salzbourg. Elle avait passé en 1080 sous la suzeraineté de l'archevêque de cette ville.

1192. voyageurs qui parlaient la langue française, et de tâcher de reconnaître le roi caché parmi eux. Mais Roger, né le sujet de Richard, ne veut point trahir son ancien souverain et se promet intérieurement de le sauver. Pour réussir plus sûrement dans ce dessein, il dissimule ses véritables sentimens, et affecte même un zèle qu'il n'a pas. De son côté, le comte de Botzowen ne conçoit aucun soupçon et jure de récompenser généreusement cet important service, offrant même de donner au Normand la moitié de la ville, s'il peut remettre entre ses mains l'ennemi de l'empereur (1).

Le vieux chevalier découvrit aisément Richard malgré son déguisement, et lui proposa des moyens d'évasion. Mais le malheur rend méfiant, et ce prince, dans la crainte de se laisser abuser par des paroles trompeuses, résista long-temps aux prières et aux larmes de Roger. Vaincu à la fin, par un air de franchise auquel il ne pouvait résister, le roi accepta le secours inespéré que la Providence lui envoyait, et convint de partir à l'entrée de la nuit, suivi d'un serviteur qui parlait la langue tudesque et d'un chevalier du Temple nommé Guillaume de l'Etang.

Trois bons chevaux avaient été préparés pour les fugitifs. Dès que ceux-ci se furent éloignés de Friésach, le chevalier normand courut informer son seigneur de l'arrivée dans la ville du sire Baudoin de Béthune avec quelques croisés, au nombre des-

(1) Promittens sese ei medietatem urbis daturum, si regem intercipere posset. (Radulph. Coggesh., p. 831, D.)

quels le roi d'Angleterre n'était pas. A ce récit, dont il démêla la fausseté, le comte furieux fit arrêter sur-le-champ tous les pélerins trouvés dans les hôtelleries; il voulut vainement envoyer des soldats à la poursuite du roi qui était déjà loin de ses domaines. Richard et ses deux compagnons marchèrent jour et nuit, à l'aventure, sans oser demander leur chemin; ils évitaient d'entrer dans des lieux habités, et ne prenaient de repos que lorsque leurs montures refusaient d'avancer. 1192.

Le quatrième jour, ils arrivèrent épuisés de fatigue et de faim (1), dans la vallée du Danube, à peu de distance de Vienne, résidence habituelle du duc d'Autriche. A la vue de la bannière ducale déployée sur les remparts de cette ville, les trois voyageurs saisis d'effroi hésitaient à y entrer; mais ils étaient domptés par le besoin, et le roi lui-même, abattu, découragé, ne se sentait pas la force de résister plus long-temps à de si rudes épreuves. Il s'avança jusqu'à l'extrémité du faubourg, et se fit ouvrir une hôtellerie de chétive apparence où logeaient de pauvres pélerins. Pendant que son serviteur allait se pourvoir de vivres au marché public, il se jeta sur un lit dans une chambre écartée et s'endormit profondément (2).

Ce valet mal avisé voulant changer quelques besans, eut l'imprudence de laisser voir une grosse

(1) Per tres dies et noctes sine cibo profectus est. (Radulph. Coggesh., p. 831, E.)

(2) Roger Hoveden, p. 717.

1192. bourse remplie de cette monnaie étrangère (1). Interrogé par les changeurs étonnés de sa prodigalité, il répondit que son maître était un riche marchand qui parcourait l'Allemagne et devait arriver à Vienne dans trois jours. On sait, par ce que nous avons déjà dit, que les habitans des provinces germaniques étaient peu habitués à voir de l'or ; aussi le bruit de la présence dans la ville d'étrangers opulens, fut presque aussitôt dans toutes les bouches. De nouvelles indiscrétions du serviteur qui cherchait à se donner de l'importance, achevèrent de fixer sur lui les regards du public. Arrêté dès le lendemain, conduit devant le juge et appliqué à la question, la force des tourmens lui eut bientôt arraché la vérité. Le duc Léopold, au comble de la joie, se hâta de faire cerner l'hôtellerie afin de s'emparer de la personne du roi. Déjà la foule s'était assemblée, les soldats cherchaient à briser la porte que le chevalier du Temple venait de barricader. Pendant ce temps, Richard essayait de se cacher dans la cuisine parmi des valets, dont il partagea, dit une chronique, les travaux grossiers (2). Mais il fut aisément découvert, et voyant qu'il ne pouvait éviter son malheur, il s'écria : « Je suis le roi, que le duc d'Autriche se » montre, je me rendrai à lui (3). » Léopold averti, parut aussitôt, s'inclina respectueusement devant

(1) Radulph. Coggesh., p. 832, A.

(2) Guill. Brit. Philipp., lib. IV, p. 166, D. — Otton. de S. Blas., cap. XXXVIII, p. 895, A.

(3) Radulfus de Diceto, alors vivant, dit que Richard fut arrêté le 20 décembre 1192. (Script. Rer. Fr., t. XVII, p. 644, B.)

le monarque et lui dit : « Roi d'Angleterre, vous avez 1192.
» fait jeter ma bannière en vilain lieu, la Provi-
» dence vous punit de cette méchante action en
» vous livrant à celui que vous avez si indignement
» offensé. Ma vengeance est donc juste, vous êtes
» mon prisonnier (1). » Alors, le royal captif, saisi par les hommes du duc qui le dépouillèrent de tout ce qu'il possédait, fut conduit dans une forteresse, où il passa deux mois entiers, séparé de ses deux compagnons, gardé étroitement par des soldats chargés de surveiller les issues. Quelques chevaliers armés de toutes pièces étaient postés jusque dans la chambre du roi où ils se tenaient jour et nuit, l'épée nue à la main. Léopold, aveuglé par son ressentiment, redoublait de rigueurs (2) envers Richard malheureux, et jouissait du spectacle de cette grande infortune. Il ne pouvait alors prévoir que lui-même était destiné à offrir bientôt un nouvel exemple des vicissitudes humaines, et que les peuples effrayés croiraient reconnaître le jugement de Dieu dans le coup terrible qui allait le frapper.

L'arrestation du roi d'Angleterre faite en plein jour dans le faubourg d'une grande ville, à la vue d'une foule de peuple et de soldats, ne pouvait être

(1) Quant l'en quiert le mauvez, ils se muchent, mais rien ne vous vaut, par mes mains passerez. Lors li fit tollir. (Gest. de Phil. Aug., Chron. de St.-Denis, ap. Script. Rer. Franc., t. XVII, p. 378.)

(2) Importunitate tamen custodum plus ad malam mansionem perduxit, quam si duris arctasset in vinculis. (Radulf. de Dicet., p. 644, B.)

1192. tenue secrète. La nouvelle s'en répandit très promptement dans toute l'Allemagne, où elle fit une grande impression. Aussitôt l'empereur somma Léopold de lui remettre son prisonnier, sous prétexte qu'il était contraire à l'honneur des souverains qu'un roi restât au pouvoir d'un duc (1). Selon lui, Richard, par son alliance intime avec l'usurpateur de la Sicile, devait être réputé pour ennemi de l'empire et renvoyé comme tel devant la diète germanique. Il y eut, à ce sujet, de longues négociations. Le duc d'Autriche, satisfait d'avoir humilié l'orgueil de son puissant ennemi, craignait, en désobéissant à l'empereur, de s'attirer de fâcheuses affaires; et d'ailleurs, il ne voulait pas exciter la colère du pape, protecteur naturel des croisés. Il consentit donc à se dessaisir de la personne du monarque anglais moyennant une rançon de soixante mille marcs d'argent pur au poids de Cologne, somme très considérable à cette époque. Henri VI, pressé d'en finir, accepta cette condition (2).

Pendant que ces choses se passaient dans les provinces germaniques, on attendait toujours en Angleterre des nouvelles de l'arrivée prochaine de Richard. Ses amis interrogeaient vainement les voyageurs et les pélerins; aucun de ceux-ci n'avait vu le roi. Vers Noël, on apprit enfin qu'il revenait par

(1) Imperator allegans regem non decere teneri a duce, etc. (Guglielm. Neubrig., lib. IV, cap XXXIII. p. 36.)—Otton. de S. Blas., cap. XXXVIII, p. 895.)

(2) Ipsum vendidit imp. Henrico pro sexaginta millibus libr. argenti ad pondus Colon. (Matthieu Pâris, Hist., p. 166.)

terre dans ses états, après avoir quitté son vaisseau à 1192.
Corfou. De sinistres pressentimens commencèrent à agiter les esprits, puis une rumeur populaire dont personne ne pouvait découvrir l'origine, annonça sa captivité. Une lettre de l'empereur à Philippe-Auguste, de laquelle les ministres anglais eurent connaissance (1), fit cesser toutes les incertitudes.
La reine-mère, instruite par cette lettre du malheur 1193.
de son fils, envoya aussitôt en Autriche deux abbés normands, chargés à-la-fois de porter des consolations à leur maître et d'offrir pour lui une grosse rançon. Mais à leur arrivée à Vienne, ils ne trouvèrent plus le roi d'Angleterre, qui déjà avait été livré aux officiers impériaux. On le conduisait sous bonne escorte en Alsace, où Henri VI tenait alors sa cour. Les deux ecclésiastiques, ne perdant pas courage, se mirent à la recherche du monarque et firent une telle diligence, qu'après avoir vainement parcouru la Souabe et la plus grande partie des provinces du Rhin, ils le joignirent vers les fêtes de Pâques (2), avant le terme de son triste voyage, dans un bourg de la Bavière appelé *Ochsfer*. Ce fut une grande joie pour Richard malheureux, d'entendre des paroles d'espérance, d'avoir à ses côtés des

(1) Cette lettre, écrite de *Rilhiencie*, le 28 décembre, huit jours après l'arrestation de Richard, contient de curieux détails sur le voyage de ce monarque. Elle est rapportée par Rog. Hoveden, p. 721.

(2) Rog. Hoved., p. 722. — Pâques en cette année 1193 tombait le 28 mars.

1193. sujets fidèles. Après quelques jours de marche, on s'arrêta à Trifels, forteresse presque inexpugnable, située vers Landau, à l'entrée d'une gorge des Vosges, dont elle défendait le passage (1). Cet antique manoir des Hohenstauffen, souvent habité par Frédéric Barberousse, était devenu une prison d'état sous le règne sévère de Henri VI. On y conservait la couronne et les autres ornemens impériaux, le trésor avec les archives. Le roi d'Angleterre devait être enfermé dans les murs de Trifels jusqu'au terme de sa captivité.

Vers le milieu du mois d'avril, il eut avec l'empereur une première entrevue à Haguenau, et reçut à la cour impériale un accueil honorable et digne de son rang (2). Henri qui, dans la détresse de ses finances, ne désirait rien tant que de mettre son prisonnier à rançon, promit d'entrer en négo-

(1) Trifels ou *Dreyfels* (Trois-Roches), ancienne forteresse d'Alsace, située sur trois rochers qui forment le point culminant de trois montagnes rapprochées les unes des autres. Chacune de ces sommités porte les débris d'anciennes constructions, et c'est leur ensemble qu'on désigne sous le nom de Trifels. Ces trois châteaux, qui communiquaient par de vastes souterrains, dominent la petite ville d'Annweiler et la charmante vallée de la Quesch. Ses ruines imposantes sont souvent visitées par les antiquaires et les artistes.

(2) De Castello Trivellis in quo detinabamur, obviam venimus imperatori apud Haguenòu; ubi honorifice ab ipso imperatore et tota curia recepti fuimus. — (*Lettre de Richard à sa mère, écrite de Haguenau le* 19 *avril, dans Roger Hoveden*, p. 728.)

ciation pour la délivrance de ce prince, dès que la diète germanique, convoquée à Worms, aurait entendu la justification de Richard sur les imputations dont il était chargé. 1193.

Malgré ces assurances favorables, la paix fut plus d'une fois faite et rompue; de secrètes intrigues en éloignaient toujours la conclusion. En vain Richard, de plus en plus las de sa captivité, se soumettait, pour y mettre un terme, à toutes les conditions qu'on exigeait de lui: indépendamment de cent mille marcs d'argent pur au poids de Cologne, payables avant qu'il ne sortît de sa prison, il s'obligeait à fournir un fort subside pour la guerre de Sicile, et promettait en outre de conclure incessamment une paix définitive avec Philippe-Auguste. Ces offres ne suffisant pas encore, la reine mère lui conseilla de placer l'Angleterre sous la suzeraineté impériale, et de recevoir l'investiture de son royaume à titre de fief moyennant un cens annuel (1). Une telle clause devait être acceptée avec empressement par Henri VI, qui n'oubliait jamais les anciennes prétentions de la maison d'Hohenstauffen à la souveraineté du monde entier.

D'un autre côté Philippe-Auguste et le comte de Mortain, également intéressés à empêcher le roi captif de retourner dans ses états, avaient fait proposer à l'empereur de lui payer quatre-

(1) Meque tibi sceptrumque meum subjecta fatebor. (Guil. Brit. Philipp., lib. IV, p. 168, A.) — Consilio Alienor matris suæ deposuit se de regno Angliæ et tradidit illud imperatori, sicut universorum domino. (Roger Hoved., p. 724.)

1193. vingt mille marcs pour garder son prisonnier jusqu'à la fin de l'année suivante, ou, à son choix, une pension de mille livres par mois tant que Richard serait retenu en Allemagne. Henri, ébloui par ces offres magnifiques, aurait voulu accepter de toutes mains. Il ne se pressait pas de terminer les négociations, et trouvait même chaque jour de nouveaux prétextes pour éloigner la discussion du traité.

Mais l'opinion publique devint favorable au roi d'Angleterre malheureux ; on oublia ses torts pour ne se souvenir que de son rare courage et de sa triste situation. Les ménestrels chantaient dans les châteaux les exploits du héros de la croisade ; on en parlait dans la maison du bourgeois, et jusque dans la chaumière du pauvre serf : c'était partout un même sentiment de sympathie et d'admiration.

Peu de jours après la nativité de saint Jean-Baptiste, quand le roi comparut à Worms devant la diète générale des grands de l'empire (1), personne dans cette assemblée ne put voir sans émotion un prince si illustre réduit à un tel degré d'abaissement. On l'accusait d'avoir soutenu par ses conseils et son alliance l'usurpation de Tancrède, au préjudice des droits légitimes de l'empereur ; de s'être montré violent et injuste à Chypre, où, sous de faux prétextes, il avait détrôné le souverain de cette île, qu'il retenait encore dans une dure captivité. On le sommait aussi de se justifier de la mort de Conrad de Montferrat ; de ses étranges procédés

(1) Roger Hoved., p. 724.

envers le roi Philippe-Auguste, et principalement de ses mépris insultans pour le duc d'Autriche et les Allemands. Il répondit avec une noble fierté à ces diverses imputations, et se plaignit d'avoir été mis en prison à son retour de la Terre-Sainte, contrairement aux usages adoptés par tous les états chrétiens : « On m'a honteusement vendu, ajoutait-il, » puis livré comme un vil animal (1) ; mais que celui qui ose m'accuser de trahison se présente à » découvert, qu'il vienne tout armé et prêt à combattre, certes mon courage ne m'a pas abandonné, » et j'aurai pour moi Dieu, ma vigueur accoutumée, » et mon bon droit (2). » L'effet de ces paroles sur l'assemblée fut prompt ; non seulement personne ne parla d'user de rigueur envers un roi qui se montrait magnanime jusque dans les fers, mais la plupart des princes allemands, attendris jusqu'aux larmes, supplièrent Henri VI de le bien traiter. 1193.

Cependant le pape Célestin III, protecteur naturel des croisés, avait appris avec une vive indignation, l'arrestation du roi d'Angleterre, et sa captivité qu'on prolongeait sans raison au mépris de l'autorité du saint-siége et au grand scandale de la chrétienté. La reine Eléonor de Guyenne écrivait au pontife lettres sur lettres, pour l'exciter à châtier sévèrement, avec les armes de l'Église, les ennemis de son fils : les ministres anglais le suppliaient

(1) Ac si bos esset vel asinus vendidit. (Lettre de Richard rapportée par Matthieu Pâris, *Red. Hist. major*, p. 170.)

(2) Guil. Brit. Philipp., lib. IV, p. 167.

1193. de contraindre le chef de l'empire à remettre son prisonnier en liberté. Tant de sollicitations ne furent pas vaines; Célestin prononça l'excommunication du duc d'Autriche, et en général de tous ceux qui avaient pris part à l'emprisonnement de Richard. L'empereur se trouvait implicitement compris dans cette sentence, mais son nom n'y fut point prononcé, parce que ce prince était fort, et que la cour pontificale voulait éviter de rompre ouvertement avec lui. On se borna donc à des menaces. Toutefois, le pape écrivit au clergé d'Angleterre pour que Henri VI fût soumis personnellement à l'anathême, s'il ne se hâtait d'obéir aux injonctions de l'Église (1). Philippe-Auguste et le comte de Mortain furent également sommés de se désister de toute entreprise hostile contre les domaines ou l'autorité du monarque captif jusqu'au jour de sa délivrance.

L'empereur, vaincu par de si vives instances, et voulant d'ailleurs éviter de pousser à bout le souverain pontife, promet enfin de briser les fers du roi d'Angleterre, mais il en exige une énorme rançon. Aux reproches qu'on lui fait d'obliger un prince croisé à se racheter comme s'il était prisonnier de Saladin, Henri répond qu'il use envers Richard de justes représailles, puisque la croix n'avait pas protégé ses sujets de la Sicile contre les criantes exac-

(1) D. Papa scripsit universis ecclesiasticis regni Angliæ, ut imperator, et totum ipsius regnum subjiceretur anathemati, nisi rex Angliæ celeriùs liberaretur a captione illius. (Roger Hoved., p. 725.)

tions de ce prince (1). On discuta quatre jours durant les conditions du traité, qui fut enfin signé à Worms, le 29 juin. Les ôtages de la paix, choisis suivant l'usage parmi les grands de l'empire, jurèrent solennellement que le roi serait libre de retourner dans ses états, dès qu'il aurait rempli les obligations auxquelles il venait de se soumettre. Comme un long délai était indispensable pour lever en Angleterre les sommes promises pour la rançon de Richard, le terme de sa captivité fut fixé au 18 janvier de l'année suivante. Outre les cent mille marcs d'argent pur au poids de Cologne que les ministres anglais devaient verser avant cette époque, ils étaient encore tenus de payer, sept mois plus tard, cinquante autres mille marcs (2), destinés aux frais de la guerre de Sicile (3). Pour garantie de cet engagement, soixante ôtages furent donnés à l'empereur, sept autres au duc d'Autriche. Richard fiança une de ses nièces, sœur d'Arthur,

1193.

(1) Ipse verò dixit se exigere ab illo pecuniam, quâ terram suam, Siciliam scilicet, spoliaverat. (Chron. anonym. Laudunens, ap. Script. Rer. Fr., t. XVIII, p. 710, B.)

(2) Le marc monétaire de Cologne pèse 233 grammes $\frac{87}{100}$. Le franc contient 5 grammes à $\frac{1}{10}$ d'alliage, ou 4 $\frac{1}{2}$ grammes d'argent fin; par conséquent, le marc d'argent fin, au poids de Cologne, vaut 51 fr. 97 c. $\frac{1}{9}$. 100,000 marcs font 5,197,100 fr., la moitié 2,598,550 fr. La rançon de Richard valait donc 7,695,650 fr., somme très considérable dans un siècle où l'argent était rare et à un taux fort élevé.

(3) Alia quinquaginta millia marcarum argenti pro auxilio, quod deberet conferre imperatori ad Apuliam acquirendam. (Rog. Hoved., p. 728.)

duc de Bretagne, au fils de Léopold : il promit de
1193. faire une paix solide avec le roi de France, et se soumit au serment de foi et hommage, comme feudataire de l'empire pour l'Angleterre. L'investiture de ce royaume lui fut ensuite conférée par une double croix d'or que l'empereur lui remit en présence des princes allemands et de plusieurs barons anglais, sous la condition d'un cens de cinq mille livres sterling (1). Pour consoler son royal prisonnier de tant de sacrifices, Henri VI lui donna, à titre de fief impérial, le royaume d'Arles et de Bourgogne, qui comprenait, avec la Provence proprement dite, les grandes communes de Marseille, Arles, Narbonne et Lyon ; le territoire entre les Alpes et le Rhône, avec l'hommage du roi d'Arragon, et celui des comtes de Die et de Saint-Gilles, marquis de la Provence occidentale (2). Mais ce présent n'avait rien de réel. Depuis long-temps les empereurs ne pouvaient parvenir à faire reconnaître leurs droits sur cette contrée devenue de fait indépendante de l'empire, et Richard ne chercha jamais à tirer avantage de cette vaine cession.

Lorsque le traité fut connu en Angleterre, et qu'il fallut établir des taxes pour se procurer les sommes dues à l'empereur, les collecteurs éprouvèrent partout de grandes difficultés. Non seulement on se plaignait généralement de leur rigueur dans la per-

(1) Et investivit eum in conspectu magnatum Alemanniæ et Angliæ, et regnum Angliæ prædictum reddidit ei. (Roger Hoved., p. 724.)

(2) Hist. de Provence, par Papon, in-4°, t. II, ann. 1193.

ception, mais beaucoup de gens croyaient que le gouvernement voulait profiter de cette occasion pour remplir ses coffres; on accusait Richard de surpasser tous les autres hommes en avarice et en cupidité (1). Chaque fief militaire fut imposé à vingt sous sterling; tout laïque, tout ecclésiastique, sans exception, au quart de ses revenus. Les chartreux ne payaient plus de décimes depuis le temps du pape Innocent II, mais à défaut d'argent, on leur prit la laine qu'ils possédaient (2). Ces exactions ne suffisant pas encore, on fit main-basse sur les trésors renfermés dans les églises, sans égard pour les protestations du clergé. Les officiers royaux se firent donner de gré ou de force les vases sacrés, les pierreries et jusqu'aux ornemens d'or et d'argent qui décoraient les châsses des saints (3). Chacun voyait avec effroi ces spoliations sacriléges, et craignait que le ciel, justement irrité, n'en punît la terre par de nouveaux malheurs. 1193.

Avant la fin de cette même année, les cent mille marcs pesés et évalués furent transportés, aux frais et risques de l'Angleterre, jusqu'à la frontière impériale, où le trésorier de l'empereur devait les recevoir. Ces conditions fidèlement remplies, il ne pouvait exister de motif pour prolonger la captivité

(1) Richardus, supra naturam humanam cupidus et avarus. (Annal. Acquicinctens. monast., ap. Script. Rer. Fr., t. XVIII, p. 544, E.)

(2) En 1131 ils avaient été exemptés d'impôts par une bulle de ce pontife.

(3) Roger Hoved., p. 731.

1193. du roi. Déjà celui-ci se préparait à quitter l'Allemagne, lorsqu'il apprit, vers les fêtes de Noël, que des envoyés français étaient arrivés la bourse à la main, et ourdissaient à la cour impériale de nouvelles intrigues (1). D'après ce qu'on connaît du caractère de Richard, on se figure aisément son impatience et ses emportemeus durant ces longs mois d'hiver passés dans le triste donjon de Trifels. Tantôt il s'en prenait à ceux qu'il appelait ses froids amis, et composait contre eux des sirventes ou poésies satiriques en langage français d'*oil* (2); d'autres fois il mettait à de rudes épreuves le dévouement de ses serviteurs. La crainte de demeurer en prison au-delà du terme convenu, lui fit jeter les hauts cris. Il adressa de violens reproches aux ôtages de la paix, et les rendit responsables de l'exécution du traité garanti par eux. Ces derniers, au nombre desquels étaient Philippe de Souabe et le duc d'Autriche lui-même, après avoir reproché à l'empereur sa cupidité, demandèrent à être déchar-

(1) Roger Hoved., p. 734.

(2) Ginguené, Hist. de la littér. ital., t. Ier, p. 266. — Une de ces satires est rapportée par Raynouard, *Poésies des Troubadours*, t. IV, p. 123. En voici la première strophe :

Ja nuls hom pres non dira sa razon,
Adrechament si com hom dolens non,
Mas per conors deu hosa faire canson.
Pro n'ay d'amis, mas paure son li don,
Ancta lur es se per ma rezenson.
Soi sait dus yvers pris.

Nul prisonnier ne peut parler de son sort que la douleur dans l'âme ; mais pour charmer ses peines, il peut faire une chanson. J'ai beaucoup d'amis, mais ils ne donnent guère : c'est honte à eux, si à défaut de rançon je suis captif depuis deux hivers.

gés de toute responsabilité s'il refusait plus longtemps d'accomplir ses promesses. Il fallut céder à des remontrances aussi énergiques, et le mercredi 9 février 1194, après une captivité d'un an, six semaines et trois jours, le roi d'Angleterre, qu'on avait conduit à Mayence où sa mère l'attendait, fut rendu à la liberté. On lui remit un sauf-conduit en bonne forme, revêtu du monogramme de l'empereur, avec lequel il se dirigea aussitôt vers les provinces du Bas-Rhin. Certaines gens firent remarquer que ce jour était un de ceux que les astrologues désignent sous le nom d'égyptiens, *die ægyptiaca* (1), durant lesquels ils recommandent de s'abstenir de toute affaire afin d'éviter de funestes influences; mais Richard, que des craintes chimériques n'arrêtèrent jamais, partit plein de confiance, et traversa le nord de la Germanie jusqu'à Anvers, où il s'embarqua. Ses sujets croyaient que ce prince, mûri par l'adversité, ne réporterait point sur le trône les défauts de sa jeunesse, et deviendrait le modèle des souverains de sa race. Dans cet espoir, qui devait être bientôt déçu, ils le reçurent avec de grands transports de joie. Le peuple accourut en foule sur ses pas, l'accompagna de Sandwich, où il prit terre, jusqu'à Londres, et parut oublier les énormes sacrifices imposés à la nation pour sa délivrance. 1194

On sait que le souverain pontife avait mis l'Autriche en interdit : il fit publier sa sentence jusque

(1) Roger Hoved., p. 734.

1194. dans Vienne, à la grande consternation des habitans. Bientôt on put croire que la Providence se déclarait contre un pays frappé d'anathème, car durant tout l'été, le ciel accabla l'Allemagne de rigueurs excessives. Il y eut en mer de violentes tempêtes, les fleuves, grossis par des pluies continuelles, sortirent de leur lit : le Danube seul submergea un grand nombre de bourgs, et engloutit dans ses eaux plus de dix mille personnes. Une sécheresse extraordinaire vint après, dépouilla les campagnes de leur verdure, et fit manquer les récoltes ; la famine causa de grands ravages, et fut suivie de la peste, sa terrible compagne. Beaucoup de gens de tous états assuraient que ce dérangement dans l'ordre de la nature était un avertissement de la Providence, et présageait un avenir funeste au duc d'Autriche excommunié, si celui-ci ne se hâtait d'offrir à l'Église romaine de promptes satisfactions. Mais Léopold, loin de tenir compte de ces terreurs populaires, attendait impatiemment l'argent de Richard, et jurait même de faire décapiter ses ôtages si ce qui restait dû de la rançon stipulée (1) ne lui était exactement payé. Le jour de Saint Etienne, ce prince, suivi de la plupart de ses officiers, parcourait à cheval les rues de Gratz, capitale de la Styrie, où il célébrait les fêtes de Noël (2) : tout-à-coup son

(1) Il restait dû vingt mille marcs au duc d'Autriche et trente mille à l'empereur. (Goldart. Constit. Imp., t. III, p. 365.)

(2) Chron. australe antiquum, in collect. Struvii, p. 446.

cheval s'abat et l'entraîne dans sa chute, on le relève grièvement blessé. Une de ses jambes était fracassée, il souffraît de violentes douleurs : l'amputation ne put être faite assez tôt, l'inflammation gagna le corps, et le malheureux Léopold, à l'aspect de la mort prête à le frapper, jetait des cris perçans, et invoquait la miséricorde de Dieu. Dans ce moment suprême, son excommunication lui revint à la pensée; il demanda humblement d'en être absous, et promit expressément de se soumettre au jugement du souverain pontife, et de restituer lui-même, ou de faire rendre par son fils, l'argent extorqué au roi d'Angleterre, qu'il se souvenait avec effroi d'avoir retenu deux ans auparavant dans une si dure captivité. Les prélats, touchés de compassion, le réconcilièrent avec l'Eglise ; mais après sa mort, comme le nouveau duc refusait d'exécuter ses dernières volontés, le corps de Léopold resta huit jours entiers privé de sépulture, et rongé des vers sans qu'aucun ecclésiastique consentît à l'inhumer. C'était un horrible spectacle dont les peuples conservèrent long-temps le souvenir, et lorsque les ôtages, rendus à la liberté, retournèrent en Angleterre, ils faisaient d'effrayans récits (1) de toutes ces vengeances du ciel. 1194.

(1) Voyez Radulph. de Coggeshale, p. 837.—Roger Hoved., p. 748.

CHAPITRE VIII.

SOMMAIRE.

Les nobles de l'Allemagne alléchés par l'argent de Richard, viennent en foule à la cour impériale, où ils sont bien accueillis. — L'empereur lève des forces imposantes qu'il prend à sa solde. — Continuation de la guerre civile dans l'Italie méridionale.— Tancrède marche contre les étrangers, et perd par sa faute l'occasion de les détruire. — Ses inquiétudes; il tombe malade et retourne à Palerme. — Mort du prince Roger, bientôt suivie de celle de Tancrède. — Guillaume III, enfant en bas âge, lui succède sous la régence de la reine Sibille. — Henri VI repasse en Italie. — Les Génois et les Pisans, auxquels il a fait de brillantes promesses, lui fournissent les vaisseaux dont il a besoin. — Déplorable état du royaume de Sicile à l'arrivée de Henri. — Les feudataires et la plupart des cités lui prêtent serment. — Cruelle vengeance qu'il tire des habitans de Salerne. — Les villes qui tardent à arborer sa bannière sont dévastées. — Arrivée des impériaux à Messine; rixe sérieuse entre les Génois et les Pisans. — L'empereur en Sicile.— Il vient camper devant Palerme. — Guillaume, retiré avec sa mère dans une forteresse, capitule et abdique la royauté. — Henri VI ne demande point l'investiture pontificale et semble se considérer comme indépendant du saint-siége.— Son entrée triomphale dans Palerme. — Ingratitude de l'empereur envers les Pisans et les Génois. Il se fait couronner dans la capitale.

1193-1194. Dès que la rançon du roi d'Angleterre fut arrivée au château de Trifels, les affaires de l'empereur prirent une face toute nouvelle. Les princes de l'empire vinrent en foule à la cour, où ils furent bien

accueillis ; ceux même qui avaient opposé le plus 1193-1194.
de résistance aux desseins ambitieux du jeune monarque, manifestèrent tout à coup des dispositions favorables, et plusieurs d'entre eux demandèrent à le suivre en Sicile. Henri, auquel une triste expérience avait appris de bonne heure à connaître les hommes, ne fut pas la dupe de ces démonstrations intéressées ; mais tout en appréciant à sa juste valeur ce dévouement de fraîche date, il parut y croire, et feignit d'oublier tous ses ressentimens, sauf à compter plus tard avec ses ennemis. De leur côté les Guelfes ajournèrent à une époque plus favorable des projets auxquels ils ne renonçaient pas. A en juger d'après l'apparence, on pouvait croire que l'Allemagne, délivrée des factions, allait goûter les douceurs d'une longue paix intérieure. Ce n'était en réalité qu'une trève dont l'Angleterre venait de payer les frais et que le résultat de la guerre de Sicile devait anéantir si elle ne venait la confirmer pour un plus long temps. L'empereur, craignant de laisser échapper une conjoncture favorable, redoubla d'activité pour achever ses préparatifs, et peu de temps après il put mettre sur pied des forces imposantes (1). Ce prince paya généreusement les seigneurs qui lui offrirent leurs services; il prit aussi à sa solde un grand nombre de croisés de diverses

(1) Cum eâdem igitur pecunia, quam rex Angliæ imperatori tradidit, multos principes, qui ab eo recesserant, ad obsequium suum retraxit. (Anonym. Saxo, Collect. Menekenii, t. III, p. 115.)— *Ce chroniqueur vivait sous Frédéric II.*

1194. nations qui se rendaient en Asie, et il leur assura, pour toute la durée de la guerre, une paie suffisante (1).

Depuis un demi siècle l'organisation des grandes armées éprouvait de notables changemens, dus principalement aux croisades et aux fréquentes expéditions des empereurs Souabes en Italie. Des revers réitérés, de grands sacrifices sans résultat, avaient démontré que l'ancien système féodal, suffisant pour la défense du territoire, ne valait rien quand il s'agissait de porter la guerre dans des contrées lointaines. En effet, les feudataires une fois éloignés de leurs domaines, ne pouvaient tenir au complet leurs contingens féodaux; les frais de solde et d'équipement qui restaient à leur charge pendant la durée de leur service, épuisaient promptement leurs ressources, et dès que le butin, sur lequel on comptait toujours, venait à manquer, et qu'ils avaient rempli les devoirs réglés par leurs chartes d'investiture, ils se hâtaient de demander l'autorisation de retourner chez eux. Comme le souverain ne pouvait retenir ses feudataires s'il ne les indemnisait de leurs dépenses, ou, en d'autres termes, s'il ne leur accordait une solde, on voyait souvent des troupes se séparer après une grande victoire, précisément quand le moment était venu de frapper des coups décisifs. La Lombardie dut peut-être sa liberté autant à la mauvaise composition et à l'indiscipline des armées allemandes, qu'à ses propres

(1) Otton. de S. Blas., cap. XXXVIII, p. 895.

efforts. Dans toute l'Europe les rois comprirent 1194.
l'impossibilité de faire la guerre sans beaucoup d'argent, et ce fut l'origine des soldats proprement dits(1), c'est-à-dire des milices soldées, innovation importante qui devait fortifier le pouvoir royal et porter dans la suite une atteinte mortelle à la féodalité. Plusieurs fois Frédéric Barberousse avait employé des troupes mercenaires dans ses campagnes d'Italie; son fils, qui ne comptait pas sur les contingens féodaux pour établir solidement sa domination en Sicile, promit une paie à tous les volontaires qu'il put enrôler. Indépendamment de l'argent de Richard, destiné à cette entreprise (2), Henri n'ignorait pas que l'Italie méridionale abondait en richesses, dont il comptait se rendre maître. Les trésors amassés durant un siècle entier de prospérités par les princes Normands, les terres des seigneurs rebelles qu'il allait confisquer, devaient lui fournir d'amples moyens de maintenir son armée; il ne pouvait donc craindre sérieusement de se voir abandonné avant la fin de la guerre. Tranquille de ce côté, il ne songea plus qu'à franchir au plus tôt les Alpes et à pénétrer dans le riche héritage de Constance, où il est temps de ramener le lecteur.

On n'a point oublié que vers la fin de l'année 1192-1194.
1192, époque de l'arrestation du roi Richard, les

(1) Roger Hoveden, p. 776, rapporte que vers l'époque de la guerre de Sicile, le roi Richard prit à sa solde 300 hommes d'armes, à chacun desquels il payait 3 sols anglais par jour.

(2) Imp. C. M. marcarum sibi ab eodem data, fecit militibus dari in solidum. (Abbas Usperg. Chron., ann. 1193, p. 232.)

1192-1194. troupes allemandes restées dans la Terre de Labour, et les Italiens du parti impérial se trouvèrent réunis sous les ordres du comte Berthold, et firent de grands progrès dans le val de Vulturne et dans le comté de Molise (1). Le lieutenant de l'empereur prit bientôt une telle supériorité sur les généraux de Tancrède, que celui-ci se hâta d'assembler de nouvelles forces avec lesquelles il se flattait d'anéantir les étrangers et de pacifier le royaume avant que Henri VI eût le temps d'achever les préparatifs d'une seconde invasion. Ayant donc appelé sous les drapeaux un grand nombre de barons de l'île de Sicile, il passa avec eux dans les provinces de terre ferme (2). La guerre dura près de deux ans sans résultats bien décisifs. Les impériaux, moins nombreux que leurs ennemis, ouvraient leurs rangs à tous les aventuriers, aux soldats sans argent, aux déserteurs attirés de leur côté par l'appât du pillage ou par le simple désir d'un changement. Les bourgs et les châteaux, pris et repris par l'un et l'autre parti, étaient presque toujours dévastés ou livrés aux flammes, les prisonniers vendus : on pouvait même croire que les deux chefs étaient devenus spectateurs indifférens de ces calamités, tant ils mettaient de soin à éviter une action décisive qui n'eut jamais lieu durant cette guerre. En voyant chaque jour la bannière du roi et celle du lieutenant impérial se déployer moins pour délivrer le pays

(1) Voir plus haut, pag. 376.

(2) Anon. Cassin., p. 72.—Rich. de S. German., ann. 1193, pag. 974, D.

et lui procurer la paix, que pour donner le signal 1192-1194.
de nouveaux désastres, les habitans ruinés perdaient courage, et ne savaient de quel côté ils devaient se ranger. Un jour néanmoins, les deux armées se rencontrèrent aux environs de la petite ville de Monte-Fuscolo, occupée par Tancrède; elles dressèrent leurs tentes si près les unes des autres, qu'un engagement général semblait inévitable. Berthold, en proie à une extrême pénurie, se montre disposé à accepter bravement le combat, malgré l'infériorité de ses forces; mais le roi de Sicile hésite, fait appeler au conseil ses principaux officiers, et, trop facile à se laisser persuader, que l'honneur d'un souverain ne lui permet pas de se mesurer avec un simple capitaine (1), il prend l'étrange détermination de s'éloigner avec toutes ses troupes. Il se dirige alors vers la Terre de Labour, s'empare, chemin faisant, de divers châteaux du comté de Molise, reçoit, à foi et à serment, plusieurs possesseurs de fiefs, brûle la ville de Telesia, et prend possession de Sant'Agata et d'Aversa, où il fait pendre ses prisonniers allemands(2). Berthold se rendit par la Capitanate dans une autre partie du comté de Molise; mais il périt peu de temps après au siége du château de Monte-Rodone, écrasé par une grosse pierre

(1) Sed conspiciens Rex ipse et in consilio habens quod honor sibi non erat cum Bertholdo congredi, et Bertholdus cernens debiliorem partem suam, prœlium sapienter declinavit uterque. (Rich. de S. German., p. 974, E.)

(2) Plures de Theutonicis captos, extremo supplicio damnat. (Anonym. Cassin., ap. Murator., t. V, p. 72.)

1192-1194. qu'on avait lancée de l'intérieur de la forteresse, au moyen d'un *Trabucchus* ou *Mangone*, machine de guerre alors en usage pour la défense des places.

Après sa mort, Conrad Lutzlinhart, dit *Mosca in cervello*, chargé du commandement suprême, prit Monte-Rodone d'assaut, et fit passer ses habitans au fil de l'épée. Ce nouveau chef, actif, vaillant et très dévoué à son maître, sut garder ses positions et réduire à l'impuissance l'armée royale, dont cette guerre de montagnes détruisait en détail les principales ressources (1).

Tancrède voyant qu'il ne pouvait pacifier les provinces avec toutes les forces de l'état dont il disposait, quoiqu'il n'eût en tête qu'une faible partie des troupes impériales, dut comprendre qu'il succomberait inévitablement dans une lutte plus sérieuse. Autour de lui ses amis se montraient tristes et découragés, lui-même aurait vainement essayé de dissimuler le trouble de son esprit. Les angoisses du présent, des inquiétudes trop fondées pour l'avenir ne lui permettaient de goûter aucun repos; elles causèrent bientôt une grande altération dans sa santé (2). Il quitta alors l'armée et retourna à Palerme vers la fin de l'année 1193, laissant l'Italie dans une déplorable situation. Son fils Roger, encore adolescent, avait, durant son absence, contenu dans le devoir les Sarrasins de l'île, toujours prêts à remuer. Ce jeune prince, l'espoir de

(1) Loca immunita cepit, munita deprædatur, et devastat. (Anonym. Cassin., ann. 1193, p. 72.)

(2) Rex ægritudine correptus, rediit Siciliam. (*Ibid.*)

la nouvelle dynastie, ne manquait pas de courage 1194.
et d'habileté; mais à son tour il fut atteint d'une maladie grave, qui l'emporta en peu de jours. Cette mort si soudaine plongea Tancrède dans un profond chagrin et en aggravant sa situation elle acheva de porter le découragement dans son parti. La fortune qui d'abord avait comblé ce monarque de faveurs, pour remplir ensuite son règne de troubles et d'amertume, se montrait de plus en plus menaçante. Dans cette position, un roi légitime, fort de son droit, en eût appelé à l'énergie de la nation pour repousser les étrangers; mais la voix d'un usurpateur malheureux est rarement écoutée; dès que le sort lui devient contraire, les flatteurs s'éloignent, ses amis le trahissent, le peuple, allié naturel du plus fort, court se donner à un nouveau maître, qu'il appellera son libérateur. Ce fut précisément ce qui arriva à cette époque dans le royaume de Sicile. Tancrède, accablé de chagrins, en proie à une maladie de langueur qui le consumait, apprenait chaque jour de nouvelles défections. Les rangs de l'armée se dégarnissaient, les villes de la Terre de Labour, exposées les premières à la vengeance des Allemands, ne témoignaient aucune volonté d'imiter la belle défense de Naples. La plupart des possesseurs de fiefs, las de servir une cause perdue, tournaient de nouveau leurs regards vers l'empereur, dont on annonçait la venue prochaine en Italie. Ils se préparaient à mettre un prix à leur trahison, et en supputaient d'avance tous les profits. Alors il aurait fallu appeler un vaillant homme

1194. de guerre pour réveiller l'esprit national et rétablir la discipline dans l'armée; mais le roi hors d'état désormais d'agir lui-même, aveuglé d'ailleurs par des intérêts de famille (1), se laissa persuader de placer sur le trône, à côté de lui, Guillaume, son second fils, enfant en bas âge, plus embarrassant qu'utile, lorsque la tempête approchait. Cette dernière faute acheva de tout perdre : Tancrède, après avoir langui durant quelques semaines, mourut le 20 février 1194, et fut inhumé, suivant son désir, dans le tombeau ouvert un mois auparavant, pour son fils Roger, dans la cathédrale de Palerme. Par ses dernières dispositions il laissait les rênes de l'état dans les mains débiles de Guillaume III, sous la tutelle de la reine Sibille, et il recommandait sa famille à la fidélité des Siciliens. Mais que devait-on attendre d'une femme et d'un enfant dans de telles conjonctures, quand les seuls liens qui pussent unir le monarque et les sujets, venaient d'être rompus par l'adversité? Cet événement, bientôt connu jusqu'en Allemagne, où il produisit une profonde impression, décida l'empereur à hâter son départ. Il redoubla d'activité pour achever l'organisation de ses troupes et, avant la fin du mois de mai, il franchit les passages des Alpes et descendit avec l'armée dans les plaines du Milanais.

Henri s'était fait précéder en Lombardie par un de ses lieutenans qu'il avait chargé de pacifier cette

(1) Eodem anno Tancredus fecit Wilhelmum in regem coronari, et paulo post prædictus Tancredus obiit. (Rog. Hoved., p. 746.)

contrée, où la guerre avait éclaté de nouveau entre les deux factions ennemies. Dans une assemblée convoquée par les soins de cet officier dans la ville de Verceil, les députés de Milan, de Crémone et des autres communes engagées dans cette lutte, cédant aux instances ou aux menaces du vicaire impérial, avaient consenti à mettre fin aux hostilités. On s'était rendu de part et d'autre tous les prisonniers. Comme le pays était tranquille à l'arrivée des Allemands, l'empereur, pressé de s'en éloigner, se hâta de diriger ses troupes vers le midi de la Péninsule. 1194.

Mais pour rendre décisif le succès d'une nouvelle entreprise, il était indispensable que ce prince devînt maître de la mer dès le début de la campagne, et qu'il pût disposer des escadres de Pise et de Gênes, afin de combiner leurs mouvemens avec ceux de l'armée de terre, dont il s'était réservé le commandement. A cet effet, un premier traité avec la commune de Pise avait été conclu dès l'année précédente (1). Henri VI, désirant à tout prix attacher à son service la marine pisane, l'une des plus puissantes de ce siècle, s'était montré si généreux dans cette circonstance, et avait fait des concessions tellement immodérées, qu'il est permis de supposer qu'il n'en appréciait pas bien toute la valeur, ou qu'il n'avait pas l'intention de tenir fidèlement

(1) La charte impériale, donnée à Gelnhausen, le 3 des Calendes de juin 1193, la vingt-troisième année du règne de Henri, est rapportée par Muratori, *Antich. Ital.*, Dissert. 50, t. IV, p. 473 et suiv.

1194. ses promesses. Non seulement le territoire de Pise devait recevoir de notables agrandissemens en Toscane, mais on accordait à cette république la seigneurie des îles de Corse, d'Elbe, de Capraja et de Pianosa. Elle recevait en fief, dans le royaume de Sicile, la moitié de Palerme, de Messine, de Salerne et de Naples (1); la totalité de Gaëte, de Mazzara, de Trapani, avec leurs dépendances. Dans chacune des autres villes, une rue entière était assignée aux Pisans pour leur marché. Ils obtenaient en outre le privilége de trafiquer librement par terre et par mer dans le royaume et même dans tout l'empire, sans être soumis aux droits de gabelle, et sans que personne pût, sous aucun prétexte, les obliger à vendre ou à acheter au-delà de ce qu'ils voulaient. A ces magnifiques dons le monarque joignit encore la promesse d'abandonner à la commune le tiers des trésors de Tancrède, en quelque lieu qu'ils fussent découverts. Le podestat de Pise, s'étant rendu au château de Gelnhausen dans la Vétéravie, où se trouvait alors la cour impériale, reçut, par l'épée que l'empereur tenait dans sa main droite, l'investiture de ces diverses concessions.

Cette affaire ainsi réglée, il restait encore à s'assurer des Génois, dont les hésitations avaient causé la perte de l'armée impériale lors du siége de Naples. Henri, voulant terminer lui-même des négociations dès long-temps commencées par ses ministres, quitta son armée, et passa l'Apennin pour

(1) Cum medietate agrorum, et portuum, vel aliorum, quæ excoluntur ab ipsis civitatibus. (Murator., Antich. Ital., p. 474.)

aller à Gênes. Le gouvernement de cette république 1194.
venait d'être changé à la suite d'une insurrection populaire, et on avait substitué aux anciens consuls, un podestat étranger nommé Oberto d'Olevano, noble Pavesan (1). Henri, habitué à dissimuler au besoin ses véritables sentimens, ne parut nullement choqué des formes démocratiques de l'administration génoise. Il se montra pour tous les citoyens affable et généreux, sut flatter la vanité des nobles et des bourgeois, promit beaucoup, et, par ses promesses mensongères, se fit accorder tout ce qu'il demandait (2). « Si par votre aide, après celle » de Dieu, disait-il aux magistrats, je parviens à » soumettre le royaume de Sicile, l'honneur en » sera pour moi, le bénéfice pour vous. Je ne de- » meurerai point dans cette contrée, trop éloignée » de la Germanie, tandis que vous y posséderez » d'immenses avantages, qui vous enrichiront et » que vous transmettrez à vos descendans à per- » pétuité. Ce royaume sera le vôtre plutôt que le » mien (3). » Non seulement il renouvela toutes les donations faites aux Génois dès le temps de Frédéric Barberousse, et confirmées par lui-même à San Germano, mais il y voulut ajouter de grands priviléges pour le commerce de Gênes, avec la concession de plusieurs villes de la Pouille et de

(1) Ottobonus Scriba, ann. 1194, p. 367.

(2) Et fingens illud totum ferè Januensibus donare, alliciebat omnes. (Ibid., p. 368.)

(3) Ego in eo cum Teutonis meis manere non debeo. Erit utique illud regnum, non meum, sed vestrum. (Ibid.)

1194. la Sicile. Une nouvelle charte, revêtue du monogramme de Henri et du sceau impérial, fut présentée au peuple dans une assemblée générale, et reçue avec de grandes démonstrations de joie.

Alors les Génois, n'hésitant plus à se déclarer, promirent de se joindre aux Pisans et de préparer en moins de deux mois des forces navales assez considérables pour assurer au monarque l'empire de la mer. Le podestat de la ville devait prendre lui-même le commandement de la flotte, conjointement avec Markwald de Annweiler, sénéchal de l'empire, l'un des lieutenans de Henri. Après cette importante négociation, l'empereur, tranquille de ce côté, quitta la Ligurie vers le milieu du mois de juillet, et se rendit à Pise, où il rejoignit son armée. Ici le peuple, comme celui de Gênes, lui décerna de grands honneurs et promit de mettre en mer douze galères bien équipées, avec une quantité suffisante d'huissiers ou vaisseaux de transport pour sa cavalerie.

Durant son séjour à Pise, Henri VI reçut de nouveaux rapports sur la situation critique du royaume de Sicile. Ils ne pouvaient lui laisser d'incertitude sur le résultat de l'invasion qu'il allait faire, car, depuis la mort de Tancrède, cette malheureuse contrée était, plus que jamais, livrée à un extrême désordre. L'armée n'existait que de nom, il n'y avait plus d'esprit public, et, à l'approche du péril, le gouvernement voyait toutes ses ressources lui manquer à la fois. Les Normands, énervés par l'opulence et par une longue paix, avaient perdu les

habitudes militaires qui avaient fait leur force et qui faisaient encore celle des Allemands (1). La révolution, en détruisant la prospérité matérielle du pays (2), venait de relâcher le lien par lequel les conquérans avaient uni tant de peuples de races diverses qui composaient la nation sicilienne. On a vu que les Italiens des provinces de Terre-Ferme, parmi lesquels l'élément germanique dominait, ne s'étaient jamais assimilés entièrement à ceux de l'île de Sicile, qui étaient d'origine grecque et arabe. Le temps avait manqué pour faire cesser d'anciennes haines, dont les traces, alors trop visibles, n'ont même pu, depuis six siècles et demi, s'effacer entièrement. Un historien sicilien du parti national, trace, ainsi qu'il suit, le portrait des habitans de la Pouille : « Les Apuliens sont des gens d'une excessive in- » constance, de tout temps avides d'innovations, » vainement épris de la liberté et incapables de » vivre long-temps libres. Sur le champ de ba- » taille, à peine attendent-ils pour prendre la » fuite, qu'on ait donné le signal du combat. Im- 1194.

(1) Cum enim Siciliæ populus, et cæteri de eodem regno effeminati, otio et pace nimia dissoluti, de suis divitiis gloriantes, sese in voluptatibus corporis lasciviùs exercerent, etc. (Innocent. III Epist., lib. I, ep. 26, p. 13.)

(2) L'église de Palerme percevait une rente de 29,200 tareni sur la douane de la ville. On voit, par un titre de Guillaume III, de cette même année, qu'en raison du malheur des temps, elle avait été réduite à 18,000 tareni. *Ad præsens perturbatione temporis, non nisi decem et octo millia T. exinde habeat.* (Pirri Sicilia Sacra, t. I, p. 115.)

1194. » propres à la guerre, ils ne peuvent rester en re-
» pos durant la paix (1).» Ces paroles, pleines d'amertume, écrites peu de temps avant l'invasion du royaume par les étrangers, font connaître l'état des esprits à cette époque, et peignent, mieux que nous ne pourrions le faire ici, la diversité de caractère des deux grandes divisions de la monarchie, l'île et la Terre-Ferme. Ajoutons que même en Sicile la peur avait fait naître la défiance. Les Musulmans s'agitaient de nouveau; plusieurs villes paraissaient disposées à passer dans le parti impérial. Les royalistes de Palerme comptaient peu sur la persévérance des Messinois dans la cause nationale. » Si la nombreuse population de Messine tient » tête aux Allemands, dit Falcandus, la Sicile » pourra être sauvée, mais si elle se joint à eux, » quel espoir devons-nous conserver? » Les événemens qui survinrent justifièrent bientôt ces sinistres prévisions. Beaucoup de forteresses des provinces du Nord firent donner à l'empereur des assurances de leur soumission. Des députés de Naples vinrent, au nom de tous les habitans, offrir de livrer la place aux troupes impériales dès qu'elles paraîtraient dans la terre de Labour (2). Comme les Napolitains ne devaient point ignorer l'existence du traité de Gelnhausen, par suite duquel l'empereur avait donné aux Pisans l'investiture de la moitié de leur cité, avec la moitié du port et des terres; n'en faut-il

(1) Hugonis Falcandi Hist. Sicula, p. 253 et 264.

(2) Neapolitani ex pacto jam Pisis habito, se reddunt. (Anonym. Cassin., ann. 1194, p. 73, A.)

pas conclure qu'il ne s'agissait nullement, dans cette donation, de la seigneurie directe, qui eût anéanti la commune avec ses anciens priviléges, mais seulement des fiefs de la couronne nombreux dans toutes les villes, des droits de douane et des gabelles réservées au souverain? Quoi qu'il en soit, cette même population qui, deux années auparavant, avait juré de s'ensevelir sous les ruines de Naples plutôt que de se soumettre aux impériaux, les appelle aujourd'hui; elle oublie ses glorieux combats, ses protestations de fidélité à la race de Tancrède, et vole au-devant d'un joug naguère détesté. Etrange changement qui peint le caractère du peuple et le peu de solidité de ses affections! 1194.

L'empereur ayant réuni, à Pise, les divers corps de l'armée impériale et préparé de formidables machines de guerre, avec les approvisionnemens de toute espèce dont il avait besoin, fit appareiller les deux escadres alliées, puis il quitta lui-même cette ville avec les troupes de terre. Il traversa rapidement la Toscane et l'Etat ecclésiastique, en évitant de voir le souverain pontife, dont il voulait s'épargner les remontrances et les protestations. Vers les derniers jours du mois d'août la flotte parut devant Gaëte, que l'on fit aussitôt sommer de se rendre à l'empereur. Les bourgeois, contenus par une garnison sicilienne, firent d'abord mine de se défendre, mais dès qu'ils se virent menacés d'une double attaque par terre et par mer, ils se hâtèrent de demander une capitulation. Le sénéchal Markwald prit possession de la ville, et délégua un des

1191. juges de Gênes avec le greffier de la commune pour recevoir le serment de fidélité de l'évêque, du peuple et des consuls (1).

A l'arrivée de Henri dans la terre de Labour, ses partisans, de jour en jour plus nombreux, ainsi que les nobles qui avaient à se faire pardonner une opposition hostile, se présentèrent en foule et grossirent les rangs de son armée. Les places fortes reçurent l'ordre d'arborer sur-le-champ le drapeau impérial. Naples obéit sans hésitation, et ses habitans, ayant à leur tête Aligerno, leur duc, avec les consuls ou magistrats municipaux, prêtèrent serment de fidélité (2). Outre les îles de Capri, d'Ischia et de Gironi, la plupart des villes et des bourgs de la province suivirent cet exemple; on abandonna à la fureur des soldats tous les lieux où il fallut entrer de force. Capoue, Aversa, les châteaux de Rocca-Guglielmo et d'Atina, défendus par des garnisons, ne se rendirent pas; mais comme il aurait fallu perdre beaucoup de temps pour s'emparer de ces forteresses qui, d'ailleurs, n'attendaient de secours de personne, et devaient tomber après la prise de la capitale, on négligea d'en faire le siége (3).

(1) Ottobonus Scriba, 1194. — Ce chroniqueur reçut, en sa qualité de greffier, le serment des Gaétans.

(2) Ibid., p. 368.

(3) Ipse Rex in regnum descendit, omnibus se reddentibus, præter Atinam et Roccam Gullielmi, Capuam et Aversam, quæ nec se reddunt, nec obsidentur. (Anonym. Cassin., ann. 1194, p. 73, A.)

Il n'en fut pas de même à l'égard de Salerne, que l'empereur avait juré de détruire pour le punir d'avoir violé ses sermens, en livrant l'impératrice au roi de Sicile. Bientôt après son entrée à Naples, il chargea le marquis Conrad de Montferrat d'aller attaquer Salerne, déjà bloqué du côté de la mer par la flotte alliée. Comme on savait que Henri était implacable dans sa colère (1), les assiégés n'essayèrent point d'implorer sa miséricorde, et, résolus à mourir jusqu'au dernier, ils se défendirent avec le courage du désespoir. Les impériaux avaient fait venir des beffrois et d'autres machines de guerre, qu'ils poussèrent jusqu'au pied des murailles. Il y eut en peu de jours plusieurs brèches praticables, et le 14 septembre on donna à la ville un assaut général: malgré la résistance la plus opiniâtre, elle fut prise et livrée au pillage (2). Les Allemands, auxquels on avait recommandé expressément de ne rien épargner, n'exécutèrent que trop bien ce terrible commandement. Les églises elles-mêmes ne furent pas respectées; les soldats ayant jeté à terre les portes de la cathédrale pénétrèrent jusque dans le sanctuaire, où ils commirent des spoliations sacriléges. Ils emportèrent les châsses des saints, avec tous les objets précieux qui y avaient été accumulés pen- 1194.

(1) Ideoque inimicis suis erat pavendus et terribilis. (Abbat. Usperg. Chron., p. 233.)

(2) Pour le siége de Salerne, voyez Radulp. de Diceto Hist., ann. 1194, p. 678.— Chron. Fossæ Novæ, p. 880. — Anon. Cassin., ann. 1194, p. 73, A.— Rog. Hoveden, p. 425.

1194. dant près de six siècles par la piété des Longobards et des Normands. Salerne, entièrement démantelé, n'offrit bientôt qu'un amas de décombres, et ne put jamais se relever de cette catastrophe qui détruisit entièrement son antique splendeur. Beaucoup d'habitans avaient péri sur la brêche et durant le sac de la ville; ceux qui survécurent, moins heureux que les premiers, furent réservés pour d'horribles tourmens. Henri VI se souvenait de Tusculum, et semblait se croire en reste avec les Romains, tant qu'il n'avait pas comme eux exterminé ses ennemis : aussi ne fit-il grâce à personne. Les citoyens les plus considérables perdirent la vie attachés au gibet; d'autres, après avoir subi la torture, furent jetés dans des cachots ou exilés pour toujours. Les soldats firent un immense butin. Un chroniqueur prétend qu'on trouva dans le château royal de Salerne un trésor qu'il évalue à deux cent mille onces d'or (1).

L'empereur conduisit le gros de l'armée dans la Pouille, tandis que Markwald, son sénéchal, traversait la Calabre à la tête d'un fort détachement, et qu'il opérait de concert avec la flotte contre les villes maritimes, depuis le golfe de Salerne jusqu'au Phare. Aucun corps sicilien ne tenait la campagne; l'escadre, commandée par le grand amiral Margaritone, ne paraissait pas. Le gouvernement avait réparti entre les principales forteresses le peu de troupes restées fidèles, afin de retarder par des

(1) Et invenit in turre majori magnum thesaurum valentem CC. M. unciarum auri. (Roger Hoveden, p. 425.)

siéges la marche des impériaux ; mais la plupart des 1194.
garnisons, abandonnées à elles-mêmes, mirent bas les armes à la première sommation. Henri, inaccessible à la clémence, se montrait partout en vainqueur irrité. Il ne pardonnait pas la moindre hésitation et voulait que les peuples n'attendissent pas son arrivée pour se donner à lui. Par ses ordres, Bari et Spinazzola furent saccagés ; Policoro, l'antique *Héraclée*, détruit de fond en comble (1). A peine peut-on reconnaître aujourd'hui, au milieu des buissons de myrtes et de lentisques qui couvrent les rives de l'Acri, la place occupée jadis par cette ville, patrie de Zeuxis, et l'une des plus florissantes cités de la grande Grèce.

L'empereur passa une partie de l'automne à Melfi, ancienne capitale du duché de la Pouille, dont les habitans, entrés dans son parti, l'avaient accueilli avec de grandes démonstrations de joie. Pendant ce temps, ses lieutenans parcoururent la province jusqu'à Otrante, et sous le vain prétexte de soumettre un peuple qui ne se défendait pas, ils dévastèrent les campagnes, brûlèrent les bourgs et firent couler beaucoup de sang. C'était par ces odieux moyens que Henri VI croyait asseoir solidement la dynastie de Souabe sur le trône du bon roi Guillaume (2). La terreur marchait avec lui, ses ennemis épouvantés fuyaient à son approche ou se

(1) Roger Hoveden, p. 425.

(2) Deinde omnes civitates Campaniæ, Apuliæque, aut expugnatas destruxit, aut in deditionem accepit. (Otto. de S. Blas., cap. XXXIX, p. 895, E.)

1194. prosternaient à ses genoux quand la fuite devenait impossible.

Cependant, Markwald, avec la flotte des républiques alliées, prenait possession des places maritimes de la Calabre et se présentait devant Messine. Il y entra le 1er septembre, sans aucune opposition de la part des habitans et sans que l'escadre sicilienne, composée en grande partie de navires messinois, eût essayé de défendre l'entrée du Phare. Son arrivée fut bientôt suivie d'une rixe sanglante entre les Génois et les Pisans. Ces deux peuples, jaloux l'un de l'autre, nourrissaient alors une de ces haines italiennes si fréquentes dès le douzième siècle entre les villes de la Péninsule. Momentanément réunis sous une même bannière, par la cupidité et l'ambition, ils ne pouvaient s'accorder et semblaient toujours prêts à en venir aux mains. Aussi, dès leur arrivée à Messine, les marins des républiques rivales, à peine descendus à terre, prirent querelle et se battirent avec acharnement. Les Pisans ayant perdu dans ce conflit plusieurs des leurs, résolurent, pour se venger, d'aller dévaster le quartier appelé de Saint-Jean des Génois, sorte de bazar où les négocians de Gênes possédaient de riches magasins et tenaient leur marché. Après avoir forcé les maisons, ils pillèrent les meubles et emportèrent les étoffes précieuses avec tout l'argent qu'ils purent trouver. Les Génois rencontrés par ces furieux furent maltraités et mis en prison dans le palais du grand amiral de Sicile, où les Pisans se barricadèrent.

Mais à leur tour les marins de Gênes, promptement informés de ce qui venait de se passer dans la ville, attaquèrent les vaisseaux de Pise, à l'ancre dans le port et presque entièrement dégarnis de leurs équipages : ils prirent à l'abordage treize bâtimens, firent main basse sur les matelots, et jetèrent à la mer les hommes d'armes qui tombèrent en leur pouvoir. Les citoyens de Messine, épouvantés à la vue du sang, tremblaient d'être pillés par les deux partis, mais l'active intervention du sénéchal impérial les préserva de cette catastrophe. Markwald était accouru au premier bruit; il employa tour-à-tour la prière et la menace, et parvint, non sans beaucoup de peine, à faire cesser une rixe qui pouvait compromettre le salut de l'armée. Grâce à sa médiation, les combattans promirent avec serment de mettre bas les armes, et de restituer les prisonniers avec tout le butin. Suivant les annales de Gênes, les sujets de cette république exécutèrent loyalement les conditions du traité, tandis que les Pisans, se croyant assurés de la faveur impériale, retinrent la meilleure portion de ce qu'ils avaient pris (1), et ne cessant depuis ce jour d'insulter leurs rivaux, leur causèrent tout le dommage qu'ils purent. Pisans et Génois, à l'envi les uns des autres, s'accusaient réciproquement de vouloir s'emparer de la ville et de négocier en secret avec la cour de Palerme, pour lui livrer le sénéchal avec les soldats allemands. 1194.

(1) Ottoboni Scribæ, contin. Caffari, Annal. Genuens., p. 369.

1194. Telle était depuis près de deux mois la situation de Messine, quand l'empereur, dont la présence pouvait seule empêcher de nouvelles dissensions, traversa le Phare et aborda en Sicile avec l'armée, après avoir fait reconnaître son autorité dans les provinces de Terre-Ferme. Les Messinois jouissaient alors de grands priviléges municipaux, octroyés ou conservés (1) à leurs ancêtres dès les premiers temps de la conquête normande, en récompense de leur dévouement à Robert Guiscard, et du secours qu'ils lui donnèrent contre les Sarrasins. Une charte délivrée en 1127 par le roi Roger, et confirmée quarante-trois ans plus tard par Guillaume-le-Mauvais, réglait l'étendue des franchises de la cité et de son territoire. Dans notre système d'administration, où les plus minces intérêts des communes ressortissent du même pouvoir qui gouverne l'état, rien ne peut rappeler les droits accordés à certaines villes, principalement en Italie, du onzième au quatorzième siècle. Messine avait été plus particulièrement favorisée par les rois de Sicile, et on comprendra sans peine la sollicitude des bourgeois pour conserver intactes leurs

(1) Les termes employés dans la charte de concession donnent à entendre que Messine avait conservé une partie de ses anciens droits municipaux sous les diverses dominations auxquelles elle avait été soumise. *Propter quod debitè astringimur ipsam civitatem et cives in antiquis prærogativis et honoribus præservare, nec minùs de novo concedere, et in remunerationis præmium tribuere.* (Collect. Murator., t. VI, p. 621, A.)

chartes municipales, au milieu des changemens po- 1194.
litiques de cette époque. Comme ils avaient longtemps méconnu les droits de l'empereur et qu'ils craignaient d'en être punis par la privation de leurs priviléges, ils prodiguèrent à Henri de grands témoignages de zèle et de dévouement. Messine était dès lors une ville considérable, habitée par un grand nombre de nobles (1) et de bourgeois opulens. La population tout entière, avec ses magistrats en tête, se porta au-devant du nouveau souverain, et le clergé conduit processionnellement par l'archevêque, l'accompagna à son entrée en chantant des psaumes d'actions de grâces. A l'empressement des citoyens, aux cris de joie de la foule du menu peuple, on pouvait croire que l'arrivée de ce monarque était impatiemment attendue par la nation (2). Dès le lendemain, un grand nombre de nobles, tant d'origine sicilienne que de race normande, accoururent des différentes parties de l'île, pour lui prêter serment de fidélité et offrir leurs services. La cour de Palerme était déserte, celle de Messine encombrée; mais d'une part était une reine éplorée avec un enfant trahi par la fortune; de l'autre, un empereur puissant, redouté et victorieux.

Les villes et les châteaux de la Sicile n'attendirent pas la présence des impériaux pour arborer la bannière de Souabe. Catane en donna l'exemple;

(1) Messana civitas potens et multâ civium nobilitate præpollens. (Hugonis Falcandi Hist. Sicul., p. 254, C.)

(2) Roger Hoveden, p. 425.

1194. mais comme les troupes siciliennes, avec des Sarrasins à la solde de la reine Sibille, allèrent presque aussitôt mettre le siége devant cette place, l'une des plus importantes de l'île, Henri VI, à son tour, se hâta d'envoyer, avec les galères de Gênes, un maréchal appelé Henri de Kalinthin, qu'il chargea de dégager Catane. Cette courte expédition heureusement terminée, la flotte prit Syracuse, dont l'investiture avait été tant de fois promise aux Génois. Ceux-ci croyaient entrer sur-le-champ en possession de cette ville, à laquelle ils avaient des droits incontestables; néanmoins le maréchal impérial alléguant les ordres qu'il avait reçus, y laissa une garnison toute composée d'Allemands.

Sur ces entrefaites, le podestat de Gênes était mort, et les marins de la flotte avaient mis provisoirement à sa place un noble appelé Otto del Carreto. Celui-ci, à peine élu, se présenta devant l'empereur accompagné de ses principaux officiers, pour réclamer, au nom de la république, la prompte exécution des traités. « Le peuple de Gênes, lui dit-il, a fidèlement rempli tous ses engagemens; n'est-il pas » juste qu'il reçoive le prix de ses services. » Henri fit à ce nouveau chef un accueil gracieux, sans toutefois lui accorder sa demande. Il disait, pour colorer son refus, que la guerre n'était point finie, puisque plusieurs places fortes refusaient de se rendre, et que la ville et le château de Palerme obéissaient toujours au fils de l'usurpateur. Il faut, ajoutait le monarque, achever de dompter le royaume, pour que nous puissions ensuite distribuer à notre armée les

récompenses que nous lui avons promises (1). 1194.

Les impériaux partirent de Messine dans les premiers jours du mois de décembre, et marchèrent sur la capitale, dont les escadres alliées bloquaient étroitement le port. Guillaume III, entouré de quelques possesseurs de fiefs, pour la plupart impatiens de voir la fin de cette longue crise, occupait encore le palais royal; mais dès que la reine fut informée de l'approche de l'ennemi, elle se hâta de quitter une résidence où son fils n'était plus en sûreté. Elle alla s'enfermer avec lui à *Calata-Billota*, château du val de Mazzara, à peu de distance de la côte méridionale de la Sicile et de la ville de Sciacca (2). C'était une ancienne forteresse, bâtie par les Arabes, et qu'on regardait alors comme excellente, tant par sa situation que par les ouvrages formidables qui la défendaient. On avait eu soin d'y placer une bonne garnison et de la munir de tous les approvisionnemens nécessaires à un long siége. La régente en se retranchant dans ce dernier asile, n'avait pas l'espoir de relever la fortune à jamais ruinée de sa maison; mais elle voulait gagner du temps et obliger l'empereur à lui accorder des conditions moins rigoureuses (3).

L'armée impériale ne tarda pas à paraître devant Palerme, dont elle trouva les portes fermées.

(1) Ottobonus Scriba, Contin. Caffari, p. 370.

(2) Kalath-al-Bellut. *Castellum quercuum*. (Caruso, t. II, p. 221.)

(3) Uxor regis cum filio suo parvulo, ad locum tutiorem se contulit. (Rich. de S. Germ., p. 975, D.)

1194. L'empereur, qui avait des intelligences dans cette capitale et qui voulait en attendre le résultat, établit son camp à peu de distance des remparts, sous les murs d'un vaste et beau parc royal planté autrefois par le roi Roger, qui avait orné ce lieu de plaisance, d'arbres rares, de viviers et de fontaines jaillissantes. On y nourrissait un grand nombre d'animaux sauvages pour les chasses de la cour (1). Au bout de quelque temps, comme les assiégés ne se rendaient pas, l'empereur fit abattre de grands pans de murailles, logea ses troupes dans l'intérieur du parc, dont il détruisit toutes les raretés, et se prépara à donner un assaut général.

Palerme était alors livrée à une extrême confusion. Les riches marchands et les bourgeois, dans la crainte d'être pillés par les Allemands, si ceux-ci entraient de vive force dans la ville, voulaient qu'on se rendît sans délai (2); plusieurs d'entre eux envoyaient même de fréquens messages au camp impérial et ouvraient ainsi les voies à un accommodement. Le commun peuple, toujours prêt à se ranger du côté du vainqueur, était au moment de se soulever. Quelques nobles trop compromis pour espérer d'être bien traités par le pouvoir nouveau, parlaient encore de lutter avec courage contre les étrangers; mais que pouvaient-ils faire au milieu d'une défection presque générale? Toute résistance était désormais impossible, et pour éviter de grands malheurs il fallait, tandis qu'il en

(1) Romuald. Salern. Chron., p. 194.
(2) Otto. de S. Blas., p. 896.

était encore temps, se hâter de capituler, ce qui 1194.
fut enfin résolu. Henri donna sa parole de maintenir une exacte discipline parmi les siens ; de protéger tous les habitans, chrétiens ou arabes, et de leur conserver les priviléges dont ils avaient joui sous la dynastie normande. Les Juifs, nombreux en Sicile et principalement à Palerme, étant venus offrir des présens, obtinrent la promesse d'être tolérés comme par le passé (1).

Pendant ce temps l'empereur avait fait reconnaître par des officiers expérimentés le château de Calata-Billota, occupé par Guillaume et sa mère. Il savait que cette place, susceptible d'une longue défense, ne se rendrait pas sans avoir obtenu une capitulation favorable. On était alors au commencement de l'hiver, époque à laquelle les pluies tombent par torrens, détrempent la terre et rendent difficile le campement des troupes et les travaux d'un siége. L'armée impériale pouvait être tenue long-temps en échec devant ce fort, qu'il fallait pourtant se hâter de réduire, afin d'ôter aux débris de l'opposition sicilienne ses dernières espérances. Henri ne prétendait nullement faire grâce à des ennemis dont l'existence lui paraissait incompatible avec la sûreté de son trône. Mais en attendant l'heure de la vengeance, qui n'avait pas sonné, il s'efforça de cacher à tous les yeux ses vérita-

(1) Rog. Hoveden, p. 425. — En 1172, Benjamin de Tudela avait trouvé quinze cents Juifs à Palerme et deux cents à Messine. (Voyez son Itinéraire dans Caruso, Bibl. hist., p. 100.)

1194. bles desseins. Feignant donc des senitmens généreux qui n'entraient pas dans son cœur, il parut plaindre le sort des enfans de Tancrède et se montra disposé à les bien traiter (1). Ses ministres, admis dans l'intérieur de la forteresse, virent ceux de la reine, et proposèrent pour le jeune prince des avantages qu'il eût été déraisonnable de refuser. Il ne restait à Sibille aucun autre moyen de salut; chacun autour d'elle était pressé d'en finir, et semblait lui reprocher le moindre retard. Cette malheureuse mère, abandonnée de tous, se hâta, dans son extrême détresse, de signer les conditions offertes par le vainqueur. On convint que Guillaume rendrait aux troupes impériales le château de Calata-Billota, et qu'après avoir abdiqué la royauté, il reconnaîtrait solennellement les droits légitimes de Henri VI et de Constance. Pour prix de cette renonciation, il obtint la restitution de ses biens paternels, c'est-à-dire du comté de Lecce, auquel on ajouta la principauté de Tarente, dont l'investiture devait lui être donnée aussitôt après son arrivée à Palerme. L'empereur ne manqua pas de faire de belles promesses aux principaux seigneurs, qu'il voulait attirer dans son parti. Plusieurs d'entre eux obtinrent en effet des domaines ou de grandes charges. Le comte de Marsico, de race normande,

(1) Cum multis fallaciis, et deceptionibus, et sacramentis, abstraxit regem Guliel. de castro Catabillocte, ubi ipse securè et abundanter in divitiis et cibariis permanebat. (Chron. de Fossa Nova, p. 880, D.)

et proche parent de l'impératrice (1), fut créé grand-justicier du royaume; Gauthier de Paléar, évêque de Troja, grand-chancelier; le grand-amiral Margaritone reçut le titre de prince de Durazzo. Guillaume ayant ouvert sa forteresse, en sortit accompagné de la reine sa mère et de ses trois sœurs en bas âge comme lui; puis il alla mettre lui-même aux pieds du vainqueur, le sceptre que sa faible main n'avait pu porter (2). Triste et frappant exemple du peu de solidité des affections populaires! La capitale retentissait de cris de joie, comme le jour d'une victoire; on célébrait avec une égale ivresse le triomphe de la maison de Souabe, naguère proscrite, et la chute de celle de Tancrède, dont les habitans de Palerme avaient proclamé l'avènement avec tant d'enthousiasme moins de trois ans auparavant. Trop jeune pour bien comprendre les dangers de sa position, Guillaume se flattait d'un avenir heureux dans la médiocre fortune qui lui était offerte, mais il fut bientôt désabusé de ses illusions; l'empereur le reçut froidement et parut peu touché de sa jeunesse et de ses malheurs. Après avoir renouvelé des promesses qu'il n'avait nulle envie d'exécuter, l'implacable monarque, certain désormais de sa vengeance, chargea Mosca in Cervello, officier d'un dévouement éprouvé, de veiller 1194.

(1) Il était arrière-petit-fils de Geoffroi, cinquième fils de Tancrède de Hauteville.

(2) Nec multò post, idem regulus fortunam cum coronâ deponens, ad pedes ejus venit. (Anonym. Cassin., p. 73, B.)

1194. sur l'enfant royal et sur sa mère, et de les garder avec soin (1).

L'abdication de Guillaume fit cesser les dernières résistances, depuis les frontières de l'état ecclésiastique, jusqu'à l'extrémité de la Sicile. Henri, possesseur paisible du royaume, crut nécessaire, dans ces premiers instans, de joindre le nom de l'impératrice au sien, tant dans les actes publics que sur les monnaies qu'il fit frapper (2); mais il ne témoigna aucun empressement à reconnaître la suzeraineté du chef de l'Eglise. Ce monarque enivré de sa puissance, pensa-t-il que l'approbation donnée par le saint-siége à l'usurpation de Tancrède avait déchiré le traité de Melfi, ou voulut-il, en s'appuyant sur le droit de la victoire, affranchir le royaume de Sicile de toute vassalité, et réunir l'Italie méridionale au territoire de l'empire? Le moment n'est pas venu d'examiner cette question, qui se représentera bientôt; mais on peut affirmer dès à présent qu'il ne fit aucun acte de soumission envers l'Eglise romaine, qu'il n'adressa au pape aucune demande d'investiture, et que jusque vers la fin de sa vie, il parut se considérer comme en-

(1) Imperator ipse securitate præstitâ recepit eam, et filium ad manus suas, quos *Muscancervelli* custodiæ tradidit. (Rich. de S. Germ., p. 975, D.)

(2) HENRIC. D. G., Imp. Rom. et Rex Siciliæ, semper augustus, unà cum dilectâ consorte nostrâ Constantiâ illust. Rom. Imp. Aug. (Pirri, Sicilia sacra, t. I, p. 114.)

Numm. œrea; in antea, Crux. E. INPERATOR. — In postea, Aquila, cum litteris C. INPERATRIX.

tièrement indépendant. Un siècle plus tôt le souverain pontife aurait pu répondre par une sentence d'excommunication. Célestin III n'osa agir avec cette rigueur; il craignait l'empereur et il remit à un avenir qui ne lui appartenait pas le soin de protéger l'intégrité de sa puissance temporelle. C'est ainsi que dans les mains d'un vieillard débile la domination politique du saint-siége déclinait chaque jour, tandis que Henri VI, par l'énergie de son caractère, semblait promettre à la couronne impériale une nouvelle force et un nouvel éclat. On pouvait croire que ce monarque ambitieux allait du même coup assurer en Italie le triomphe de l'empire sur l'Eglise, et en Allemagne celui de sa race sur les factions rivales. Mais en réalité cette situation nouvelle n'avait aucune garantie d'avenir; elle tenait uniquement à la supériorité personnelle du jeune empereur sur le vieux pontife. Un revers de fortune, la mort de Célestin ou celle de Henri, devaient suffire pour tout remettre en question. 1194.

A Messine il y avait eu des joies populaires, de bruyantes acclamations; mais à Palerme l'enthousiasme du peuple alla jusqu'au délire, lorsque le monarque prit possession de cette capitale. Aucune précaution n'avait été négligée pour montrer l'armée dans une brillante tenue et pour lui faire observer la plus exacte discipline. Ainsi, afin d'écarter des jeux militaires qui furent donnés aux chevaliers ces provocations et ces actes de violence trop ordinaires aux Allemands, un règlement impérial fut rendu pour punir par la mutilation des mains

1194. ceux qui se livreraient à de tels désordres (1). Toutes les troupes furent mises sur pied; les barons, vêtus de leurs plus riches cottes d'armes, montaient de beaux destriers et frappaient tous les regards par l'éclat de leurs armures et la variété de leurs bannières. Venaient à leur tour la noblesse, les magistrats, les simples citoyens et jusqu'aux enfans, rangés sur deux files suivant l'âge et la condition de chacun. Le clergé de Palerme, qui s'était avancé jusqu'à l'entrée du faubourg, conduit par son archevêque, prit place dans le cortége, en chantant ces paroles si souvent répétées aux princes victorieux : « *Benedictus qui venit in nomine Domini.* » Parmi les grands qui accompagnaient l'empereur, on remarquait près de sa personne son jeune frère Philippe, alors âgé de moins de quinze ans ; le marquis Boniface de Montferrat ; le grand sénéchal Markwald d'Annweiler ; les comtes d'Aremberg, de Spanheim, avec un grand nombre de princes allemands et de nobles Siciliens. Conrad de Rabensburg, chancelier de l'empire, Gauthier, le nouveau chancelier de Sicile, étaient suivis des autres prélats. Comme le monarque affecta dans cette solennité de se montrer gracieux et bienveillant pour tous, il plut au commun peuple dont la foule curieuse et bruyante se pressait sur ses pas. On suivit jusqu'au palais royal la rue principale, appelée *Via Marmorea*, richement décorée de tapisseries et de guirlandes qui offraient un admi-

(1) Contemptoribus mutilationem manuum interminatus. (Otto. de S. Blas., p. 897, B.)

rable coup-d'œil. Des bandes de musiciens exécutaient des symphonies; partout on répandait des fleurs, on brûlait de l'encens, de la myrrhe et d'autres parfums précieux. Les Allemands, habitués à leurs villes sombres et boueuses, et à leurs maisons en bois meublées sans aucun faste, ne se lassaient pas d'admirer les vastes édifices, les rues pavées, les fontaines abondantes, qui faisaient de la capitale de la Sicile une des plus magnifiques cités de ce temps (1). Après avoir pris possession du palais neuf, où les rois normands avaient établi leur demeure, Henri VI, placé sur le trône de Guillaume II, reçut les hommages des citoyens avec les présens qu'ils devaient à chaque souverain nouveau. C'étaient surtout des caparaçons, des armes, des draps d'or et d'argent, des velours, des étoffes de soie brodées avec une remarquable perfection, des fourrures et d'autres objets rares, que l'empereur fit généreusement distribuer aux princes, aux chevaliers et à ses serviteurs (2). 1194.

La conquête du royaume achevée, voyons comment Henri exécuta ses promesses et récompensa les services de ses alliés.

Dès le lendemain de son entrée à Palerme, les principaux officiers de la flotte génoise, admis en sa présence, demandèrent de nouveau à prendre possession des fiefs solennellement accordés à la

(1) Voyez à la fin de ce volume, une description de Palerme, extraite de l'histoire contemporaine de Falcandus. Pièces justificatives, N° 3.

(2) Otto. de S. Blas., p. 897.

1194. république. « Le moment choisi par monseigneur » l'empereur pour remplir ses engagemens, est enfin arrivé, dit leur chef, et nous venons supplier » Votre Excellence de nous donner l'investiture » de Syracuse, du Val de Noto et de tous les lieux » qui doivent nous appartenir. — Mais, répliqua » aussitôt le prince, je ne vois point parmi vous » de véritable délégué de la commune; votre podestat est mort; quand son successeur légitime » se présentera, je tiendrai ma parole (1). » C'était un prétexte pour gagner du temps, car peu de mois après, le conseil de Gênes ayant envoyé à Pavie, où se trouvait la cour impériale, une députation composée de l'archevêque, du nouveau podestat et de plusieurs gentilshommes, l'empereur daigna à peine les écouter, et interrompit brusquement la lecture de la charte qu'on lui présentait : « A quoi bon tant de paroles? s'écria-t-il avec colère; » j'ai le double de cette pièce, et j'en connais parfaitement le contenu. Je ne vous donnerai point les » terres que vous prétendez obtenir en Sicile, parce » que je ne veux pas d'autre maître que moi dans » mon royaume. Mais si vous voulez envahir l'Aragon, je promets volontiers de vous aider et de vous » conférer ensuite, sans aucune restriction, la souveraineté de ce pays. » Les historiens génois ajoutent que Henri, non content de priver la république du prix légitime de ses services, lui ôta jusqu'aux anciens priviléges dont elle jouissait dans le midi

(1) Ottobonus Scriba, Contin. Caffari, p. 370.

de la Péninsule, dès le temps des rois normands (1). 1194.
Alors la ville retentit d'imprécations contre l'ingrat monarque qui violait sans pudeur les engagemens les plus sacrés. On l'appelait le nouveau Néron et le tyran de l'Italie; mais ce prince, qui n'avait plus besoin des Génois, s'inquiéta peu de leur ressentiment.

Les Pisans ne furent pas mieux traités, et attendirent vainement, leur charte à la main, l'accomplissement des promesses trompeuses de l'empereur (2). Ils purent bientôt s'apercevoir que leur puissance portait ombrage, et qu'on avait perdu le souvenir de leurs services.

On sait déjà que Henri VI avait de grands projets sur l'Orient. Comme les croisés pouvaient le seconder utilement dans les entreprises qu'il méditait, il n'eut garde de les mécontenter. Non seulement il leur fit payer par le trésor impérial les sommes qu'il leur avait promises, mais il les combla de présens, et fournit en outre des vaisseaux de Brindes et de Siponte, pour les transporter à ses frais jusqu'à leur destination. Ce prince fit aussi embarquer sur les mêmes navires cinq cents hommes d'armes qu'il prit à sa solde, pour faire la guerre aux Musulmans, en attendant qu'il pût lui-même passer outre-mer avec de plus grandes forces (3).

Le couronnement du nouveau souverain de la

(1) Ottobonus Scriba, Contin. Caffari, p. 371.

(2) Muratori, Annal. d'Ital., 1194, t. VII, p. 71.

(3) Otton. de S. Blas. Chron., p. 897.

1194. Sicile, fixé aux prochaines fêtes de Noël (1), fut célébré avec magnificence dans la cathédrale de Palerme (2). On donna des fêtes splendides, et une cour plénière fut convoquée à cette occasion. L'archevêque Barthélemi Ophamilla officia dans la cérémonie du sacre, et eut la gloire de placer enfin sur le front de l'empereur ce diadème des rois normands, si long-temps disputé à la dynastie allemande. Tout prétexte de troubles paraissait désormais écarté; les habitans de la capitale se livraient à l'espérance et assistaient aux réjouissances publiques avec ces transports tumultueux qui caractérisent partout le peuple dans ses joies. Personne ne songeait à l'avenir, et cependant un terrible orage était déjà près d'éclater.

(1) Rog. Hoveden, p. 426. — La chron. de Fossa Nova place le sacre au mois de décembre; Radulph. de Diceto, le 23 octobre, ce qui est évidemment une erreur.

(2) Une charte royale accordée à l'église de Palerme le 11 janvier 1195, s'exprime ainsi qu'il suit: *Ecclesia Panormitana in quâ ipsius regni coronam primò portavimus.* (Pirri, Sicilia sacra, t. I, p. 115.)

CHAPITRE IX.

SOMMAIRE.

L'empereur dénonce au parlement assemblé à Palerme, une prétendue conspiration. — Cruautés exercées contre la famille et les partisans de Tancrède. — Terreur des Palermitains. — L'impératrice, enceinte et peu éloignée de son terme, est rappelée en Italie et donne le jour à un fils dans une petite ville de la Romagne. — Impression produite par cet événement au nord et au sud des Alpes. — L'empereur poursuit le cours de ses vengeances ; il dépouille la Sicile de ses richesses et les envoie en Allemagne avec un grand nombre d'ôtages. — Cour générale de Bari, où, dans l'espoir de ne point se brouiller avec le pape, il promet de secourir la terre sainte. — Il crée de grands fiefs dans l'Italie centrale, pour les opposer aux communes lombardes et au saint-siége. — L'impératrice est mise à la tête du gouvernement du royaume; mais on lui laisse peu d'autorité.—L'empereur rentre en Allemagne. — Ses projets sur la Grèce et sur la terre sainte. —Il veut rendre l'empire germanique héréditaire, mais ne pouvant y réussir, il fait élire son fils roi des Romains. — Le pape fait prêcher la croisade. — L'empereur profite de cette circonstance pour se procurer à peu de frais de grandes armées dont il a besoin. — Il entre en Italie pour la troisième fois.—Il rétablit la paix en Lombardie et pénètre dans le royaume de Sicile. — Fin tragique du comte d'Acerra. —Imposition extraordinaire établie sur tout le royaume. — L'empire grec se soumet à payer un tribut considérable qu'on appelle *tribut allemand*. — Nouvelles cruautés de l'empereur à Palerme. — L'impératrice veut protéger les Normands contre son époux ; on prend les armes au nom de cette princesse. — Révoltes sur divers points du royaume après le départ des croisés pour la Palestine. — Henri proclame une amnistie tardive.—Siége du château de Castro-Giovani. — Henri tombe malade à la suite d'une chasse et meurt à Messine.— Ses craintes sur son lit de mort.— Il fait un testament en faveur de l'Eglise romaine.

La domination normande dans le royaume de 1195.
Sicile, cette œuvre de l'habileté, plus encore que

1196. de la vertu guerrière des princes de la maison d'Hauteville, venait de périr misérablement : triste et honteuse expiation de quelques années de gloire militaire suivies d'une prospérité trop rapide. Henri VI, maître de Palerme, avait accompli dans l'Italie méridionale cette conquête vainement tentée par ses prédécesseurs. Mais après sa facile victoire, il lui restait encore à éteindre les factions, et s'il ne parvenait promptement à ce but, il ne pouvait espérer de fonder un trône solide en Sicile ; son autorité n'y avait point d'avenir.

Deux moyens s'offraient à lui, la modération et la violence. Frédéric Barberousse eût préféré le premier qui convenait à un cœur magnanime ; Henri, livré à d'aveugles passions, la méfiance et la colère, choisit l'autre sans hésiter, et prépara lui-même, par les excès qui nous restent à décrire, une terrible réaction contre sa propre puissance.

Depuis son arrivée dans l'île de Sicile, ce prince avait su cacher de sinistres projets sous des dehors trompeurs. S'il s'était montré clément et affable, c'était bien moins dans le dessein de mériter l'affection des citoyens de Palerme, que pour les désarmer plus facilement et prévenir une résistance dont il redoutait les suites. Comme il avait appris à ne pas trop compter sur la sincérité des conversions politiques, les grands qui l'avaient exclu du trône lui paraissaient toujours d'implacables ennemis, et il avait résolu de les faire périr, espérant ainsi ôter aux mécontens tout moyen de se rallier et de fomenter de nouveaux troubles.

Mais en faisant couler du sang, Henri prétendait 1195.
encore masquer ses vengeances sous les dehors de la justice. On sait que dans un pays déchiré par la guerre civile, où deux partis se sont long-temps disputé le pouvoir, et où l'esprit national est presque entièrement ruiné, les délateurs ne manquent jamais aux tyrans. Un moine vint lui dévoiler une conspiration qu'il disait avoir été ourdie dans la capitale contre la vie du prince et dont il assurait avoir entendu dérouler le plan par les conjurés eux-mêmes. Des lettres et d'autres papiers furent saisis, et l'empereur voulut les présenter aux feudataires réunis en parlement dans la capitale pour la solennité de son sacre (1). Lorsqu'il parut dans l'assemblée, ces pièces à la main, une terreur soudaine glaça les esprits : son regard farouche, sa voix menaçante, faisaient pressentir de terribles événemens. « Il y a, s'écria-t-il, des traîtres autour » de notre personne; le moment est venu de punir » de grands coupables; de frapper avec le glaive » de la loi ceux qui, sous les apparences trompeuses d'une entière soumission à notre autorité, » ourdissent en secret des trames que des sujets » fidèles nous ont fait connaître. Ils veulent attenter à nos jours, et nous ravir le trône que nous » possédons par droit d'hérédité et par la force de » nos armes : voici des preuves irrécusables de

(1) Imp. in die natali regens Panormi curiam generalem præfatam reginam, et filium ejus, nec non et alios quamplures præsules, et comites regni, quibus ipse proditionis notam imponebat. (Rich. de S. Germ., p. 975, E.)

1195. » leurs perfides desseins. ». Déployant alors, sans toutefois les montrer, les lettres vraies ou fausses (1), qu'il avait devant lui, il accusa la reine Sibille et son fils Guillaume d'exciter ses ennemis à la révolte et de payer de la plus noire ingratitude ses bienfaits et la générosité dont il avait usé envers eux. Entre autres noms considérables inscrits sur cette liste fatale, se trouvaient ceux du grand amiral Margaritone, du comte de Marsico, des fils du grand chancelier Matthieu, de plusieurs évêques et de plusieurs feudataires, pour la plupart d'origine normande. Personne ne crut à ce complot, mais chacun feignit d'y croire pour ne point être accusé de complicité. On manifesta dans le parlement une vive indignation contre les conspirateurs; nul n'éleva la voix pour les défendre. Les nobles Siciliens du parti impérial saisirent avec joie l'occasion qu'on leur offrait de perdre leurs ennemis personnels; les Allemands qui convoitaient déjà les fiefs des accusés, se hâtèrent de provoquer contre eux toute la sévérité de l'empereur.

Cet événement inattendu produisit dans la capitale une inexprimable consternation; mais aucune plainte ne se fit entendre parmi le peuple, tant on craignait d'attirer les regards d'un prince avide de vengeance. En peu de jours, les cachots du palais royal regorgèrent de prétendus coupables; on établit pour les juger un tribunal extraordinaire, auquel on donna pour chef le comte Pierre de Ce-

(1) Litteris fictitiis et mendosis. (Cassinens. Mon., ann. 1194.)

lano (1). Ce seigneur, que la jalousie avait jeté dans 1195.
les rangs des impérialistes aussitôt après l'élection de Tancrède, accepta la mission de frapper juridiquement les victimes de ce mystère d'iniquité. Alors la terreur fut au comble dans la ville; les citoyens se tenaient cachés dans leurs maisons, et bientôt on ne rencontra dans les rues que soldats et bourreaux, avec les infortunés qu'ils traînaient à la mort. Tous ceux qui n'avaient pas suivi l'ancien parti allemand étaient suspects; il suffisait d'avoir contribué à l'exclusion de Henri pour être condamné à d'affreux supplices. Les hommes les plus considérables, après avoir souffert la torture, étaient brûlés vifs; ceux qu'on ne fit pas mourir, furent pour la plupart privés de la vue ou destinés à un exil éternel dans les prisons de l'Allemagne (2). L'archevêque de Salerne, avec ses deux frères, Richard, comte d'Ajello, et Roger, furent du nombre de ces derniers : l'empereur ne pouvant se venger du grand chancelier Matthieu, que la mort avait frappé avant l'arrivée des Allemands en Sicile, poursuivait cet ennemi dans ses enfans. Les évêques de Trani et d'Ostuni, plusieurs autres prélats d'un rang élevé, qu'il n'osa faire périr dans la crainte d'irriter à l'excès le souverain pontife; le grand amiral, le comte de Marsico, et beaucoup de nobles, partagè-

(1) Judicio Petri Cælani Comitis, capi fecit. (Rich. de S. Germ., p. 976.)

(2) Ex ipsis quosdam orbavit, quosdam incendio, quosdam suspendio, et quosdam in Alemanniam exilio destinavit. (Rich. de S. Germ., p. 976.)

1195. rent cette dure captivité. Le terrible Henri, croyant sans doute qu'on cimente un trône avec du sang, encourageait le zèle des délateurs et ne se lassait pas d'ordonner des exécutions. Mais une tyrannie cruelle ne peut éveiller dans les cœurs que des sentimens de haine et de vengeance, et ce prince devait bientôt en faire la triste épreuve. Dans l'excès de ses emportemens, il mit en oubli le bon accueil que l'impératrice, prisonnière des Salernitains, avait reçu à Palerme trois ans auparavant: maître à son tour de la femme et des enfans de Tancrède, il les traita avec une barbarie qui n'était déjà plus dans les mœurs de ce siècle. L'infortuné Guillaume, séparé de sa mère et de ses jeunes sœurs, fut mis hors d'état d'avoir jamais de postérité, rendu aveugle et condamné à une réclusion qui ne devait finir qu'avec ses jours (1). Une haine frénétique sembla égarer l'esprit de Henri, qui ne pouvant assouvir sur les vivans son implacable colère, ne respecta pas la cendre des morts. Par son ordre, on ouvrit le tombeau où reposaient l'un près de l'autre Tancrède et son fils; après avoir dépouillé les deux cadavres des ornemens royaux avec lesquels ils étaient inhumés, on les jeta hors de l'église, sous prétexte que ces princes, ayant été des usurpateurs, ne devaient point recevoir la sépulture parmi des rois légitimes (2).

(1) Et Willielmum regem, filium Tancredi, excæcavit et ementulavit. (Rog. Hoved., p. 746, ed. Saville.)

(2) *Ibid.*, eâd. p. — Voyez aussi pour cette conspiration,

Pendant que Henri s'enivrait de vengeance, la justice divine, avant de le punir, achevait de l'aveugler par une dernière faveur. L'impératrice était devenue enceinte à l'âge de quarante-un ans, après neuf années de stérilité, et on l'avait laissée en Allemagne pour ne point l'exposer aux fatigues d'un long voyage au milieu des vicissitudes de la guerre. Mais dès que l'empereur se vit maître de Messine, il appela près de lui cette princesse qui approchait de l'époque de sa délivrance, voulant qu'elle fît ses couches en Sicile, où le souvenir glorieux des rois de sa race était toujours puissant sur les esprits. Constance traversait à petites journées l'Italie centrale, quand, le 26 décembre, jour de saint Etienne, elle fut surprise par les douleurs de l'enfantement à Jesi, petite ville de la Marche, à six lieues d'Ancône. Elle y accoucha d'un fils qu'on appela Frédéric Roger, du nom de ses deux aïeuls, paternel et maternel (1). La naissance de cet enfant fit une inexprimable impression en Allemagne et en Italie. Les Gibelins accueillirent avec des transports de joie un rejeton de la famille régnante, et conçurent de grandes espérances pour l'avenir. Les Guelfes au contraire, consternés d'un événement qui dé- 1195.

Petri d'Ebulo Carmen de motibus Siculis. Basil., 1770, p. 129 et 136. Ce poète contemporain, grand ennemi de Tancrède, garde le silence sur les cruautés de l'empereur.

(1) Anonym. Cassin., p. 73, C. — Voyez aussi une lettre de l'empereur à l'archevêque de Rouen, écrite de San Marco, en Calabre, le 13 des cal. de février. (*Radulphus de Diceto*, ap. Script. Rer. Franc., t. XVII, p. 650.)

1193. concertait tous leurs projets, ne pouvaient dissimuler leur chagrin; ils se plurent à répandre de mauvais bruits sur la naissance du jeune prince, dont ils essayèrent bientôt de contester la légitimité. L'empereur n'en voyait pas moins se réaliser son vœu le plus cher; mais ce fils, depuis si long-temps attendu, était plutôt pour lui un héritier de sa puissance à faire accepter des grands de l'empire, qu'un enfant à entourer des marques de sa tendresse. Aussi, à peine ce fils a-t-il vu le jour, que le séparant de sa mère pour le confier à des soins étrangers, il se prépare lui-même à aller en Allemagne où il veut mettre la dernière main au projet que lui avait légué Frédéric Barberousse, de rendre la couronne héréditaire dans sa maison. Les circonstances lui semblaient propres à assurer le succès de cette entreprise. Déjà les troupes impériales occupaient la Toscane et les forteresses de l'état ecclésiastique jusqu'aux portes de Rome; Célestin III, vieux et infirme, ne pouvait opposer que de vains obstacles; il ne fallait pas attendre qu'une élection nouvelle rendît plus difficile la lutte des empereurs avec le pouvoir pontifical. Dans les provinces germaniques, un grand nombre de feudataires Gibelins, gagnés par les libéralités du monarque, se montraient d'avance disposés à le seconder; l'opinion publique elle-même ne manquerait pas de favoriser un prince que la victoire conduisait par la main, et qui avait reculé les frontières de l'empire jusqu'à la mer d'Afrique. Si quelque résistance inattendue venait contrarier ses plans, les trésors

de la Sicile devaient au besoin fournir des moyens de corruption dont Henri avait appris à connaître l'efficacité. 1195.

La nouvelle de la naissance de Frédéric parvint à Palerme au plus fort des exécutions qui ensanglantaient cette capitale. On pouvait espérer qu'un si grand événement serait signalé par des actes de clémence, mais le cruel empereur n'abandonnait point ainsi ses victimes. Il était d'ailleurs entouré de familiers avides, qui, loin de chercher à adoucir son esprit irrité, excitaient encore sa colère par de mauvais rapports, et lui faisaient envisager ces horribles condamnations, comme autant d'arrêts de la Providence (1). On sait déjà que ce prince n'était que trop porté à suivre de tels conseils. Il aurait voulu atteindre à la fois tous les mécontens, effrayer le peuple, ôter aux nobles les moyens de lui résister, et surtout amasser l'argent nécessaire à l'exécution de ses plans gigantesques. Il fit rechercher dans le royaume les trésors et les objets précieux de toute espèce accumulés par les derniers maîtres de la Sicile, tant Sarrasins que Normands (2). Indépendamment de sommes considérables mises en réserve pour les besoins de l'état, il y avait dans les palais royaux beaucoup de vaisselle d'or et d'argent, des étoffes, des pierreries, des meubles d'un prix ines-

(1) O quam digna retributio Dei, qui nullum malum præterit impunitum! (Sicardi Episc. Chron., p. 617., *Cod. Estiens.*)

(2) Et omne aurum et argentum quod de regno ad manus habere potuit, congregavit, et in Alemanniam misit. (Chron. Fossæ Novæ, pag. 880.)

1195. timable. S'il faut en croire une chronique contemporaine, on en chargea cent cinquante bêtes de somme, et ces richesses furent envoyées en Alsace et mises en dépôt dans le château de Trifels (1). Les Siciliens voyaient avec douleur le royaume appauvri par des étrangers avides et sanguinaires, auxquels rien ne pouvait échapper; mais la peur avait glacé les esprits, personne n'osait se plaindre, et encore moins opposer quelque résistance aux ordres de Henri. Ce fut alors qu'ils appelèrent ce prince *l'Impitoyable*, et ce surnom lui est resté. On envoya sous bonne escorte jusqu'à Tarente de nombreux captifs destinés à servir d'ôtages; ils furent ensuite transportés par mer en Istrie, d'où les officiers impériaux les conduisirent à Trifels et dans d'autres forteresses de l'Allemagne (2). Guillaume, mutilé, aveugle, sans espoir dès un âge si tendre, était condamné à traîner dans les fers sa misérable vie. Il fut séparé à jamais de sa famille, et étroitement enfermé dans le château de Coire. Au bout de quelques années, lorsqu'il put comprendre toute l'étendue de son malheur, ce jeune prince, désabusé des grandeurs humaines qui lui coûtaient si cher, entra dans un cloître et prit l'habit monastique (3): il y mourut ignoré. La reine Sibille, sa mère, en-

(1) Arnold. Lubec. Chron., lib. IV, p. 429.

(2) Nobilesque captivos in Germaniam præmisit: locis opportunis exulatos conservari præcipiens. (Otton. de S. Blas. Chron., cap. XLI, p. 898.)

(3) *Ibid.*, p. 878.

voyée dans le monastère d'Hohebruck, en Alsace, 1195.
ne recouvra sa liberté qu'après la mort de Henri VI. La princesse Irène, fille de l'empereur grec et veuve de Roger, fils de Tancrède, auquel elle n'avait pas donné d'enfans, n'était point destinée à partager le sort de la malheureuse famille dans laquelle elle était entrée. Tandis que celle-ci endurait les plus cruels traitemens, Irène, dont l'extrême beauté avait séduit Philippe, le plus jeune des frères de l'empereur, vécut environnée d'hommages au sein de la cour impériale. Le grand-amiral de Sicile; l'archevêque de Salerne, et ses deux frères; les évêques et les seigneurs pris en ôtage, furent chargés de chaînes et entassés dans des cachots humides où ils subirent une captivité si rigoureuse, que plusieurs d'entre eux succombèrent bientôt après (1).

Célestin III, informé de cet excès d'inhumanité, avait envoyé un légat à Palerme pour exhorter l'empereur à la modération. Il fit surtout demander la prompte délivrance de l'archevêque de Salerne, et des ecclésiastiques qu'on tenait en captivité au mépris des priviléges de l'Eglise, menaçant d'excommunier, sans en excepter personne, les *auteurs* et *fauteurs* de cette injuste détention, si Henri ne se hâtait d'y mettre un terme (2). L'adroit mo-

(1) Majores verò ipsorum compedibus, et nobiles manicis ferreis alligati, captivi et exules in Teutonia macerentur. (Innocent. III Ep., lib. III, ep. 26. Paris. In-folio, 1682, t. I, p. 13.)

(2) Auctores et fautores captionis et detentionis venerab. Salern. Archiep. excommunicationis nunciasset vinculo inno-

1195. narque, déjà compris implicitement dans la sentence prononcée contre ceux qui avaient arrêté Richard d'Angleterre à son retour de la croisade, voulait éviter de pousser les choses aux dernières extrémités, dans la crainte de se créer de nouveaux obstacles. Comme il avait su démêler les désirs secrets du pape, dont il connaissait d'ailleurs la timidité et la faiblesse, il parvint aisément à détourner l'orage qui le menaçait : il lui suffit d'assurer le souverain pontife de sa soumission, et de lui offrir son appui et des secours efficaces pour une nouvelle croisade. Quant aux prélats captifs, on se laissa apaiser par la promesse mensongère que fit l'empereur de les rendre incessamment à la liberté.

Depuis le milieu du XIIe siècle jusque vers la fin du règne de saint Louis, on ne voit pas un pape qui n'ait tenté d'attacher son nom à une guerre sainte, soit qu'ils crussent seulement avoir reçu du ciel avec le pontificat la mission spéciale d'arracher la Palestine aux Infidèles, soit qu'à leur zèle religieux se mêlât le désir d'éloigner de l'Europe les rois dont la puissance grandissait de jour en jour. Célestin III, dans l'âge de la caducité, n'était point exempt de cette ambition : il préparait une croisade, et ses missionnaires l'avaient déjà prêchée en Angleterre et en France où ils avaient été froidement accueillis. Comme ce pape avait besoin de l'empereur dont l'influence sur les princes alle-

datos, nisi per imperial. nuncios sæpe fuisset ei ac firmiter repromissum, quòd idem Archiep. sine dilatione qualibet libertati pristinæ redderetur. (Inn. III Ep., lib. I, ep. 24, p. 12.)

mands pouvait assurer le succès de cette entreprise, 1195.
et qu'il n'avait d'ailleurs d'autre moyen d'arrêter ses envahissemens en Europe, que de le décider à porter la guerre au loin, il usa envers lui de grands ménagemens pour les affaires de Sicile; mais il le conjura de prendre la croix à l'exemple de son père, et de conduire lui-même une armée en Orient (1).

Henri quitta Palerme après avoir séjourné deux mois dans cette capitale, où il laissait des souvenirs de terreur et un nom justement détesté. Comme il prenait pour de la résignation l'épouvante des citoyens, leur obéissance forcée lui parut une garantie d'avenir, et il se flatta d'avoir mis le royaume à l'abri de nouvelles révolutions (2). Il répartit entre les principales forteresses les troupes peu nombreuses qu'il laissait en Sicile, et après avoir investi le chancelier Conrad de l'autorité nécessaire pour expédier en son nom les affaires du gouvernement, il visita les villes de la Calabre et se rendit ensuite dans la Pouille, où l'impératrice l'avait précédé.

Cette princesse, à peine rétablie, avait quitté Jesi, laissant son fils aux soins de la marquise de Spolette, désignée par l'empereur pour élever cet enfant sur lequel reposaient tant d'espérances. Un ordre impérial appelait Constance à Bari; elle devait y assister à l'ouverture d'une grande cour, ou parlement général, convoqué dans cette même ville pour le jour

(1) Arnold. Lubec. Chron., lib. v, cap. I, p. 429.

(2) Totum regnum Sicil. et Apul. in pace possedimus. (Epist. Henr. VI, ap. Radulph. de Diceto, p. 650.)

1195 de Pâques 2 avril 1195. Les feudataires des provinces de terre ferme, qui étaient pour la plupart attachés au parti allemand, se rendirent en foule à cette solennité. Henri voyant autour de lui ceux auxquels il devait son triomphe, se plut à répandre sur eux de grandes largesses. Ce fut alors qu'il réalisa un plan d'organisation féodale pour le centre de l'Italie, au moyen duquel il espérait dominer la Péninsule entière, et rendre désormais impossible une ligue entre la cour de Rome, les mécontens du royaume et les grandes communes Lombardes. Comme les biens de la comtesse Mathilde étaient restés en sa possession, il en investit son frère Philippe, qui fut créé duc de Toscane, avec la charge de défendre les prérogatives impériales dans cette province. Conrad *Mosca-in-Cervello*, déjà marquis de Spolette, eut avec le titre de duc, les terres de l'état ecclésiastique que les impériaux avaient enlevées au saint-siége. On établit un duché de Romagne, et il fut donné avec la Marche au sénéchal de l'empire, Markwald d'Annweiler, dont la domination s'étendit le long des côtes de l'Adriatique, depuis Bologne et Ravenne jusqu'à Ancône (1). Par de tels moyens, le pape, dépouillé de toute domination temporelle et resserré dans Rome où les bourgeois ne lui laissaient qu'une ombre d'autorité, allait se trouver réduit à l'impuissance ; les républiques lombardes, placées entre ces grands fiefs italiens et l'Allemagne, paraissaient hors d'état de soutenir une nouvelle lutte.

(1) Conrad., abbat. Usperg., Chron., p. 232.

Dans le royaume, les terres confisquées sur les 1195.
rebelles furent réparties entre les chefs de l'armée et les nobles dont on voulait récompenser les services. Mosca in Cervello, duc de Spolette, fut mis en possession du comté de Molise qu'on avait ôté à Roger Mandra, depuis que ce dernier avait déserté la cause de Henri. Diephold, l'abbé Roffrido et beaucoup d'autres obtinrent de riches domaines. On ne pouvait, dans cette distribution des largesses impériales, oublier le Chapitre de Palerme, qui s'était vu dépouillé d'une portion notable de ses revenus, en punition de sa fidélité à l'empereur. Il devait, d'après d'anciennes chartes, jouir d'une rente de 29,200 tareni, affectés sur les produits de la douane de cette capitale. Mais cette donation considérable pour le temps, avait été réduite à 18,000 tareni, presque aussitôt après l'élection de Tancrède. Henri voulut qu'à l'avenir, la somme entière fût fidèlement acquittée par son maître douanier (1). Il rendit en même temps au chapitre la jouissance des droits divers et des domaines qui avaient été concédés à l'église de Palerme dès le temps de Robert Guiscard.

Pendant que le chancelier de l'empire, trop fidèle exécuteur des ordres de son maître, continuait à désoler la capitale, on célébrait à Bari par des réjouissances, ce que les Allemands et les impérialistes de la Pouille appelaient la délivrance du royaume et la pacification de la Sicile. La conduite si différente

(1) Voyez le titre de cette libéralité de Henri VI, dans Pirri, Sicilia Sacra, t. I, p. 115.

1195. de Henri en deçà et au delà du Phare était bien propre à accroître cette rivalité funeste que nous avons signalée entre les deux grandes divisions du royaume. Les peuples d'origines diverses, réunis sous le sceptre des Normands, tendaient à se séparer de nouveau, depuis que la dynastie de Hauteville, leur lien commun, avait cessé d'exister. Sous Henri VI, ils se voyaient, pour ainsi dire, partagés en deux camps, l'un des vainqueurs, l'autre des vaincus, et tandis que dans la Péninsule les descendans des tribus germaniques acceptaient la famille allemande de Hohenstauffen, les habitans de la Sicile n'avaient déjà que trop appris à la craindre et à la repousser.

L'impératrice fut nominalement mise à la tête du gouvernement durant l'absence de l'empereur; mais ce prince eut soin de laisser près d'elle Conrad de Rabensburg, ancien évêque de Lubec, chancelier de l'empire, qui avait été élevé à cette haute dignité par Frédéric Barberousse. C'était un homme de haute naissance, doué de rares talens, lettré et d'une éloquence persuasive. Il avait parcouru sa longue carrière politique avec éclat; mais on lui reprochait justement son ambition, une cupidité excessive et le faste ruineux qu'il aimait à déployer (1). Henri, dont il avait été jadis le gouverneur, mettait en lui toute sa confiance et lui

(1) Suivant Arnold de Lubec, la vaisselle d'or et d'argent qu'on servait chaque jour sur la table de Conrad valait mille marcs (51,970 fr.), somme considérable au douzième siècle. (Lib. v, cap. II, p. 433.)

avait donné, avant de quitter Palerme, des instructions secrètes et des pouvoirs très-étendus, dont le chancelier se prévalut bientôt, pour restreindre l'autorité de l'impératrice et pour faire peser un joug de fer sur les malheureux Siciliens. 1195.

Après avoir réglé ainsi que nous venons de le dire, l'administration du royaume, l'empereur songea sérieusement à donner quelque satisfaction au pape pour les affaires de la terre sainte. A cet effet, il annonça dans l'assemblée de Bari la résolution qu'il venait de prendre, d'équiper à ses frais et d'entretenir pendant un an, au service de Dieu, quinze cents hommes d'armes avec autant de sergens (1). Afin de donner une grande publicité à ses bonnes intentions, il écrivit aux ecclésiastiques de l'Allemagne, la lettre suivante :

« Henri, par la grâce de Dieu, empereur des Ro-
» mains toujours auguste, roi de Sicile, etc., à ses
» très-chers et fidèles archevêques, abbés et prélats
» des églises, salut et toutes sortes de biens.

» Nous avons cru devoir faire connaître à cha-
» cun de vous qu'ayant, par la protection et pour
» la gloire de celui qui est mort sur la croix, sou-
» mis par la force de nos armes le royaume de Si-
» cile, et rétabli ce pays dans un état prospère,
» nous avons décidé dans une cour solennelle te-
» nue à Bari le jour de la résurrection de Notre
» Seigneur, de tirer la terre sainte de l'état de mi-
» sère et de détresse auquel elle est réduite. A cet
» effet, nous avons pris l'engagement de lever à nos

(1) Sarjans, *serviens militari*. (Du Cange.)

1193. » frais et d'envoyer outre-mer quinze cents hommes d'armes avec un pareil nombre de sergens, » qui seront à notre solde durant une année entière, à compter du mois de mars prochain. Chaque homme d'armes recevra pour sa solde trente » onces d'or, avec les vivres nécessaires pendant » toute la durée de l'engagement. L'argent leur » sera compté lorsqu'ils s'embarqueront, en quelque » lieu que ce soit; les vivres seront transportés à nos » frais jusqu'au lieu du débarquement. Les soldats » jureront de rester au service une année entière, » et d'obéir au chef qu'il nous plaira de leur donner. » Si quelqu'un d'entre eux vient à mourir avant la » fin de son engagement, l'argent et les vivres qui » lui resteront, appartiendront de droit à celui qui » sera admis à le remplacer, d'après l'autorisation des chefs de l'armée. Ayez donc soin de » publier notre volonté dans tous les lieux dépendans de votre juridiction, et prévenez les hommes d'armes qui seraient disposés à venger les » injures de Jésus-Christ et de la chrétienté, de se » tenir prêts à partir avant même le terme prescrit (1). »

L'empereur ayant congédié le parlement, reprit le chemin de la haute Italie pour retourner en Allemagne. Il fit un assez long séjour dans les villes de la Marche et du duché de Ravenne, puis il entra en Lombardie vers la fin du mois de mai. La guerre avait

(1) Cette lettre écrite de Trani, le 2 des Ides d'avril, est rapportée dans la chronique de *Godefroi le Moine*, ed. Struv., t. I, p. 360.

recommencé entre les cinq villes gibelines confé- 1195.
dérées et les Milanais. Ces derniers, soutenus par les Bressans, encourageaient ceux de Crême à ne point se soumettre à la commune de Crémone, dont ils avaient été déclarés les sujets par un diplôme impérial. Henri ne put pacifier ces différends (1). Il était mécontent des Guelfes lombards, et se croyait dispensé d'user de grands ménagemens envers eux, depuis qu'il s'était rendu maître du royaume de Sicile, et qu'il dominait par ses grands fiefs la Toscane, la Romagne et les Etats de l'Eglise. Aussi, loin de leur faire aucune concession, il donna solennellement l'investiture de Crême et de l'île de Fulcherio aux consuls de Crémone (2). Bientôt après un de ses officiers, qu'il avait laissé en Lombardie, mit au ban de l'empire Milan, Brescia et Crême, avec tous ceux qui soutiendraient cette dernière ville dans sa rébellion (3).

Alors les républiques guelfes, irritées de voir leurs espérances déçues, résolurent de renouveler leurs anciennes ligues, et à cet effet, elles assemblèrent un congrès à Borgo S. Donino, vers la fin du mois de juillet. Les recteurs des principales villes de l'ancienne société lombarde, y contractèrent une alliance qui devait durer trente ans, à partir du 1er août 1195. Par cet acte, les villes confédérées, au

(1) Giulini, Memoriè, etc., t. VII, lib. XLVII, p. 3.

(2) *Voyez* l'acte d'investiture dans Muratori, *Antich. Ital.*, t. I, p. 621.

(3) *Voyez* l'acte par lequel les villes sont mises au ban de l'empire, dans Muratori, *Antich. Ital.*, t. IV, p. 481.

nombre de onze (1), s'obligeaient à défendre contre tous les hommes, de bonne foi et sans arrière-pensée, les droits et priviléges qui leur avaient été attribués par la paix de Constance. On décida qu'un serment d'obéissance aux décisions de la ligue serait incessamment prêté dans chaque commune par les citoyens de l'âge de dix-huit à soixante-dix ans, sans exception, et renouvelé tous les cinq ans (2).

L'accueil favorable que la plupart des princes allemands firent à l'empereur, était de bon augure pour la réussite de ses projets. Mais sa joie fut bientôt troublée par de fâcheux rapports qui arrivèrent de la Sicile; le peu de troupes laissées au chancelier Conrad ne suffisait pas pour appuyer de nouvelles rigueurs et pour contenir la haine toujours croissante des Palermitains. Ceux-ci, ne se bornant plus à gémir des maux qui les accablaient, n'avaient pas tardé à passer des murmures aux menaces; les nobles se rapprochaient, tenaient de secrets conciliabules, et déjà sur quelques points du royaume, des tentatives de résistance semblaient présager un soulèvement général (3).

Le cruel empereur s'en prit aux ôtages qu'il gardait dans les cachots de Trifels, et fit sur-le-champ crever les yeux à la plupart d'entre eux. Les ecclé-

(1) Vérone, Mantoue, Modène, Brescia, Faenza, Milan, Bologne, Reggio, Tortone, Plaisance et Padoue.

(2) Voyez le traité même dans Muratori, *Antich. Ital.*, t. IV, p. 486. — Voyez aussi le serment prêté par les délégués des villes de la ligue, juillet 1195. (*Ibid.*, p. 231.)

(3) Conrad., abbat. Usperg., Chron., p. 253.

siastiques furent seuls exceptés de ce traitement barbare, et on se contenta de rendre leur captivité plus rigoureuse. Mais comme les troubles de la Sicile, loin de s'apaiser, devinrent bientôt plus menaçans, le monarque, transporté de colère, résolut de détruire jusqu'aux derniers restes du parti normand, dès qu'il aurait terminé les affaires qui l'avaient rappelé au nord des Alpes. 1195.

Le désir d'assurer à sa famille le trône impérial, n'avait pas été l'unique motif de son retour : son ambition démesurée n'aspirait à rien de moins qu'à soumettre dans une même expédition l'empire grec et la terre sainte, et pour le tenter, il avait besoin de forces considérables. Afin de montrer comment il put justifier de tels desseins aux yeux de la diète germanique qu'il appelait à les soutenir, examinons ici quel était l'état politique de ces contrées lointaines.

Des événemens graves troublaient alors l'Orient. Saladin était mort à Damas le 5 mars 1193, sans avoir pu régler l'ordre de sa succession. Il laissait dix-sept fils auxquels leur oncle Malek-Adel disputait ce riche héritage. On venait d'apprendre par une lettre adressée au doge de Venise, que le frère et les fils du soudan ne pouvant s'accorder entre eux, avaient couru aux armes : toute l'Asie occidentale était en proie à la guerre civile (1); à un règne de force, succédait tout-à-coup une complète anarchie, l'empire des Ayoubites finissait avec son fondateur.

(1) Guil. Neubrig., lib. IV, c. XXX, p. 35.

1195. A Constantinople, des troubles non moins sérieux avaient réduit la puissance impériale au dernier degré d'abaissement. L'empereur Isaac l'Ange venait d'être détrôné par son propre frère Alexis, qui l'avait privé de la vue, chargé de fers et jeté dans un cachot. L'empire grec, sans armée, ouvert aux Turcs et aux Bulgares, épuisé par les prodigalités de l'usurpateur, s'écroulait partout à-la-fois et ne pouvait résister à une attaque sérieuse. L'occasion semblait favorable pour soumettre l'Orient à l'Occident, et aucun prince en Europe ne pouvait le tenter avec des forces supérieures à celles que nous verrons bientôt à la disposition de Henri VI.

L'affaiblissement des factions de l'Allemagne semblait d'ailleurs conspirer à l'exécution de ce vaste plan. Parmi les chefs Guelfes les plus considérables, deux seulement, l'archevêque de Cologne et Henri-le-Lion, duc de Brunswic, avaient assez d'autorité pour mettre de sérieux obstacles aux projets de l'empereur. Mais le premier, avide d'honneurs et de richesses, paraissait facile à intéresser contre l'opposition, et Henri VI espérait le gagner tôt ou tard par des offres magnifiques. Quant à Henri-le-Lion, son parent, dont le nom s'est souvent représenté dans ce livre, la mort vint le frapper, le 6 août 1195, précisément lorsqu'il allait devenir dangereux. L'empereur, dans la joie où il était de cet événement, crut avec trop de facilité que la perte de ce chef redoutable allait réduire les Guelfes à l'impuissance. Comme il avait hâte d'agir, il convoqua vers le mois d'octobre la

diète de l'empire à Francfort, à Mayence, puis à Wurtzbourg; et après y avoir généreusement distribué les fiefs vacans, il négocia avec les principaux seigneurs dont il sut attirer un grand nombre dans ses intérêts. A la tête de ses partisans figuraient les deux frères qui lui restaient encore, Othon, comte palatin de la Haute-Bourgogne ou Franche-Comté, dont l'histoire répète rarement le nom, et Philippe, duc de Toscane, le dernier des cinq fils de Frédéric Barberousse. Ce jeune prince, vaillant guerrier, habile politique, propre aux grandes affaires, se dévouait avec beaucoup de zèle au service de l'empereur, qui de son côté le destinait à une haute fortune. Avant la fin de l'année suivante, Philippe reçut l'investiture du duché de Souabe, et fut autorisé à épouser Irène, fille d'Isaac l'Ange et veuve de Roger. Cette alliance avec la famille du souverain détrôné de la Grèce pouvait seconder les vues de Henri sur l'empire d'Orient. 1195.

Mais pour toutes ces entreprises, il fallait entretenir de grandes armées qui eussent coûté des sommes immenses. Précisément à cette époque, le pape Célestin III faisait à tous les souverains de l'Europe de vives instances pour les décider à envoyer des troupes à la croisade qu'il préparait; le cardinal Grégoire, son légat, se rendit à Strasbourg où l'empereur tenait une diète, et il remit à ce prince une lettre dans laquelle le chef de l'Eglise lui rappelait les glorieux exploits de son père et de son oncle Conrad, et le pressait d'accepter le commandement de l'armée de la croix. Cette dé-

1195. marche (1), en fournissant la preuve que le chef de l'empire n'était pas considéré par le saint-siége comme séparé de la communion chrétienne, ôtait aux Guelfes un puissant moyen d'opposition : elle offrait d'ailleurs une occasion trop propice de lever beaucoup de troupes à peu de frais, pour que Henri ne la saisît pas avidement. Il accueillit donc avec honneur l'envoyé du saint-siége, auquel il fit de grandes promesses. Dès le jour suivant, il écrivit au chancelier Conrad, en Sicile, et lui ordonna de faire au plus tôt des approvisionnemens considérables de blé et de vin, d'amasser beaucoup d'argent, et de tenir prêts des vaisseaux pour transporter en Asie les croisés qu'il se proposait d'accompagner lui-même jusqu'à Palerme avant la fin de l'année suivante (2).

Le 28 octobre eut lieu à Gelnhausen (3), une nouvelle diète, à laquelle le légat du saint-siége fut présent, et où plusieurs princes prirent la croix. On convint de mettre sur pied, avant la fin de l'année suivante, pour le service de Dieu, une puissante armée dont le principal corps devait traverser la Péninsule sous la conduite de l'empereur, s'embarquer dans les ports de l'Italie méridionale, et porter les premiers secours aux chrétiens orientaux. Un second corps devait être dirigé par la route

(1) Arnold. Lubec. Chron., lib. v, c. I, p. 429.

(2) Mandans impensas præparari in auro, frumento, vino et navibus plurimis. (*Ibid.*, ead. pag.)

(3) Chron. S. Petri Erfurt., ed. Meneken., t. III, p. 232.

de terre afin d'appuyer, chemin faisant, les réclamations que les Allemands se croyaient en droit de faire aux Grecs, pour les pertes essuyées en Orient par leurs troupes, durant la deuxième et la troisième croisade. Des ambassadeurs furent à cet effet envoyés à Constantinople avec mission d'exiger la cession d'une grande étendue de territoire, ou une indemnité en argent (1). Comme les revers éprouvés dans les guerres saintes étaient attribués en partie à l'habitude prise par certains feudataires de se rendre séparément en Asie, ce qui affaiblissait l'armée principale, on résolut, d'un commun accord, d'agir toujours par grandes masses et d'interdire expressément les pélerinages isolés. 1195.

Ces assemblées fréquentes facilitaient les négociations commencées par Henri avec les princes de l'empire pour faire déclarer la couronne héréditaire. On ne pouvait, disait-il, parvenir à assurer la paix intérieure de l'Allemagne, et éviter les troubles continuels qui résultaient des rivalités dans les élections, qu'en appelant de droit au trône un fils, ou à défaut de la ligne directe, le plus proche parent de l'empereur défunt (2). Le maintien du système électoral, en éternisant les factions, ne devait-il pas

(1) Nicet. Choniat. Annal., in-folio, 1647, lib. I, p. 306 et seq.

(2) Petivit ab eis, ut in eo consentirent quod imperium, sicut cetera regna, hereditario jure succederet. (Anonym. Saxon., Hist. Imperat., ed. Meneken., t. III, p. 116.) — *Vid.* Magn. Chron. Belg., ed. Struv., t. III, p. 224.

1185. au contraire affaiblir l'empire germanique et lui faire en peu de temps perdre l'Italie? Pour dédommager les princes de leur antique prérogative de choisir le souverain, Henri offrait de rendre les grands fiefs héréditaires dans la ligne féminine, à défaut d'héritiers mâles; il faisait remise des droits impériaux sur les domaines ecclésiastiques à la mort des titulaires, et promettait même de réunir définitivement le royaume de Sicile à l'empire (1); ce qui devait entraîner sa renonciation personnelle à ce trône, la règle féodale ne permettant pas à l'empereur de se donner à lui-même l'investiture d'un fief impérial. Cinquante-deux feudataires Gibelins avaient déjà prêté serment, et accédé par écrit à un traité qui allait anéantir l'ancienne constitution germanique, quand plusieurs princes refusèrent d'y donner leur consentement. Cette nouvelle, bientôt répandue dans toute l'Allemagne, rendit l'espérance aux Guelfes, et ils commencèrent aussitôt à lever la tête. Il ne paraît pas que le pape ait rien fait, soit par son légat, soit par lui-même, pour ajouter à leur opposition le poids de l'autorité pontificale. S'il faut même en croire les auteurs allemands, la cour romaine approuva les plans de l'ambitieux monarque (2), dont elle voulait

(1) Goldast rapporte la transaction de l'empereur avec les princes Gibelins. (*Vid.* Constitutiones imperiales, t. I, p. 287.)

(2) Constitutioni igitur hinc profuturæ consentit curia Romana. (Goldast, loco citato.)

sans doute obtenir l'affection afin de l'engager de 1195.
plus en plus dans la guerre sainte.

Henri-le-Lion avait laissé trois fils qui se partagèrent ses domaines; Henri, duc de Brunswic; Othon, que son oncle Richard, roi d'Angleterre, venait de faire comte de Poitiers; et Guillaume. Ces princes, encore dans l'adolescence, étaient déjà l'espoir de la faction Guelfe, et se préparaient à marcher sur les traces de leur père. Les deux archevêques de Cologne et de Mayence, que jusqu'alors on n'avait pu gagner, formèrent avec eux une ligue pour résister aux envahissemens du pouvoir et défendre les libertés de l'Allemagne.

La grande question de l'hérédité devait être portée à l'approbation de la diète germanique, convoquée à Worms pour le 30 novembre 1195; mais Henri VI fut informé avant cette époque, des menées de l'opposition; il sut que l'archevêque de Cologne avait tourné contre lui un grand nombre de suffrages, et que le résultat de l'épreuve qu'il voulait tenter pouvait lui être contraire. Un échec aussi grave était de nature à provoquer de nouveaux troubles en Allemagne, ce qui aurait mis l'empereur dans l'impossibilité de faire les guerres projetées. Voyant donc qu'il s'était flatté trop vite de disposer à son gré de la pluralité des voix, ce prince résolut d'ajourner l'exécution de ses plans de dynastie impériale; il rendit même aux feudataires Gibelins la promesse écrite qu'ils avaient signée, les délia de leur serment, et parut borner désormais ses espérances à assurer après lui la couronne à

1195. son fils Frédéric, par voie d'élection (1). Il se fit alors une véritable transaction entre les Gibelins et les Guelfes. Ceux-ci satisfaits d'avoir sauvé le principe électoral, et ne voulant pas engager une nouvelle lutte dans laquelle ils craignaient de succomber, consentirent à accepter Frédéric pour roi des Romains. Le seul archevêque de Cologne persista dans son opposition, avec une énergie qu'on n'attendait pas de lui : « Pourriez-vous bien, disait-» il aux électeurs, donner pour chef à une nation » chrétienne un enfant qui n'a pas encore reçu le » baptême (2)? De quelle utilité serait donc un mo-» narque au berceau, si la mort frappait le souve-» rain qui règne aujourd'hui? A la veille d'une » guerre étrangère, une longue minorité ne re-» plongerait-elle pas l'Allemagne dans des troubles » interminables qu'il est de notre devoir de lui » épargner? » Nonobstant ces protestations, la diète proclama le jeune prince ; les feudataires lui prêtèrent serment de fidélité et en firent aussitôt dresser un titre en bonne forme qui fut envoyé à l'empereur (3).

Cette affaire ainsi conclue, Henri s'occupa avec beaucoup d'ardeur à réunir des troupes, et il

(1) Postmodum tamen intelligens se perperam processisse, juramentum relaxavit principibus, et litteras super ipsius electione remisit. (Innocent. III, Epist. XXIX, t. I, p. 697.)

(2) Puerum vix duorum annorum et nondum sacri baptismatis undâ renatum. (*Ibid.*, ead. pag.)

(3) Litteras de hoc facto cum sigillis suis transmiserunt imperatori. (Conrad., Abbat. Usperg., Chron., p. 233.)

y trouva de grandes facilités. Les Allemands détes- 1195.
taient les Grecs et convoitaient déjà la possession des richesses qu'ils espéraient trouver à Constantinople. D'autre part, malgré l'épuisement général qui était résulté des guerres saintes, les princes germaniques étaient animés d'un si grand zèle pour la gloire de Jésus-Christ, qu'aucun sacrifice ne pouvait les retenir, lorsqu'on les appelait sous sa bannière. Chaque année beaucoup de nobles passaient isolément en terre sainte, et on ne peut dire avec quelle ardeur ils accouraient dès qu'une croisade était annoncée. L'empereur, qui avait besoin d'eux, n'oublia rien pour exciter ce pieux enthousiasme. Pendant huit jours, il assista régulièrement aux prédications du légat, dans la cathédrale de Worms ; c'est là que joignant sa voix à celle des missionnaires, il prononça une éloquente exhortation dont l'effet fut si remarquable, qu'on s'écria de toutes parts : *le doigt de Dieu est là* (1)! Henri voulait, avait-il dit, se croiser des premiers, mais des conseillers prudens l'en dissuadèrent, en alléguant que sa présence serait bien moins utile en Asie que dans l'intérieur de l'empire, d'où il serait à même d'expédier à propos tous les secours nécessaires, et surtout d'accélérer le départ d'une seconde armée, sans laquelle la guerre ne pouvait avoir d'heureux résultats (2).

(1) Digitus Dei est hoc. (Guilelm. Neubrig., lib. v, cap. xx, ap. Script. Rer. Franc., t. XVIII, p. 54.)

(2) Et cum res posceret, supplementa militiæ mitteret. (Guilelm. Neubrig., *Ibid.*, ead. pag.)

1195. Les missionnaires envoyés par le légat dans l'intérieur de la Germanie, achevèrent ce que la diète avait si heureusement commencé : ils peignirent si bien la nécessité et l'opportunité de la croisade, qu'un grand nombre de guerriers demandèrent la croix. Le duc de Saxe ; le comte Palatin du Rhin ; le marquis de Brandebourg, qui toutefois ne put accomplir son vœu et s'en fit relever par le pape ; le nouveau duc d'Autriche, fils de Léopold ; l'archevêque de Mayence ; l'évêque de Ratisbonne; celui de Brême ; et une foule d'autres princes laïques et ecclésiastiques, qu'il serait trop long d'énumérer ici, firent le serment de passer en terre sainte. La plupart avaient reçu des mains du légat une circulaire pontificale qu'ils s'empressèrent de faire publier dans toutes les paroisses de leurs domaines. La seule ville de Lubec fournit jusqu'à quatre cents croisés (1).

On sait que les grandes expéditions militaires qu'il fallait conduire hors de l'Allemagne étaient toujours annoncées un an et six semaines d'avance, afin de laisser aux possesseurs de fiefs le temps de faire leurs préparatifs. La croisade ayant été résolue dans les derniers jours du mois d'octobre, on fixa le départ à la fin de l'année suivante. L'armée fut partagée en trois corps principaux. Le premier, sous les ordres des ducs de Saxe et de Brabant, alla s'embarquer dans les ports de la Hollande et de la basse Allemagne ; le second, auquel se joignirent les Hongrois, fut com-

(1) Arnold. Lubec. Chron., lib. v, cap. i, p. 430.

mandé par l'archevêque de Mayence et le comte de 1195.
Limbourg, et se dirigea vers Constantinople; enfin, le principal corps, composé des croisés de la Souabe, de Bavarois et de Franconiens, au nombre de soixante mille hommes (1), traversa les Alpes et prit le chemin de l'Italie méridionale, où l'empereur lui-même se chargeait d'assurer leur passage sur les vaisseaux siciliens qu'il avait fait préparer.

Comme la présence de Henri était nécessaire en 1196.
Lombardie pour la pacification de cette province, il s'y rendit vers le milieu de l'été suivant; son frère Philippe, qu'il venait de créer duc de Souabe, resta chargé du gouvernement de l'Allemagne. Ce jeune prince devait se maintenir en bonne intelligence avec les Guelfes, et suivre les négociations commencées avec l'archevêque de Cologne, dont on voulait à tout prix faire cesser l'opposition. On sait que ce prélat jouissait, à l'exclusion de tous les autres évêques, de la prérogative de couronner le roi des Romains, et la coutume, toujours impérieuse, comme nous l'avons dit, parmi les nations germaniques, ne permettait pas de se passer de son concours. Philippe, doué de beaucoup d'adresse, parvint en effet à gagner l'archevêque, qui promit de sacrer le fils de l'empereur à Aix-la-Chapelle (2).

Depuis long-temps les dissensions et la guerre n'avaient cessé de désoler les deux rives du Pô, et

(1) Usque ad sexaginta millia. (Arn. Lub., lib. v, c. II, p. 432.)

(2) Godefrid. Monach., 1196, ap. Struvium, p. 361.

1196. si l'empereur ne se hâtait de ramener le calme dans ce malheureux pays, il courait le risque de voir échouer sa prochaine expédition contre la Sicile. Comme les Crémonais avaient été battus à diverses reprises par les troupes confédérées de Milan et des autres cités guelfes, que Henri ne pouvait d'ailleurs espérer de voir de sitôt les Gibelins Italiens reprendre le dessus, il changea encore une fois de façon d'agir et se rapprocha des Milanais. Sans tenir aucun compte de la sentence prononcée contre eux par son lieutenant, il se présenta à Milan en ami, y séjourna long-temps, et sut si bien faire par de belles paroles, que les citoyens mirent bas les armes et rendirent tous leurs prisonniers. Le 6 septembre, il quitta, pour la dernière fois cette ville, où aucun prince de la race des Hohenstauffen ne devait jamais rentrer ; il s'arrêta à Plaisance et dans les principales cités de l'association lombarde; et après avoir tout pacifié, du moins en apparence, il reprit sa route vers ses nouveaux états. Le 30 novembre, il arriva enfin à Férentino, près de la frontière napolitaine, et employa huit jours à y réunir ses troupes. Il montrait, dit une chronique contemporaine (1), un grand désir de conserver la paix et de gouverner les peuples avec équité. Nous verrons bientôt s'il était réellement rassasié de tyrannie.

L'armée, ayant traversé le Garigliano ou Liris, sur le pont de Cepperano, occupa Aquino qui s'of-

(1) Chron. Fossæ Novæ, p. 883, D.

frait sur sa route, et se reposa à San-Germano, où 1196.
le fidèle Roffrido, abbé de Mont-Cassin, se joignit à l'empereur avec les vassaux de l'abbaye. On passa à Capoue, le temps des fêtes de Noël. Henri n'avait oublié ni l'inconstance des Capouans ni le danger que leur dernière révolte avait fait courir aux impériaux, et, pour les en punir, il avait, dès l'année précédente, envoyé à son lieutenant dans la Pouille, l'ordre de détruire les murailles de leur ville, en même temps que celles de Naples (1). Ces deux forteresses ainsi démantelées, laissaient toute cette partie de la Terre de Labour entièrement découverte, et hors d'état de faire désormais aucune résistance.

Ce fut à Capoue que Diephold, le commandant d'Arce, livra à son maître Richard comte d'Acerra, beau-frère de Tancrède, qui par sa belle défense de Naples, en 1191, avait alors fait échouer les projets de Henri sur le royaume de Sicile. On ignore par quels moyens Richard avait pu, après l'entière soumission de ce pays, éviter le sort funeste de tant de nobles de race normande, victimes des ressentimens du vainqueur. Le sang du grand-connétable, versé par trahison, appelait sur sa tête une terrible vengeance : voyant donc Henri revenir à la tête d'une nouvelle armée allemande, il ne se trouva plus en sûreté dans ses fiefs de la Campanie, et résolut de fuir au plus tôt. Un moine auquel il s'était confié, promit de faciliter son évasion, et de le guider

(1) Rich. de S. Germ., p. 976, E.

1196. dans les montagnes par des sentiers détournés jusqu'à la frontière des états de l'Eglise. Mais c'était un traître, et le malheureux Richard, vendu et livré au comte Diephold, fut enfermé dans la citadelle d'Arce, en attendant qu'on eût prononcé sur son sort. Conduit ensuite à Capoue, où l'empereur tenait un parlement général des feudataires, il fut traduit devant cette assemblée et condamné à une mort ignominieuse. Nul ne plaint un perfide, quand il tombe à son tour dans les piéges de ses ennemis; mais le supplice barbare qu'on fit subir au comte d'Acerra, dut glacer d'effroi les habitans de Capoue. Richard, lié à la queue d'un cheval, fut traîné dans les rues boueuses de la ville, puis suspendu à un gibet, où on le laissa deux jours entiers, en proie à d'horribles souffrances. On avait interdit, sous des peines sévères, de s'approcher de ce malheureux; mais un bouffon du prince en eut pitié, et, pour mettre fin à sa cruelle agonie, il lui serra un nœud coulant autour de la gorge et le fit ainsi mourir. Son corps, privé de sépulture, resta attaché à une potence sur la place publique, jusqu'après la mort de l'empereur (1).

Avant de congédier le parlement, Henri se fit accorder une contribution extraordinaire sur tout le royaume, ce qui causa un mécontentement d'autant plus grand, qu'on n'était point habitué à de telles exactions. Sous les rois normands, les tributs étaient de deux sortes, annuels pour les besoins

(1) Rich. de S. Germ., p. 976, E. — Chron. Fossæ Novæ, p. 883, D.

courans de l'état, et extraordinaires dans certains 1196.
cas prévus, tels que la défense du pays, le couronnement du souverain, le paiement de sa rançon s'il était prisonnier, la réception de son fils aîné dans l'ordre de chevalerie, le mariage de sa fille ou de sa sœur. Indépendamment du revenu des vastes domaines de la couronne, que le roi faisait administrer par ses agens, et dont les produits étaient vendus à son profit, les ressources ordinaires du trésor royal consistaient en droits d'ancrage dans les ports, en douanes et en taxes sur les marchandises et les objets de consommation; et ces droits étaient très-souvent payés en nature. Quant aux impôts extraordinaires, ils étaient établis sur les fiefs, et sur les terres *allodiales* qui appartenaient aux bourgeois des villes et aux paysans libres. Mais les possesseurs des fiefs, exempts de la taille, s'acquittaient envers l'état par le service personnel tant à la guerre qu'aux cours plénières et aux assemblées où il plaisait au roi de convoquer ses feudataires, et ils pouvaient toujours racheter ces prestations à prix d'argent. On appelait *Collectes* ou *Angariæ*, les contributions établies sur les propriétés allodiales. On voit, par des documens plus récens, que sous les rois normands, la collecte était pour tout le royaume de cinquante mille onces d'or en cas de guerre, de douze mille, lors de l'admission du prince royal dans l'ordre de chevalerie, et de quinze mille onces pour le mariage de la fille ou de la sœur du souverain (1).

(1) Voyez les Capitulaires du pape Honorius IV, cités par Giannone, Hist. Civile, liv. XXI, chap. I, t. III, p. 127.

1196. Guillaume II avait eu rarement recours à ces moyens onéreux au pays (1); nous verrons les choses se passer autrement sous la dynastie de Souabe. Il est vrai que les changemens survenus dans l'ancien système de guerre par la création des troupes soldées, exigèrent de plus grandes dépenses, et mirent les princes de cette maison dans la nécessité d'établir sans cesse de nouveaux tributs.

On n'a pas oublié que dès l'année précédente, Henri VI avait envoyé des ambassadeurs à Constantinople, pour exiger de l'empereur grec une indemnité en terres ou en argent. Un premier corps d'armée, alors en marche vers l'Orient, par la Bulgarie, devait soutenir ses prétentions et préparer les voies à une entreprise plus sérieuse qu'il méditait contre la Grèce. Indépendamment d'une flotte suffisante pour le transport de ses troupes en Palestine, Henri demandait à être mis sur-le-champ en possession des provinces jadis conquises par les rois normands, depuis Durazzo jusqu'à Thessalonique, ou bien, Henri lui fallait un tribut équivalent qu'il faisait monter à cinquante quintaux (*centenaria*) d'or pur. Alexis l'Ange rejeta d'abord avec fierté ces conditions humiliantes; il essaya ensuite de gagner les ambassadeurs à force de présens, puis de les éblouir par un faste inconnu dans les cours de l'Europe. A cet effet, on étala à leurs yeux de l'or, des pierre-

(1) Voyez sur les impôts établis par les Normands, un ouvrage très remarquable de Gregorio, qui a pour titre : *Consideraz. sopra la storia di Sicilia. Palermo*, 1805. (*T.* II, *lib.* v, *p.* 107 *e seg.*)

ries, des vases et des meubles d'un haut prix; le prince lui-même, assis sur un trône magnifique, parut environné de toute la pompe qu'il put déployer. Il croyait ainsi prouver sa puissance; mais le bon sens des guerriers allemands ne vit dans ce luxe ruineux qu'une preuve nouvelle de la faiblesse de l'état. Alexis l'Ange ayant désiré savoir ce qu'ils pensaient de la splendeur de la cour impériale : « Ce que nous voyons ici, répondirent-ils, nous » plaît comme de belles fleurs dans un parterre, » mais, dans notre pays, on laisse aux femmes » les parures et les bijoux : les hommes n'estiment » que le fer avec lequel ils gagnent les batailles et » se procurent tous les biens. » Alors, Alexis désespérant de les séduire, et ayant appris d'ailleurs l'arrivée prochaine des croisés sous les ordres du comte de Limbourg et de l'archevêque de Mayence, se hâta d'envoyer le préfet de Constantinople en Sicile, où celui-ci attendit l'empereur des Romains. Pour ne pas interrompre le récit de ces négociations, ajoutons d'avance, qu'après plusieurs pourparlers, dans lesquels l'officier grec déploya beaucoup d'adresse, Henri VI consentit à réduire le tribut à seize quintaux, ou seize cents livres (1) d'or pur, sous la double condition que l'armée des croisés recevrait les vivres et les fourrages nécessaires à ses 1196.

(1) Κεντηναριον *Centenarium*, libræ centum (Ducange). Il est probable que ce terme de Nicétas désignait la livre romaine alors en usage en Sicile et à Constantinople, où elle se retrouve encore sous le nom de *Cheky*. Elle équivalait, suivant Paucton, à dix onces $\frac{21}{24}$ poids de marc de Paris.

1196. besoins, durant son séjour sur les terres de l'empire d'Orient, et que les frais de son passage, de Constantinople à Ptolémaïs, resteraient à la charge de l'empereur grec. Ce traité conclu, Alexis se mit en mesure de remplir ses promesses, et il voulut profiter de l'effroi que causait l'approche des étrangers, pour pressurer ses sujets et amasser beaucoup d'argent. Par ses ordres, des collecteurs se répandirent dans les provinces, où ils levèrent une taxe exorbitante, qu'on appela le *tribut allemand* (1). Comme la somme qu'ils se procurèrent ainsi, parut insuffisante, on fit dépouiller les églises et les monastères de tous leurs trésors; on viola même les sépultures des empereurs, sans en excepter celle de Constantin, et, s'il faut en croire l'historien grec auquel nous empruntons ce récit (2), on en tira jusqu'à soixante-douze quintaux tant d'or que d'argent. Mais le ciel ne devait point laisser cette profanation impunie, et, en peu de temps, ceux qui en avaient été les auteurs furent atteints de maladies affreuses, ou périrent de mort violente.

1197. Après avoir passé à Capoue les fêtes de Noël, et conféré à Diéphold l'investiture des fiefs du comte d'Acerra, Henri congédia le parlement et se rendit en Sicile, où il arriva le 16 janvier 1197 (3). L'impé-

(1) Imp. tributum exigebat, quod *Alemannicum* appellatur. (Nicetæ Chon. Annales, lib. I, p. 318.)

(2) Nicetæ Choniatæ Annales, Alex. Angel., lib. I, p. 306 et seq., in-f°. 1647. (*Cet historien, alors vivant, fut témoin des faits qu'il décrit.*)

(3) Chron. Fossæ Novæ, p. 883. O.

ratrice l'attendait à Palerme, avec l'espérance d'adoucir ses ordres rigoureux. Mais depuis long-temps, elle était devenue suspecte à son époux; ses instances en faveur des Normands, ne firent qu'irriter ce prince implacable; dès ce moment, il n'exista entre eux aucun accord, et l'on ne tarda pas à redoubler de rigueurs contre les malheureux Palermitains. Le chancelier Conrad, élu vers cette époque évêque d'Hildesheim, non content de faire massacrer impitoyablement les barons du parti sicilien qui étaient tombés en son pouvoir, avait porté ceux qu'il n'avait pu atteindre sur une liste de proscription qu'il remit à l'empereur. Alors on recommença à dresser partout des échafauds, la capitale fut une seconde fois baignée de sang. Les grands du royaume, les parens de Tancrède, ses serviteurs et en général ceux qui étaient accusés d'avoir favorisé son usurpation, furent livrés au bourreau; plusieurs périrent dans des supplices atroces qu'on inventa pour eux. Suivant un auteur moderne (1) cinq cents nobles furent brûlés dans une seule journée, sous les murs du palais, dans un lieu appelé *Genicardo*. D'autres, bannis sans espoir de retour, allèrent rejoindre à Trifels les premiers exilés. On fit faire une sorte de diadème, armé de pointes aiguës, qu'on cloua sur la tête de celui qui avait été désigné comme le chef principal de l'insurrection (2). Les vengeances du terrible Henri furent portées si loin, qu'on vit

1197.

(1) Fazelli, Stor. di Sicil., lib. VIII, cap. I, p. 446.
(2) Arnold. Lubec. Chron., lib. V, cap. II, pag. 432.

1197. clairement qu'il voulait exterminer la race normande tout entière. Les peuples se révoltèrent; Constance elle-même, effrayée de tant d'exécutions, essaya de protéger plus efficacement les siens, et voulut opposer quelque résistance aux satellites de l'empereur. On prit les armes au nom de cette princesse; des séditions éclatèrent jusque dans la capitale; elles étaient d'autant plus redoutables, que ceux qui les entretenaient ne devaient point espérer de pardon s'ils étaient vaincus. Henri, dévoré d'inquiétudes et de soupçons, se laissait entraîner de plus en plus par les perfides conseils de ses familiers dans cette voie de sang où il s'était engagé. Sa santé, ébranlée par de si terribles agitations, commençait à s'altérer; on est tenté de croire que son esprit même s'affaiblissait. Les chroniqueurs de cette époque, Italiens et Allemands, parlent avec une extrême réserve des événemens qui eurent lieu en Sicile, et se bornent à les indiquer très sommairement, ainsi que nous le ferons nous-mêmes, à défaut de documens plus étendus. Privés de guides sûrs lorsque nous approchons de la fin du règne de Henri VI, nous réclamons ici l'indulgence du lecteur pour les derniers traits du sombre tableau qu'il est de notre devoir de mettre sous ses yeux.

L'empereur voulut employer ses croisés allemands contre les révoltés, mais il n'en obtint que de faibles services. Ils étaient depuis près d'un an sous la bannière impériale et demandaient avec de si vives instances à accomplir leur vœu, qu'il ne fut pas possible de les garder plus long-temps en Si-

cile. Henri, obligé de rester lui-même à Palerme, 1197.
dont il voulait apaiser les troubles, confia le commandement supérieur de l'armée au chancelier Conrad, évêque d'Ildesheim, auquel il donna beaucoup d'argent avec de secrètes instructions pour préparer l'exécution de son projet de démembrer la Grèce. La flotte partit de Messine le 1er septembre; et après avoir touché à Chypre, où Conrad fit couronner, comme feudataire de l'empire allemand, le roi de cette île qui relevait de Constantinople (1), elle jeta l'ancre dans le port de Ptolémaïs vingt-deux jours après avoir quitté la Sicile. Les deux autres divisions, aux ordres du duc de Saxe et de l'archevêque de Mayence, depuis long-temps arrivées en Syrie, avaient fait rompre la trève avec les infidèles et repris sur eux la plupart des villes de la côte (2).

Cependant l'état du royaume de Sicile devenait de jour en jour plus alarmant. Depuis le départ des croisés, l'empereur ne conservait auprès de lui qu'un nombre peu considérable de troupes mercenaires, et s'il ne se hâtait de calmer l'irritation de ses sujets, il devait craindre de succomber bientôt à une insurrection générale. Cédant alors à la nécessité, il feignit de se réconcilier avec l'impératrice, puis il convoqua dans la capitale un parlement dans lequel il fit proclamer la paix (3). Mais la conduite de Henri avait profondément enraciné

(1) Arnold. Lubec. Chron., lib. v, cap. II, pag. 433.

(2) Rog. Hoved., ed. Saville, p. 772.

(3) Generalem curiam in Palermo edixit. (Arnold. Lubec., lib. v, cap. III, p. 432.)

1197. dans le cœur des Siciliens une haine trop méritée, et cette mesure tardive ne put prévenir de nouveaux soulèvemens qui devaient éclater bientôt après. Le parlement congédié, l'empereur songea à contraindre le souverain de la Grèce au paiement du tribut promis dès l'année précédente, et qu'il retenait, sous divers prétextes, depuis que l'armée allemande s'était éloignée de sa capitale; à cet effet, on équipait à Messine une flotte destinée à attaquer le port de Constantinople. Henri voulait assister au départ de ses vaisseaux; mais il apprit précisément alors la révolte d'un noble normand, nommé Guillaume, châtelain de Castro-Giovanni, lieu très-fort situé dans le val de Noto (1). Comme cet exemple dangereux pouvait être suivi par d'autres feudataires, le monarque, habitué à déconcerter ses ennemis par de promptes résolutions, se hâta de réunir des troupes, marcha à leur tête contre le rebelle et l'eut bientôt enfermé dans sa forteresse.

A cette époque de l'année, le climat de la Sicile devient dangereux dans les plaines basses et près des rivières où l'eau cesse de couler; des rosées froides et pénétrantes succèdent aux ardeurs d'un ciel embrasé; l'air se charge d'émanations nuisibles. C'est alors la saison des fièvres pernicieuses, et elles frappent de préférence l'étranger imprudent qui s'expose sans précaution aux effets de l'air corrompu (*mal'-aria*) ou à de brusques changemens de température. L'empereur en fut atteint pendant le siége

(1) Rich. de S. Germ., p. 977, B.

de Castro-Giovanni. S'il faut en croire la plupart 1197.
des historiens napolitains, ce prince, grand amateur de chasse, et principalement de la chasse au faucon, que Frédéric Barberousse, son père, avait introduite le premier en Italie, crut rétablir sa santé déjà languissante en se livrant avec ardeur à ce divertissement. Un jour qu'il s'était laissé emporter jusqu'à une grande distance de ses tentes, il se trouva accablé de lassitude et entra dans un bois pour se garantir des rayons du soleil. Trempé de sueur, il s'arrêta au bord d'une eau limpide et glacée dont il but immodérément. Une fièvre violente se manifesta presque aussitôt; elle prit en peu de jours un caractère si alarmant, que ses familiers se persuadèrent qu'on avait empoisonné leur maître, et ne craignirent pas d'accuser l'impératrice elle-même de cet odieux forfait (1). Il fallut au plus vite abandonner Castro-Giovanni et reconduire à Messine le monarque moribond.

A cette nouvelle, rapidement portée d'une extrémité à l'autre de l'île, le peuple opprimé se livre à l'espérance d'un meilleur avenir; il s'agite, s'attroupe, menace les étrangers et semble n'attendre qu'un signal pour courir aux armes et à la vengeance. Henri, la veille encore si terrible, tremble à son tour sur son lit de mort, près duquel il a appelé l'impératrice. D'un coup-d'œil, il sonde l'abîme

(1) Ab uxore dicitur toxicatus. Alberic. Stad., ad ann. 1197. — Anonym. Saxo., p. 116.— Conrad, abbé d'Usperg, répète le bruit d'empoisonnement et justifie Constance : *Quod tamen non est verisimile.* (Pag. 233.)

1197. ouvert devant lui; il voit ses espérances détruites, la fortune de sa maison renversée, lorsqu'il croyait atteindre au but de tant de travaux. Qu'allait devenir en effet, après sa mort, le fils qu'il laissait dans un âge si tendre et incapable de soutenir le poids d'un double sceptre? Qui défendrait cet enfant contre l'opposition Guelfe et le ferait accepter pour roi par les Siciliens, si Henri lui-même ne parvenait promptement à regagner les bonnes grâces du pontife, le seul protecteur qu'il pût invoquer désormais? A de si justes motifs de crainte se joignaient encore d'autres terreurs; faisant un retour sur lui-même, il avait peur de ne point obtenir les prières de l'Église, et d'être exclu de la sépulture chrétienne. Voulant donc à tout prix conserver un trône à son fils et obtenir un tombeau, il donne à la cathédrale de Messine la terre de *Ferulati* avec son territoire et les droits de justice (1). Il lègue aux chartreux trois mille marcs d'argent et veut que cette somme serve à acheter un encensoir pour chaque couvent de cet ordre (2). Se ressouvenant aussi de sa conduite injuste envers Richard, il se repent d'avoir emprisonné le champion de la croix au retour d'un pieux pélerinage, et lui fait offrir par un évêque des terres ou de l'argent comme une juste indemnité de la rançon qu'il lui a extorquée (3). Enfin il est prêt à faire les plus grands sacrifices pour se rendre favorables, et le ciel, et ce

(1) Voyez le diplôme dans Pirri, *Sicilia sacra*, t. I.
(2) Matth. Paris., Hist. maj., ann. 1197.
(3) Roger. Hoveden., ed. Saville, p. 773.

même Célestin III, vieillard faible et mourant, qu'il a dépouillé de sa puissance temporelle, mais dont le nom suffit maintenant pour lui inspirer de l'effroi. Depuis long-temps, la position de Henri envers le saint-siége était tellement équivoque, qu'aujourd'hui même on ne peut dire avec certitude s'il mourut réellement excommunié. Le pape, comme on le sait, l'avait compris implicitement, et sans le nommer, dans la sentence portée contre ceux qui avaient arrêté le roi d'Angleterre; ne pouvait-on, lorsqu'il cessait d'être redoutable, invoquer cette sentence incomplète, et le poursuivre jusque dans son cercueil? C'est ainsi qu'après avoir été, durant son agonie, en proie aux plus cruelles angoisses du corps et de l'esprit, livré à d'inexprimables terreurs, détesté de ses sujets italiens, tremblant de ne pas obtenir grâce au tribunal du juge suprême devant lequel il allait paraître, Henri VI mourut à Messine le 28 septembre 1197, à l'âge de trente-deux ans. Roi des Romains dès son berceau, son règne, comme empereur, avait duré six ans, cinq mois et treize jours, à compter de son couronnement; héritier, par sa femme, du trône de Sicile, à la mort de Guillaume II, il ne possédait, en réalité, ce royaume que depuis trois ans. 1197.

Ses restes mortels furent inhumés avec de grands honneurs (1). On a prétendu que l'archevêque de Messine, avant de les admettre dans son église, s'y était fait autoriser par le souverain pontife (2). Ce

(1) Otto de S. Blas., cap. XLV, p. 901, C.
(2) Roger. Hoveden., ed. Saville, p. 773.

1197. qu'on peut donner comme certain, c'est que peu de temps après, Constance sollicita et obtint sans peine de Célestin III, la permission de les faire transporter dans la capitale. On les renferma dans un magnifique tombeau de porphyre, rapporté jadis de Corinthe par le roi Roger, monument très remarquable de l'art grec, qui se voit encore aujourd'hui dans la cathédrale de Palerme, avec une inscription à la mémoire de Henri VI. Il fut ouvert en 1781, et on y trouva le corps de cet empereur parfaitement conservé et enveloppé de riches vêtemens (1).

Avant de mourir, Henri avait remis son testament au sénéchal de l'empire, Marckwald d'Annweiler, auquel il en recommanda l'exécution. Cet acte arraché à la crainte, sinon au repentir, et dont il est fait mention dans des écrits contemporains (2), devait, en relevant la puissance temporelle du saint-siége, porter un coup terrible à la race des Hohenstauffen. Nous dirons comment, trois ans plus tard, il tomba dans les mains du souverain pontife, après avoir été pris à la guerre, avec les bagages du sénéchal. L'histoire nous en a conservé un fragment que nous mettrons ici sous les yeux du lecteur, parce qu'il est cité par la plupart des auteurs siciliens (3), et que d'ailleurs rien ne nous

(1) Voyez à la fin du volume, Pièces justificatives, N° III.

(2) Innocent. III, epist. VII, ann. 1204, in-folio, t. I, p. 228. — Gesta Innocent. III, ap. Murat., t. III, p. 494.

(3) Giannone, Hist. Civile, t. II, p. 451. — Capecelatro, Istor., t. V, p. 208. — Placido Trojlo, t. V, part. I, p. 142.

paraît en détruire l'authenticité. Il est rapporté par le cardinal Baronius (1), qui déclare l'avoir extrait d'un très ancien manuscrit de la vie d'Innocent III, retrouvé par un légat dans les archives d'Avignon. On y verra une renonciation expresse aux projets de domination universelle qui occupèrent toute la vie de Henri, en même temps qu'une reconnaissance solennelle de cette suzeraineté du saint-siége, que l'orgueil de la victoire lui avait fait méconnaître. Voici ce que contient ce fragment : 1197.

« Nous voulons que tous les droits et hommages » dont les rois de Sicile sont tenus envers monsei- » gneur le pape et la sainte Eglise romaine, leur » soient rendus par l'impératrice, notre épouse, et » par Frédéric, notre fils, qui devront les mainte- » nir et les défendre, ainsi que l'ont fait nos pré- » décesseurs.

» Si notre épouse meurt avant notre fils, que ce- » lui-ci reste roi aux mêmes titre et conditions que » nous-même; mais si Frédéric vient à décéder » sans postérité, notre volonté est que le royaume » de Sicile appartienne à l'Eglise romaine.

» Et si notre fils mourait avant notre chère » épouse, qu'elle conserve le royaume durant sa » vie; mais qu'après sa mort, il appartienne à » l'Eglise romaine.

» Quant à la puissance impériale, notre fils devra » y être aussi confirmé par monseigneur le pape et » la sainte Eglise, et pour prix de cette confirmation,

(1) Annal. Ecclés., ann. 1197, t. XIX.

1197. » tant de la puissance impériale que de la royauté, » nous voulons que les terres de la comtesse Mathilde soient restituées au saint-siége, à l'exception de Medicina et d'Argelata, avec leurs dépendances.

» Nous ordonnons, en outre, que toutes les terres, depuis Ponte-Payle, y compris Monte-Fortino jusqu'à Cepperano, soient remises à monseigneur le pape, franches de toutes redevances, » et que l'Eglise romaine reçoive Montefiascono » avec toutes les terres qui en dépendent.

» De plus, nous commandons à Markwald, notre » sénéchal, de recevoir désormais et de tenir de » monseigneur le pape, au nom du siége apostolique, le duché de Ravenne, la terre de Bertinoro » et la marche d'Ancône, y compris Medicina, Argelata et leurs dépendances ; que pour ces possessions, il fasse serment de défendre le souverain pontife et de lui être fidèle comme il le doit » à son seigneur. S'il mourait sans héritiers, que » ces terres reviennent au domaine direct de l'Église. »

La mort de Henri VI souleva des sentimens de joie haineuse dans la plus grande partie de la Péninsule, et excita au nord des Alpes des regrets et de l'inquiétude. Les Italiens, inopinément délivrés d'un pouvoir tyrannique, célébrèrent ce grand événement comme une faveur signalée de la Providence, et se crurent à la veille de leur complet affranchissement. « Il est donc mort, s'écrie dans son » enthousiasme, un chroniqueur poète de cette

» époque (1), il est mort le lion terrible, le loup 1197.
» ravisseur des brebis, cet horrible serpent qui a
» immolé tant de victimes. Tous les peuples, Apu-
» liens, Calabrais, Toscans et Liguriens, partagent
» la joie du souverain pontife et se félicitent d'être
» à jamais délivrés du tyran que la main de Dieu
» vient de frapper. » Mais en Allemagne, d'autres pensées préoccupaient les esprits. Comme on s'y attendait à voir des troubles intérieurs signaler le début du nouveau règne et même toute la minorité de l'héritier impérial; que d'un autre côté, la domination germanique ébranlée au sud des Alpes, pouvait difficilement s'y maintenir, si elle n'était soutenue par une main puissante, les peuples jetant un regard effrayé sur l'avenir, déplorèrent la mort d'un monarque qui avait su comprimer les factions et ajouter à l'empire de nouvelles provinces. « Les
» peuples teutoniques, dit le moine Othon de S.
» Blaise, alors vivant, doivent éternellement gémir
» de la fin lamentable de l'empereur Henri, parce
» que ce prince a enrichi l'Allemagne en la ren-
» dant la terreur des nations. Il allait, par son
» courage et son habileté, rétablir l'empire
» romain dans sa première splendeur, s'il n'eût
» été prévenu par le trépas (2). » Ainsi, d'un côté des montagnes, Henri s'était assuré le surnom d'impitoyable, on le comparait aux plus odieux tyrans de l'antiquité, tandis que de l'autre, il était

(1) Joh. de Ceccano, Chron. Fossæ Novæ, p. 879.

(2) Otton. de S. Blas. Chron., cap. XLV, p. 901, C.

1197. vanté à l'égal des plus illustres empereurs. C'est que ce prince avait voulu dompter la Péninsule au profit de l'Allemagne ; qu'il personnifiait en lui les intérêts germaniques, c'est-à-dire l'ancien droit de la conquête, droit sur lequel il prétendit établir la puissance impériale en Italie : c'est enfin que ses projets de domination universelle flattaient l'orgueil national des Allemands.

Henri aurait-il accompli ses vues ambitieuses, même en Italie, sans parler ici de la Grèce et des autres états qu'il voulait soumettre à ses armes, si la mort ne l'eût frappé à la fleur de l'âge? Il est permis d'en douter, en considérant à-la-fois les défauts de son caractère, l'insuffisance de ses ressources et les obstacles qu'il avait à surmonter. Trop de précipitation, trop de violence et de dureté envers les vaincus, trop de mépris pour une opposition vénale contre laquelle il fallait combattre les armes à la main, quand il ne pouvait plus la payer, tout cela fit manquer la plupart de ses entreprises. C'est ainsi que sa tentative prématurée pour rendre l'empire héréditaire dans sa maison, échoua contre l'énergique résistance de la faction Guelfe. Enivré par des succès trop facilement obtenus en Sicile, il négligea l'amitié des républiques lombardes, dont il avait plus que jamais besoin, et les poussa par cette fausse politique dans la voie d'hostilité où nous les trouverons bientôt engagées. On vient de voir que sa cruauté envers les Siciliens n'avait pas eu de suites moins funestes. Comme il n'avait rien su fonder, et que d'ailleurs ses vastes projets, inexécuta-

bles pour lui-même, ne pouvaient être raisonnable- 1197.
ment poursuivis par ses successeurs, il se vit dans l'humiliante nécessité d'y renoncer à son lit de mort; trop heureux de procurer à son fils l'appui de l'Eglise romaine, et se décidant même pour l'obtenir plus sûrement à relever de ses propres mains le pouvoir des papes dont l'abaissement avait été une pensée de toute sa vie.

Mais ce qui devait surtout raffermir et rehausser cette puissance pontificale tombée si bas sous les faibles successeurs d'Alexandre III, c'est qu'après Célestin que nous verrons suivre de près Henri VI au tombeau, elle devait passer dans des mains également fortes et habiles, pour recommencer d'abord avec énergie et poursuivre ensuite avec violence sa longue lutte contre les empereurs. Là, après que le douzième siècle expirant aura entraîné avec lui la plupart des hommes qui avaient figuré sur la scène politique, nous verrons paraître des noms nouveaux, une société de plus en plus civilisée, une autre face des choses et des mœurs. La mort d'un puissant monarque qui ne laisse après lui qu'un enfant dont le berceau est entouré de factions; la situation critique de l'Allemagne; l'état des esprits en Italie, où les idées de liberté et d'indépendance se montrent de toutes parts; tout seconde puissamment les desseins politiques du saint-siége, et lui présente de grands moyens d'action. Ce sera donc un spectacle digne d'une étude attentive, de voir comment les papes sauront mettre à profit des conjonctures aussi favorables pour assu-

1197. rer en Europe leur part de domination temporelle, et avec quelle énergie les successeurs de Henri VI défendront pied à pied le terrain glissant sur lequel ils se trouvent engagés par l'ambition de Frédéric Barberousse et de son fils.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° I.

BULLE D'INVESTITURE du royaume de Sicile, donnée par Innocent II, Souverain Pontife, au Roi Roger Ier. (27 juillet 1139.)

Innocent, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre très-cher fils en J.-C. Roger, illustre et glorieux roi de Sicile, et à ses héritiers à perpétuité.

Il est juste et raisonnable que l'épouse du Christ, la mère des fidèles, l'Eglise romaine, sainte et apostolique, porte un amour sincère à ceux qui ont été choisis par le Très-Haut pour gouverner les peuples, et qu'elle se plaise même à rehausser leur grandeur, lorsque la Providence divine les a remplis de prudence et de justice, et qu'elle les a ornés d'autres vertus. Des preuves certaines démontrent clairement que le vaillant et fidèle chevalier du bienheureux Pierre, Robert Guiscard, de glorieuse mémoire, duc de la Pouille, et l'un de tes prédécesseurs, a dompté par sa valeur les superbes et puissans ennemis de l'Eglise, et a laissé à ses descendans un nom digne de respect et un grand modèle de vertu. Ton père lui-même, d'illustre mémoire, Roger, ce guerrier infatigable, cet intrépide exterminateur des ennemis du nom chrétien, ce zélé propagateur de la religion du Christ, s'est conduit envers la S. E. R. sa mère, en fils tendre et dévoué, et lui a rendu de nombreux services. C'est pourquoi, notre prédécesseur le pieux et sage pontife Honorius, ayant considéré que ta noblesse dérivait de cette source glorieuse, fondant

d'ailleurs de grandes espérances sur la sagesse et la justice qui ornent ton âme, et te croyant né pour régner sur les peuples, t'a aimé de l'affection la plus vive et a voulu accroître ton élévation.

Voulant donc marcher sur ses traces, et espérant fermement que tu consacreras ta puissance à la gloire et à l'utilité de la Sainte Eglise de Dieu, nous accordons à ton Excellence, à titre de royaume, la Sicile, qui aussi bien a déjà été jadis un royaume (ce dont on ne peut douter si on consulte les anciennes histoires), et qui t'avait déjà été concédé par notre même prédécesseur (1). Nous te l'accordons avec l'intégralité des honneurs royaux, et la dignité qui appartient aux rois, confirmant cette royauté par notre pouvoir apostolique. Nous te concédons aussi intégralement, et par la puissance de notre faveur, le duché de la Pouille, qui t'avait été conféré par le même pontife, et nous y ajoutons la principauté de Capoue. Et afin que tu sois plus fortement retenu dans des sentimens d'amour et de soumission envers le bienheureux Pierre, prince des apôtres, aussi bien qu'envers nous et nos successeurs, il nous a semblé bon d'accorder les mêmes états, c'est-à-dire, le royaume de Sicile, le duché de la Pouille et la principauté de Capoue à tes héritiers, à condition qu'ils feront préalablement hommage-lige, et jureront comme toi fidélité à nous et à nos successeurs à moins que par notre fait, ou celui de nosdits successeurs cet hommage ne puisse être accompli. Ils devront prendre cet engagement en temps utile et dans un lieu non suspect, également sûr et favorable pour nous et pour eux, et Dieu aidant, nous les maintiendrons dans les possessions accordées. Si par hasard ces mêmes héritiers sont en demeure de prêter hommage, nous voulons qu'ils

(1) L'anti-pape Anaclet avait le premier conféré, en 1130, le royaume de Sicile à Roger. Le pape légitime, Innocent II, voulant confirmer cet acte, sans reconnaître l'autorité du pontife schismatique, l'attribue ici à Honorius. (*Annal. Ecclés., ann.* 1139, *t.* XVIII, *p.* 586.)

n'en conservent pas moins, sans diminution, ce qu'ils possédaient. Pour ce qui est du cens annuel, qu'il reste fixé à 600 *schifates*, qui seront régulièrement payés à nous et à nos successeurs par toi et les tiens, à moins qu'un empêchement ne survienne, lequel cas venant à disparaître, le cens devra être acquitté. Il t'importe donc, ô fils bien aimé, de te montrer si humblement dévoué pour l'honneur et pour le service de la S. E. R. ta mère, de t'appliquer tellement à la défense de ses intérêts, que le siége apostolique puisse se complaire et se reposer dans l'amour d'un fils plein de tendresse et couvert de gloire. Si quelque puissance, soit ecclésiastique, soit séculière, entreprend témérairement de s'opposer à notre présente concession, qu'en attendant une satisfaction proportionnée à cet attentat, il encoure l'indignation de Dieu et de ses bienheureux apôtres Pierre et Paul, et que tant qu'il ne se sera pas amendé, il reste frappé d'anathème. *Amen.*

Moi INNOCENT, évêque de l'Eglise catholique.
Moi ALBÉRIC, évêque d'Ostie.
HAIMERIC, cardinal-diacre de la S. E. R.

Donné *in territorio Marianensi* par la main de H., chancelier, le 6e jour des Calendes d'août, Indiction 2e ; l'an 1139 de l'incarnation de J.-C., le 10e du pontificat de notre seigneur le pape Innocent II. (Lunig. Cod. Dipl. Ital., t. II, p. 850.)

TRAITÉ DE PAIX entre le Pape Adrien IV et le Roi Guillaume Ier: en vertu duquel la bulle d'investiture pour le royaume de Sicile fut délivrée à ce monarque. (Juin 1156.)

Au nom du Dieu éternel et de notre sauveur Jésus-Christ. Amen.

A notre saint père et révéré seigneur le pape Adrien, souverain pontife par la grâce de Dieu, et à ses successeurs, Guillaume, roi de la Sicile, du duché de la Pouille et de la principauté de Capoue ;

Nous avons toujours eu pour coutume de ne point nous

enorgueillir de nos succès, et même de nous montrer d'autant plus humble devant Dieu, que nos triomphes étaient plus grands. Nous en agissons ainsi pour ne point paraître ingrat envers la divine Providence qui jusqu'ici nous a comblé de faveurs; et afin de pouvoir obtenir encore de plus éclatans succès de la protection de son bras tout-puissant, nous la supplions de continuer à nous prêter secours. Restant donc fidèle à cette règle de conduite, après avoir à la louange et à la plus grande gloire de Dieu, vaincu et réduit en captivité les Grecs et les peuples barbares qui étaient entrés dans notre royaume, non de leur propre mouvement, mais par la perfidie des traîtres de notre nation; après avoir abattu et chassé de nos états ces mêmes traîtres et tous les fauteurs de désordres, nous voulons nous abaisser sous la main du Très-Haut, et nous montrer humble après la victoire.

Notre désir est donc de mettre une heureuse fin aux discussions qui existent entre nous et l'Eglise romaine. A cet effet, aussitôt que nous fûmes arrivés devant Bénévent et que nos ennemis redoutant notre indignation, eurent pris la fuite, (A) les vénérables Hubald, du titre de Sainte-Praxède; Jules, du titre de Saint-Marcel, cardinaux-prêtres, et Roland, du titre de Saint-Marc, cardinal-prêtre et chancelier de l'Eglise, étant venus nous trouver de votre part, nous les avons accueillis avec tous les honneurs convenables, et nous avons reçu de leur bouche avec empressement vos vœux et vos avertissemens au sujet de la paix. De notre côté, nous avons désigné pour ces négociations (B), Majone, notre fidèle, grand amiral des amiraux, et l'un de nos familiers; les vénérables Hugues, archevêque de Palerme; Romuald, archevêque de Salerne; Guillaume, évêque de Calvi; et Marino, abbé de la Cava, nos fidèles, qui de concert avec les vénérables cardinaux, ont arrêté sur les points qui étaient contestés entre Votre Majesté et nous, les conditions d'un traité de paix et d'amitié, lesquelles sont transcrites ci-dessous pour être fidèlement observées.

(C) Touchant les appels, il a été convenu ce qui suit : Si un

clerc, en Pouille, en Calabre ou dans les provinces voisines, à quelque discussion pour des affaires ecclésiastiques avec un autre clerc, et que le chapitre, l'évêque, l'archevêque, ou d'autres personnes de cette province, investies de l'autorité de l'Eglise, ne réussissent pas à terminer l'affaire en litige, qu'il soit permis d'en appeler au Saint-Siége.

Relativement aux translations d'une église à une autre, qu'elles puissent avoir lieu, si la nécessité ou le bien de l'église le demande, et si vous et vos successeurs y consentez.

Que le souverain pontife puisse librement faire des consécrations et des visites pontificales dans la Pouille, en Calabre et dans les lieux adjacens, à la réserve toutefois des villes où nous ou nos héritiers se trouveraient en personne, auquel cas, il faudrait préalablement obtenir le consentement du roi.

Le Saint-Siége pourra sans aucune difficulté envoyer des légats dans ces provinces; mais sous l'expresse condition qu'ils ne dépouilleront point les églises de leurs biens pour se les approprier.

En Sicile, l'Eglise romaine jouira également des droits de visite et de consécration; si Notre Magnificence ou celle de nos héritiers jugeait convenable et utile d'appeler quelques ecclésiastiques de cette île, soit pour recevoir de leur main la couronne, soit pour d'autres causes, lesdits ecclésiastiques seraient tenus d'obéir à l'ordre qu'ils en recevraient, et même de rester près du roi autant que celui-ci le jugerait à propos.

Pour les autres affaires ecclésiastiques, qu'il soit entendu que le Saint-Siége jouira dans cette île des mêmes prérogatives que dans les autres parties du royaume, à la réserve toutefois des appels et du droit d'y envoyer des légats qui n'y seraient point reçus, à moins qu'ils n'eussent été demandés par nous ou nos successeurs.

Relativement aux églises et aux monastères de nos domaines, au sujet desquels la juridiction de l'Eglise romaine a été mise en question, il en sera fait ainsi qu'il suit : Vous et vos

successeurs conserverez les droits ordinaires de consécration et de bénédiction, reçus dans les autres églises, et on vous paiera en outre le cens établi.

Quant aux élections, les ecclésiastiques assemblés éliront la personne qu'ils en jugeront digne; mais ils tiendront secret le choix qu'ils auront fait jusqu'à ce qu'ils l'aient communiqué à Notre Excellence, et nous l'approuverons, si la personne élue n'est pas engagée dans le parti de nos sujets rebelles ou des ennemis de nous ou de nos héritiers, ou enfin, si Notre Magnificence n'a contre elle aucun motif de haine, ou ne la trouve pas indigne d'obtenir notre consentement.

Vous concéderez à nous, au duc Roger, notre fils, et à ceux de nos héritiers qui nous succéderont, selon l'ordre volontairement établi par nous, le royaume de Sicile, le duché de la Pouille, la principauté de Capoue, Naples, Salerne, Amalfi, avec leurs dépendances; la Marche d'Ancône et autres contrées soumises à notre obéissance au-delà du pays des Marses, ainsi que toutes les autres terres que nous tenons de nos prédécesseurs, lesquels en faisaient hommage à l'Eglise romaine. Vous nous aiderez envers et contre tous à les conserver honorablement. Pour toutes ces possessions nous ferons serment de fidélité à vous et à vos successeurs et à l'Eglise romaine avec l'hommage-lige, ainsi qu'il sera énoncé en deux actes semblables, dont l'un, scellé de notre sceau, restera entre les mains de Votre Majesté, et l'autre, revêtu du vôtre, demeurera en notre possession.

Le cens pour la Pouille et la Calabre sera de 600 schifates, et de 500 pour la Marche, ou l'équivalent en or ou en argent. Nous promettons, tant pour nous-même que pour nos héritiers, de payer exactement cette somme d'année en année, à moins d'un obstacle qui nous en empêcherait. Mais il est bien entendu que cet obstacle venant à cesser, nous serions tenu d'acquitter sur-le-champ les sommes susdites en totalité.

Toutes les susdites concessions que vous nous faites. vous les ferez de même à ceux de nos héritiers, qui seront appelés par notre expresse volonté à nous succéder, à condi-

tion qu'eux, aussi bien que nous, consentiront à prêter foi et hommage à vous et à vos successeurs, et à observer tout ce qui a été prescrit, et afin que les choses susdites ne puissent être infirmées ni pendant votre pontificat, ni pendant celui de vos successeurs, et que durant notre règne ou celui de nos héritiers personne n'ait l'audace d'y porter atteinte, nous avons ordonné que le présent acte fût écrit de la main de Matthieu, notre notaire, puis honoré de notre propre seing et revêtu d'une bulle d'or à l'empreinte de notre sceau.

Donné devant Bénévent, par la main de Majone, grand amiral des amiraux, l'an de l'incarnation de N. S., 1156, mois de juin, Indiction IV; et de l'heureux règne du seigneur Guillaume, par la grâce de Dieu, magnifique et très-glorieux roi de la Sicile, du duché de la Pouille et de la principauté de Capoue, le 6e. (Lunig. Cod. Dipl. Ital., t. II, p. 350 et seq.)

BULLE délivrée par le Pape Adrien IV, portant acceptation de l'acte qui précède.

Adrien, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre cher fils en J.-C., Guillaume, illustre et glorieux roi de Sicile, et à ceux de ses héritiers qu'il désignera pour lui succéder à ce trône, à perpétuité.

Bien qu'en vertu de l'apostolat que Dieu nous a confié, nous devions embrasser tous les fidèles serviteurs du Christ dans le sein de notre charité paternelle, et les inviter indistinctement à l'union et à la concorde; nous devons cependant d'autant plus chérir et honorer les rois et toutes les personnes d'une dignité éminente, et nous efforcer de leur inspirer l'amour de la paix, qu'il doit manifestement en résulter pour l'Eglise de Dieu et pour tous ses membres de plus grands avantages, tant spirituels que temporels. Il est constant, très-cher fils en J.-C., Guillaume, glorieux roi de la Sicile, que tu brilles parmi les souverains et tous les hommes éminens du siècle par tes actions et par ta puissance, tellement que la fermeté avec laquelle tu rends la justice dans tes états, l'heu-

reuse paix que tu y fais régner, la terreur que tes exploits ont inspirée aux ennemis du nom chrétien, ont porté la gloire de ton propre nom jusqu'aux extrémités de la terre. Nous donc, très-cher fils en J.-C., illustre Guillaume, considérant tes mérites et observant d'ailleurs quels avantages l'Eglise romaine pourra recueillir si elle s'unit à ta grandeur par les liens d'une paix et d'une amitié inaltérables, nous avons résolu, pendant que nous étions avec nos frères à Bénévent libres et exempts de crainte, d'apporter tous nos soins à conclure la paix avec toi. A cet effet, nous avons envoyé à Ton Excellence plusieurs de nos frères, à savoir (voyez ci-dessus (A), les chargeant de te faire connaître notre désir concernant cette paix, et d'exhorter vivement Ton Excellence à des sentimens de concorde. Et par la grâce de celui qui, sur le point de monter au ciel, a dit à ses disciples : Je vous donne ma paix, je vous laisse la paix; nous avons trouvé en toi les dispositions qui conviennent à un enfant de paix et à un prince catholique. Et par l'entremise des prélats, nos chers fils (voyez ci-dessus (B), nous avons accepté librement et spontanément sur tous les points contestés entre nous et Ton Excellence, les conditions de paix formulées ci-après (voyez ci-dessus (C), et pour que les clauses susdites ne puissent être infirmées ni pendant notre pontificat ni pendant celui de nos successeurs, pour que personne n'ose y porter atteinte pendant ton règne ou pendant celui de tes héritiers, après en avoir conféré avec nos frères, nous les avons confirmées par notre autorité apostolique; nous les corroborons par les présentes lettres, afin qu'elles demeurent à jamais, et nous voulons qu'elles soient observées à perpétuité par nous et par nos successeurs. Que personne ne se croie donc permis d'enfreindre la concession et la confirmation contenues dans le présent titre, et n'entreprenne témérairement d'y contrevenir. Si quelqu'un se rend coupable de cet attentat, qu'il encoure l'indignation du Dieu tout-puissant et celle de Pierre et de Paul, ses bienheureux apôtres. Amen, amen, amen.

Donné le même jour que l'acte ci-dessus. (Lunig., t. II, p. 854.)

N° II.

***DESCRIPTION** de la ville de Palerme à la fin du XIIe siècle, tirée de l'histoire contemporaine de Hugo Falcandus.* (Ap. Muratori, t. VII, p. 256.)

Cette ville célèbre, capitale du royaume de Sicile, en est en même temps la gloire. Située près de la mer, sur une plage unie, elle est d'un côté battue par les flots qui viennent s'y briser contre le vieux palais appelé *Castel' a Mare*, et contre des murs flanqués de tours très-rapprochées les unes des autres. Du côté opposé s'élève le Palais Neuf, bâti en pierres de taille avec un soin et un art merveilleux : au dehors, une enceinte redoutable présente ses vastes contours ; au dedans, on voit briller partout l'or et les pierreries. D'un côté de cet édifice est la tour Pisane, où sont gardés les trésors ; de l'autre, la tour Grecque, qui commande le quartier de la ville appelé *Khemonia*. L'espace intermédiaire est occupé par cette partie de la demeure royale qu'on nomme *Joharia*, et qui est la plus remarquable par sa beauté comme par la variété et la richesse éclatante de son ameublement. C'est celle que le roi se plaît le plus à habiter quand il veut se livrer au repos et prendre quelque délassement. Tout autour sont distribués divers corps de bâtimens destinés aux dames, aux jeunes gens et aux eunuques qui servent le roi et la reine. Il y a aussi dans la même enceinte plusieurs petits palais très-richement ornés, où le souverain s'occupe des secrets d'état avec ses ministres, et dans lesquels il reçoit aussi les principaux seigneurs pour conférer avec eux des affaires publiques et des plus grands intérêts du royaume.

Il ne serait pas juste de passer sous silence ces admirables ateliers qui touchent au palais, et où la matière précieuse qu'on appelle soie est filée, puis teinte de diverses couleurs, et enfin artistement croisée de manière à former les tissus les plus variés. On voit fabriquer ici des étoffes simples, dou-

bles, triples en lice; ce sont les plus faciles à travailler et les moins chères; là d'autres plus épaisses et plus riches, dans la trame desquelles entrent jusqu'à six fils. Ici c'est une couleur de rose foncé qui attire et frappe les regards; là ils se reposent agréablement sur un vert tendre. On y fabrique encore un genre de soierie remarquable par une variété de dessins qui se jouent dans son tissu; elle est plus riche de matière et d'un travail plus fini que les autres, et on peut sans injustice la vendre à un prix plus élevé. On y voit enfin des ornemens précieux de toutes les couleurs et de toutes les formes, où l'or se mêle à la soie, où les nuances et les dessins les plus variés sont rehaussés par l'éclat des pierreries. Ces étoffes sont aussi enrichies de perles, soit pleines et fixes, dans des châtons d'or, soit percées pour être retenues par de légers fils, et en cet état elles sont disposées avec tant d'art et de grâce, qu'elles donnent au tissu l'aspect d'une peinture.

Du côté du palais qui regarde la ville, se trouve à l'entrée même la chapelle royale. Elle est pavée magnifiquement. La partie inférieure de ses murs est revêtue de marbres précieux; à la partie supérieure, un savant assemblage de petites pierres, les unes dorées, les autres de diverses couleurs, présente dans une suite de tableaux (mosaïques) l'histoire de l'ancien et du nouveau Testament. Enfin, le plafond est orné de sculptures d'un goût exquis, de peintures aussi belles que variées, et de dorures éblouissantes.

Ainsi enrichi, ainsi distribué et rempli de tout ce que l'art a pu produire de plus beau et de plus délicieux, ce palais qui domine la ville est pour elle ce que la tête est au corps.

La ville elle-même divisée en trois parties, renferme, pour ainsi dire, trois cités distinctes; la partie du milieu, qui est la plus remarquable par la beauté de ses édifices, est séparée des deux autres par des murs très-élevés. Elle est plus longue que large, et présente la forme de deux segmens égaux d'un même cercle qui seraient rapprochés sur une même corde. Trois rues principales en mesurent la longueur. Celle

du milieu, appelée la rue de Marbre, *Via Marmorea*, est occupée par les marchands; elle s'étend depuis la partie haute de la rue Couverte, *Via Coperta*, jusqu'au Palais des Arabes, et de là en droite ligne jusqu'à la Porte Basse, près du marché des Sarrasins, *Forum Sarracenorum*. Une autre rue commence à la tour des Pisans, traverse la rue Couverte, rencontre la demeure de l'archevêque, près de la grande église, puis la porte de Sainte-Agathe, et plus loin le palais de l'amiral Majone, pour aboutir aussi au marché des Sarrasins, où elle se réunit à la rue de Marbre. La troisième, enfin, part de la cour royale qui s'étend devant le palais, passe près de la maison du Sarrasin, continue dans la même direction jusqu'au palais du comte Silvestre et la chapelle du grand amiral Georges, et se détourne en cet endroit pour gagner obliquement une porte de la ville qui est près de là.

La partie droite de la cité commence au monastère de Saint-Jean, situé près du palais dans le quartier *Khemonia ;* elle est défendue par un mur qui s'étend jusqu'à la mer.

La partie qui est à gauche se prolonge depuis le même palais jusqu'à Castel'a Mare : elle est aussi entourée d'une vaste enceinte de murailles.

Enfin, dans l'espace compris entre la partie du milieu et le port où aboutissent les deux autres, on voit le bourg des Amalfitains. C'est comme un riche entrepôt des marchandises étrangères. On y fait un grand commerce d'étoffes de différens prix et de diverses couleurs, les unes de soie, les autres fabriquées avec des laines de la Gaule.

Qui pourrait donc assez admirer cette cité illustre, la grandeur et la beauté de ses édifices, les fontaines qui de toutes parts y jaillissent à gros bouillons, et répandent une délicieuse fraîcheur, les aqueducs qui y distribuent aussi des eaux abondantes pour les divers usages des habitans ? Qui pourrait louer dignement la beauté et la richesse de cette plaine fameuse qui s'étend entre les murs de la ville et les montagnes dans un espace d'environ quatre mille pas ? etc.

N° III.

NOTICE sur le tombeau de Henri VI à Palerme.

Les deux fragmens suivans ont été tirés de l'ouvrage intitulé *Fasti di Sicilia, da Vicenzo Castelli, principe di Torremuzza, in-8°, Palermo* 1820. Ils contiennent de curieux détails sur l'ouverture du tombeau de Henri VI, qui eut lieu le 11 août 1781, à l'occasion de travaux exécutés dans l'église cathédrale de Palerme.

1° La dépouille mortelle de l'empereur Henri VI fut transportée de Messine à Palerme, et renfermée dans un tombeau antique qu'on voit encore aujourd'hui dans la cathédrale de cette dernière ville, auprès de celui du roi Roger Ier, auquel il ne le cède guère pour la beauté de l'architecture. Sur un socle formé de trois degrés de marbre blanc, s'élèvent six colonnes, trois de chaque côté, avec leurs chapiteaux d'ordre corinthien, et l'architrave qui supporte la couverture en forme de toit. Le tout est en porphyre et présente une sorte de portique, sous lequel se trouve placée l'urne sépulcrale : celle-ci est surmontée d'un couvercle d'une seule pièce, portée par des lions en porphyre comme le reste. Le corps de Henri fut trouvé entier; une partie de la barbe tenait encore au menton; quelques cheveux longs de couleur presque rousse, qui était celle de la plupart des princes souabes, pendaient derrière la tête. Le visage parut effrayant à ceux qui le regardèrent, ils crurent y reconnaître une expression de violence et de barbarie. (Voyez t. I, p. 80 et 81.)

2° La main droite du monarque, séparée de son poignet, fut trouvée près des pieds, les deux jambes étaient également détachées des genoux. La peau desséchée et durcie au point de résonner sous le doigt qui la frappait, recouvrait la poitrine qui parut assez proéminente. Le bras gauche était posé sur l'abdomen, le droit relevé vers la tête; les deux mains étaient

gantées. Le corps était couvert d'un drap de soie jaune, dont le bord, à la hauteur d'une palme, était de couleur cramoisie et orné de broderies tissues en or. Elles représentaient des aigles, des biches ou chevrettes et des feuillages, le tout d'un travail si fin et si bien exécuté, qu'on ne pourrait faire mieux à l'époque actuelle. Une ceinture formée de cordons de soie rattachés d'espace en espace par des nœuds, serrait une toile qui entourait le corps; cette ceinture était nouée par devant et il en pendait deux longues bandes larges chacune de trois doigts, et tissues en épis de soie de trois couleurs, cramoisie, jaune pâle et bleu turquin avec un effilé à l'extrémité inférieure. De chaque côté on remarquait beaucoup de petits lacets de soie très-rapprochés les uns des autres et alternativement verts et cramoisis; ils étaient passés dans autant de boutonnières du haut de chausses qu'ils tenaient attaché à la ceinture. Un vêtement de drap de soie recouvrait les cuisses et les jambes; c'était un de ces pantalons en usage chez les peuples du Nord, et qui servent à la fois de culottes et de bas. Les pieds étaient chaussés de souliers qui montaient jusqu'au cou-de-pied, l'empeigne de drap d'or brodé de petites perles, était attachée à sa partie supérieure par un bouton en guise de boucle; la semelle était garnie du même drap. Les gants de soie étaient d'un assez joli travail. Près des pieds on trouva la mitre, qu'on pourrait plutôt appeler la couronne, parce qu'elle était semblable à celle du roi Roger, qu'on voit encore représentée dans une mosaïque de l'église de la Martorana, à Palerme, et à celle de Guillaume II, dans deux mosaïques de la cathédrale de Montréal: on peut également la comparer à la couronne de quelques empereurs de Constantinople. Cette mitre était de drap de soie jaune avec une bordure, tissue en or, sur laquelle on remarquait divers ornemens et des médaillons, où se trouvaient ces paroles en lettres cufiques: *Divitiæ, et felix eventus et prærogativa;* c'est-à-dire, richesse, heureuse réussite et pouvoir: par derrière retombaient deux bandes de soie couvertes d'ornemens ou arabesques On ne trouva dans

le cercueil ni épée, ni armes d'aucune sorte. Plusieurs boucles de cheveux de diverses couleurs, quelques feuilles de laurier et même de petits morceaux de papiers déchirés, sur lesquels on pouvait lire des caractères d'un siècle plus voisin du nôtre, étaient épars sur le corps. La dissemblance de ces cheveux fit présumer qu'ils avaient appartenu à l'impératrice et aux principales dames de la cour qui se les étaient coupés en signe de deuil, pour les ensevelir avec le monarque défunt. Il est probable que les feuilles de laurier, et les fragmens de papier y furent jetés lors de la première ouverture de cette tombe impériale, le 18 octobre 1491. Elle eut lieu par ordre du vice-roi Acugna, en présence des archevêques de Palerme et de Messine, du sénat et de plusieurs personnages éminens. On ouvrit à la même époque le cercueil de Constance d'Aragon, femme de Frédéric II, et il est probable que les autres monumens funéraires de la cathédrale de Palerme auraient eu le même sort, si les réclamations de la ville tout entière n'eussent forcé l'autorité à abandonner ces fouilles: le roi Ferdinand le Catholique lui-même, en témoigna tout son déplaisir. Le tombeau de Henri VI fut restauré en 1787, et on y fit graver l'inscription suivante: MEMORIÆ ENRICI VI IMPERATORIS ET REGIS SICILIÆ, DECESSIT MESSANÆ SEPTEMBRIS MENSE, ANNO M.C.LXXXXVII; c'est-à-dire: A la mémoire de Henri VI, empereur et roi de Sicile, décédé à Messine au mois de septembre 1197. (Voyez t. I. Notes, p. LIII et LIV.)

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES CHAPITRES.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

FIN DE LA TABLE.

ERRATUM.

Pag.	Lig.		
3	31	*au lieu de*,	il brave, *lisez* : il y brave.
35	17	—	qui en réalité, *lisez* : qui probablement.
47	1	—	des gouverneurs, *lisez* : des officiers royaux, appelés *Missi dominici*.
99	2	—	à le répéter, *lisez* : à l'entendre répéter.
150	6	—	pourrait, *lisez* : peut.
Id.	18	—	Lombards, *lisez* : Lombards confédérés avec le pape.
156	11	—	fille duc, *lisez* : fille du duc.
172	21	—	Adèle, *lisez* : Adélaïde.
185	4	—	le barbare, *lisez* : le chef barbare.
189	8	—	Victor III, *lisez* : Victor IV.
198	27	—	Victor III, *lisez* : Victor IV.
204	15	—	Paschal III, *lisez* : Paschal IV.
208	2	—	Guelphe, *lisez* : Guelfe.
211	27	—	Paschal III, *lisez* : Paschal IV.
242	18	—	réservée, *lisez* : désignée.
283	8	—	*retranchez* le légat pontifical.
287	19	—	les autres, *lisez* : ses autres.
288	1	—	Alexis l'Ange, *lisez* : Alexis II Comnène.
369	15	—	quatre-vingt-sept, *lisez* : soixante-dix-sept.
377	31	—	echomines, *lisez* : et homines.
381	30	—	treguasa, *lisez* : treguas à.
383	5	—	les vents, *lisez* : des vents.
384	27	—	en 1185, *lisez* : en 1167.
402	13	—	Arles, Narbonne, *lisez* : d'Arles, de Narbonne.
437	16	—	moins de trois ans, *lisez* : moins de cinq ans.
480	21	—	Henri, *lisez* : il.

